

**Béchir TURKI**

**Eclairage**  
**sur les recoins sombres**  
**de l'ère bourguibienne**

**Tunis**  
**2011**

**Eclairage**

**sur les recoins sombres**

**de l'ère bourguibienne**

Béchir Turki

**Eclairage**

**sur les recoins sombres**

**de Père bourguibienne**

**DU MEME AUTEUR**

**Ben Ali le ripou**

*(Février 2011)*

**Eclairage sur les recoins sombres  
de l'ère bourguibienne**

*Auteur :*

**Béchir TURKI**

© Tous droits réservés

ISBN : 978-9973-02-701-6

*Diffuseur :* Clairefontaine S.A.

*Tél. : 71 778 480*

Cet ouvrage a été tiré sur les presses

de Sotepa Graphique

Tunis - Novembre 2011

Tél.: 71 904 380-71 901 933

Fax : 71 900 613

## Avant-propos

Habib Bourguiba incontestable grand homme, avait beaucoup de qualités mais aussi des faiblesses et de graves défauts. Il se voulait unique. Il ne savait pas choisir ni ses ministres ni ses conseillers, ni les gouverneurs. Il se méfiait des diplômés. Il leur préférait les militants du néo-destour sans se douter que, parmi eux se glissaient des faux jetons. Il s'est longtemps laissé dominer par sa seconde épouse, laquelle tartinait son pain en catimini.

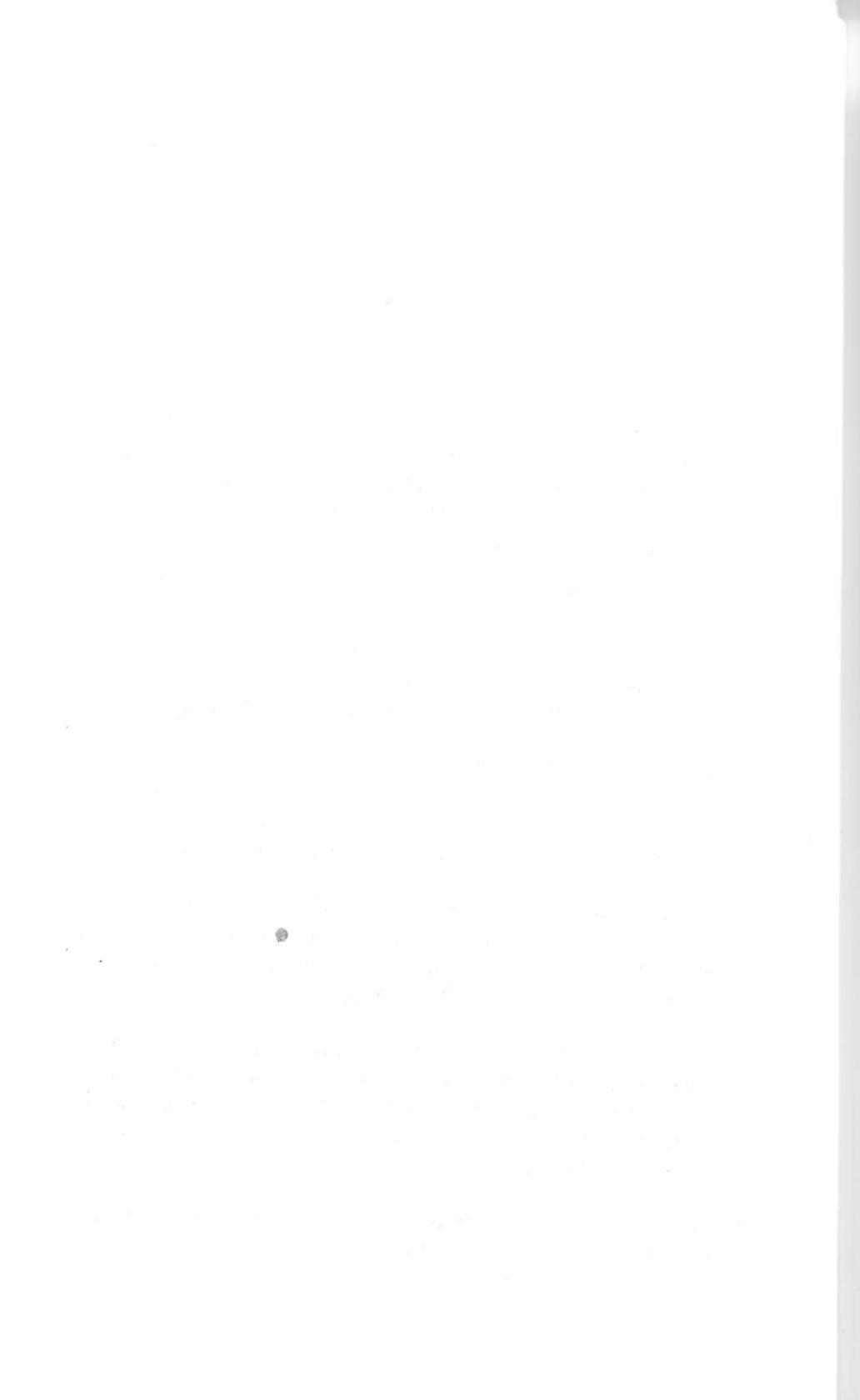
Rancunier et vindicatif, il a lâché la bride à d'obscurs ressentiments et s'est laissé enivrer par les arrêts sans appel ni pourvoir du juge Mohamed Farhat, bombardé président d'une Haute Cour de Justice.

Je réunis dans le présent ouvrage divers textes écrits au fil du temps, auxquels j'ai cru utile de mettre sous les yeux des chercheurs, trois documents français, dont un témoignage de première main daté du 20 novembre 1961, signé par le commandant supérieur de la base de Bizerte.

Je reconnais avoir longtemps tergiversé avant de décider quant à l'édition de ce livre. Est-ce bien le moment de tout révéler en matière de corruption, de collaboration avec l'étranger et d'inconduite de certains personnages qu'on croyait au dessus de tout soupçon ?

La pudeur recommande de ne pas relater les détails scabreux, ni de citer autant que faire se peut, des noms pour éviter d'affliger leurs familles et d'omettre ce qui dérange la morale ! Mais le devoir de dévoiler ce que je crois être la vérité quoique relative l'emporte, et ce, pour que notre histoire ne demeure pas tronquée.

Dénoncer les tares et les forces du mal de l'ancien régime, c'est espérer contribuer à assainir le nouveau, et être plus vigilant pour l'avenir.



## Radioscopie de la genèse d'une république

J'appelle un chat, un chat ;  
et Rollet un fripon.

*Boileau*

Dans l'histoire de la Tunisie moderne, Bourguiba occupe une place de choix. Ne pas en convenir, serait déraisonnable. D'aucuns ne craignent cependant pas de parler, dans la foulée, du "siècle de Bourguiba". - Voire. Habib Bourguiba a vécu tout le siècle, bien sûr; mais de là à dire que tout le siècle tunisien est le sien, il faudrait y regarder à deux fois avant de glisser allègrement du fait historique au jugement de valeur.

Les produits de l'activité d'un homme d'Etat commencent toujours longtemps après sa naissance - c'est presque un truisme - et se terminent, dans la plupart des cas, bien avant sa mort. Bourguiba est un être exceptionnel ; soit. Il est le héros de l'indépendance, c'est vrai. Il est le sculpteur du visage de la Tunisie nouvelle, c'est encore vrai. Emancipateur de la femme, il a non seulement fait d'elle l'égale de l'homme, mais il l'a rendue maîtresse de son corps par la planification de maternités conscientes, c'est-à-dire de gestations délibérées et non pas inévitables. Constructeur d'écoles, il a permis à tous les enfants du pays d'accéder à une éducation gratuite et de haut niveau. Tout cela est vrai. Mais la geste de Bourguiba, ou les hauts faits, ou encore les actions mémorables dignes de faire l'objet d'un poème épique ont été accomplis non pas entre le 3 août 1901 et le 6 avril 2000, mais entre le 2 mars 1934 et le 15 septembre 1974, autrement dit entre le congrès extraordinaire de Ksar-Hellal, congrès de la venue au monde du Néo-Destour, et le IX<sup>ème</sup> congrès de ce même Néo-Destour, tenu à Monastir et dénommé "Congrès de la Clarté". En ce 15 septembre 1974, Bourguiba a été plébiscité "Président à vie". Ce jour-là le naufrage du Combattant Suprême a commencé; submersion d'un quart de

siècle, d'abord imperceptible puis de plus en plus rapide vers la ruine totale de l'impétrant.

Toutefois, le naufrage n'a pas fait oublier la geste. Cela ressort de toute la littérature nécrologique parue au lendemain de la disparition du naufragé. Deux volets de deux décennies chacun sont mis en évidence dans l'actif du défunt : antérieurement à l'indépendance du pays, un combat sans défaillance, un courage surhumain et un dévouement total à la cause nationale ; postérieurement, un combat non moins acharné pour la construction d'un Etat moderne, viable, délivré du sous-développement et légèrement ouvert à la vie démocratique.

M. Béchir Ben Yahmed a présenté l'oraison funèbre émergente: un texte pertinent, avec ce simple titre: "Habib Bourguiba". Etalé sur quatre pages, le topo est suivi d'un post-scriptum intitulé "l'Homme qui ne voulait pas mourir". Evoquant l'abolition de la monarchie, le patron de "Jeune-Afrique" écrit: "Dans son discours prononcé ce jour-là devant l'Assemblée Constituante [Bourguiba] déclara : *"Je pourrai aujourd'hui, si je le voulais, instaurer une nouvelle dynastie pour remplacer celle que nous destituons. Mais je préfère la République"...* C'était avouer qu'il avait eu la tentation de se faire roi. Les Tunisiens ne perdront rien pour attendre car la République bourguibienne sera autoritaire et son président un "despote éclairé". De plus en plus despote avec l'âge et de moins en moins éclairé" (Fin de citation).

\* \* \*

Je vous propose, si vous le voulez bien, un arrêt à la courte étape de l'autonomie interne. Je vous introduirai ensuite à l'Assemblée Nationale Constituante. Nous y suivrons les débats du 25 juillet 1957. Après quoi, je vous inviterai à méditer sur le sort fait à la famille beylicale.

\* \* \*

## **Quelques mois d'autonomie interne, et proclamation de l'indépendance (27 août 1955 - 20 mars 1956)**

Le protocole d'accord franco-tunisien relatif au régime d'autonomie interne de la Tunisie est paraphé après de longues et laborieuses négociations, le 31 mai 1955, veille du retour triomphal de Bourguiba à Tunis. Le 3 juin, le texte est signé, du côté tunisien par M. Tahar Ben Ammar et du côté français par M. Edgar Faure. Après ratification par le Parlement français, il est scellé au Palais de Carthage par S. A. Sidi Lamine Pacha Bey, le 27

août, sur la table même où trois quarts de siècle plus tôt, le 12 mai 1881, avait été apposé le sceau beylical.

Perçue par la majorité des Tunisiens comme l'antichambre d'une inéluctable et prochaine indépendance, l'autonomie interne a été dénoncée par une minorité virulente comme une forfaiture. Ainsi la joie populaire, ne fut pas totale. "*Quelqu'un vint troubler la fête*" ! Il avait nom Salah Ben Youssef.

Au moment même où Bourguiba débarquait à la Goulette de la "Ville-d'Alger", son rival secret jetait le masque. De Genève où il résidait depuis plusieurs jours, il fit une déclaration tonitruante avant de s'envoler pour le Caire. "Je n'ai jamais approuvé ces accords avant leur signature. Bien au contraire. Je n'ai jamais caché mon opposition aux textes élaborés. La Tunisie veut une indépendance totale et non pas une autonomie illusoire et inconsistante. Je serai donc un dissident du Néo-Destour. Je ferai campagne contre des accords qui laissent entre les mains des Français des privilèges acquis par la force c'est-à-dire les Affaires étrangères, la Sécurité et la Défense nationale." (fin de citation).

Une lutte à mort va s'engager entre "le Combattant Suprême" et le "Grand Leader"<sup>1</sup>. Bourguiba convoque un congrès pour le 15 novembre 1955. La capitale du Sud en sera le berceau. Le Néo-Destour n'est plus un parti interdit. Pour la première fois depuis Ksar-Hellal une réunion politique néodestourienne pourra se tenir au grand jour. A cet avantage de la liberté retrouvée s'ajoute celui de la dignité. En effet, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1955 les décrets beylicaux ne sont plus "visés pour promulgation et mise à exécution" par le résident général. Ce même jour le représentant de la France devient Haut Commissaire de France en Tunisie. Le décret présidentiel du 10 février 1884 n'a plus cours<sup>2</sup>. Le Journal Officiel daté du 13 septembre 1955 paraît propre de toute signature étrangère. Et, justement, le 13 septembre - pure coïncidence - est la date choisie par le secrétaire général du Néo-Destour pour rentrer à Tunis après avoir reçu au Caire une délégation de chefs de fédérations dépêchée par le Bureau politique avec mission de le convaincre de son nécessaire retour au pays. A l'aérodrome d'El Aouina, Bourguiba accueille "*le camarade de lutte et l'ami de 25 ans*". Hélas! Ben Youssef demeurera sourd aux ouvertures de son aîné.

<sup>1</sup> C'est le titre donné à Ben Youssef par le quotidien As-Sabah, notamment.

<sup>2</sup> Décret français en vertu duquel les décrets beylicaux doivent être promulgués par le résident général pour devenir exécutoires.

Le vendredi 7 octobre 1955, du haut du minbar de la Zitouna, après la prière collective, le secrétaire général harangue une foule massée non seulement dans le sanctuaire et dans la cour de la prestigieuse mosquée mais également dans les rues avoisinantes. "L'autonomie interne, dit-il, est un pas en arrière". Tout en développant cette thèse il rappelle les recommandations de la "conférence internationale des pays du Tiers-Monde" tenue à Bandung, dans l'île de Java, en Indonésie du 18 au 25 avril 1955 et en profite pour interpellier nos frères Algériens et Marocains. En Algérie, on le sait, l'action insurrectionnelle est déclenchée le 1<sup>er</sup> novembre 1954. Quant au Maroc, il se prépare à mettre fin à la lutte armée et à réserver un accueil triomphal au retour du Sultan Mohamed V, déporté début 1953 en Corse, puis à Madagascar.

Le 14 octobre, au Caire, les amis de Salah Ben Youssef annoncent l'exclusion de Bourguiba du "Comité de libération du Maghreb arabe". Le Bureau politique en est également exclu. *"Désormais Salah Ben Youssef est considéré comme détenant tous les pouvoirs du Néo-Destour "*:

Le dimanche 30 octobre, Salah Ben Youssef prend deux décisions immédiatement diffusées par les médias. Voici la teneur du premier communiqué: d'après le règlement intérieur du parti, seul le secrétaire général est qualifié pour convoquer un congrès. En conséquence l'annonce d'un congrès pour le 15 novembre 1955 est nulle et de nul effet. Un congrès légal, y est-il précisé, se tiendra au cours du premier semestre 1956. Dans le second communiqué "le Grand Leader" annonce une scission. Il invite les militants à quitter le Bureau politique et à rejoindre le "Secrétariat Général". Ben Youssef croit donner à cette entité une existence objective en la dotant de locaux minuscules loués à la va-vite et ouverts dans plusieurs points du pays. Dans son esprit la "nouvelle scission" aura les vertus de celle du 2 mars 1934. Or, on ne peut comparer que des choses comparables. Ben Youssef fait mine de l'oublier: à Ksar-Hellal la scission avait été décidée par un congrès extraordinaire et non pas par un homme isolé.

Bourguiba réagit. Il réagit vite. Selon son habitude, il procède par étapes. Aussi, invite-t-il le fougueux rival à soutenir son point de vue devant les congressistes. Ben Youssef refuse, encore une fois, la main tendue par le président du parti. Il ne peut prendre la parole dans un congrès illégalement convoqué. Son entêtement lui coûtera cher. Le 8 octobre le Bureau politique l'exclut du Néo-Destour. Le 15 novembre, à Sfax, venus de tous les coins du pays, 1229 militants réunis à la cité Ezzitouna approuvent après délibération la politique de Bourguiba. Ipso facto l'exclusion de Ben

Youssef est entérinée. Mais le "Grand Leader" ne s'avoue pas vaincu. Téléguidé et financé par l'Egypte nassérienne, il persévère dans ses aberrations. Sporadiquement, des assassinats sont commis de part et d'autre, même, après sa fuite. Le 28 janvier 1956, une âme charitable prévient le farouche dissident de son imminente arrestation suite à un mandat d'amener lancé contre lui pour incitation à la révolte. Ben Youssef se dépêche de quitter clandestinement le territoire national, s'introduit en Libye et y reçoit le droit d'asile.

Cinq jours plus tard, le 2 février, Bourguiba s'envole pour Paris en vue de tâter le terrain pour l'indépendance totale et très probablement pour mettre en garde la France contre les agissements de Salah Ben Youssef orienté par Nasser, le président égyptien, contre l'Occident. La tâche du leader tunisien sera relativement aisée car des pourparlers sont en cours pour l'indépendance du Maroc avec le Sultan Mohamed V rapatrié de Madagascar le 16 novembre 1955.

L'autonomie interne tire vers sa fin. Elle aura duré un peu moins d'une année. Le 29 février des négociations sont entamées au Quai d'Orsay. Le 20 mars la Tunisie accède à l'indépendance, dix-huit jours après le Maroc. Cette fois, le protocole d'accord, toujours signé du côté tunisien par M. Tahar Ben Ammar, l'est du côté français par M. Christian Pineau. Le traité du Bardo du 12 mai 1881 devient caduc.

Le 11 avril, le Bey accepte la démission du gouvernement Ben Ammar. Bourguiba, pressenti pour former un nouveau ministère est nommé immédiatement Premier ministre, président du conseil, ministre des Affaires étrangères et ministre de la Défense nationale. Les consultations ne dureront pas longtemps. Le 15, la nouvelle équipe est présentée au souverain. Elle est composée, sous la présidence de Bourguiba, d'un vice-président du conseil, de deux ministres d'Etat, de onze ministres et de deux secrétaires d'Etat. Sept membres de l'équipe appartiennent au Bureau politique.

Sans perdre de temps, tout en s'attelant à la construction de l'Etat, Bourguiba donne à l'éradication du Youssefisme un style nouveau. Coup sur coup, il obtient le 18 avril la tunisification intégrale des services de sécurité puis, le lendemain, 19 avril, il fait sceller par le bey deux décrets, l'un créant une Haute Cour de Justice, l'autre prévoyant des indemnités susceptibles d'être allouées aux membres des comités de vigilance.

Rappelons-le, la création de tels comités a déjà été prévue par un arrêté du 31 mars écoulé, arrêté signé Tahar Ben Ammar<sup>1</sup>.

L'activité des vigiles est ultra-secrète : aucune trace de document, aucune archive. Elle est centralisée dans un vieux local, labyrinthe de galeries, de couloirs, de trappes, de puits et de caves, situé rue de l'obscurité, ou "Sbatt Edhlam", dans la médina de Tunis. On y accède par le Boulevard Bab-Benat, via la rue Bir Lahjar. Ce local est en fait un lugubre traquenard. Il attend ses proies dans le noir et dans le silence. On ne peut choisir mieux pour abriter des chambres de torture. Quartier Général peu ordinaire, on y pénètre mais on n'en sort jamais. Le trébuchet se referme impitoyablement. Parfois le voisinage entend des hurlements de douleur ou des cris de frayeur. Parfois aussi, des âniers font sortir de ce lieu sinistre de gros sacs maculés de sang. L'équipe qui pendant de longs mois officiait à la rue de l'obscurité, comprenait une dizaine d'acteurs. Ils ont été à la fin de leur mission généreusement et grassement bien rétribués. Tous sont devenus ministre, député, ambassadeur et gouverneur. A noter qu'en 1975-80, certains ont osé et réussi à faire du chantage au Président, quand celui-ci voulait apporter un changement tant soit peu dommageable à leur situation, et ce suite à leurs dérives impopulaires. Si on évite de citer les noms de ces infâmes, c'est par respect à leurs familles et à leurs proches.

Une autre espèce de tueurs agissant en groupe ou en solitaire ratissent le pays et éliminent tout opposant préalablement désigné. Le coup de main est furtif et ne laisse aucun indice.

Que conclure? On peut trouver monstrueux le recrutement d'hommes de main par le pouvoir. Or, l'histoire nous l'enseigne: toutes les révolutions et tous les mouvements de résistance ont eu recours aux mêmes méthodes de lutte et d'épuration. La répression impitoyable du youssefisme a finalement sauvé la Tunisie, à l'aube de son indépendance, d'une guerre civile. Bourguiba l'avouera lui-même mais à demi-mot. Il déclarera avoir sacrifié "*le peu*" pour sauver "*le tout*". Venant d'un Chef d'Etat, juriste de formation, la confession est surprenante. Son devoir était de faire rechercher le ou les assassins et de les faire traduire en justice.

Il y a plus surprenant. Bourguiba à diverses reprises ordonne à l'Armée Tunisienne - à peine née - de combattre les youssefistes et autres rebelles réfugiés dans les montagnes du Nord et du Nord-Ouest.

<sup>1</sup> Le décret du 19 avril et l'arrêté du 31 mars paraissent à la page 586 du n°34 du J.O. date du 17 avril 1956. Le décret du 19 avril signé Habib Bourguiba est placé au-dessus de l'arrête signé Tahar Ben Ammar.

Encore plus surprenante est une demande antérieure de même nature présentée à l'autorité française. *Qui l'eut cru!* le président du Néo-Destour peu de jours après l'indépendance de la Tunisie s'abaisse à prier l'armée d'occupation, encore présente dans le pays de l'aider à exterminer les yousefistes<sup>1</sup> terrés dans les djebels du Sud. Le Haut Commissaire de France acquiesce. Il utilise, pour répondre au vœu de Bourguiba, les Unités du 8<sup>ème</sup> Régiment des Tirailleurs Tunisiens appuyées par l'aviation et l'artillerie<sup>2</sup>. En conséquence, des soldats tunisiens sont utilisés pour pourchasser des civils tunisiens. Les pertes sont lourdes des deux côtés. Le Bey n'était pas dans le secret. Emu par l'information, Sidi Lamine proteste auprès de M. Seydoux. Nous étions au début du mois d'avril 1956, "Vos soldats sont mes sujets, lui dit-il. Vous les avez utilisés sans mon assentiment contre d'autres de mes sujets. Le sang versé des deux côtés est du sang tunisien!" Le représentant de la France<sup>3</sup> lui apprend la vérité. "J'ai répondu favorablement à une demande présentée par Maître Bourguiba<sup>4</sup>, en vertu d'un accord réalisé le 28 mars dernier entre M. Ladgham, vice-président du conseil et moi-même", répond-il au souverain. Et d'ajouter: "Rentré de Paris après avoir discuté du même sujet avec le gouvernement français, Me. Bourguiba était présent à mon entretien avec M. Ladgham".

Informé des propos échangés entre le Bey et le Haut Commissaire de France, Bourguiba, fou de colère, court à Carthage, s'introduit au Palais, fait irruption dans le bureau particulier du prince Chadly<sup>5</sup> et cause un tumultueux esclandre. Le prince Slaheddine était là, tout à fait par hasard. C'est tant mieux! pense le chef du parti. Malin comme un singe, il renverse les données de l'entrevue litigieuse.

L'accusé devient accusateur. "Votre père, dit-il aux deux princes, est en train de comploter pour empêcher la Tunisie d'être totalement maîtresse de sa sécurité. Les forces de police doivent demeurer selon son secret désir sous la tutelle française: ainsi sa protection sera mieux assurée!". Chadly Bey tente de calmer le futé querelleur. "Le souverain, rétorque-t-il, voulait tout simplement exprimer son souci de protéger ses sujets, même quand ils sont provisoirement des soldats au service de la France<sup>6</sup>."

<sup>1</sup> Le nombre total des assassinats commis contre les yousefistes serait de l'ordre de 1500 victimes environ.

<sup>2</sup> Voir annexe II, les activités du 8<sup>ème</sup> RTT sont bien détaillées.

<sup>3</sup> M. Roger Seydoux a été successivement

a- Haut Commissaire de France du 1<sup>er</sup> septembre 1955 au 19 mars 1956

b- Ambassadeur de France à partir du 20 mars 1956.

Recruté sur place, il était antérieurement au 31 août 1955, ministre délégué à la résidence générale.

<sup>4</sup> Voir les journaux du 29 mars 1956.

<sup>5</sup> Alors, chef de cabinet du Bey.

<sup>6</sup> Je tiens ces renseignements du Prince Chadly lui-même.

La magouille n'ayant pas pris avec le Prince Chadly, Bourguiba essaiera de ruser avec Tahar Ben Ammar. Il lui répète les mêmes propos puis il lui demande un témoignage écrit attestant la volonté du Bey de voir la France continuer à assurer la sécurité du trône. Le Premier ministre refusera de se prêter à un acte de félonie. "Une telle altération de la vérité, dit-il à Bourguiba, serait une forfaiture".

Ce sera là l'origine de l'une des dents gardées par le vindicatif leader à la fois contre le Bey et contre Tahar Ben Ammar; contre le premier pour avoir osé convoquer, sans son aval, le représentant de la France; contre le deuxième, pour avoir refusé de lui délivrer un témoignage mensonger le blanchissant de tout acoquinement avec l'armée d'occupation.

Pour bien comprendre cette phase cruciale de la lutte contre le youssefisme, il est nécessaire d'avoir une vue claire du déroulement des principaux événements des mois de février, mars et avril 1956. Deux dates sont à noter: le 20 mars et le 10 avril. Dans ce laps de temps, se placent les vingt-deux premières journées d'indépendance. Tahar Ben Ammar est encore Premier ministre. Bourguiba, président du Néo-Destour lui succédera le lendemain 11 avril. Et c'est la troisième date à noter. A partir de là, s'ouvre l'ère bourguibienne.

Je l'ai déjà dit, les négociations pour l'indépendance commencèrent le 29 février. Un léger remaniement<sup>1</sup> du cabinet Ben Ammar permit à Bahi Ladgham, secrétaire général du Néo-Destour de se joindre aux négociateurs avec la qualité de vice-président du Conseil et rang de ministre d'Etat.

En France, rappelons-le, Guy Mollet était chef du gouvernement ; Christian Pineau détenait le portefeuille des Affaires étrangères; Alain Savary, grand ami de toujours, était le nouveau ministre des Affaires marocaines et tunisiennes.

Sur l'insistance de Tahar Ben Ammar, Bourguiba est invité à demeurer quelques jours dans la capitale française. Rien ne peut se faire sans son aval. Tout le monde le sait. Le Combattant Suprême vint donc à Paris. De son hôtel, il se mit à orienter l'équipe tunisienne. Une fois le protocole signé par Tahar Ben Ammar, plénipotentiaire du Bey, le problème prioritaire pour Bourguiba devenait le suivant: Que faire pour s'attribuer

<sup>1</sup> Décret du 25 février 1956.

aux yeux de l'opinion tunisienne tout le mérite de l'accession de notre pays à l'indépendance? La solution est vite trouvée: il suffit de rentrer à Tunis avant Tahar Ben Ammar. On trouvera bien au Premier ministre quelque chose à faire pour retarder son retour de deux ou trois jours. Le désir secret de Bourguiba de rafler pour lui tout seul la joie populaire, se réalisa avec l'aide de la France. Un superbe avion militaire, un C47 de la base de Villacoublay, fut mis à sa disposition le 22 mars.

Bahi Ladgham, Mohamed Masmoudi, Béchir Ben Yahmed, Taïb Slim et d'autres personnalités montèrent à bord du même avion. On avait remarqué la présence parmi les passagers de Wassila Ben Ammar, la future épouse. Une autre femme était là également, Saïda Sassi, nièce et confidente du Combattant Suprême.

L'aérodrome d'El Aouina grouille de monde. L'avion amical atterrit à 11 heures et demie et s'arrête devant l'aérogare. Dès que Bourguiba paraît sur la passerelle, une joie immense se manifeste. Elle devient délire, une fois les pieds du héros du jour posés à terre. Bourguiba est hissé sur les épaules et porté en triomphe. L'accueil rappelle celui du 1<sup>er</sup> juin dernier à la Goulette.

Deux jours plus tard, le 24 mars, au même aérodrome seul quelques officiels sont là pour un accueil strictement protocolaire du Premier ministre. Tabar Ben Ammar<sup>1</sup> était accompagné de son chef de cabinet, son homonyme Mondhor Ben Ammar, frère de Wassila.

\* \* \*

Le 26 mars, les résultats des élections à l'Assemblée Nationale Constituante sont proclamés. Le jour même le deuil succède à la joie: un jeune élu, le député de Gafsa, Houcine Bouzaïane est assassiné dans sa ville. La stupéfaction est générale. Bourguiba est atterré. Pour lui permettre d'assister aux obsèques du valeureux militant, le Haut Commissaire de France met à sa disposition un Siébel de l'armée de l'air pour l'aller et pour le retour. Il se fait accompagner de Béhi Ladgham, de Taïb Mhiri et du chef fellaga Hassen Ben Abdellaziz El Ouardani.

A son retour à Tunis, Bourguiba fait la déclaration suivante: "Nous avons conféré avec le délégué du Haut Commissaire de France, le commandant du secteur, le chef de la gendarmerie, le commissaire de police, les deux

<sup>1</sup> Tahar Ben Ammar a retardé de son propre gré son retour à Tunis pour pouvoir mener à bien le programme d'aide à la Tunisie concernant 250 tonnes de blé.

caïds de Gafsa et de Sidi Bou Zid. On envisage les mesures propres à mettre un terme à ce terrorisme larvé qui est le fait de quelques individus. Nous poursuivrons certainement cette conversation avec le Haut Commissaire".

Le 28 mars, Bourguiba est de nouveau à Paris pour des entretiens à un haut niveau sur le même sujet. Avant son retour à Tunis il répète à "Paris-Inter" la déclaration faite la veille, à son retour de Gafsa. Faisant allusion aux entretiens parisiens, il ajoute: "Il a été décidé que des éléments armés, choisis par nous, cautionnés par nous, seraient engagés et je me fais fort de faire disparaître d'ici quelques semaines toutes traces de troubles dans ces régions".

Au même moment, à Tunis, M. Roger Seydoux, Haut Commissaire de France et M. Bahi Lagham, vice-président du Conseil, sont en train d'étudier "la situation générale dans les régions de Gafsa, Thala et Sidi Bou Zid à la lumière des opérations déclenchées par le Maghzen en coopération avec les troupes françaises après les assassinats de ces derniers jours". Dès son arrivée à Tunis, vers 15 heures, Bourguiba se joint à eux.

Tout cela Lamine Bey ne le savait pas. Et pourtant, les journaux de Tunis en parlaient.

\* \* \*

Avant de clore ce chapitre, je ne puis résister au plaisir de reproduire ces quelques phrases écrites par Edgar Faure dans ses "Mémoires" à propos des négociations pour l'autonomie interne. "... Il fallait surtout tenir compte de la présence en arrière-plan d'un homme, Habib Bourguiba et d'une politique, la sienne. *Il était illusoire de penser que les rapports franco-tunisiens pourraient être réglés sur la scène d'un théâtre d'ombres.* Les ministres, Tahar Ben Ammar, Masmoudi, Mongi Slim, n'existaient que par délégation et la solution finale serait retardée jusqu'au moment où Habib Bourguiba pourrait apparaître tel *le deus ex machina*".

Ces réflexions pertinentes demeurent valables quant aux négociations de février-mars 1956 du protocole de l'indépendance. Cependant, une variante est introduite; la France finit par tirer de sa cachette l'animateur des figurines et discute directement avec lui. En effet, les plénipotentiaires tunisiens achoppent, le 17 mars, à la formule d'"*indépendance dans l'interdépendance*". A midi, ils quittent le Quai d'Orsay. Bahi Ladgham a le visage défait. "Les négociations sont interrompues, annonce-t-il. Nous rentrons à Tunis, les mains vides". Le jour même Guy Mollet, président du

Conseil, sauve la situation. Il autorise Christian Pineau à reprendre le dialogue directement avec Bourguiba. En fin d'après-midi, le président du Néo-Destour quitte à son tour le Quai d'Orsay. Son visage est détendu. *"Les négociations ne sont pas interrompues, dit-il aux journalistes. Un accord est trouvé. La signature du protocole est imminente "*

Nos arrières-petits-enfants pourront en savoir plus sur la teneur des entretiens Bourguiba-Faure et Bourguiba-Pineau. En effet, il faudra attendre l'année 2050 pour avoir la possibilité d'examiner le dossier Bourguiba, dans les archives françaises.

\* \* \*

## **Abolition de la Monarchie et proclamation de la République.**

La journée du 25 juillet 1957 avait offert à des constituants muselés, un ballet en deux actes savamment monté. C'était un jeudi. Pour la mise au point du spectacle le maître de ballet avait réuni le lundi précédent, 22 juillet successivement deux aréopages: la conférence des ambassadeurs puis le Bureau politique du Néo-Destour. Le lendemain, mardi 23 juillet, Jellouli Farès, chargé de réunir un troisième aréopage, mettra au point avec les membres du Bureau de l'Assemblée Nationale Constituante certains détails de la mise en scène.

Le premier aréopage avait permis pour la première fois à l'ensemble de nos représentants à l'étranger d'être en séance. Ils formaient un corps de huit diplomates: Mongi Slim; Mohamed Masmoudi; Sadok Mokaddem ; Taïeb Sahbani ; Taïeb Slim ; Mondhor Ben Ammar ; Hassane Belkhodja et Mohamed Mokni respectivement accrédités à Washington, Paris, le Caire, Rabat, Londres, Rome, Madrid et Tripoli. Les quatre agents énumérés les premiers étaient également membres de la Constituante. A l'issue de la conférence, tenue à Dar-El-Bey de 9h55 à 14h10, ils reçoivent - à l'exception de Masmoudi - l'ordre de regagner immédiatement chacun son poste.

Le deuxième aréopage avait délibéré à Sayda de 18h30 à minuit. Le bureau politique était, rappelons-le, composé de quinze membres: Habib Bourguiba; Bahi Ladgham ; Jellouli Farès ; Mongi Slim ; Hédi Nourira; Sadok Mokadem ; Taïeb Mehiri ; Ahmed Mestiri ; Mohamed Masmoudi ; Ferjani Bel Haj Ammar ; Ali Belhaouane; Habib Achour; Ahmed Tlili ; Abdallah Farhat et Abdelmajid Chaker. Seul ce dernier n'était pas député à l'Assemblée Nationale Constituante. Rappelons-le, Sayda était le nouveau nom de Sainte-Monique, station du TGM entre Le Kram et Sidi-Bou-Saïd.

Là était la résidence de Bourguiba, Premier ministre. Du temps du Protectorat, c'était la demeure du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien. Agrandie après l'abolition de la monarchie, elle devint le Palais présidentiel de Carthage.

Le troisième aréopage eut lieu au Palais du Bardo. Le Président de l'Assemblée Nationale Constituante avait réuni dans son cabinet, le Bureau de l'Assemblée et la Commission de Coordination, une super-commission chargée à la fois de coordonner les travaux de l'ensemble des commissions de la Constituante et de mettre au point la rédaction définitive du texte de la Constitution. Elle était présidée par Ahmed Ben Salah, benjamin de l'assemblée et jeune loup fort en gueule. C'est très probablement, ce matin-là, qu'a été arrêtée la liste des intervenants.

\* \* \*

Le 25 juillet, Jellouli Farès ouvre à 9h22 la séance. D'emblée, il annonce l'ordre du jour. Curieusement, il oublie les termes du décret beylical du 29 décembre 1955 portant institution d'une Assemblée Nationale Constituante. Dans les considérants dudit décret, il est question de doter "*Notre Royaume d'une Constitution définissant l'organisation des pouvoirs*". De plus, l'article 1 du même décret beylical reprend l'expression "*doter Notre Royaume d'une Constitution*".

Laconique comme à son ordinaire, le président de l'Assemblée indique la raison du retard mis pour la rédaction du texte de la Constitution. "Nous ne pouvons élaborer une telle charte, dit-il, sans nous mettre d'accord préalablement sur la forme de l'Etat". Aucun député n'osera objecter que la forme de l'Etat est précisée dans le décret beylical en vertu duquel l'Assemblée Nationale Constituante est à l'œuvre depuis tant de mois.

"La séance plénière de ce 26 Dhoul-Hijja correspondant au 25 juillet 1957", poursuit Jellouli Farès, "ne se terminera pas sans que les représentants de la nation n'aient exprimé clairement leur option à ce sujet. Personne ne quittera les lieux avant la fin des travaux". Et d'ajouter à la grande joie de tout le monde: "il y aura une courte interruption pour le déjeuner. Le repas sera servi dans l'une des grandes salles du Palais".

Sur ce, le Président de l'Assemblée Nationale Constituante fait l'appel et donne au fur et à mesure les motifs de l'absence de cinq députés: un ministre en mission à Paris, Hédi Noura ; trois ambassadeurs, Mongi Slim;

Sadok Mokaddem et Taïeb Sahbani ; un député, Jalloul Ben Chérifa<sup>1</sup>, est excusé pour la matinée.

En face du Président de l'Assemblée, quatre-vingt-douze élus sont assis chacun à sa place de député. Le banc du gouvernement est vide. L'hémicycle est rempli par un grand nombre d'invités au premier rang desquels tous les ambassadeurs accrédités à Tunis conduits par leur doyen, M. Georges Gorse, ambassadeur de France. Les représentants de la presse nationale et de la presse étrangère sont là.

La radiodiffusion tunisienne ainsi que quelques opérateurs de stations étrangères sont prêts à l'œuvre. De son palais, Lamine Bey suivra les débats retransmis en direct. Hypnotisé par la *Vox populi* il demeurera impassible devant la démesure de l'événement.

Une fois l'appel nominatif terminé, Jellouli Farès entreprend de "compléter" (sic) la liste des intervenants éventuels par les noms de ceux qui n'ont pu déjà se manifester (resic). "Une première liste "provisoire" (resic encore) de huit noms est entre mes mains: Ahmed Ben Salah; Rachid Driss; Nasr Marzouki; Ahmed Drira ; Chadly Naïfar ; Mohamed Kacem ; Mohamed Ben Romdhane et Mohamed Badra" ajoute-t-il en vasouillant. Et de préciser: "pour des raisons de gain de temps, ceux-là interviendront, dit-il en priorité et monteront à la tribune dans l'ordre où ils viennent d'être énumérés". En fait, c'était les huit danseurs prévus pour le spectacle.

La parole est donnée en premier lieu à Ahmed Ben Salah. Le coordonnateur de toutes les commissions de l'Assemblée avait pour consigne de clarifier l'ordre du jour et de formuler le problème de l'heure: choisir entre la monarchie et la république. Or, dans une improvisation verbeuse et quelque peu confuse M. Ben Salah ne prononce aucun des deux termes de l'alternative. Ni le mot "monarchie" ni le mot "république" ne sont employés. Par contre, il s'appesantit sur sa qualité de président de la commission de coordination. "Décider de la forme future de l'Etat, souligne-t-il ensuite, n'entre ni dans les attributions du bureau de l'Assemblée ni dans celles du gouvernement". Seule une réunion plénière des représentants de la nation peut prendre une décision en la matière. M. Ben Salah termine son exposé par la formulation de deux vœux: d'abord, la fin d'un régime politique anachronique; ensuite la proclamation de la journée du 25 juillet 1957, jour de fête nationale.

<sup>1</sup> Député de Sousse et président de l'Office National de l'Huile.

La parole est donnée ensuite à Rachid Driss. Ce deuxième danseur manifeste d'emblée son exaspération à l'endroit de Ahmed Ben Salah, médiocre histrion à son goût. Il lui reproche de s'être cantonné dans les généralités et de n'avoir pas souhaité à la Tunisie une "*république libre*". L'habile surenchère vaudra à l'ancien compagnon du docteur Habib Thameur des applaudissements très vifs. Le parfait cabotin se gonfle la poitrine, savoure son succès à pleins poumons et se lance dans une longue énumération des méfaits accomplis par les beys successifs y compris le Souverain actuel. La diatribe achevée, le bateleur explique - au lieu et place de Ben Salah - le choix à faire par l'Assemblée : opter soit pour une monarchie constitutionnelle soit pour un régime républicain. Reprenant l'expression tantôt applaudie, il exhorte ses pairs à voter pour "*une république libre*". Curieuse expression sortant de la bouche d'une ancienne sirène de la cause nazie.

Sur ce, Ben Salah reprend la parole. Saisissant au vol une planche de salut lancée par le président de l'Assemblée, il précise le sens de son intervention de tout à l'heure: en sa qualité de président de la commission de coordination il avait à exposer le problème sans prendre parti. Il reconnaît cependant la maladresse d'une péroraison vague et hors du sujet. Il fait amende honorable. "Je reprends la parole en ma qualité non pas de président d'une commission mais de simple élu" souligne-t-il. Enivré par son propre discours - un discours toujours abscons - il s'écoute parler et comme dirait "le Canard enchaîné", il dépasse "*le mur du çon*" par la *noix* suivante: "*Du temps de la lutte nationale nous formions, prétend-il, une république de militants et nous avons un président à la tête de cette république. Mais c'était une république sans loi. Il nous faut aujourd'hui nous donner une république dotée d'une loi*", (fin de citation).

Qu'on me permette ici une parenthèse. Quand on connaît les vrais sentiments de Ben Salah à l'endroit de Bourguiba, on demeure sidéré devant tant d'obséquiosité de la part d'un arriviste d'ordinaire irrévérencieux envers toute personne détenant "un plus" par rapport à lui-même. Déjà, en 1951, en sa qualité de délégué de Farhat Hached auprès de la C.I.S.L il Bruxelles, il faisait de temps en temps un saut à Paris, au 115 Boulevard Saint-Michel, et manigançait pour prendre la place de Bourguiba à la tête du Néo-Destour! Tout simplement. Quatre ou cinq étudiants composaient sa galerie ... Le port d'un nouveau froc s'explique aisément Il faut ce qu'il faut. Pour le secrétaire général de l'U.G.T.T. - ci-devant, professeur-adjoint d'arabe - un poste ministériel est à l'horizon ...

La première partie de la séance plénière durera jusqu'à midi et demi. Avaient pris la parole, après la deuxième intervention de Ben Salah, dix députés dans l'ordre suivant: Ahmed Drira ; Nasr Marzouki ; Chadly Neïfar; Mohamed Badra ; Sadok Boussoffara ; Mohamed Ben Romdhane; Mohamed Kacem ; Taieb Miladi ; Mohamed Badra une deuxième fois; Azouz Rebaï et Abderrahmane Abdennebi. En tout donc, douze intervenants auront pris la parole au cours de la matinée.

Après le déjeuner, la séance plénière reprend à 14h 15. Après avoir fait de nouveau l'appel, Jellouli Farès donne la parole à un treizième élu, Abdesslam Achour. La liste de ceux qui avaient demandé à intervenir dans les débats ayant été épuisée, le président de l'Assemblée Nationale Constituante donne la parole à "Monsieur le Président Habib Bourguiba". C'est le deuxième acte du ballet.

En dehors des deux interventions de Mohamed Badra et du discours final de Bourguiba, rien ne mérite vraiment d'être retenu. Le ballet est lassant dès ses débuts. Même verbiage plus ou moins long des uns et des autres, mêmes calomnies à l'endroit des souverains qui se sont succédé sur le trône husseinite, même faiblesse du niveau tant moral qu'intellectuel et surtout même désir de plaire à un homme affamé de compliments et assoiffé d'éloges. Abderrahmane Abdennebi, évoque des faits remontant à 1922 et pousse le dithyrambe à son paroxysme. A son tour, Cheïkh Chadly Neïfar se révèle habile thuriféraire. Tout en balançant l'encensoir, l'uléma, sans médire de la Maison de Hussein, justifie du point de vue religieux le régime républicain.

Quant a Sadok Boussofara, il a été bref mais exécration. Médecin de la Cour depuis un quart de siècle d'après son aveu, il s'abaisse à la délation. Convoitait-il le portefeuille de la Santé publique? Il n'est pas interdit de le supposer.

La dernière danse est exécutée par Abdesslam Achour. Elle est truffée de chiffres puisés je ne sais où. Il prétend que l'allocation (sic) annuelle servie au bey était de 31 millions 500.000 francs en 1945. Vérifions dans le Journal Officiel. Nous y découvrons effectivement la somme citée par le témoin. Seulement, M. Achour est un danseur qui ne sait pas lire. Les 31.500.000 francs correspondaient non pas à la liste civile du souverain mais à l'ensemble des crédits alloués au Palais beylical. Ces crédits

comportaient trois lignes de dépenses : la liste civile proprement dite; les dotations des 222 princes et princesses<sup>1</sup> ; les émoluments du personnel et les dépenses du service des palais. Sur le total sus-indiqué, 14 millions étaient prévus pour les dotations des princes et princesses ; et 14 millions 500.000 francs étaient inscrits au titre du personnel et du service des palais. Il ne restait plus pour la liste civile que la somme annuelle de trois millions de francs, soit 250.000 francs par mois. Voilà donc ce que gagnait le Bey de Tunis. En 1945-1946 son salaire correspondait aux émoluments de quatre hauts fonctionnaires. Le pactole n'était pas mirobolant et le rapport n'a guère varié au cours des années.

Avant de passer au deuxième acte de ce ballet mémorable, il me faut m'arrêter un instant sur l'intervention de Mohamed Badra. On s'attendait à un danseur: un honnête homme se présenta. M. Badra, devait être appelé à la tribune en dernier lieu. Or, je ne sais à la suite de quels signaux mystérieux, il a été invité à prendre la parole tout de suite après le Cheïkh Chadly Neïfar. L'ancien ministre de Moncef Bey annonce son intention de soumettre une motion à l'Assemblée. Jellouli Farès lui coupe la parole, le rabroue et le renvoie à sa place. L'ordre du jour a prévu un débat et non pas des motions, lui signifie-t-il.

Après les interventions de Sadok Boussofara, de Mohamed Ben Romdhane et de Taïeb Miladi, le président de l'Assemblée, comme pris de remords, fixe Mohamed Badra et lui souffle - s'il veut reprendre la parole ~ de présenter sa motion sous forme de suggestion personnelle. L'idée est agréée, Badra accède de nouveau à la tribune. En des termes émouvants, il retrace dans ses grandes lignes le court règne de Moncef Bey. "Quelques élus en particulier MM. M'hamed Chenik et Aziz Jellouli m'ont prié, souligne-t-il, de rappeler le rôle joué par l'héroïque Souverain dans la lutte nationale. Eu égard au respect dû à la vérité historique, il convient de prononcer le nom de Moncef Bey avec déférence et considération. Il nous faut nécessairement reconnaître les mérites de ce bey exceptionnel avant de tourner la page de la monarchie et d'ouvrir celle de "la république" conclut-il, sous les vifs applaudissements de tous les députés.

Le deuxième acte comporte une seule danse, celle du chorégraphe lui-même, De prime abord, le Maître reproche à ses petits rats d'avoir médiocrement exécuté leurs numéros respectifs. Il se propose donc d'élever le niveau du spectacle. Dans un très long exercice, Bourguiba, sublime par

<sup>1</sup> Cette dotation a été supprimée par décret du 31 mai 1956.

moments, n'est pas égal à lui-même. Il dansote le plus souvent. Il demeure terre à terre, se dévoile vulgaire mégalomane et se révèle falsificateur.

Visiblement, il est énervé, Les applaudissements soulevés par l'attachement de Mohamed Badra à Moncef Bey ont dû l'agacer. Plus déplaisantes encore à son goût, les deux très courtes interventions de Jellouli Farès puis de Azouz Rebaï en faveur du souverain martyr ont dû l'irriter davantage, Imprudents seides! Vous osez apporter de l'eau au moulin d'un husseinide. Vos fâcheuses initiatives ont entravé le bon déroulement du ballet. Bourguiba ne vous pardonnera pas vos bévues. Sur le moment, il ne vous fera aucune observation. Vindictif - vous le savez bien - il saura attendre des années pour vous punir de vos contretemps et décocher au moment opportun, à l'un et à l'autre, à l'instar de la *"mule du pape"* un *"terrible coup de sabot"*.

J'ai cité M. Béchir Ben Yahmed au seuil de la présente analyse. Le 25 juillet 1957 le distingué journaliste était depuis le 15 avril 1956, Secrétaire d'Etat à l'Information. Benjamin de la première équipe ministérielle de la Tunisie indépendante, il était assis à l'Assemblée Nationale Constituante parmi les invités.

Il n'avait pas encore l'âge requis pour la députation. Par devoir, il écoutait Bourguiba avec une extrême attention. Suivant la leçon de Rabelais, il avait su *"rompre l'os"* du réquisitoire magistral pour nous en montrer plus tard la moelle; une moelle, *"substantifique"* certes, mais à l'arrière-goût amer. Le député Bourguiba dans son ultime journée de Premier ministre du Royaume de Tunis enterrait le vieux monde tunisien. Chef suprême en puissance d'une république en travail, il préfaçait notre imminente entrée dans un monde nouveau.

Bien sûr que non, le train dans lequel Bourguiba nous a embarqués n'était pas nommé "Monarchie". Mais était-ce celui de la "République"? - Bien sûr que oui, d'après les textes votés et promulgués. Or ces textes, irréprochables en eux-mêmes, le Combattant Suprême aura vite fait de les mettre entre parenthèses pour gouverner le pays selon son bon plaisir, appuyé par un Néo-Destour composé de comparses soumis à ses caprices. Les intérêts des dignitaires du parti unique, repérables à l'œil nu, coulaient derrière les vivats. Durant trois décennies nous aurons à souffrir d'un monocrate à la santé fragile, souvent hospitalisé ou en cure dans une station thermale, sujet à des accès de délire suivis par bonheur de longs moments de lucidité et de génie politique.

## Le problème de Lamine Pacha Bey.

Le mois d'octobre 1944 est celui de mon entrée au Collège Sadiki. Achevée depuis dix-sept mois, la campagne de Tunisie éloigna de notre pays une Afrikakorps effondrée et une VIII<sup>me</sup> armée anglaise victorieuse. Mais ce n'était pas encore la fin du cataclysme. La Seconde Guerre mondiale continuait loin de nos frontières.

Mes aînés de deux ans, ceux de la promotion 42 - et, bien sûr ceux des cinq promotions antérieures - ont eu le privilège de vivre une journée singulière dans l'histoire de l'enseignement secondaire tunisien. Le 14 octobre 1942, Sadiki accueillait Sidi El Moncef Pacha Bey. Ce jour-là les élèves eurent le bonheur de voir de près le Souverain. Rassemblés dans la cour d'honneur, ils écoutèrent de toutes leurs oreilles une leçon faite à leur usage, devant le prestigieux visiteur, par le sous-directeur de l'établissement. Mohamed Attya avait utilisé dans sa composition les dérivés du verbe "sadaqa", pour tracer le portrait moral du sadikien modèle.

Avec "Sadok Bey, Sadiki et Sadikien" et avec les trois mots "sedq. sadaqa et sadouq" signifiant "vérité, véridique et véracité" il avait tissé de main de maître une page impérissable digne d'être mise sous les yeux des écoliers tunisiens de tous les temps. On pourrait l'intituler: "Voici ce que tu dois être !"

Ces mêmes aînés nous ont relaté la profonde colère éprouvée le jour où, peu avant la fin de la même année scolaire, leur parvint la nouvelle de la destitution du Souverain bien-aimé. C'était le vendredi 14 mai 1943. Nous le savons aujourd'hui, l'acte abominable a été exécuté à contre-cœur par le général Juin, résident général par intérim, sur ordre du général Giraud. Ce dernier, pétainiste notoire<sup>1</sup>, représentait la souveraineté française à Alger<sup>2</sup> avec le titre de "commandant en chef civil et militaire en Afrique française"<sup>3</sup>.

Le lendemain, samedi 15 mai, le même général Juin plaça sur le trône husseinite S. A. Sidi Lamine Pacha Bey. Le nouveau "Possesseur du Royaume de Tunis" quoiqu'investi conformément à une règle séculaire, sera perçu durant de longues armées, comme un usurpateur.

<sup>1</sup> Voir Albert Bayet- Histoire de France.

<sup>2</sup> Depuis l'assassinat de l'amiral Darlan en décembre 1942.

<sup>3</sup> Le général de Gaulle quittera Londres et débarquera à Alger le 30 mai 1943 quelques jours après la destitution de Moncef Bey.

Aussi, à l'instar de l'ensemble de la nation, étions-nous à Sadiki "moncéfistes". Par ailleurs, nous étions "néo" par fidélité à Ali Belhaouane. Nous envisagions confusément un avenir républicain... Concrétilisable par nos enfants voire par nos petits-enfants.

Jusqu'à la fin de nos études secondaires, au début des années cinquante, fidèles à nos idées, nous persistions à rêver d'un idéal lointain et quelque peu chimérique. Notre combat était désintéressé. Nous n'avions pas la folie d'espérer en cueillir nous-mêmes les fruits. N'empêche! Nous persévérions comme si le succès était à portée de la main.

Or, il l'était! Le 31 juillet 1954 est une autre journée inoubliable. Pierre Mendès-France atterrit à El-Aouina. Accompagné, pour la galerie, du maréchal Juin<sup>1</sup> et, pour le suivi, de Christian Foucher<sup>2</sup> il se rend à Carthage. L'événement inopiné provoque en nous une surprise mêlée d'espérance. Une heure à peine après sa descente du ciel - c'est bien le cas de le dire - le chef du gouvernement français nous fait jubiler.

Sa proclamation, devant le monarque, du principe de l'autonomie interne a l'apparence d'une promesse irrévocable. Elle engage définitivement la France. Dans la joie générale du moment quelques-uns d'entre nous touchaient du bois et formulaient le vœu de ne pas voir le discours de Mendès-France à Carthage subir le sort du discours de Robert Schuman à Thionville.

Ici, un rappel historique est nécessaire.

Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères de juillet 1948 à janvier 1953 est originaire du département de la Moselle. De son côté, à la même époque, Louis Perillier était préfet I.G.A.M.E.<sup>3</sup> à Metz. Brillant commis de l'Etat, il avait un faible pour la Tunisie. Une partie de sa jeunesse s'était écoulée agréablement au royaume des beys. Lieutenant d'infanterie, âgé de vingt-trois ans, il avait noué quelques amitiés tunisiennes<sup>4</sup>. Son rêve était de couronner sa carrière en qualité de résident général de France dans notre pays. Et, justement, Metz était le lieu idéal à partir duquel on pouvait gagner la sympathie de Robert Schuman. Aussi, Louis Périllier n'était-il pas resté inactif; bien au contraire!

<sup>1</sup> Le général Alphonse Juin fut élevé à la dignité de Maréchal de France en 1952.

<sup>2</sup> Ministre des Affaires tunisiennes et marocaines (1954 - 1955).

<sup>3</sup> Le sigle I.G.A.M.E signifie "inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire".

<sup>4</sup> Né le 1er avril 1900 il Nîmes, Louis Périllier est décédé à Paris dans la nuit du 15 au 16 avril 1986.

Au début de l'été 50, la fleur convoitée fut offerte au superpréfet en un grand tralala. Le 11 juin 1950, à l'occasion d'un banquet en l'honneur des parlementaires d'Outre-mer organisé à Thionville, sous-préfecture du département de la Moselle, le chef du Quai d'Orsay, signale en primeur à son auditoire - et en présence de l'élue - la promotion de M. Louis Périllier à la fonction de résident général à Tunis avec mission de *"comprendre et conduire la Tunisie vers le plein épanouissement de ses richesses et l'amener vers l'indépendance qui est l'objectif final pour tous les territoires au sein de l'Union française"*.

Pour la première fois dans l'histoire du protectorat la nomination d'un résident général est rendue publique dans un décor à rendre jaloux tous les diplomates et tous les grands commis de France et de Navarre. Jamais, au grand jamais, la nomination d'un ministre plénipotentiaire n'a été annoncée de cette façon.

Pour la première fois également le mot *"indépendance"* est prononcé publiquement par un responsable français de haut niveau.

Hélas! Un an et demi plus tard, le même responsable remettra, dans son bureau, de la main à la main, à M'hammed Chénik, sous pli cacheté, la fameuse *"note du 15 décembre 1951"*. Une longue lettre signée Robert Schuman dans laquelle le ministre des Affaires étrangères revient sur la promesse formulée à Thionville, expose au Premier ministre tunisien, en un style embarrassé, les raisons pour lesquelles il substitue à la notion d'indépendance celle de cosouveraineté franco-tunisienne et le prie d'expliquer ces raisons à S.A. le Bey.

Quelques jours plus tard, Robert Schuman chargera Maurice Schumann secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de signifier à M. Périllier la fin de sa mission à Tunis. Il s'ensuivra un cauchemar de quarante-huit mois en trois épisodes. D'abord, l'effrayant proconsulat de dix-huit mois de Jean de Hautecloque. Ambassadeur bourru, arrivé à bord d'un croiseur escorté de deux avions des forces aériennes le 13 janvier 1952, il sera convoqué d'urgence à Paris, le 25 août 1953 pour se voir prier de ne plus remettre les pieds en Tunisie.

Pierre Voizard lui succède le 2 septembre sur proposition de M. Georges Bidault<sup>1</sup>, malgré l'opposition de M. François Mitterrand, ministre d'Etat<sup>2</sup>. Le nouveau résident général prend immédiatement ses fonctions mais

<sup>1</sup> Successeur de Robert Schuman aux Affaires étrangères dans le cabinet Joseph Laniel.

<sup>2</sup> F. Mitterrand présentera sa démission trois jours plus tard.

avant de se rendre à Tunis il éprouvera la nécessité de travailler jusqu'au 25 septembre à l'Office de Tunisie. Grave faute de service car il y avait le feu en Tunisie et le feu a continué à faire ses ravages. L'événement le plus grave a été l'assassinat du leader Hédi Chaker dans la nuit du samedi 12 au dimanche 13 septembre à 2h40. Enlevé par la Main Rouge à son domicile où il était en résidence surveillée à Nabeul, son corps est retrouvé criblé de balles sur la route de Grombalia. A ses vêtements était accrochée une pancarte portant l'inscription suivante: "*Tout acte de sabotage ou de terrorisme commis dans une localité entraînera la mort de trois grands chefs' destouriens de ce lieu. Qu'on se le dise*"<sup>1</sup>.

Le 26 septembre, M. Voizard présente ses lettres de créance au Bey. Jouet entre les mains des prépondérants, il ne saura, malgré son sourire permanent, ni convaincre les milieux politiques tunisiens ni satisfaire le Bey. Dix mois plus tard, le 28 juillet 1954, il subira le sort de son prédécesseur: convoqué d'urgence à Paris, il sera prié de ne pas retourner à Tunis. Pour le consoler, M Pierre Mendès - France l'élève à la dignité de grand officier de la Légion d'Honneur.

Le troisième épisode du cauchemar durera vingt mois, du 31 juillet 1954 au 20 mars 1956. Si la promesse de Pierre Mendès - France a été menée à bon terme et n'a pas tourné à la guerre civile, c'est dans une certaine mesure grâce à l'intelligence de Lamine Bey. Sa main n'a jamais été tendue à Salah Ben Youssef. Bien au contraire, un arrêté du 31 janvier 1956 portait "dissolution du groupement de fait dénommé Secrétariat général du *Néo-Destour*. L'arrêté était immédiatement exécutoire et concernait non seulement le siège central du groupement sis au 23 rue Al Djazira à Tunis mais toutes les sections ou cellules implantées sur tout le territoire tunisien. Aussi, l'enthousiasme populaire manifesté trois ans plus tard le 25 juillet 1957, à l'annonce de la réalisation de notre vieux rêve républicain a-t-il laissé à plusieurs d'entre nous un poids sur la conscience.

Aujourd'hui encore, un demi-siècle après la fin des husseinides, le même malaise moral tourmente bon nombre de Tunisiens. Les inepties débitées par une poignée de députés caudataires du Combattant Suprême, le silence impudent de plusieurs autres représentants de la nation et enfin la passivité générale devant les sanctions contraires aux lois divines et aux lois humaines infligées à la famille beylicale sont, et c'est le moins qu'on puisse dire, incompatibles avec les valeurs républicaines qu'on se propose de proclamer.

<sup>1</sup> Dépêche tunisienne - 15 septembre 1953 - page 2, colonne 6.

Un seul point blanc dans la noirceur des "débats" tenus ce jour-là: la courageuse intervention de Mohamed Badra sauva l'honneur de l'Assemblée Nationale Constituante ainsi que celui du peuple tunisien. Je mets bien le mot "débat" entre guillemets. A proprement parler, il n'y a eu aucun débat. Un débat suppose une discussion. Une discussion implique une controverse entre l'exposé du pour et la soutenance du contre ou, pour le moins, entre le développement d'argumentations différentes. Or il n'y avait eu ni thèse ni antithèse. Des propos uniformes nous avaient assommés du début à la fin. Durant toute une journée nous avons assisté non pas à une délibération mais à un ballet savamment orchestré, retransmis en direct par la radiodiffusion nationale et suivi en son palais de Carthage par un Souverain soumis à la divine providence. Ce fut probablement pour lui la journée la plus longue de sa vie.

\* \* \*

Contrairement à l'affirmation de Bourguiba, le Souverain n'était pas libre de ses mouvements. Depuis trois jours il était prisonnier dans sa résidence. Une nuée de policiers assiégeaient le palais beylical comme s'ils surveillaient une forteresse peuplée de contre-révolutionnaires.

Or, Lamine Pacha Bey, 76 ans<sup>1</sup>, homme simple et tranquille, ne présentait aucun danger pour la politique de l'heure. Il aurait volontiers abandonné le trône si on le lui avait demandé<sup>2</sup>. La passivité avec laquelle il laissa Bourguiba, son Premier ministre, lui retirer "*par étapes*" ses privilèges, ses prérogatives et ses attributions le prouve suffisamment. Bon Tunisien, patriote sincère mais avant tout bon père de famille, pantouflard et craintif, il aurait sans rechigner accepté de terminer sa vie, dans son propre palais, entouré de sa nombreuse descendance. Je dis bien "*son propre palais*". Il faut l'affirmer clairement, le palais de Carthage était non pas un bien public mais un bien privé régulièrement immatriculé à la propriété foncière au nom de Mohamed Lamine Pacha Bey, fils de Mohamed El Habib Pacha Bey.

Le souverain résidait au départ, comme ses prédécesseurs au palais beylical d'Hammam-Lif, palais faisant partie du domaine de l'Etat. Son emménagement dans son palais privé de Carthage a été un acte de résistance vis-à-vis du résident général. Lamine Bey voulait empêcher ce dernier de l'importuner à tout moment voire de le menacer de lui faire subir

<sup>1</sup> Né le 11 septembre 1881 (9 Chawal 1298), quelques mois après la signature du traité du Bardo

<sup>2</sup> Affirmation que m'avait fait le Prince Chadly lors de nos nombreux entretiens en 1995-1996.

le sort de Moncef Bey. La propriété privée étant sacrée, personne ne saurait la violer, pensait-il.

Appelé jadis Dar Zarrouk, le "palais de Carthage" fut construit vers 1860 par le général Ahmed Zarrouk, esclave affranchi d'origine circasienne, pourfendeur de triste mémoire des sahéliens en révolte contre une augmentation d'un impôt de capitation appelé "mejba", impôt ignoble dans sa conception<sup>1</sup> et injuste dans sa répartition<sup>2</sup>. Ahmed Zarrouk, ministre de Sadok Bey, après de multiples révocations et réintégrations fut définitivement écarté des affaires en mai 1881. Il mourut en 1889, Son fils Mohamed Zarrouk dilapida en très peu de temps le patrimoine paternel. Un tuteur vendit la demeure en question à un riche israélite répondant au nom de Haï Bessis, A son tour Albert, héritier de Haï céda la demeure construite par Ahmed Zarrouk au bey régnant Mohamed El Habib, en 1922, pour la somme de 400.000 francs.

Vingt-deux ans plus tard Lamine Pacha Bey en devint l'unique propriétaire en achetant les parts de ses cohéritiers. Immédiatement après, il y fit apporter de multiples transformations et embellissements. A cet effet, il contracta auprès du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, un emprunt de trois millions de francs remboursable en 32 mensualités. A partir de ce moment l'ancienne résidence du général Ahmed Zarrouk devint un palais digne d'héberger un Souverain<sup>3</sup>.

La dignité du départ de Lamine Bey de la demeure royale, le silence et la patience montrés devant les maux immérités de sa déchéance, le stoïcisme avec lequel il a supporté le malheur prouvent suffisamment la douceur de son caractère et l'équilibre de son tempérament.

\* \* \*

A 18 heures 15, en ce jeudi 25 juillet 1957, après une suspension de quelques minutes, la séance est reprise à l'Assemblée Nationale Constituante pour le dernier acte de cette journée mémorable. Très bref, ce dernier acte ne durera pas plus d'un quart d'heure. Le Président Jellouli

<sup>1</sup> La "mejba" peut être comparée à la vignette automobile actuelle. Tout Tunisien mâle ayant atteint sa majorité, pour pouvoir sortir de son domicile et circuler sur la voie publique, doit payer "la mejba" une fois l'an même s'il ne dispose d'aucune ressource. Les infirmes en étaient dispensés ainsi qu'un certain nombre de fonctionnaires.

<sup>2</sup> En étaient dispensés également, on ne sait pour quelles raisons, les Tunisiens nés et résidant dans les cinq villes suivantes: Tunis, Kairouan, Sousse, Monastir et Sfax.

<sup>3</sup> Après avoir abrité divers services, le palais de Lamine Bey est depuis 1983 le siège de "Beït-El-Hikma" devenue en 1992 "Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts".

Farès lit à haute voix le texte de la résolution finale rédigée sous forme de décret. Sous une tempête d'applaudissements, il le remet pour attributions au Combattant Suprême après l'avoir félicité de son accession à la Présidence de la République.

En effet, ce décret pris au nom du peuple, énonce quatre stipulations immédiatement exécutoires:

- 1- La Monarchie est abolie.
- 2- La République est proclamée.
- 3- En attendant l'entrée en vigueur de la Constitution il est donné mission au Président du Conseil d'assurer dans leur condition présente les affaires de l'Etat avec le titre de Président de la République Tunisienne.
- 4- Le gouvernement et le Président de l'Assemblée sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution dudit décret et de le diffuser universellement.

A 18 heures 30 Bourguiba plébiscité Chef de l'Etat donne mission à une délégation de se rendre à Carthage pour remettre au souverain déchu une copie du décret et le conduire, lui et les siens, au nouveau "palais" choisi pour eux.

La délégation est composée de MM. Taïeb Mehiri et Ahmed Mestiri respectivement ministre de l'Intérieur et ministre de la Justice, Ahmed Zaouche, gouverneur de Tunis; Ali Belhaouane, maire de la Capitale et Driss Guiga, directeur de la Sûreté Nationale.

Le bey prend connaissance du document présenté par MM. Taïeb Mehiri et Driss Guiga. Il s'incline devant les mesures d'assignation à résidence prises non seulement à son encontre mais également à l'encontre de la beya, Lalla Jnaina<sup>1</sup> 60 ans; de leurs trois fils, les princes Chadly, 47 ans; M'hammed, 43 ans; Slaheddine, 38 ans et, je ne sais pour quel motif, la princesse Soufia, 45 ans, épouse Ahmed Kassar. Peut-être sera-t-elle, la bonne à tout faire dans la nouvelle résidence de ses parents. Fera partie également du lot l'un des gendres du bey, le docteur Mohamed Ben Salem, 37 ans, époux de la princesse Zakia, ancien ministre de la Santé publique et premier maître de Driss Guiga<sup>2</sup>. Enfin, on était allé cueillir dans son domicile, le prince Hassine<sup>3</sup>, 64 ans, bey du camp et héritier présomptif du trône.

<sup>1</sup> Jnaina bent Hadj Béchir Ayari.

<sup>2</sup> Driss Guiga, neveu de Me Bahri Guiga, à commencé sa carrière en août 1950 comme chef de cabinet du Dr Mohamed Ben Salem, ministre de la Santé publique dans le deuxième gouvernement de M. M'hammed Chénik. Né le 21 octobre 1924, il avait fait des études supérieures de droit d'abord à Alger puis à Paris.

<sup>3</sup> Ce malheureux prince, frère de Moncef Bey, s'était pourtant dérangé pour accueillir Bourguiba à l'aérodrome d'El Aouina, le 22 mars 1956.

Un convoi de plusieurs voitures mène tout ce monde, sans aucun bagage, à la Manouba au palais Hidayà, une très vieille bâtisse, dépourvue d'eau et composée de plusieurs chambres ouvrant sur une vaste pièce intérieure. La cuisine et les toilettes, il vaut mieux ne pas en parler. Quant au mobilier des chambres, il était réduit à sa plus simple expression. Dans chaque pièce, un matelas était étalé à même le sol, sans draps ni couvertures. Vers la mi-novembre on pensera à fournir une couverture de laine à chaque hôte. Un gargon de Bab-Souika a servi, aux frais de l'Etat, des repas pendant les trois premières journées ; puis plus rien. On fera savoir au bey qu'il devra subvenir à ses besoins par ses propres moyens. Sans lui préciser quels sont les moyens à utiliser. Entre-temps, le bey du Camp est libéré ainsi que le prince M'hammed et la princesse Soufia.

Le prince Chadly et le docteur Ben Salem seront déportés au gouvernorat de Kairouan au bout d'une semaine. Ils seront isolés l'un de l'autre jusqu'en 1961 dans la prison d'El Houareb. Le gouverneur, M. Amor Chéchia, aura l'œil sur eux avec son zèle coutumier.

De son côté, le prince Slaheddine, après un séjour de trois mois au palais Hidayà, sera conduit, sans la moindre explication, à la prison civile de Tunis. Il y tirera deux années d'embastillement, dans une totale claustration. L'arbitraire du pouvoir ne permettra ni à son épouse, ni à sa fille de lui rendre visite. Ces deux jeunes êtres seront sauvés de la clochardisation par une danseuse d'origine italienne, bien en vogue à l'époque, répondant au nom professionnel de Dalila. La vedette au grand cœur les hébergera durant plusieurs mois. Le prince Slaheddine le saura à sa libération. Lui-même, pour vivre, acceptera un emploi dans l'un des cafés de Tunis, avant d'être recruté par l'OMVVM pour créer un centre d'aviculture moderne à El Habibia, duquel il sera remercié quand il aura découvert que son patron touchait des commissions de la part du fournisseur parisien des aliments concentrés.

Quant à Lamine Pacha Bey il sera transféré avec la Beya, à la Soukra, au début de l'automne 58. Du 25 juillet 1957 au mois d'octobre de l'année suivante le souverain déchu et son épouse auront passé quinze mois d'extrême misère, une misère à faire saigner le cœur, dans un endroit repoussant. En prime, ils auront subi les avanies du sieur Hassouna El Karoui, un fayot issu des comités de vigilance, haussé au rang de délégué du gouverneur de Tunis et affecté à la Manouba. Au lendemain de la mort de ce triste cerbère dans un accident de la circulation, les conditions de détention s'amélioreront considérablement. Lamine Bey était gravement

malade. Commis pour l'examiner, un médecin italien exerçant dans la localité tira la sonnette d'alarme. Quelques jours plus tard, le gouverneur Ahmed Zaouche vint voir les deux captifs pour leur annoncer deux bonnes nouvelles: d'abord, leur prochain transfert à la Soukra dans une petite villa, deux pièces, cuisine et salle de bains; ensuite, le service mensuel d'un subside de 80 dinars. L'allocation correspondait à peu près aux émoluments d'un professeur de l'enseignement secondaire. Ce n'était pas le Pérou mais la fin du dénuement.

En 1958, la Soukra était encore un village. Le long d'un chemin interminable reliant l'Ariana à El Aouina, une centaine d'habitations, quatre ou cinq boutiques, une école primaire et un poste de police étaient alignés sans plan d'aménagement. Et puis, dans la vaste plaine étaient éparpillées des maisons de campagne appartenant à des fermiers ou à des propriétaires terriens plus ou moins nantis. Parmi ces logements, le nouveau lieu de détention mis à la disposition de nos deux hôtes avait un aspect agréable. C'était effectivement une villa, petite et coquette. Mais si la détention cessait d'être cruelle, elle demeurait sévère: le jardin était interdit aux occupants des lieux. Un garde national mis de faction sur le seuil même du corridor le leur rappelait en permanence. Peu importe! Lamine Bey et la Beya rendirent grâce à Dieu pour une quiétude et une humanité retrouvées. Leur fille, la princesse Soufia, a été autorisée à leur rendre visite à tout moment.

Hélas! l'aubaine ne durera pas longtemps. Le malheur semblait poursuivre le bey et la beya. Le pouvoir continuait à s'acharner sur eux. Leur installation à la Soukra coïncidait avec la fin du procès Tahar Ben Ammar. Traîné en août 1958 devant la Haute Cour de Justice malgré la jouissance de l'immunité parlementaire due aux députés de l'Assemblée Nationale Constituante, l'ancien Premier ministre échappa, faute de preuves, aux accusations malveillantes portées contre son passé politique. Il échappa également pour la même raison à une obscure affaire de détention de bijoux confiés à lui-même, en dépôt, par la beya.

Seule une fausse déclaration des revenus de l'année 1954 put être retenue de justesse contre lui. En effet, M. Ahmed Zorgati, inspecteur des finances chargé de l'examen du dossier fiscal de l'accusé, opposa dans son rapport à la Haute Cour la prescription quant aux délits commis depuis plus de quatre années donc pour les années antérieures à 1954. Le verdict prononcé le 8 septembre 1958 fut lourd: 30 millions de francs d'amende.

Deux années plus tard, on remettra sur le tapis la rocambolesque affaire de bijoux. La beya est convoquée manu militari à la Direction générale de la Sécurité Nationale. Soumise à un interrogatoire serré durant trois journées

consécutives, elle ne put supporter cette dure épreuve et perdit subitement l'usage de la parole. Les inquisiteurs crurent à une simulation mais ils furent rapidement détrompés par les convulsions des muscles du visage de l'inculpée. L'aphasie était réelle et elle fut rapidement suivie d'apoplexie. Ramenée agonisante à la Soukra, la beya sera rappelée à Dieu au bout de quarante-huit heures.

Lamine Bey ne sera pas autorisé à accompagner son épouse bien-aimée à sa dernière demeure. Elle était non seulement son unique amour mais la seule femme jamais touchée de sa vie. En présence de deux de ses fils, les princes M'hammed et Slaheddine (le prince Chadly étant encore détenu à El Houareb) elle sera inhumée à la Marsa. Le cimetière de Sidi Abdelaziz El Kirchi, interdit ce jour-là au public est encerclé de policiers. Sidi Ali Bel Khodja, Cheikh El Islam, a effectué devant la dépouille de la défunte la rituelle prière pour les morts.

Veuf, Lamine bey est complètement déprimé. Il ne peut plus vivre à la Soukra. Par chance, la nouvelle de sa libération lui parvient au bout de peu de jours.

Le garde national quitte alors le seuil de la villa et lui permet de se dégourdir les jambes dans le jardin. Le souverain déchu est à partir de ce moment un citoyen à part entière. Son premier acte d'homme libre est d'aller se recueillir, en compagnie de ses deux fils, M'hammed et Slaheddine, sur la tombe de son épouse. Le jour même il quittera la Soukra et emménagera dans l'appartement d'un ami israélite situé rue de Yougoslavie, appartement où avaient trouvé refuge d'abord Ahmed El Kassar, gendre du bey, époux de la princesse Soufia, puis, après lui, la petite famille du prince Slaheddine.

En 1961, Chadly Bey est libéré. Lamine Bey décide de vivre avec son fils aîné. A cet effet, il loue un appartement dans un endroit discret, rue Fénelon, au quartier Lafayette. Il passera dans cette ultime retraite les derniers mois de sa tragique existence. Il décède le 30 septembre 1962. A la Marsa, dans un cimetière fermé au public et investi de policiers, il sera inhumé, conformément à son vœu, à côté de la tombe de son épouse. En rangs, derrière le savantissime Cheikh Tahar Ben Achour, les membres de la famille, effectueront la rituelle prière pour les morts devant la dépouille du dix-neuvième et dernier husseinide.

\* \* \*

La dynastie husseinite, dans son ensemble, a-t-elle démérité?

Laissons de côté les griefs enfantins formulés par les députés de l'Assemblée Nationale Constituante. Allons à l'essentiel. Sur les dix-neuf husseinides, huit beys ont régné de 1881 à 1957. Pour les condamner globalement nos élus ont avancé l'argument du cramponnement au trône. "Le trône était leur unique souci" ont-ils dit et répété sur tous les tons.

Mais justement, tout leur mérite est dans la force avec laquelle ils s'y étaient cramponnés. En sauvegardant le trône ils ont maintenu le symbole de la souveraineté et donné à nos aïeux le signal de prendre les armes. Le combat pour la liberté n'a été interrompu, malgré les apparences à aucun moment. Du même coup, ils ont permis à notre drapeau de continuer à flotter sur les bâtiments publics; ce drapeau dont nous caressions en frémissant l'étamine rouge percée d'un disque blanc garni d'un croissant et d'une étoile rouges. En se cramponnant au trône, ils ont maintenu la publication de nos lois dans le Journal Officiel Tunisien. En se cramponnant au trône ils ont sauvé notre monnaie et permis à la Tunisie de demeurer un pays de monométallisme à étalon-or.

Précisons-le pour nos compatriotes nés après 1958, année de la naissance du dinar tunisien et de la Banque Centrale tunisienne: nos pièces de monnaie portaient sur l'une des faces en caractères arabes, le monogramme du bey régnant et l'année hégirienne de fabrication; sur l'autre face, en caractères latins; le mot "Tunisie", l'indication de la valeur en francs ou, selon le cas, en centimes et le millésime de l'année grégorienne de fabrication. Et puis, nous avions, bien sûr, comme tout le monde une monnaie fiduciaire. Ah! ces billets de banque de l'ère beylicale ! Comme je voudrais pouvoir en retrouver au moins un exemplaire! Ils portaient non seulement l'estampille de l'Etat tunisien mais la caractéristique d'un Etat musulman. Une arabesque reproduisant un verset du Coran ornait le verso des billets. Eh oui! un verset du Coran. Précédés de la "basmala" les trois premiers mots de la sourate 83 "1" *ويل للّٰمّطفيين* mettaient en garde les falsificateurs. Y avait-il au monde le papier-monnaie d'un autre pays islamique présentant en exergue une parole du livre sacré?

En se cramponnant au trône, les beys ont assuré le maintien de la légitimité tunisienne, la pérennité d'une nation et la survie d'un peuple. En un mot, ils ont empêché la dissolution de notre identité sociale et culturelle.

1 Malheur aux fraudeurs!

Il faut le dire loyalement, la suppression de l'Etat tunisien n'a été dans le programme d'action d'aucun gouvernement français ni d'aucun résident général. Par contre elle a été de tout temps revendiquée par "les prépondérants". Par ce terme on désignait la partie virulente de la colonie française, frange constituée initialement par les négociants et les hommes d'affaires. Leur représentant, dès les premiers mois du protectorat, a été Joseph Ventre, descendant d'une riche famille française installée à Tunis depuis 1823 soit cinquante-huit ans avant le traité du Bardo. Les agriculteurs se regroupèrent un peu plus tard. Leur premier porte-parole s'appelait Victor Pouillade de Carnières alias Victor de Carnières. Il avait débarqué à Tunis en 1884. Trente-quatre ans, licencié en droit, il s'était fait attribuer par Paul Cambon, résident général, un immense domaine à Soliman. Monstre d'ingratitude, Victor Pouillade - pardon - Victor de Carnière passa les trente-quatre années suivantes de son existence à chanter pouilles aux indigènes et à attiser la haine raciale. Cultivé, maniant une plume trempée dans du fiel, il put dominer rapidement l'ensemble des colons. Dès lors, il se mit à casser du sucre sur le dos du résident général Justin Massicault, arrivé à Tunis le 22 décembre 1886. Les deux hommes n'avaient pas la même conception du protectorat. Le prépondérant réclamait une annexion immédiate ; le ministre plénipotentiaire parlait d'assimilation.

Une année après l'arrivée du nouveau résident général le leader des agriculteurs français créa le 18 décembre 1887 un hebdomadaire dans lequel il développa sa marotte: suppression du protectorat et proclamation d'un "département français de Tunisie". Le périodique était intitulé "La Tunisie". Victor de Carnières y déversait une antipathie viscérale pour le résident général, plus forte de semaine en semaine jusqu'au jour où, Justin Massicault, diabétique, entra dans un coma profond. De toute l'histoire du protectorat, il fut le seul résident général mort en poste.

Dès l'annonce du décès de ce Français juste et respectueux du droit, la feuille de Victor de Carnières abandonna son appellation première et parut sans masque. Le nouveau nom - "L'Annexion" - confirmait la couleur. Le premier numéro, daté du samedi 5 novembre 1892, annonçait en un court entrefilet, au haut de la première page, l'événement du jour. "Le Résident général a succombé ce matin vers trois heures". Le défunt n'était pas nommé. Sa fonction seule intéressait l'informateur. Les condoléances n'étaient pas présentées. Le flash était clos par cette phrase cruelle: "Devant cette tombe entrouverte, nous garderons le silence".

Le cynisme était rendu total par le titre d'un long article faisant suite à

l'information du décès. Intitulé "Le Salut" le papier commençait par ces termes : "Après onze ans de Protectorat la Tunisie n'est pas encore *officiellement* une terre française". L'adverbe était souligné. En échange de l'annexion, Victor de Carnières, offrait au bey la permanence de son titre, Autrement dit Victor de Carnières rêvait d'un "département français de Tunisie avec le bey comme préfet". Personne ne mordit à l'hameçon.

Charles Rouvier, successeur de Justin Massicault, n'agréa ni le nom provocateur du périodique ni les idées du porte-parole de la prépondérance terrienne. Le colon du Cap Bon, fécond comme un lapin, donna à sa feuille un troisième nom. "L'Annexion", au bout de quatre semaines d'existence, devint "La Tunisie française", C'était du kifkif. Le journal, cependant, aura cette fois la vie longue. D'hebdomadaire il se mua, en 1905, en quotidien et continua après la mort de son fondateur à répandre le même venin sous la responsabilité de trois ou quatre directeurs successifs jusqu'au 2 juin 1947, date à partir de laquelle il se métamorphosa en "Tunisie - France", M. Jean Mons venant d'être nommé résident général. Le journal fondé par Victor de Carnières survécut jusqu'en 1955 et disparut à l'avènement de l'autonomie interne.

Le terrain où est érigé le mausolée de Farhat Hached en contrebas du Collège Sadiki, était destiné à l'origine à recevoir la dépouille de Victor de Carnières, mort le 26 mars 1917. Le choix du lieu impliquait tout un symbole. Il était situé juste en face de la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation. "Les Jeunes Tunisiens" avec l'appui de Naceur Bey empêchèrent cette honte de se produire. Enfin, il est resté dans la mémoire collective, cette parole lapidaire du haineux colon: "*Si vous rencontrez un arabe et un scorpion, avait-il dit dans l'un de ses discours, tuez l'arabe et épargnez le scorpion*".

Tout cela, Bourguiba ne l'ignorait pas.

Le 20 mars 1948, Bourguiba, en sa nouvelle qualité de secrétaire général du Comité de libération du Maghreb arabe, entreprend une tournée de propagande dans les Etats du Moyen-Orient pour y faire connaître la cause nord-africaine et solliciter l'appui des pays arabes.

Le 9 septembre 1949, il est de retour à Tunis. Triomphalement reçu, sa première visite est pour Lamine Bey. Une foule enthousiaste lui fait un cortège considérable jusqu'au palais de Carthage. "*La dynastie demeure le symbole de l'unité tunisienne*" avait-il proclamé.

Le jour même il alla se recueillir au Jellaz sur la tombe de Moncef Bey.

Que n'a-t-il rappelé ces faits, le 25 juillet 1957 ?

. . .

Nous étions, en 1957, pour le régime républicain. Nous continuons aujourd'hui à l'être. Nous ne confondions pas Bourguiba et la République. Lui seul faisait cet amalgame et rayait d'un trait de plume tout notre passé. Aussi devons-nous avoir l'honnêteté de nous poser une question comme nous devons avoir le courage d'y répondre: Lamine Pacha Bey et sa famille méritaient-ils les outrages subis immédiatement après l'abolition de la monarchie? La journée du 25 juillet 1957 fit du souverain - il ne faut pas l'oublier - un citoyen tunisien. Le décret abolissant la Monarchie n'a édicté aucune sanction infamante à l'endroit de Lamine Pacha Bey. La loi de son pays lui garantissait les droits élémentaires dus à tout être humain: la dignité; la sécurité de la personne et des biens ; la présomption d'innocence en cas de poursuite pénale.

Or, ni Lamine Bey ni les membres de sa famille n'ont bénéficié de la protection de la loi. L'inhumanité des vexations infligées par le Combattant Suprême à des gens inoffensifs déshonore non seulement leur auteur mais le régime dont il se prévalait.

Peut-on faire disparaître cette tache du visage de notre jeune république? Pour notre histoire et pour notre conscience, il est toujours temps d'y remédier.

Quelques faits me reviennent en mémoire. Je les avais glanés il y a quelques années dans deux témoignages publiés après la chute de Bourguiba. Le premier est celui du prince Slaheddine paru dans l'hebdomadaire "Al Ayem" du 7 avril 1988; le deuxième est celui de la princesse Zakia, inséré dans un ouvrage collectif paru sous le titre "نساء و ذكورات" ouvrage présenté par M. Habib Kasdoghli et édité à Tunis en 1993 sous le patronage du CREDIF et de l'Institut Supérieur de l'Histoire du Mouvement National.

. . .

<sup>1</sup> "Des Femmes et une mémoire".

Comment Lamine Bey a-t-il pu subvenir à ses besoins durant son séjour de quinze mois au palais de la Manouba ? Le prince Slaheddine nous donne une révélation intéressante. A l'insu de la délégation chargée de l'horrible mission de le transférer de son palais de Carthage à la résidence surveillée de la Manouba, l'ex-souverain put camoufler dans ses vêtements une liasse de 500.000 francs. La somme représentait à peu près le salaire annuel d'un fonctionnaire moyen. Dépensée parcimonieusement, elle lui permit de tenir le coup un bon moment. On mit à sa disposition un coursier. Une fois le petit trésor épuisé, Lamine Bey dut implorer la pitié du cerbère Hassouna El Karoui. "Mon père et ma mère, nous confie Slaheddine Bey, restèrent sans nourriture durant trois jours".

\* \* \*

Lamine Bey portait au doigt une bague au chaton finement travaillé. Quelle a été la destinée de ce bijou fascinant? Le prince Slaheddine répond à cette question; "Le jour où on lui avait fait quitter son palais, mon père avait pris avec lui deux bijoux: sa bague et sa montre en or. La montre, il me l'offrit après sa libération car, à son étonnement de me voir demander l'heure, je l'avais mis au courant de la dépossession de mon bracelet-montre et de mon anneau nuptial lors de mon séjour à la prison civile de Tunis. Quant à la bague nous l'avons confiée à notre sœur aînée. Le bijou était serti d'un diamant d'une valeur actuelle estimée à 70.000 dinars. Un jour d'entre les jours, la secrétaire de Wassila Ben Ammar fit visite à Lalla Aïcha. "Notre père nous a laissé une bague et rien d'autre. Le bijou est chez moi à titre de dépôt" dit ma sœur à Fériida. C'était le nom de la visiteuse.

Quatre jours plus tard la même Fériida sonna de nouveau au domicile de la princesse. "Le vœu du président, lui annonça-t-elle sur un ton rassurant, est de vous voir conserver la bague en souvenir de votre père. La *mejda* m'a chargée de vous en informer".

L'accalmie ne dura pas longtemps. Elle était un pur calcul stratégique conçu par la cauteleuse Wassila. Cinq ou six jours après la deuxième visite de Fériida, un haut fonctionnaire du premier ministère, M. Hédi Chénoufi, prit la relève et vint informer Lalla Aïcha du désir de la *mejda* de montrer la bague au président. Le messager se fit délivrer l'unique relique héritée de notre père. "Depuis, personne n'est revenu nous restituer notre bien".

\* \* \*

La princesse Aïcha et la princesse Zakia étaient deux femmes exceptionnelles, patriotes et militantes énergiques.

La princesse Aïcha avait, à cinq ou six ans près, l'âge de Bourguiba. Née en 1906, elle épousa en 1939 Slaheddine Meherzi et mourut en 1994 à l'âge de 88 ans. Elle était mère de trois garçons.

J'avais entendu parler de Lalla Aïcha, au début des années cinquante au 115, Boulevard Saint-Michel. Elle venait régulièrement à Paris et, sur recommandation, prenait contact discrètement avec Mohamed Masmoudi, responsable de la cellule néodestourienne parisienne. Croyant avoir affaire à une personne de sa trempe, elle lui remettait en toute confiance de grosses liasses de billets de banque et plusieurs paquets de gâteaux tunisiens à charge pour lui de distribuer équitablement aux étudiants l'argent et les douceurs. Hélas! L'intermédiaire n'avait pas les qualités de cœur de la princesse. Insatiable, il gardait pour lui-même la totalité des dons. Aucun étudiant n'a jamais touché un centime de la munificence princière ; aucun étudiant, à ma connaissance n'a jamais vu la couleur des baklawas de la princesse'. Bourguiba, disais-je, avait à peu près l'âge de Lalla Aïcha. Aussi, aimait-il se rendre chez elle. La princesse Zakia nous fait cette révélation dans le texte précédemment signalé. La fille aînée du bey, recevait le Combattant Suprême.

Durant ses voyages comme durant son exil, elle l'avait aidé matériellement. Cette générosité n'a pas empêché Bourguiba, devenu chef de l'Etat, de faire exproprier sa bienfaitrice. Il la fit chasser de sa maison et la fit jeter dans la rue, comme une malpropre, avec ses trois fils et son mari.

\* \* \*

M. Jean Mons a été résident général du 19 février 1947 au 2 juin 1950. Son consulat se situe entre celui du général Mast et celui de François Perillier. Dès son arrivée à Tunis, il essaya sincèrement de faire réinstaller Moncef Bey sur le trône. Paul Ramadier, président du Conseil ne disait pas non mais la conjoncture française ne le permettait pas. Jean Mons eut, quelques mois plus tard, le privilège d'organiser au Jellaz le 5 septembre 1948 les funérailles du bey martyr décédé à Pau quatre jours plus tôt. Jean Mons a été également le promoteur de la politique libérale, annonciatrice de l'émancipation irréversible de notre pays.

En 1988, j'avais eu le plaisir de faire la connaissance à Paris de M. Jean Mons. Il vivait seul, dans un petit appartement. Nous avons déjeuné

<sup>1</sup> Si Mohamed habitait au bas du Quartier Latin, à la rue de la Huchette, rue qui pullulait de pâtisseries grecques et où atterrisaient les beaux gâteaux beylicaux.

ensemble six ou sept fois. Au cours de l'un de nos entretiens il me parla de la princesse Zakia. "A la résidence générale, nous la surnommions la *"panthère noire"* me révéla-t-il.

La princesse, dans son texte ci-dessus indiqué, confirme le surnom à elle donné mais elle le supposait créé par les journalistes. Elle avait installé au sous-sol de son domicile un atelier de fabrication de bombes artisanales. Intrépide, elle escaladait les djebels, dès 1949, et ravitaillait les fellagas, en armes, en argent et en victuailles de toutes sortes.

Fin juillet 1957, peu avant le coucher du soleil, debout et tremblante, à l'angle de la rue Sophonisbe et du boulevard reliant Salammbô à Sidi-Bou-Saïd, une femme entourée de six enfants, trahissait les signes d'une immense détresse. Désarçonnée craignant pour sa progéniture la tombée de la nuit, elle fouillait du regard l'intérieur des automobiles. Les véhicules passaient en trombe.

La malheureuse, trente ans environ, espérait être reconnue et secourue par l'une de ses nombreuses connaissances. C'était la princesse Zakia. Un commissaire de police, le commissaire Chaabane, était venu la chasser du palais de Carthage. Il s'était permis de la dépouiller de son alliance, de son bracelet-montre et de quelques billets de banque rangés dans son sac à main. Cette femme valeureuse, cette patriote émérite, était avec ses enfants, sur le pavé.

En 1960, elle eut le courage de demander audience à Bourguiba. Il la reçut. Elle plaida sa cause. Elle sut l'émouvoir. Il reconnut en elle une authentique militante, prétendit tout ignorer de ses malheurs, lui alloua une rente mensuelle de 100 dinars et lui promit de faire libérer son mari. La princesse Zakia, née le 10 septembre 1927, s'était mariée au docteur Mohamed Ben Salem le 25 juin 1944. Elle mourut quelques mois après le président Bourguiba.

Au matin du 25 juillet 1957, Habib Bourguiba était le premier ministre de Lamine Bey ; dignité qui lui a été accordée en prêtant serment de fidélité à son souverain et d'abnégation envers la Patrie. Mais durant cette journée du 25 il a tramé une tragi-comédie dont le scénario rappelle celui du coup d'Etat du 18 brumaire de l'an VIII (9 novembre 1799) qui donna le pouvoir à Bonaparte et préluda au Consulat.

Nous croyons à une justice transcendante. Elle s'abat sur les méchants, dans ce monde, avant de les sanctionner dans l'au-delà. Les Beys, en se

cramponnant au trône, suivaient leur devoir. Bourguiba, par contre, en se cramponnant à la présidence de la République manqua au sien. Durant de longues années il avait piétiné le principe fondamental du régime républicain.

Trahi par sa nièce après de longues années de dévouement, Bourguiba a été démis de ses fonctions le 7 novembre 1997 par son Premier ministre. Délogé du palais de Carthage - un palais autre que celui de Lamine Bey ; un palais qui n'était pas non plus une propriété privée - le Combattant suprême termina sa vie dans sa ville natale, dans une villa dont il avait dans les années 70, alors qu'elle était encore en construction, ordonné l'expropriation le plus arbitrairement du monde, au profit du gouvernorat de Monastir.

Le gouverneur de l'époque, Hédi Attya, une fois les travaux terminés, apprend qu'il a été mis fin à ses fonctions, juste au moment où il se préparait à emménager. Depuis, la villa est demeurée inoccupée. L'expropriant a été son premier occupant. Il y a des chances pour qu'il y soit également le dernier. J'y vois là un autre effet de la justice transcendante. Il reste cependant qu'aucune commune mesure n'existe entre les traitements subis par Lamine Bey d'une part et par Bourguiba, d'autre part. Outre que les frais d'entretien du bâtiment et les salaires du personnel mis à son service étaient à la charge de l'Etat, Bourguiba jouissait normalement de sa retraite de Président de la République.

La noblesse de l'attitude de Lamine Bey, sans le sou, dans une vieille bâtisse hideuse, le grandit à mes yeux. Il ne s'est pas révolté. Plus fort que Socrate, il a subi durant plusieurs mois une décision barbare contraire aux lois divines et aux lois humaines.

Puisse Dieu répandre sur vous, sur votre épouse et sur vos enfants, sa bénédiction. Prions le Très Haut de vous accueillir au royaume des Justes et d'accorder son pardon au "*commandant suprême*", planificateur passionné de vos souffrances.

### **Epilogue:**

Durant son séjour à la villa de la Soukra, Lamine Bey recevait de temps en temps l'époux de l'une de ses petites-filles. Lamine Bey lui racontait parfois ses souvenirs, lui faisait part de ses confidences ou lui commentait des événements d'un passé récent. Un demi-siècle après, deux de ses narrations apportent aujourd'hui un éclairage nouveau susceptible d'inviter le lecteur à réfléchir sur la vanité de ce bas monde.

## **1- Pourquoi le choix du 25 juillet?**

Le 25 juillet 1957 tombait le 26 dhoul hijja. Le 10 dhoul hijja, soit le 9 juillet, c'était la 1<sup>ère</sup> journée de l'Aïd El Kebir. Au quatrième jour de la fête, le 12 juillet Sidi Lamine devisait avec ses deux gendres: le docteur Hamadi Ben Salem et Hamadi El Bahri dans l'un des salons de son palais de Carthage.

Rien n'annonçait l'orage du 25 juillet. Cependant le Bey et ses gendres étaient soucieux. Après un long silence, le Bey interroge le docteur Ben Salem sur ce qu'il pouvait appréhender. "Altesse, finit-il par répondre après un bref moment d'hésitation, ne voyez-vous pas que votre Premier Ministre est en train de vous dépouiller graduellement de vos prérogatives. Il me semble que vous avez tout intérêt à prendre les devants, à proclamer devant l'Assemblée Constituante la fin de la Dynastie et à recommander du même coup un régime démocratique. Prenez cette initiative avant que la chose ne vous soit infligée".

Ce propos méritait réflexion. Il fut suivi d'un nouveau silence.

Hamadi El Bahri prit congé et quitta le salon beylical. Il se rendit illico au bureau du Premier Ministre à la Kasbah. Juda rapporte au combattant suprême les propos émis par le Docteur Ben Salem. Bourguiba comprit le danger d'une telle initiative si elle était suivie. Elle lui couperait l'herbe sous les pieds, pourrait le priver de la gloire et décide alors d'agir vite. La prochaine réunion de la constituante est dans quelques jours. C'est trop court. C'est donc pour le jeudi de la semaine d'après qu'il choisit pour donner l'assaut et réaliser son plan.

C'est cela, l'explication du 25 juillet. Bourguiba tira profit de la présence de tous nos ambassadeurs venus pour passer en famille les fêtes de l'Aïd El Kebir pour les retenir quelques jours de plus à Tunis. Il se dépêcha de les réunir puis de convoquer le bureau politique et décide de faire proclamer par l'Assemblée Nationale Constituante l'abolition de la Monarchie dans les délais les plus brefs. Entre temps, il fit encercler de policiers le Palais de Carthage, interdire l'accès, couper le téléphone... Vous connaissez la suite...

C'est le même mobile qui explique également l'envoi du Docteur Ben Salem à El Houareb d'une part et la promotion de Hamadi El Bahri à la fonction d'aide de camp du Président de la République!

## **2 - Une des causes des souffrances infligées à Lamine Bey après sa destitution:**

Peu de temps après le 1<sup>er</sup> juin 1955, date du retour triomphal de Bourguiba à Tunis, un entretien amical eut lieu au palais de Carthage entre le souverain et le leader. Celui-ci fit part à Sidi Lamine d'un projet personnel et sollicita son avis. "Je ne m'entends plus avec mon épouse, lui dit-il. J'envisage le divorce et la possibilité de refaire ma vie avec Wassila Ben Ammar. Qu'en pensez-vous, Sidi ?"

Sans hésiter le souverain émit un avis défavorable. "Vous êtes libre de divorcer et de vous remarier... Mais éloignez-vous de celle que vous venez de nommer. Elle n'est pas digne de vous<sup>1</sup>."

Tout penaud, Bourguiba n'insiste pas, et s'empressa de prendre congé. A partir de cet instant, il prit en haine le Bey et toute la Dynastie. Une haine implacable, entretenue et exacerbée par le ressentiment de sa maîtresse, bien qu'elle fréquentât le Palais Beylical et est reçue avec bienveillance ; une haine tenue secrète plusieurs mois et assouvie du 25 juillet 1957 au 30 septembre 1962.

®

<sup>1</sup> Le même avis a été demandé à Tahar Ben Ammar, premier ministre. La réponse a été identique.



## Justice et vengeance mêlées

### Tunisie 1956 - 1959

Sur le bureau présidentiel, au palais de Carthage, deux cadres étaient posés l'un vis-à-vis de l'autre. Bourguiba aimait à les montrer. L'un contenait son certificat de fin d'études primaires; l'autre le portrait photographique d'un ami. Le prix attaché par le président de la République à une relique de son adolescence égalait son admiration pour Pierre Mendès - France. Le modeste diplôme a été le point de départ de son ascension au sommet de la culture. Le discours du 31 juillet 1954 a été le point de départ de son ascension au sommet de la gloire. Ce jour-là, toujours à Carthage, mais dans un autre palais, le président du Conseil français avait donné devant le souverain tunisien la chiquenaude créatrice d'un mouvement attendu depuis trois décennies de luttes désespérées et de promesses non tenues. Trois jours plus tôt, le 28 juillet - il n'est pas superflu de le rappeler - Pierre Voizard<sup>1</sup>, pénultième résident général, convoqué d'urgence à Paris fut prié de ne plus remettre les pieds à Tunis. Onze mois plus tard, le 1<sup>er</sup> juin 1955, ne l'oublions pas, Bourguiba, le proscrit de l'île de Galite<sup>2</sup> puis de l'île de Groix<sup>3</sup>, après un court séjour dans le Loiret, à Amilly, au château de la Ferté<sup>4</sup>, le proscrit dis-je, rentra au bercail en héros. Le destin était forcé. Une page de trois-quarts de siècle d'humiliations est définitivement tournée. La nation tunisienne commence à rédiger la page de son entière responsabilité devant l'histoire.

<sup>1</sup> Pierre Voizard : résident général de France en Tunisie du 2 septembre 1953 au 28 Juillet 1954. Il fut remplacé par le général Pierre Boyer de Latour du Moulin. Ce dernier fut l'ultime résident général. Il gouvernera du 31 Juillet 1954 au 30 août 1955.

<sup>2</sup> La Galite : toute petite île à 57 km au large de Tabarka dans le gouvernorat de Bizerte. Bourguiba y fut exilé le 8 mai 1952 sur ordre de Jean de Hautecloque, antépénultième résident général.

<sup>3</sup> Île de Groix : le 20 mai 1954 le gouvernement français fit transférer Bourguiba de l'île de la Galite à cette île du Morbihan, dans l'Océan Atlantique.

<sup>4</sup> Le château de la Ferté : Bourguiba y fut hébergé sur ordre du Président Mendès-France du 17 juillet 1954 au 4 octobre 1954 puis on le fit résider dans un palais de la banlieue parisienne jusqu'à la veille de son retour en Tunisie le 1<sup>er</sup> juin 1955.

Fasciné par Mendès - France, Bourguiba adopta dès son accession au pouvoir, le style du président du Conseil français: célérité et transparence. Le modèle était prompt dans l'exécution et rendait compte, le samedi, par la voie des ondes, de l'action de son gouvernement à l'ensemble des Français. Et, justement, le 31 juillet 1954 était un samedi. De Tunis, Mendès - France annonça aux Français la bonne nouvelle : l'autonomie interne est accordée aux Tunisiens<sup>1</sup>.

Bourguiba choisira le jeudi pour son discours hebdomadaire et, dans la mesure du possible, il fera synchroniser les grands événements à ce jour de la semaine. Ainsi, la République Tunisienne fut proclamée un jeudi. Le discours du jeudi 25 juillet 1957 s'adressait non seulement aux députés de l'Assemblée Nationale Constituante mais à la Nation tout entière.

\* \* \*

La Haute Cour de Justice fonctionnait déjà depuis un peu plus d'une année. Elle devait tenir sa troisième et dernière session à partir du 22 juillet 1957 avec latitude de continuer à siéger jusqu'à la liquidation des huit dernières affaires inscrites sur le rôle.

Créée par décret beylical du 19 avril 1956 pour une durée limitée à six mois, elle avait à juger les rebelles youssefistes. La plupart d'entre eux étaient inculpés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Quelques-uns, par contre, étaient incarcérés pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat. Pour pouvoir les juger, on compléta le code pénal de plusieurs articles relatifs à la trahison, à l'intelligence avec une puissance étrangère ainsi qu'aux entreprises de démoralisation de l'armée. (Décret beylical du 10 janvier 1957).

Le jeudi 18 juillet, soit le jeudi antérieur à celui de la proclamation de la République, nous attendions avec curiosité le discours hebdomadaire du Premier ministre. C'était régulièrement l'occasion d'un suspense pour tout le monde et surtout pour ses proches collaborateurs. Aucun ministre ne pouvait savoir ce que Bourguiba allait dire.

Le bon peuple s'attendait à une confirmation de la fin prochaine de la Haute Cour de Justice. Or le contraire lui fut annoncé. Bourguiba se

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> juin 1954, Mohamed - Salah Mzali a présenté au Bey la démission de son gouvernement. Quelques jours plus tard il renonce à assurer les affaires courantes. Du 6 juillet au 31 juillet 1954 divers hauts fonctionnaires ont été chargés par décret de l'intérim des ministres démissionnaires. Mendès-France avait donc été reçu à Carthage en l'absence de tout ministre du Bey.

proposa de la charger des "fortunes mal acquises". Elle aura à juger tous ceux qui "*à l'exemple du sommet*" - [c'est-à-dire à l'exemple du Bey régnant] ont fait un usage abusif et malhonnête de leur pouvoir, de leur influence ou de l'autorité qui s'attache à leur fonction pour accumuler des fortunes exagérées". Ainsi, le Premier ministre menace publiquement son Souverain, fait perdurer le tribunal d'exception et le dévie de sa voie. La surprise fut totale. Une surprise accompagnée de crainte. Chacun se mit à lorgner du côté de son voisin. Très vite se développa un ignoble esprit de dénonciation. Les notabilités étaient sur le qui-vive.

\* \* \*

En attendant la publication d'une loi ad hoc définissant "les fortunes mal acquises", la 3<sup>ème</sup> session de la Haute Cour de Justice a traité trois affaires d'atteinte à la sûreté de l'Etat sur les huit affaires en instance. Le 22 juillet 1957 deux jugements sont prononcés dont une condamnation à mort par pendaison. Le 18 août fut jugée l'affaire de la responsabilité de la famille Belgaroui dans l'assassinat du leader Hédi Chaker.

\* \* \*

La loi qui manquait à l'arsenal juridique de la Haute Cour de Justice est publiée dans le JORT du 23 août 1957. C'est la loi 57- 13 du 17 août 1957. Elle définit la notion de "biens mal acquis", établit les peines et décrit dans le détail la procédure de confiscation. Une très longue loi qui fera passer des nuits blanches à plus d'un. Les honnêtes gens cependant sont tranquilisés. La question de l'origine du patrimoine ne sera pas posée à tout un chacun.

Mais le malaise persiste et il est général. La nouvelle mission confiée à la Haute Cour de Justice est impopulaire. Jusque là le tribunal d'exception contribuait au maintien de l'ordre. Ses arrêts, excessivement sévères et parfois disproportionnés aux fautes commises étaient une œuvre de salubrité publique. En acceptant de changer de visage, la Haute Cour de Justice est devenue une Haute Cour de Vengeance.

Fait rarissime dans l'histoire du régime bourguibien, la démission d'un membre du gouvernement est acceptée. Béchir Ben Yahmed, sous-secrétaire d'Etat à l'Information rend son tablier le 17 septembre 1957<sup>1</sup>. Abdallah Farhat, Directeur du cabinet présidentiel assurera son intérim.

<sup>1</sup> Voir décret 57-34 et 57-41 des 16 septembre et 20 septembre 1957.

\* \* \*

Les experts décèlent dans le texte de la loi du 17 août 1957 deux anomalies: le crime de " biens mal acquis" n'est pas défini d'une façon claire et générale. Il est curieusement limité dans le temps. Il doit avoir été accompli antérieurement à la publication de la loi en question. Comme si avoir reçu des pots-de-vin postérieurement au 17 août 1957 était sans importance... Et d'une. Deuxième anomalie : ce texte législatif ne se présente pas comme universel. Il énumère, au contraire, les catégories de personnes à qui il sera appliqué: certains agents de l'Etat; les édiles de 1953; les membres de la famille beylicale; et enfin "les membres des ministères Baccouche<sup>1</sup> d'avril 1952 à mars 1954 et M-S Mzali<sup>2</sup> de mars à juin 1954".

\* \* \*

On renvoya donc sine die les dernières affaires d'atteinte à la sûreté de l'Etat et on accorda la priorité au "*qu'as-tu-fait-pour-t'enrichir?*" Les dossiers s'accumulèrent bientôt sur le bureau du président de la Haute Cour de Justice. Ces dossiers étaient transmis par les gouverneurs en vertu de l'article 13 de la loi 57-13 sur les biens mal acquis instituant dans chaque gouvernorat un "Comité régional de confiscation".

Article "13" de la loi n° "13" de l'année 1957 ! Le cœur des superstitieux battait la chamade ...

\* \* \*

Quelques semaines plus tard, on échoppa sur une lacune dans ce nouveau texte d'exception. Son article 26 avait prévu entre autres peines, la possibilité pour la Haute Cour de Justice de prononcer, "outre les sanctions prévues à l'article 5 du Code Pénal, la dégradation nationale. Or, cet article 26 a omis de définir la notion de "*dégradation nationale*" et n'a pas indiqué non plus la manière de l'infliger: à vie ou pour une durée limitée? Il fut

<sup>1</sup> Ministère Baccouche : du 16 avril 1952 au 1<sup>er</sup> mars 1954.

Sept membres : Baccouche, Premier ministre ; T.Belkhiria, ministre d'Etat ; Dr Ghachem, Santé ; Djaziri, Justice ; Menchari, Agriculture ; Ben Raïes, Commerce ; Denguezli, Travail.

<sup>2</sup> Ministère Mohamed-Salah Mzali : du 2 mars 1954 à juin 1954.

Huit membres : Mzali, Premier ministre ; Saadallah, Institution musulmane ; Tahar Lakhdar, Justice ; Belkhdouja, Agriculture ; Dr Ben Salem, Santé ; Dr Hajouj, Commerce ; Dr Ben Romdhane, Travail ; Zaouche, Urbanisme et Habitat.

amendé en deux actes entre lesquels nous eûmes droit à un entracte amusant.

Acte 1 : Le JORT du 22 novembre 1957 publia la loi 57-59 du 19 novembre 1957, loi édictant dans son article 1 qu'était "coupable d'indignité nationale [...] tout Tunisien qui, avant le 31 juillet 1954, aura sciemment apporté une aide directe ou indirecte aux autorités du Protectorat".

L'article 2 aggravait la bévue. Il considérait comme "crime d'indignité nationale" le fait d'avoir été membre "*des pseudo - gouvernements ayant exercé leur autorité en Tunisie avant le 31 juillet 1954*".

**Intermède** : Le 22 novembre 1957 Bourguiba rentrait d'un court voyage officiel au Maroc. Il venait de mettre au point avec le roi Mohamed V un programme de bons offices à proposer à la France et au F.L.N.

Dès son arrivée, il feuilleta le JORT qu'on venait de placer sur son bureau. Ayant relu à tête reposée la loi du 19 novembre signée juste avant son départ pour Rabat il entra dans une fureur à faire peur à tous les lions de la forêt. Il s'était rendu compte de l'inadéquation entre le but recherché et la date de référence indiquée dans les articles 1 et 2. Mieux: on lui avait fait signer une loi sous le coup de laquelle il tombait lui-même ainsi que tout le Néo-Destour et les deux gouvernements Chenik<sup>1</sup>. Il donna donc des instructions pour l'annulation de cette loi du 19 novembre et pour la publication sans délai d'un texte mieux pensé et indiquant des dates butoirs indiscutables.

La situation internationale n'a pas laissé le loisir à Bourguiba de consacrer comme il l'eût souhaité l'un de ses discours hebdomadaires au problème de l'indignité nationale. Il y avait plus grave et plus urgent à traiter. Le Chef de l'Etat, accepta en contrepartie de se laisser interviewer afin de dissiper les inquiétudes. "Le bruit fait autour de cette loi est exagéré", fit-il remarquer d'emblée au correspondant à Tunis du journal parisien "Le Monde" tout en reconnaissant, cependant, le bien-fondé du malaise général provoqué par la loi en question". *Avant le 15 décembre 1951, dit-il, c'était*

<sup>1</sup> Premier gouvernement Chenik : du 31 décembre 1942 au 14 mai 1943. (Règne de Moncef Bey). Quatre membres : Chenik, Premier ministre ; Dr Materi, Intérieur ; Salah Farhat, Justice ; Aziz Jellouli, Habous.

Deuxième gouvernement Chenik : du 18 août 1950 au 26 mars 1952. Quatre membres : Chenik, Premier ministre ; Dr Materi, Ministre d'Etat ; Salah Ben Youssef, Justice ; M.S.Mzali, Commerce et Industrie ; Dr Ben Salem, Santé ; Mohamed Badra, Affaires Sociales ; Mohamed Saadallah, Agriculture.

*le-Néo-Destour lui-même qui collaborait avec le protectorat. Il faudrait alors frapper tous les membres du Conseil National qui ont décidé en août 1950 de participer au gouvernement. En tant que président du Parti, je suis moi-même intervenu en faveur de cette participation dans le cadre du Protectorat en vue de négocier l'autonomie interne. Mais cette expérience a pris fin le 15 décembre 1951 avec la note de M. Schuman [...]. Les hostilités reprurent [...]; l'épreuve de force devait durer du 18 janvier 1952 au 31 juillet 1954, date à laquelle la France proposait l'autonomie interne. Le Destour acceptait cette proposition et l'état de guerre prenait ainsi fin".*

Bourguiba termine son interview par ce curieux jugement destiné à calmer l'opinion: *"L'indignité nationale après tout, ce n'est pas la mer à boire. Ceux qui seront frappés pourront continuer de vivre en ce pays aussi confortablement qu'ils y vivent en ce moment. La loi du 19 novembre ne fait état que de l'indignité nationale et, je le répète, ni exécution, ni emprisonnement".*

Outre l'effarante inexactitude concernant "l'emprisonnement" lequel était bel et bien prévu par la loi sur les biens mal acquis, Bourguiba ne nous explique pas comment un condamné à la dégradation nationale peut continuer à vivre dans le confort matériel quand on l'aura privé de sa pension de retraite et confisqué non seulement son patrimoine mais également celui de son épouse.

Acte II: Les colères de Bourguiba ont le mérite de susciter la vigilance. Quinze jours ont suffi pour faire rectifier le tir. La deuxième version de la loi relative à l'indignité nationale est signée le 3 décembre 1957. Le même jour, elle est publiée dans le JORT sous le n° 57-65.

L'article 1 (nouveau) stipule ceci: "Est coupable d'indignité nationale, tout Tunisien, qui aura sciemment entre le 18 janvier 1952 et le 31 juillet 1954 entravé ou tenté d'entraver [...] la lutte pour l'indépendance de la Tunisie".

L'article 2 (nouveau) reprend le laps de temps compris entre les mêmes dates butoirs et ajoute que l'indignité nationale est également constituée par le fait d'avoir sciemment apporté une aide directe ou indirecte aux autorités du Protectorat ou aux pseudo-gouvernements ayant exercé leur autorité en Tunisie". Enfin, un article 3 stipule que "la durée de la dégradation nationale est fixée par l'arrêt de la Haute Cour de Justice". Tel était l'arsenal juridique mis à la disposition de Mohamed Farhat.

\* \* \*

Mohamed Farhat, tel était le nom du président de la Haute Cour de Justice. Un nom cinglant comme un fouet. L'homme tirait son omnipotence de la loi, essentiellement, bien sûr, mais aussi de ses qualités intrinsèques ainsi que de ses origines et des circonstances de sa promotion à la tête d'un tribunal d'exception chargé de réprimer dans un premier volet les atteintes à la sûreté de l'Etat puis, dans un deuxième volet, de confisquer "les biens mal acquis" d'une catégorie bien précise de béni-oui-oui<sup>1</sup> "à la solde des autorités du protectorat".

\* \* \*

La loi a donné à Mohamed Farhat le pouvoir de rendre des arrêts "définitifs" et "immédiatement exécutoires", puis à partir du deuxième volet, elle lui a conféré, par la mise en place "des comités régionaux de confiscation" une autorité sur l'ensemble des gouverneurs et elle lui a donné la capacité de "provoquer la mise sous séquestre totale ou partielle des biens des personnes citées" et, ce, "à partir du jour où la citation est envoyée". Autrement dit, le patrimoine du prévenu est inventorié puis confisqué avant même l'ouverture du procès. Enfin, le texte définissant l'indignité nationale lui a laissé carte blanche pour la fixation des durées de la dégradation nationale.

\* \* \*

Si la loi a pu faire de Mohamed Farhat un magistrat puissant et redoutable, c'est qu'il en avait l'étoffe. De taille moyenne, plutôt petit, râblé, il vous désarmait avec son regard perçant et un esprit d'à-propos allié à une intelligence solide comme son corps de campagnard. Il savait également vous mettre à l'aise par son sens de l'humour. Homme de bonne compagnie, il charmait ses hôtes par les aspects plaisants qu'il trouvait aux potins du jour.

Originaire du village de Ouardanine, pays de tradition bourguibienne, pays où fut créée en mars 1934 la deuxième cellule néo-destourienne après celle de Ksar-Hellal, pays de Hassen Ben Abdelaziz, Mohamed Farhat, issu

<sup>1</sup> Béni-oui-oui : l'expression est entrée dans le vocabulaire usuel français à partir de ces événements.

d'une famille extrêmement modeste, était le frère aîné de Abdallah Farhat<sup>1</sup> directeur du cabinet de Bourguiba Premier ministre, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères et ministre de la Défense nationale.

\* \* \*

Le nouveau chef du gouvernement, était déçu par la première expérience d'une juridiction d'exception dénommée "Cour Criminelle Spéciale", créée le 28 janvier 1956 et remaniée le 23 du mois suivant, Tahar Ben Ammar étant Premier ministre et Kadhem Ben Achour, ministre de la Justice. Devant la recrudescence des attentats, Bourguiba cherchait un remplaçant à Mohamed Loussaief, magistrat de valeur, certes, mais qui n'a pas su gérer les dossiers empilés dans son service alors que le terrorisme youssefiste continuait à battre son plein.

Convaincu plus que jamais du fait que la connaissance approfondie des lois ne suffisait pas, le Combattant Suprême souhaitait découvrir un juge à l'intelligence vive et à la personnalité puissante. Il s'en ouvrit à Abdallah Farhat. Ce dernier lui souffla le nom de son frère, conseiller à la Cour d'appel et juge titulaire de la Cour Criminelle Spéciale. L'affaire fut adjugée. Bourguiba chargea Ahmed Mestiri nouveau ministre de la Justice, de préparer les textes nécessaires à la suppression de la Cour Criminelle Spéciale et à son remplacement par une Haute Cour de Justice présidée par Mohamed Farhat. (Décrets des 19 et 26 avril 1956).

Ce fut le bon choix.

Mohamed Farhat retroussa ses manches et rendit ses premiers arrêts le 9 mai 1956. Les dossiers traités concernaient l'assassinat d'un notaire, un certain Ali Belbahi, le 26 février 1956, en pleine nuit, après violation de son domicile. L'accusé principal, Tahar El Boukhari, fut condamné à mort par pendaison; son complice Othman El Manaï fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. Un comparse, Mohamed Ben Ahmed écopa trois mois de prison.

Bourguiba est satisfait. Le Président de la Haute Cour de Justice a été à la hauteur de sa tâche. Le chroniqueur judiciaire de la "Dépêche Tunisienne" émet un jugement flatteur sur le haut magistrat. Mohamed Farhat "s'est révélé fin psychologue", écrit-il. "Il emmena avec une bonhomie persuasive les deux principaux inculpés à avouer à la barre leur crime".

<sup>1</sup> D'une culture moins qu'élémentaire, il était facteur des postes avant 1956, et il sera à deux reprises ministre de la Défense Nationale.

\* \* \*

Au moment même où la Haute Cour de Justice tenait sa séance inaugurable, une bombe artisanale explosa devant le poste de police de Bab Saadoun. Ainsi, six semaines après l'indépendance de la Tunisie, la rébellion Youssefiste n'a pas désarmé. Il faudra encore plusieurs mois pour en venir à bout.

\* \* \*

Peu avant la proclamation de la République, on ferme provisoirement le premier volet de la Haute Cour de Justice et on ouvre le deuxième volet, celui du "qu'as-tu-fait-pour-t'-enrichir?"

Je l'ai déjà dit, la Haute Cour de Justice est devenue dans son deuxième volet, une "Haute Cour de Vengeance". De janvier 1958 à septembre 1959 elle a vu défiler plusieurs centaines de prévenus. La plupart sont condamnés sans qu'aucune charge sérieuse n'ait été retenue contre eux. Quelques-uns n'ont jamais fait de politique mais ils ont eu le tort de s'enrichir ou tout simplement de s'unir à une épouse fortunée ou, mieux, tel Mohamed Hachmi Ben Khelifa d'hériter de leurs ascendants un patrimoine important. Aucune différence n'était faite entre "biens acquis" et "biens transmis".

C'est ici le lieu de préciser un point important. Aucun texte n'a prorogé l'existence du tribunal d'exception créé à l'origine, rappelons-le, pour une durée de six mois à compter du 19 avril 1956.

Une loi en deux articles datée du 28 février 1958 sous le n°58-26 et publiée dans le JORT du même jour réparera ce grave oubli. Prudemment, l'article 1 ne précisera pas la nouvelle durée de vie de la Haute Cour de Justice. Ce détail, y est-il indiqué, "sera fixé par un décret ultérieur". Quant à l'article 2 tout en précisant que "la composition, la procédure et la compétence" de la Haute Cour de Justice demeurent réglées par les dispositions des textes antérieurs stipule dans un deuxième alinéa qu'"elle peut connaître également des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat".

Durant vingt et un mois, la juridiction d'exception a pris un aspect inquisitoire, violente le droit et prononcé des jugements iniques jusqu'à sa suppression, le 22 octobre 1959.

\* \* \*

La dernière affaire de la rébellion Youssefiste, l'affaire Salah Ben Hamdane Najar et ses complices, affaire laissée en instance en juillet 1957 concernaient justement le crime d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat. Traitée du 1<sup>er</sup> au 14 octobre 1959, elle s'était soldée par 15 condamnations à mort, 19 aux travaux forcés à perpétuité, 9 à vingt ans, 54 à dix ans, 5 à cinq ans de travaux forcés, 5 à cinq ans de la même peine assortie du sursis et enfin 5 acquittements. Soit en tout 112 arrêts.

Notons-le en passant. Condamner quelqu'un aux travaux forcés et lui accorder le sursis est un non-sens qui ne figure dans aucun Code Pénal. Mais Mohamed Farhat pouvait tout se permettre ...

\* \* \*

La Constitution, loi fondamentale tant attendue, votée par l'Assemblée Nationale Constituante le 28 mai est promulguée trois jours plus tard le 1<sup>er</sup> juin 1959, à l'occasion de la fête de la Victoire. Le maintien d'un tribunal d'exception devenait dès lors anticonstitutionnel.

Aussi, trois lois abrogatoires sont-elles promulguées le 22 octobre 1959. Je les cite dans l'ordre où elles sont publiées dans le JORT du même jour:

- 1- Loi 59-138 portant abrogation de la loi 57-59 du 19 novembre 1957 relative à l'indignité nationale.
- 2- Loi 59-139 abrogeant le décret du 19 avril 1956 portant création de la Haute Cour de Justice. Cette loi stipule que "les procédures pendantes seront jugées par les juridictions de droit commun".
- 3- Loi 59-140 abrogeant la loi 57-13 du 17 août 1959 portant confiscation des biens mal acquis. Il y est précisé que ladite loi est abrogée à l'exception des articles 32 à 35. Autrement dit, le chapitre relatif au recouvrement demeure valable. Ce qui a été confisqué est définitivement acquis au ministère des Finances.

\* \* \*

Sept ans plus tard, au printemps de 1966, une loi en six articles "portant grâce amnistiante pour certains condamnés" est votée par l'Assemblée

Nationale dans sa séance du 24 mai. Promulguée le même jour sous le n°66-39, elle paraît également dans le JORT des *17-20-24 mai* - page 815.

L'article 1 précise que ladite loi concerne les personnes condamnées contradictoirement par la Haute Cour de Justice instituée par le décret du 19 avril 1956. Mais le pardon promis n'est pas total. En effet, l'article 4 dit clairement que "la grâce amnistiante efface l'infraction et entraîne la remise de toutes les peines principales et accessoires ainsi que toutes les incapacités ou déchéances subséquentes" mais "*sans qu'elle puisse jamais donner lieu à restitution*". Les confiscations prononcées sont donc définitives. Les intéressés ne peuvent espérer récupérer quoi que ce soit. Les dispositions de la loi abrogative du 17 août 1959, n°59-140, sont confirmées.

Par ailleurs, non seulement le pardon n'est pas total mais il n'est pas systématique. Pour pouvoir en bénéficier il faut satisfaire à trois conditions:

- 1- avoir manifesté, depuis sa condamnation, par sa conduite, "des signes évidents d'amendement et de repentir" (article 1)
- 2- "*se mettre volontairement*" dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la loi d'amnistie (donc, entre le 24 mai et le 24 octobre 1966) "à la disposition des autorités manifestant des signes évidents d'amendement et de repentir" (article 2)
- 3- une commission des grâces est chargée d'étudier les dossiers cas par cas.

"Elle présentera ses propositions au président de la République à qui il revient de décider s'il y a lieu d'accorder l'amnistie".

Une dernière restriction garantissant les droits des tiers est apportée par l'article 5 de cette loi d'amnistie. Il y est stipulé que "la grâce amnistiante ne préjudicie pas aux droits des tiers et notamment de la partie civile".

Enfin, pour les personnes directement concernées par la loi d'amnistie, le dernier article est tout à fait positif. Si l'article 4 les prive à jamais du patrimoine confisqué tout en les rétablissant dans leurs droits civiques l'article 6 protège leur dignité d'êtres humains. Des peines disciplinaires très sévères sont prévues à l'encontre de tout magistrat et de tout fonctionnaire de l'ordre administratif qui rappellerait ou laisserait subsister "sous quelque forme que ce soit, dans un dossier judiciaire ou de police ou dans tout document quelconque les condamnations effacées par l'amnistie".

Toutefois, les minutes des arrêts et des jugements ainsi que les documents déposés dans les archives des administrations publiques doivent demeurer intacts.

\* \* \*

Le Secrétaire d'Etat à la Justice, M. Ahmed Mestiri ne mettra pas six mois mais dix-sept jours seulement pour présenter au chef de l'Etat une première liste de personnes admises au bénéfice de la grâce amnistiante. Le 10 juin, est signée une liste de douze personnes à la tête de laquelle figure Mohamed - Salah Mzali suivi de Sadok EL Djaziri, Mohamed El Hachemi Ben Khélifa ; Tahar Lakhdar; Mohamed Tahar Amira; Abdesslam Najar; Chedli Ben Romdhane ; Mohamed - Laziz Sakka ; Tijani Mzabi ; Baccar Ben Abdallah ; Chedli Saadi et Nourredine Ben Amara.

Dix jours plus tard, le 20 juin une deuxième liste de dix personnes est signée par Bourguiba. Y sont énumérés Tahar Ben Ammar et son épouse Zakia Ben Ayed ; Mohamed Ben Salem; Nourredine Zaouche; Chadly Ben Mohamed Lamine Bey; Chadly Hayder; Abdelkader Belkhodja ; Youssef Ben Yahia; et Abdelaziz El Menchari.

Une troisième liste de sept personnes est agréée le 5 juillet. Jouda Zakaria, épouse Chadly Bey est suivie de Boubaker El Khalsi; Mohamed Hajjouj ; Mohamed El Aziz El Bahri; Brahim Ben Ali Abdallah; Mohamed Rachid Mrabet et Mohamed Attya.

Les trois listes paraîtront sous forme de trois décrets au titre du Secrétariat d'Etat à la Justice dans le JORT des 16 - 19 août 1966.

Un quatrième décret accordant la grâce amnistiante, signée le 14 octobre 1966, paraît dans le JORT du même jour. Il comporte deux articles. L'article 1 énumère douze bénéficiaires dont un israélite répondant au nom de Jacques Saadoun. L'article 2 énumère six bénéficiaires et précise qu'ils étaient inculpés de complot contre la sûreté *extérieure* de l'Etat ; ce qui nous autorise à déduire que les personnes énumérées dans l'article 1 étaient inculpées de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat.

\* \* \*

Il faut le dire clairement, des "collaborateurs" au sens vichyssois du terme, nous n'en avons pas eu en Tunisie. Toutes ces personnes étaient d'honnêtes citoyens.

L'amnistie accordée étant à demi-mesure, leurs biens ont été confisqués à jamais. L'esprit de vengeance de leur persécuteur était dévorant.

La plupart avaient été durant plusieurs années d'excellents militants avant de démissionner du Néo-Destour mais sans jamais adhérer au "Secrétariat Général" ; tel Tahar Amira, ingénieur en chef des Travaux Publics, chef du Service des Mines et membre du Bureau Politique. D'autres ont été injustement soupçonnés de yousséfisme, tel Ahmed Debbiche gros propriétaire terrien et président de la cellule néodestourienne de Makthar. Il fut relaxé par la Haute Cour. Bourguiba, se rappelant les méthodes "hautecloquiennes" l'a fait exiler à Tabarka. Le malheureux militant mourut au bout de six mois.

D'autres enfin, n'avaient jamais fait de politique et avaient loyalement servi soit dans le corps caïdal, tel Laaziz Sakka et Tijani Mzabi ; soit dans les Habous, tel Mohamed El Hechmi Ben Khélifa ; soit dans la magistrature, tel Sadok El Djaziri ; soit dans la Santé publique tel le médecin M'hamed Ghachem.

\* \* \*

Bourguiba en voulait particulièrement à deux hommes, Dieu seul sait exactement pourquoi : Mohamed Attya et Tahar Ben Ammar.

Quels crimes la Haute Cour de Justice a retenu contre eux? - Aucun. Quels ont été les verdicts? Pour le premier 5 ans de prison, 10 ans d'indignité nationale et la confiscation de tous ses biens. Pour le second, 30 millions de francs d'amende.

\* \* \*

Revenons brièvement sur ces deux procès et sur le profil de chacun des deux hommes.

\* \* \*

*"M. Attya Mohamed appelé à assumer de nouvelles fonctions à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1955, cessera d'exercer à compter de la même date, celle du directeur du Collège Sadiki, à Tunis".*

Tel était le libellé du décret du 29 septembre 1955 pris par Jellouli Farès nommé douze jours auparavant ministre de l'Education Nationale dans le deuxième gouvernement Tahar Ben Ammar ou gouvernement de l'autonomie interne. En fait de "nouvelles fonctions", Mohamed Attya ne mit pas trop de temps pour le comprendre ; c'était des prolégomènes à une ample connaissance de la Haute Cour de Justice. Deux ans plus tard, ses biens ainsi que ceux de son épouse<sup>1</sup> furent mis sous séquestre et confiés aux Secrétariat d'Etat aux Finances sur ordonnance de Mohamed Farhat rendue le 25 novembre 1957 en application des dispositions de l'article 20 de la loi 57-13 du 17 août 1957 portant confiscation des biens mal acquis.

Le procès se déroula l'année suivante du lundi 11 au samedi 16 août 1958 dans l'immense salle des pas perdus du Palais de Justice transformée pour l'occasion en salle d'audience. Le verdict fut rendu le surlendemain lundi 18 août.

Bourguiba était en convalescence à Sousse, à la clinique Hadrumète du Docteur Ali Okby. Le célèbre chirurgien venait de lui faire subir une opération sur la vésicule biliaire. Pour permettre au patient de suivre les débats du procès, on les enregistrait quotidiennement et on les diffusait en différé après le journal de 13 heures. Ce fut une première dans les annales de la radiodiffusion tunisienne.

\* \* \*

Deux séries de charges étaient retenues contre Mohamed Attya : concussion d'une part; comportement asocial d'autre part. Le tout était étayé de on-dit, de racontars et d'imputations gratuites. Aucun document sérieux n'a été tiré ni du dossier administratif de l'intéressé ni de celui d'aucun autre fonctionnaire. Tout s'était passé comme si le Collège Sadiki, l'Education Nationale et l'Etat tunisien n'avaient pas d'archives.

\* \* \*

D'entrée de jeu, Mohamed Farhat évalua les biens de l'ex-directeur du Collège Sadiki à neuf (9) millions de francs. En fait de "concussion", l'acte d'accusation affirme que l'intéressé a amassé sa fortune à force de "pots-de-vin" servis par des parents d'élèves contre le passage à la classe supérieure de potaches médiocres: le Djérid offrait des régimes de dattes; le Sahel glissait des bidons d'huile d'olive; le Nord envoyait des sacs de blé. "

<sup>1</sup> L'épouse de Mohamed Attya, née Néfissa Bahri appartient à une famille aisée. La villa confisquée lui appartenait.

Une littérature abracadabrante que l'acte d'accusation lu par Mohamed Farhat. Comme si les termes "concussion" et "pots-de-vin" n'avaient pas de sens précis. Comme si les professeurs du collège Sadiki ne se réunissaient jamais en conseil de classe. Comme si ces mêmes enseignants remettaient les copies des compositions trimestrielles au secrétariat de l'établissement, corrigées mais sans l'attribution de notes chiffrées, à charge pour le chef d'établissement d'achever le travail à sa guise ...

Combien de *régimes* de deglet - nour, combien de tonnes d'huile d'olive et combien de quintaux de blé fallait-il revendre entre 1934 et 1955 pour constituer une fortune de 9 millions de francs?

C'était proprement ubuesque.

\* \* \*

Le comportement asocial de Mohamed Attya a reposé essentiellement sur le témoignage de Azouz Rebaï. En réponse, il n'a pas été difficile à l'agrégé de l'Université de s'inscrire en faux contre tout ce qui a été dit par le fabulateur. Ce dernier, ancien élève externe (promotion de 1932) a été renvoyé du Collège Sadiki non pas pour activité néodestourienne comme il le prétend mais pour mauvaises mœurs et tentative de semer le désordre dans les dortoirs au lendemain de la révocation en 1938 du regretté Ali Belahouane<sup>1</sup>, révocation prononcée non par Mohamed Attya mais par le Directeur général de l'Instruction publique qui n'avait pas à consulter le directeur - adjoint du Collège Sadiki avant de prendre sa décision.

Un deuxième témoin, homme sage et équilibré, M.Mohamed Souissi, ancien censeur du Collège Sadiki, est appelé à la barre.

Le président Farhat le Soumet à un interrogatoire dans le plus pur style inquisitorial sans arriver à tirer de lui le moindre témoignage contre Mohamed Attya.

\* \* \*

Remontons dans le temps:

Octobre 1913 : Deux Sahéliens ont à peu près le même âge. Ils entament le même jour leur scolarité secondaire au Collège Sadiki. Ils s'assoient au

<sup>1</sup> Ali Belhaouane : né à Tunis le 13 avril 1909 il y est décédé le 9 mai 1958 soit tout juste douze semaines avant l'ouverture du procès Mohamed Attya.

même banc. Ils ont noms Mohamed Attya et Habib Bourguiba. Le premier est soussien ; le second monastirien. La maladie les séparera en 1916 : une primo infection obligera le jeune Habib à interrompre provisoirement les études durant deux années consécutives.

Octobre 1922: Mohamed Attya s'inscrit à la Faculté des Lettres de Paris et entame des études supérieures de langue et de littérature arabe. En sa qualité de soussien, il bénéficie d'une bourse convenable servie mensuellement par une association philanthropique soussienne créée en 1914 et appelée "La Kolla" ... Le jeune Attya s'associe à un autre soussien étudiant en médecine, Mohamed Sakka, fils du Cadhi de Sousse, le Cheikh Abdelhamld Sakka et louent ensemble un studio meublé tout près de la Sorbonne.

Octobre 1924 : Habib Bourguiba est bachelier - option philosophie - mention bien.

Novembre 1924 : Le monastirien débarque à Paris, un faible pécule en poche. Orphelin, il est à la charge de ses frères. Il passe vainement toute une journée glaciale à la recherche d'une chambre de bonne. Le hasard lui fait rencontrer Mohamed Hachfi un soussien de son âge qui lui indique l'adresse de Mohamed Attya. Recru de fatigue, transpercé par le froid, il s'en va frapper à la porte de son camarade de classe. L'accueil est chaleureux. Un lit bien chaud est immédiatement mis à la disposition du hôte: le lit de Mohamed Sakka, de garde à l'hôpital ce soir-là. Les trois étudiants demeureront inséparables durant trois années consécutives.

1925- Rencontre de Habib Bourguiba et de Mathilde Lorrain, institutrice. Ils tombent amoureux l'un de l'autre.

1925-1927- Mathilde Lorrain se plaindra souvent de la conduite de Bourguiba à ses deux amis et en particulier à Mohamed Attya. L'homme qu'elle aime, dit-elle, est dépensier, frivole, rêve de devenir acteur et dilapide au théâtre les subsides qu'elle lui donne.

Il est possible que Bourguiba ait gardé une dent contre Mohamed Attya pour le rôle de confident que ce dernier jouait auprès de la jeune institutrice.

Août 1927: Bourguiba est licencié en droit. Il est également titulaire du Diplôme Supérieur de Sciences Politiques. Il rentre à Tunis et s'inscrit au barreau.

Mohamed Attya, licencié es - Lettres et diplômé d'études supérieures de langue et de littérature arabe prolonge son séjour à Paris et entame des démarches en vue d'obtenir la possibilité de se présenter au concours de l'agrégation sans solliciter la nationalité française. Il obtient gain de cause en octobre 1929.

Août 1931 : Mohamed Attya, agrégé de l'Université, rentre à Tunis. Il a arraché de haute lutte un titre prestigieux. Maître Habib Bourguiba et son épouse Mathilde Lorrain sont les premiers à lui présenter des félicitations.

Mars 1958 : La loi 58-31 du 13 mars 1958 dissout "la Kolla" et rattache ses biens à la Municipalité de Sousse.

Août 1958 : Au moment où la Haute Cour de Justice jetait en prison pour cinq ans l'ancien directeur du Collège Sadiki, le dépouillait de ses biens et de la dignité nationale, la Tunisie comptait parmi ses enfants 22 agrégés d'arabe. Vingt-deux éminents professeurs à avoir bénéficié du combat positif de leur aîné.

\* \* \*

A mesure que l'âge et la maladie érodaient sa raison et gonflaient sa libido, Bourguiba, on ne le sait que trop, aimait à recevoir les jeunes femmes élaboratrices d'un programme à la radio ou à la télévision.

En mai 1982 soit seize ans après la promulgation de la loi du 24 mai 1966, loi "portant grâce amnistiant pour certains condamnés", une chronique radiophonique accroche l'intérêt du président octogénaire.

Les thèmes sont d'actualité ; les développements sont bien ficelés ; la voix est captivante. Qui est-elle donc cette analyste qui correspond tout à fait à l'image que Bourguiba se fait de l'élite féminine de demain. Elle s'appelle Madame Neyla Ouertani. Elle est présidente du Comité National des Musées. Il demande qu'on la lui présente : sa dernière émission sur l'émancipation de la femme, quoique bonne, mérite une mise au point.

Béchir Ben Slama, ministre des Affaires culturelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1981 se dépêche d'exécuter l'ordre. Il amène la jeune historienne au palais de Carthage. Bourguiba est ravi. Le plumage de l'inconnue correspond à son ramage. D'emblée, à titre de bienvenue, il lui lance ce postulat: "*Vous les femmes, je vous ai créées du néant !*". Puis, il la félicite pour l'ensemble de sa documentation et pour le bon niveau de son travail.

Après ces préliminaires, il l'interroge sur son identité. Désagréable surprise ! L'interlocutrice est la fille de l'ancien directeur du Collège Sadiki ! Bouguiba se domine. Il fait bonne contenance. *"Votre père était mon ami"* lui dit-il. Poursuivant son questionnaire, il apprend que Mohamed Attya est encore vivant, qu'il continue à habiter la maison confisquée par arrêt de la Haute Cour de Justice mais qu'en contrepartie il paye un loyer au ministère des Finances, eu égard à la grâce présidentielle dont il avait bénéficié le 5 juillet 1966.

Ces révélations font perdre à Bourguiba son self control. Il laisse exploser une colère noire et traite de tous les noms son ancien condisciple de Sadiki et son mentor des années parisiennes. *"Il faut expulser immédiatement ce chien du logement qu'il occupe illégalement, hurle-t-il, et fermer désormais à sa fille les portes de la R. T. T. "*

Sur ce, par un geste de la main, il montre au ministre et à son accompagnatrice la direction de la sortie. Désappointé et penaud, Béchir Ben Slama se dépêche de quitter les lieux en même temps que la jeune historienne, fait un bout de chemin avec elle et tente d'adoucir sa peine en désapprouvant les propos tenus par le détraqué. *" Votre père était un grand patriote et un enseignant émérite"* lui dit-il.

Quelques heures plus tard l'ordre impératif de Bourguiba est exécuté. Deux malades sont arrachés à leurs lits et jetés dans la rue : Mohamed Attya et son épouse. Le premier, amnésique, souffrait de la maladie de Parkinson ; la deuxième suite à une angine rouge accusait une forte poussée de fièvre.

\* \* \*

L'affaire Tahar Ben Ammar fut traitée immédiatement après celle de l'ancien directeur du Collège Sadiki, du lundi 25 août au lundi 8 septembre 1958.

Tahar Ben Ammar avait un certain nombre de qualités qui déplaisaient au Combattant Suprême. Agriculteur fortuné, il était grand, robuste, éclatant de santé, calme, avenant et affable. De quoi séduire un être normal mais de quoi irriter Bourguiba.

\* \* \*

L'irritation se transforma en haine secrète à l'ouverture des négociations franco-tunisiennes pour l'indépendance, le 29 février 1956. Elle s'exacerba, trois semaines plus tard, lors de la signature du protocole, le 20 mars.

Apparemment Bourguiba était satisfait. N'avait-il pas participé lui-même, dans les coulisses, à ces négociations, sur demande expresse de Tahar Ben Ammar ? Or, il était rongé par une jalousie intime et cachée, celle de n'avoir pas l'honneur de signer un document pour l'éternité : l'accord qui rendait caduc le Traité du Bardo.

Pourtant, en septembre de l'année précédente, une fois terminée la tâche du gouvernement de l'autonomie interne, Tahar Ben Ammar avait eu l'élégance de proposer à Lamine Bey de faire assurer la relève par Me Habib Bourguiba. Le souverain aquiesça mais la France s'y était formellement opposée<sup>1</sup>. Elle se rachètera vis-à-vis du leader du Néo-Destour en mettant à sa disposition un avion militaire pour lui permettre ainsi de regagner son pays deux jours avant le plénipotentiaire tunisien. Ce dernier se contentera du courrier ordinaire d'Air France...

Bourguiba accompagné de l'ensemble des négociateurs ainsi que de Wassila, sa future épouse, est reçu en héros par un peuple en liesse. Tahar Ben Ammar, accompagné seulement de son chef de cabinet, son homonyme Mondhor Ben Ammar, frère de Wassila et taupe au service de sa sœur ne trouvera à sa descente d'avion que quelques officiels pour un accueil strictement protocolaire.

Ce coup aurait pu suffire à l'apaisement du tourment d'un leader ombrageux et vindicatif. Or quelques jours plus tard, le 9 avril 1956, peu avant de remettre sa démission au Bey, Tahar Ben Ammar adresse à la presse un long communiqué d'adieu. De bonne foi, il y est écrit qu'il veut *"faire place à ceux que la confiance du peuple chargera des tâches que dicte la nouvelle conjoncture"* (fin de citation). Cette phase, anodine en apparence, est en réalité une bombe à retardement. Pour qui connaît Bourguiba, le pluriel du démonstratif utilisé représente une hérésie. Pour le "Combattant Suprême" la Tunisie ne compte pas plusieurs personnes à avoir la confiance du peuple mais une seule, et c'est Bourguiba.

A cette première maladresse s'ajoute - toujours du point de vue de Bourguiba, bien sûr - une deuxième :

<sup>1</sup> Bourguiba aussi déclina l'offre du Bey préférant rester en recul.

Le communiqué se terminait par un alinéa qui ne pouvait que faire baver de rage l'homme qui se croyait investi d'une mission tracée par la Providence.

*"Ma plus grande fierté, déclarait Tahar Ben Ammar, à trente cinq ans de distance du jour où je conduisais à Paris en janvier 1921 la deuxième délégation qui revendiquait un "Destour" pour la Tunisie, est d'avoir signé successivement les protocoles d'autonomie et d'indépendance de mon pays et présidé les gouvernements qui ont jeté les assises de la Tunisie libre"* (fin de citation).

Trente cinq ans de distance... janvier 1921... Soit treize ans avant le congrès extraordinaire de Ksar-Hellal et la création du Néo-Destour, à une époque où Bourguiba à trois années du baccalauréat, n'avait encore aucune existence politique. Historiquement parlant, tout cela est exact mais le communiqué transmis à la presse tire toute la couverture du côté de Tahar Ben Ammar et ne laisse aucun mérite à Bourguiba. Or, le "Combattant Suprême" a une conception originale de l'histoire de la Tunisie. Celle-ci commence avec lui. Antérieurement, régnait le néant. "Les assises de la Tunisie libre", c'est Bourguiba qui les a jetées, Bourguiba tout seul et personne d'autre.

Bourguiba ruminera une vengeance. Elle éclatera deux années plus tard à la veille du deuxième anniversaire de l'indépendance.

Dans la nuit du 6 au 7 mars 1958, des policiers se présentent au domicile de Tahar Ben Ammar à 2 heures du matin pour "cueillir" l'épouse du député à l'Assemblée Nationale Constituante. Le quotidien du Néo-Destour, distribué à l'aube, informera mensongèrement les lecteurs de la découverte dans le domicile de l'ancien Premier ministre d'une cassette serrant des bijoux estimés à 150 millions de francs et appartenant à l'ancienne famille beylicale.

Peu après, à 10 heures, les mêmes policiers sonnent de nouveau au portail de la demeure du signataire du protocole de l'Indépendance et procèdent à l'arrestation du grand homme d'Etat comme s'il était un bandit de grand chemin. A l'officier qui voulait lui passer les menottes, Tahar Ben Ammar dira : *"Commencez par fixer le bracelet au poignet de la main qui a signé le protocole de l'indépendance de notre pays !"*

Tahar Ben Ammar et son épouse, fourrés à la prison civile de Tunis avec des condamnés de droit commun, dans des chambrées distinctes, n'auront

*absolument aucune communication* l'un avec l'autre durant plusieurs semaines.

Quotidiennement, la famille Ben Ammar fera parvenir à la prison civile deux couffins. Chaque panier contenait généreusement de quoi nourrir toute une chambrée...

\* \* \*

Tahar Ben Ammar sera libéré le 25 juillet 1958. Par contre, Madame Ben Ammar demeurera en prison jusqu'au 1<sup>er</sup> août. Le 25 août, ils comparaîtront devant la Haute Cour en état de liberté.

Le procès se terminera le 8 septembre par un verdict innocentant Madame Ben Ammar mais frappant le négociateur de l'indépendance de la Tunisie d'une amende de trente millions de francs... pour déclaration insuffisante de ses revenus.

Ce jour-là, quelques heures avant que le verdict ne fût rendu, les crieurs de journaux proposaient "l'Action" de Béchir Ben Yahmed. *"Le procès qu'on fait à [Tahar Ben Ammar] et qu'on ne fait pas à d'autres, écrit B.B.Y. prend l'aspect d'une mauvaise querelle et qui nous diminue à l'intérieur comme à l'extérieur".*

Quels crimes avaient commis Tahar Ben Ammar avec la complicité de son épouse ? - Aucun ; sauf qu'il a osé troubler le breuvage du Combattant Suprême !

L'homme dont l'Histoire retiendra le nom mais dont Bourguiba cherche à faire oublier le mérite a été longuement interrogé... sur ses déclarations jugées insuffisantes de ses revenus agricoles des années 1942 à 1956 et sur l'omission de paiement des droits de patente afférentes à ses activités commerciales des années 1950 - 1952 - 1953.

A supposer que la chose fût vraie, les griefs fiscaux n'ont jamais relevé d'un tribunal pénal et encore moins d'un tribunal d'exception. Et puis, comme l'a fait ressortir. M. Ahmed Zorgati, inspecteur général des Finances, dans un long rapport remis à la Haute Cour, en matière fiscale, le principe de la prescription triennale est intangible. Trente millions de francs d'amende ! Des francs de l'an de grâce 1958. Faites le calcul et dites-moi leur équivalent en dinars 2007.

Et que reprochait-on à Madame Tahar Ben Ammar ? Pour quel motif l'a-t-on emprisonnée puis tramée devant la Haute Cour en même temps que son mari ?

Non pas pour le dossier politique, deux volets qui ne la concernaient nullement, mais pour un troisième volet du procès : une rocambolesque affaire de bijoux appartenant à un membre de la famille beylicale.

Voici, synthétiquement, de quoi il s'agissait: Le 15 mai 1955 (fête du trône), soit deux ans avant la proclamation de la République, à la fin d'une réception donnée au palais beylical, la princesse Jouda Zakaria, épouse du prince Chadly, fils aîné du Bey, craignant d'être répudiée pour stérilité, confie une cassette hermétiquement fermée à Madame Ben Ammar. Sans lui en révéler le contenu elle lui demande de la garder en dépôt.

L'enquête révélera que Tahar Ben Ammar n'a pas été mis au courant de cette initiative d'une part et que d'autre part Madame Ben Ammar a confié, à son tour, le coffret à Laroussi Ben Ayed, son frère, le jugeant capable de prendre soin du bien d'autrui mieux qu'elle-même. Enfin ni Zakia Ben Ammar ni Laroussi Ben Ayed n'avaient eu l'indiscrétion d'ouvrir la boîte pour en connaître le contenu puisqu'elle a été remise à la Haute Cour dans son emballage originel convenablement scellé. Mohamed Farhat s'est incliné devant les résultats de ces investigations et a abandonné l'accusation non pas par droiture mais par peur de la *vox populi*.

En effet, passons au volet politique du procès, le magistrat a reproché à Tahar Ben Ammar d'avoir manigancé pour se faire nommé Premier ministre.

§

L'énergique réplique de l'homme d'Etat a été vivement applaudi par le nombreux auditoire qui remplissait la salle des pas perdus du Palais de Justice transformée pour l'occasion en salle d'audience. On applaudissait et on criait "Vive Tahar Ben Ammar".

Courroucé, le haut magistrat avait menacé de faire évacuer la salle !

Deux points avaient été développés par Tahar Ben Ammar en réponse à la stupide accusation. Tout d'abord, à la veille du 31 juillet 1954, il était à Vichy. Mohamed Masmoudi lui avait téléphoné pour l'informer de l'arrivée de Pierre Mendès-France et pour le prier de rentrer d'urgence. "Si

j'ai accepté de former le gouvernement, ajouta-t-il c'est que j'ai été choisi  
Me Habib Bourguiba.

M. Mongi Slim était venu me faire part de la décision du président du Néo-Destour. Je suis innocent de tout ce dont on m'accuse".

(Voire les quotidiens locaux du 3 septembre 1958 et, en particulier, "la Dépêche Tunisienne").

\* \* \*

Le passé politique de Tahar Ben Ammar est sans tache. En janvier 1921, âgé de trente-deux ans environ, il fut chargé en sa qualité de cofondateur du "parti libéral constitutionnel tunisien", de conduire à Paris une délégation chargée de présenter au gouvernement français un programme de revendications tunisiennes. Par la suite, les activités politiques de Tahar Ben Ammar que ce soit au sein du Destour, du Grand Conseil ou au sein de la Chambre d'Agriculture lui ont toujours fait honneur.

Une vérité bien banale doit être constamment présente à l'esprit: la façon de manifester son patriotisme et de militer pour l'honneur national varie avec le contexte historique. Nos ascendants ne pouvaient pas dans les années vingt agir comme nous avons agi dans les années cinquante. A chaque temps, ses méthodes d'action.

En 1925, il s'était produit quelque chose d'éminemment grave qui mérite d'être rappelé à la mémoire collective. Les "prépondérants" - c'est-à-dire les colons français militant depuis le début du protectorat pour la proclamation de "*la Tunisie - département - français*" - réclamèrent la suppression pure et simple de la Résidence générale et son remplacement par un "Gouvernement Général de l'Afrique du Nord" ayant Alger pour siège et relevant du ministère français de l'Intérieur. Pour eux, c'était le moyen radical de réaliser un rêve vieux de plus de quarante ans d'une part et de résoudre d'autre part le long conflit entre le Souverain tunisien, Naceur Pacha Bey (père de Moncef Pacha Bey) et le résident général Lucien Saint, faible et incompétent à leur goût.

L'idée, géniale pour les uns, débiles pour les autres, soutenue à la Chambre des députés par deux élus, eut l'heureuse conséquence de mettre d'accord la totalité des familles politiques tunisiennes autour d'un programme de "revendications modérées compatibles avec le régime du protectorat et les intérêts bien compris de la France en Tunisie". Un télégramme signé par

les représentants autorisés des divers groupements fut transmis dans ce sens à M. Edouard Herriot, président du Conseil, le 20 février. Ce dernier maîtrisant parfaitement le dossier tunisien, s'opposera à la Chambre aux billevesées des députés Morinaud et Berthon. (Voir "Le Petit Matin" du 21 février pour le texte du télégramme et "la Dépêche Tunisienne" du 2 mars pour le compte rendu des débats).

A cette époque lointaine, Bourguiba étudiant de 2<sup>ème</sup> année à la Faculté de Droit de Paris suivait de près, comme tous ses condisciples, les affaires de son pays. Il savait donc très bien que c'est grâce à des gens comme Tahar Ben Ammar que la Tunisie a échappé, en 1925, à la disparition en tant que nation...

\* \* \*

Qu'on me permette ici une parenthèse sur les armoiries et sur la devise de l'Etat tunisien.

- 1- Création : le 21 juin 1956, Bourguiba fait sceller par le Bey un décret "sur les armoiries du Royaume de Tunisie ". L'initiative est heureuse. Le décret, illustré du modèle de l'écu armorial est publié dans la livraison du Journal Officiel Tunisien datée du 22 Juin.
- 2- Description : posé sur trophée de deux lances et de deux bannières entrecroisées ; cantonné, à droite, d'un lion armé d'un glaive d'argent ; à gauche, d'une balance à deux plateaux noirs sur fond d'or ; en chef, d'une galère punique cinglant sur "flots et fond d'azur" [la voile centrale au signe de Tanit, protectrice de Carthage] ; cravaté de la plaque du *Mérite National* ; sommé du croissant étoilé de Tunisie ; l'écu est supporté par une couronne murale mi-partie de gerbes d'épis à droite et de rameaux d'olivier à gauche. A sa pointe, trois mots en langue arabe sont gravés sur banderole : "Liberté, Ordre, Justice". Ces trois mots constituent la devise du Royaume de Tunisie (Article 3).

En conclusion, l'histoire trois fois millénaire de notre pays ainsi que les trois facteurs de notre économie (céréales, olives et commerce) sont évoqués par divers symboles. De plus, une devise constituée de trois valeurs hiérarchisées est attribuée au Royaume. La liberté est au premier rang. Elle prime l'ordre, sans lequel il ne saurait y avoir de justice. Une lacune regrettable cependant: aucune référence à la civilisation arabo-musulmane.

Bourguiba s'expliquera un peu plus tard sur le choix de la valeur "Ordre".

L'étudiant en droit qu'il était entre 1924 et 1927 aimait à s'arrêter, place de la Sorbonne, pour lire, relire et priser la maxime gravée sur la statue d'Auguste Comte "Vivre pour autrui". Cet impératif faisait rêver le futur juriste et lui rappelait les commentaires que son professeur du Lycée Carnot lui avait fait, l'année du bachot, sur la devise de la philosophie positiviste: "Ordre et Progrès". Ainsi, Bourguiba avait réfléchi durant les années studieuses sur l'inépuisable question de l'ordre et, en particulier, sur les rapports ordre / individu; ordre / liberté ; ordre / démocratie.

3- Un dessin non conforme au texte : La version française du décret en question, au lieu d'employer les expressions courantes "à droite" et "à gauche" a utilisé les archaïsmes du vocabulaire héraldique "à dextre" et "à senestre". Le graveur a compris ces termes de travers et a dessiné à contresens le lion et la balance ainsi que les gerbes d'épis et les rameaux d'olivier. On mettra treize ans pour s'en rendre compte, (cf.§6 ci-dessous).

4- Premier rectificatif: Deux mois plus tard, un décret daté du 13 septembre apporte une modification au modèle des armoiries. Le remaniement peut paraître mineur puisque l'essentiel demeure constant. La devise sur banderole ne subit aucun changement. La galère punique, au signe de Tanit; le lion; la balance et la couronne murale, non plus. Une seule différence: l'écu n'est plus cravaté de la plaque du Mérite National mais de celle de *l'Ordre de l'Indépendance*. C'est qu'entre temps, la décoration prestigieuse a été instituée par le décret du 6 septembre 1956, décret dont l'article 7 décrit comme suit la plaque du grand cordon de la nouvelle médaille: " Au centre de la plaque sur fond en émail vert, le nom de S.A. le Bey se détache en lettres d'argent ciselé".

5- Les armoiries du Royaume de Tunisie deviennent de fait celle de la République tunisienne: Jusqu'à la veille de l'abolition de la Monarchie et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1957, les armoiries de Royaume illustrent la manchette du J .O.T.

Moment historique: Le vendredi 26 juillet 1957 "le Journal Officiel Tunisien" devient "le Journal Officiel de la République Tunisienne". Le texte de la décision prise le jeudi 25 juillet par l'Assemblée Nationale Constituante proclamant "la Tunisie, Etat républicain" est publié sur toute la largeur de la page. Curieusement, cette même page porte en exergue les armoiries du Royaume de Tunisie! Une perle dont Jellouli Farès porte, en principe, la responsabilité. Peut-être est-ce l'une des raisons de sa disgrâce ultérieure ... Quoi qu'il en soit, la

bévue se perpétue durant sept longues années! Jusqu'au 23 mai 1963, la manchette du J.O.R.T. est illustrée des armoiries du Royaume. L'anomalie n'a dérangé personne...

6- Légalisation de la situation et modifications importantes :

Le 31 mai 1963 le J.O.R.T. publie la loi 63-20 du 30 mai 1963 relative aux armoiries de la République. La situation de fait est enfin légalisée mais le modèle des armoiries n'est plus le même. Il est allégé de tout ce qui est relatif à l'histoire et à l'économie de la Tunisie. La voile centrale de la galère punique ne porte plus le signe de Tanit. Les gerbes de blé et les rameaux d'olivier disparaissent ainsi que les trophées. Dans les cantons, la galère est toujours en chef mais *le lion et la balance permutent de place*. La devise sur banderole n'est plus à la pointe de l'écu mais en son centre et marque un renversement dans la hiérarchie des valeurs: la liberté ne prime plus. L'ordre est au premier rang.

*"Liberté, Ordre, Justice"* telle était la devise choisie par Bourguiba pour le Royaume de Tunisie. *"Ordre, Liberté, Justice"* telle devient la devise de la République Tunisienne, selon la volonté du même Bourguiba, et ce, au mépris de l'article 4 de la constitution de la République tunisienne, loi fondamentale signée solennellement par lui-même le 1<sup>er</sup> juin 1959, article 4 stipulant ceci dans un deuxième alinéa: "la devise de la République est Liberté, Ordre, Justice".

7- Après la chute de Bourguiba, la liberté reprend ses droits: Ainsi, le 2 septembre 1989, la loi 89-72 modifie l'article 2 de la loi 63-20 du 30 mai 1963. Le nouvel article 2 stipule ceci: "la devise de la République est inscrite en noir sur banderole or : Liberté, ordre, justice".

Non seulement la formule redevient ce qu'elle était à l'origine mais il est mis fin à son caractère anticonstitutionnel.

Fermons ici la parenthèse. Ne chicanons pas trop avec Bourguiba. "Liberté, Ordre, Justice" ou "Ordre, Liberté, Justice", peu importe; nous ne sommes pas à une inconstitutionnalité près. Quel que soit la hiérarchie adoptée, les trois valeurs expriment un idéal à atteindre. Un idéal commun qui lie les gouvernants et les gouvernés. Par notre comportement nous pouvons soit faire avancer la société vers les aspirations proposées, soit au contraire, la laisser à mille années-lumière du but à atteindre.

Le simple citoyen, quand il tire profit de l'absence d'un policier pour appuyer sur le champignon et brûler un feu rouge abuse de sa liberté et atteste de son mépris de l'ordre et de son refus de la justice.

Que dire alors lorsque Bourguiba premier magistrat du pays agit contrairement à la vertu républicaine et foule aux pieds les lois promulguées par lui-même? La devise de la République est alors une simple formule à usage externe et ne concerne en aucune façon les natifs du pays.

\* \* \*

Pour terminer revenons à Mohamed Farhat.

Trois mois après la toute première affaire traitée par l'éminent féal, Bourguiba lui fit servir par le décret du 24 mai 1956 une indemnité mensuelle de soixante-quinze mille francs (75.000). Un beau cadeau. Deux ans plus tard, la loi 58-119 du 8 novembre 1958 (JORT des 11 - 14 novembre 1958) créait l'emploi de Procureur général de la République. Mohamed Farhat cumulera avec la présidence de la Haute Cour de Justice cet emploi nouveau. Il a désormais droit de regard sur l'activité de l'ensemble des magistrats ou presque et devient un membre important du Conseil Supérieur de la Magistrature. Pratiquement, il est plus puissant que le ministre de la Justice.

Ajoutons à cela que Bourguiba a vite fait de le surnommer "l'Ogre". Au mois d'août 1959, il tenait conseil, comme chaque été, au palais de Skanès. Allala Laouiti entre et l'informe de l'arrivée de "Si" Mohamed Farhat. A la surprise générale, le secrétaire particulier reçoit l'ordre de faire entrer le procureur général de la République. Le haut magistrat est immédiatement introduit dans la salle des délibérations. Il est visiblement gêné. "*Voilà l'Ogre qui arrive !*" proclame le président à ses Secrétaires d'Etat et invite "*l'épouvantail*", plus embarrassé que jamais, à s'asseoir à côté de lui.

Neuf ans plus tard, en août 1968, toujours à Skanès, le même cinéma se répète. A la fin du conseil, c'est les salamalecs. Mohamed Farhat s'avance vers Ahmed Ben Salah et s'enquiert de sa santé. "Comment allez-vous Sid' Ahmed ?" interroge-t-il. Le secrétaire général adjoint du parti, titulaire de quatre ou cinq portefeuilles ministériels est au faite de sa puissance mais aussi à quelques mois de sa chute. A celui qui aura bientôt à connaître de son cas, à la caserne Bouchoucha, devant une Haute Cour spécialement reconstituée, le théoricien du coopérativisme, avec sa causticité naturelle,

fait cette réponse prémonitoire: "*Lorsqu'on vous échappe, on se porte bien*".

\* \* \*

Jusqu'à la fin 57, Mohamed Farhat passait ses week-ends tantôt à Ouardanine tantôt à Mahdia, chez ses beaux-parents. Une cour de jour en jour plus nombreuse faisait cercle autour de lui. On aimait l'entendre parler et on espérait tirer quelque oracle de ses propos. Il ne faut pas croire cependant qu'il était invariablement satisfait de ce qu'il faisait ou plutôt de ce qu'on lui faisait faire, surtout depuis juillet 1957. Après la proclamation de la République, la Haute Cour de Justice a changé de visage et a perdu le soutien populaire.

Mohamed Farhat en a tiré profit pour exploiter au maximum les bonnes dispositions de Bourguiba à son égard. Non seulement il se laissait récompenser à chaque entretien avec le prince par un don fort appréciable - libéralités que le magistrat considérait comme un dû - mais il s'est arrangé pour que la munificence du maître du pays lui attribue, par prélèvement sur le domaine de l'Etat, une oliveraie de treize hectares située à Ouardanine.

Par ailleurs, Mohamed Farhat rendait ses jugements non seulement sous la pression de Bourguiba mais également d'après les consignes de Wassila. Son indifférence à l'activité de la Haute Cour eût été étonnante. Notre Pompadour locale s'est rapidement acoquinée avec le patron de la Haute Cour. Ce dernier en profitera pour se sucrer davantage. Là aussi, le contraire eût été étonnant. Il répondait avec empressement aux joyeuses libations auxquelles elle l'invitait mais n'y perdait jamais le nord.

Ainsi au lendemain du verdict prononcé contre Tahar Ben Armar, il lui fit part, au cours d'une soirée bien arrosée, de l'impossibilité dans laquelle il se trouve désormais, par suite de ses obligations professionnelles de se rendre au Sahel et qu'il aimerait restituer au domaine de l'Etat l'oliveraie de Ouardanine... contre quelque chose de plus proche de la capitale ... une orangerie à Hammamet, par exemple. Wassila a promis d'en parler à Bourguiba. La promesse fut tenue, Le président de la République ne vit aucun inconvénient à la possibilité de la transaction, Rapidement, l'échange fut réalisé, Mohamed Farhat rétrocéda le champ d'oliviers de Ouardanine et devint le maître d'un domaine de vingt hectares situé au lieu-dit El Gobba, à l'entrée de Hammamet, à proximité de l'hôtel Fourati. Le nouveau bien, équipé de tous les aménagements modernes, comprend un verger complanté d'orangers et de grandes étales.

\* \* \*

C'est ici le lieu d'inviter le lecteur à méditer sur les deux faits suivants:

1- Un jour d'entre les jours de l'automne 1981, M.Chedly Ben Ammar, fils de l'homme d'Etat, se présente au domicile de Mohamed Farhat. On lui répond que le haut magistrat est souffrant. L'homme insiste. On le fait entrer. Mohamed Farhat, effectivement alité, le reçoit dans sa chambre à coucher. L'entrevue est brève. Le visiteur quitte de lui-même les lieux après s'être contenté de dire au président de la Haute Cour qu'en bon musulman il croit en l'au-delà et en la justice divine et qu'il ne lui pardonnera pas devant Dieu l'injustice commise envers ses parents.

Tel Ponce Pilate, Mohamed Farhat s'en lava les mains. Il se déclara innocent de tous les jugements prononcés par la Haute Cour et qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres de Bourguiba.

2- Les familiers de Mohamed Farhat l'ont entendu maintes fois prier Dieu de le rappeler à Lui bien avant Bourguiba. Il craignait, en effet, qu'à la suite d'une disparition soudaine du Combattant Suprême, on lui demanderait d'expliquer à son tour les origines de son patrimoine ainsi que les motivations des arrêts de confiscation qu'il avait rendus. *"Tout ce que je souhaite, répétait-il à ses intimes, c'est de mourir avant Bourguiba"*.

\* \* \*

Dieu exauça triplement son vœu.

Mohamed Farhat quitta ce monde non seulement avant son maître mais aussi avant Tahar Ben Ammar et avant Mohamed Attya.

#

Tombé en disgrâce et mis à la retraite en 1981 sans aucun titre honoraire, l'ancien féal de Bourguiba mourut d'une mort affreuse le 24 janvier 1982. Il était, ce dimanche-là, dans sa propriété de Hammamet. Mort effroyable que celle de Mohamed Farhat ! Une embolie emporta l'âme et laissa un corps gisant face contre terre.

Le lendemain, Mohamed Farhat fut inhumé sans tambour ni trompette au cimetière du Djellaz. Les journaux passèrent l'événement sous silence à l'exception de deux quotidiens, L'indépendant "As-Sabah" informa ses lecteurs dès le 25 janvier du lieu et de la cause du décès de l'ancien procureur général de la République. "L'Action", organe du parti, attendit

jusqu'au 26 janvier pour nous dire, dans un mince entrefilet de la quatrième page que Mohamed Mzali, Premier ministre et Secrétaire Général du P.S.D. prit l'initiative de se rendre au domicile du défunt, pour la présentation de ses condoléances.

Bourguiba était à New York pour soins dentaires. Il avait quitté Tunis le 14 janvier accompagné de Wassila, son épouse; du Professeur Amor Chedli, son médecin particulier; et de Béji Caïd-Essebsi, son ministre des Affaires étrangères. Deux semaines plus tard, le 1<sup>er</sup> février, il rentre à Tunis "en pleine forme" via Paris, comme à l'aller. La mort de Mohamed Farhat coulait sur la pente de son indifférence ...

Amor Chéchia, seide tombé lui aussi en disgrâce, assista à l'inhumation de Mohamed Farhat. Ce fut pour lui une occasion de méditer sur les vicissitudes des hommes. Il se remémora le grandiose des obsèques à Ouardanine, en 1959, de la mère du Président de la Haute Cour de Justice et Procureur Général de la République. Tout le Bureau Politique du Néo-Destour, tous les ministres, tous les députés, tous les gouverneurs, tous les magistrats, tous les hauts fonctionnaires, tous les thuriféraires tinrent à présenter leurs condoléances "attristées" à Mohamed Farhat et à lui témoigner leur sympathie. Sur plus de deux kilomètres, des voitures automobiles avançaient au pas à l'entrée du village. Hassen Ben Abdellaziz donna ordre aux Ouardanis de ne pas encombrer le cimetière et de céder la priorité aux "invités".

Autrefois, en Europe, les grands criminels étaient frappés de privation de sépulture. Bourguiba aurait bien voulu inscrire un tel châtiment dans ses lois mais l'Islam mettait un frein à ses fantasmes. Il osa appliquer cependant un procédé moins barbare, certes, mais autant cruel et absolument contraire à nos saines traditions: l'occultation des décès.

#

La désinformation constatée à l'occasion de la disparition de Mohamed Farhat n'était ni la première ni la dernière du genre. Tahar Ben Ammar puis Mohamed Attya moururent respectivement le 11 mai 1985 et le 19 mai 1987. En dehors des avis nécrologiques publiés aux frais des familles dans un ou deux quotidiens, on cherchera vainement dans les journaux de ces deux périodes un topo rappelant le passé de chacun de ces deux grands Tunisiens. Le scandale fut énorme. L'indignation se manifesta en privé dans tout le pays et eut des échos en France.

\* \* \*

Pierre Mendès-France et Habib Bourguiba; célérité et transparence, deux qualités communes à leurs façons de gouverner, ai-je affirmé au seuil de la présente étude. Hélas! le parallèle s'arrête là.

Les deux hommes d'Etat n'avaient pas la même conception de l'exercice du pouvoir. Mendès-France respectait l'adversaire ainsi que la règle du jeu démocratique. Les grands principes de la vie morale inspiraient sa conduite. Pour Bourguiba, au contraire, la démocratie est un vain mot. Il se considérait comme un être hors du commun, un surhomme, voire l'égal de Dieu ou presque.

N'avait-il pas dit, dans l'un de ses discours, qu'il ne pouvait pas compter, contrairement au Prophète, sur le secours de l'ange Gabriel?

Entendant gouverner sans partage, il a fait le malheur non seulement de ceux qui avaient osé discuter ses désirs mais aussi de la plupart de ses collaborateurs les plus proches. Pour ne citer que les principales colonnes du Néo-Destour, Mongi Slim, Jellouli Farès, Bahi Ladgham'et Hédi Nourira ont été tour à tour rabroués publiquement. Allela Laouti, secrétaire particulier depuis les temps les plus obscurs, a été arbitrairement chassé après un demi-siècle de loyaux services. Habib Bourguiba junior n'a pas échappé non plus aux avanies infligées par son père.

Plus malchanceux encore, d'autres prétoriens ont été traduits en justice - une justice dont la balance n'avait plus qu'un seul plateau - et persécutés: Ahmed Ben Salah, Habib Achour, Driss Guiga puis Mohamed Mzali. Je vous l'accorde, ces quatre victimes n'étaient pas des saints. Il reste qu'ils n'ont pas eu droit à des procès dignes d'un pays civilisé.

Le scandale a atteint son comble avec l'incarcération de Ahmed Mestiri. Son crime? - Il a osé quitter le Néo-Destour et créer le M.D.S. parti politique d'opposition! Maintenu en prison durant plusieurs mois, cet homme intègre, intègre dis-je, a été durant de longues années une des figures les plus marquantes du Néo-Destour. Brillant juriste, il a contribué efficacement à la construction de la Tunisie moderne. Ministre de la Justice, il a mis au point le Code du Statut Personnel. Ministre de la Défense Nationale il a su très vite comprendre et résoudre plusieurs

<sup>1</sup> On n'a pas encore rendu justice à ce grand homme. C'est lui qui a tunisifié les cadres, donné forme aux institutions et doté la République des structures d'un état moderne. Pendant que Bourguiba malade et diminué était entouré de ses courtisans, son Premier Ministre était inlassablement "aux fourneaux". Il travaillait quinze heures par jour et n'a profité d'aucun avantage en nature.

problèmes de notre jeune armée. Il a laissé après sa démission un souvenir affectueux dans la mémoire des officiers!"<sup>1</sup>.

\* \* \*

Combien sont-ils aujourd'hui ceux qui se souviennent de la Haute Cour de Justice? Les Tunisiens nés en 1956, année de sa création, sont actuellement dans la force de l'âge et n'en ont jamais entendu parler.

Ce rapide survol est destiné à rafraîchir la mémoire de mes compatriotes du quatrième âge et à informer les jeunes d'un pan douloureux de notre passé. Je le dédie aux nombreux avocats qui avaient eu le courage de plaider devant l'effrayante juridiction d'exception et je formule le double vœu que les Tunisiens ne se fourvoient plus dans les dédales des luttes fratricides et que la République Tunisienne juge mais ne se venge pas.

<sup>1</sup> En 1966, Ahmed Mestiri ordonna au régisseur-comptable de l'armée, le commandant Mahmoudi, de ne plus lui servir les indemnités de logement, de transport et de réception. Ainsi, il fit amputer son salaire du tiers environ. De plus, il n'utilisait la voiture de fonction que pour les nécessités de service. Quant à Madame Mestiri (fille de M'hamed Chénik) elle se servait de sa petite Austin pour le transport de ses enfants à l'école et pour ses courses. Mieux, elle consacrait une ou deux matinées par semaine pour faire visite aux familles des hommes de troupe et des sous-officiers, leur apporter un soutien moral et souvent financier de sa propre bourse.

## Réflexions et témoignage sur les événements de Bizerte en 1961

Le malheureux affrontement franco-tunisien de juillet 1961 est appelé par certains : "bataille de Bizerte". A mon sens, le substantif est impropre. Une bataille suppose deux armées de forces, de formations et d'expériences plus ou moins équivalentes. Et surtout deux commandements de même valeur.

Or, notre jeune armée ne disposait ni d'armes lourdes, ni de blindés, ni d'aviation ni de marine. Un unique groupe d'artillerie<sup>1</sup> et trois ou quatre bataillons d'infanteries médiocrement instruites, inexpérimentés et mal commandés faisait face à l'armée française. Est-il nécessaire de le préciser ? Une armée puissamment équipée, bien structurée, expérimentée et servie par des professionnels disposants d'armements aptes à la faire dominer sur terre, sur mer et dans les airs. C'était le pot de terre contre le pot de fer. Un pot de terre alourdi de plusieurs milliers de jeunes volontaires, enthousiastes, mais sans aucune utilité pratique. Recrutés par les cellules destouriennes sur tout le territoire national, quelques-uns disposaient de fusils, mais la plupart étaient armés de bâtons et de pierres.

Il faut rappeler que depuis la création de l'armée tunisienne jusqu'à 1966<sup>2</sup>, son commandant en chef, son chef d'état-major et tous les chefs placés à la tête des unités constituées et stationnées dans toutes les garnisons, étaient d'anciens militaires transférés de l'armée française en 1956.

Ces transférés, étaient à l'origine des engagés volontaires. C'étaient des mercenaires ayant opté pour servir le drapeau français durant la période du

<sup>1</sup> Le seul groupe d'artillerie dont disposait l'armée de terre fut détruit dès le déclenchement des tirs de part et d'autre, par un mitraillage aérien, et ce à cause d'une bétise professionnelle commise par un jeune lieutenant inconscient.

<sup>2</sup> En 1966, le jeune ministre de la Défense Nationale, Si Ahmed Mestiri, actif et dynamique, comprit très vite cette incongruité qui rongait l'armée et y remédia en faisant confiance aux jeunes officiers de la promotion Bourguiba.

protectorat. Qui étaient ces engagés volontaires ? D'origine modeste, issus de milieux déshérités, dépourvu de moralité, ils devaient être illettrés pour être recrutés. C'est pour échapper à la misère, au chômage et à la faim qu'ils choisissaient cette voie. La propagande française aidant, agit dans leur esprit, tel un miroir aux alouettes, sans se douter qu'ils seront voués au mépris et aux continuelles corvées. Ceci n'est pas exclusif à la Tunisie, mais c'est le sort de toutes les colonies ou protectorats français. On bat le tambour pour pouvoir disposer de braves soldats à bas prix, et épargner la vie des français. A titre de récompense, à leur libération, ils devenaient, par les soins des contrôleurs civils, buralistes, concierges, cheikhs de district, ou même gardiens de lupanars. Ils montaient en grade après de très longues années de service et surtout en fonction de leur zèle à servir leurs maîtres et des informations qu'ils rapportaient à leurs chefs concernant leurs concitoyens et surtout ce qui intéresse le milieu destourien.

S'engager dans une armée étrangère et accepter de se sacrifier pour son drapeau, quitte à combattre ses propres concitoyens, c'est manqué de scrupules et d'honneur. Sinon, comment vouloir être l'allié de celui qui vous a expulsé de vos terres, qui vous a priver de toute liberté, qui vous a imposé le joug de l'occupation, qui s'est emparé de vos richesses, qui a dénaturé votre culture et qui vous méprise. Oui, il vous méprise. Quant au cours d'une bataille ou suite à un accrochage, il en résulte des blessés ; on évacue vers les services sanitaires les français, mais on abandonne les indigènes à leur sort ou on les abat par balles froidement.

Ces indigènes, pour reprendre leur désignation ou appellation par les français, constituaient la base des Régiments des Tirailleurs Tunisiens (RTT) ou des zouaves ou des spahis... Selon le règlement de ces régiments, les indigènes n'avaient aucun accès au commandement quel que soit leur grade, ni même de servir dans les états-majors.

Certains ce sont montrés vaillants et courageux au cours des combats ayant eu lieu en Europe durant la Première ou la Deuxième Guerre mondiale, au Liban et en Syrie quand ces pays étaient sous mandat français au début de 20<sup>ème</sup> siècle, au Vietnam au milieu des années 1950, au Maroc (1921 - 1926) et même en Tunisie, car ne l'oublions pas, ces RTT étaient souvent utilisés localement pour s'opposer aux grévistes, aux manifestants et aux fellaghas dans les Djebels. C'étaient des tunisiens qui tuaient des tunisiens : Redeyeff, M'dhilla, Metlaoui, Domaine de l'Enfida, la grève de Sfax (1947)', Moknine (1952), Bèjà (1953), etc. L'un, un tirailleur avec un

<sup>1</sup> Le 6 août 1947 à Sfax, le Lt Med Salah Mkaddem, à cheval et à la tête d'une unité de spahis, chargeait la foule des grévistes : plusieurs tués et de nombreux blessés.

drapeau français à la main, tombait en lançant son dernier cri "vive la France", et de l'autre, un patriote, d'émettre son dernier soupir en articulant "tahia Tounès". Cette francophilie existe cependant à des degrés divers, dans diverses couches de notre société mais quand elle inhibe le sentiment national, elle devient intolérable.

En juillet 1961, ces transférés étaient inquiets et rechignaient à vouloir combattre une troupe française en face. Certains craignaient de voir leurs retraites, qu'ils percevaient du trésor français, interrompues. En réintégrant l'armée tunisienne, avec des promotions aussi époustouflantes que déraisonnables, certains ont même continué à avoir des rapports avec l'attaché militaire français à son ambassade. Ils n'hésitaient pas à lui fournir comme à l'accoutumée des informations et des documents classés "secret". En 1961, certains ont même déserté la ville de Bizerte dès les premiers tirs. On peut citer le commandant Mohamed Salah Mkaddam, qui chargé par l'état-major d'assurer la synchronisation des opérations et des mouvements entre diverses unités<sup>1</sup>, a abandonné sa tenue militaire pour rejoindre Tunis. Cette désertion ne lui a valu aucune sanction. Au contraire, *il* a reçu une excellente promotion. Pour résumer, on peut remarquer sans se tromper, que les cadres de notre armée s'engageaient au départ avec un esprit défaitiste et reprochaient à Bourguiba de les avoir entraînés dans une situation dont ils auraient préféré s'en passer.

Le 3 juillet 1961 eut lieu une réunion restreinte et décisive au cercle-mess des officiers à Bizerte présidée par Si El Behi Ladgham, secrétaire d'Etat à la présidence et secrétaire d'Etat à la Défense Nationale. Etaient présents les colonels Med El Kéfi, et Habib Tabib, respectivement commandant en chef de l'armée et chef d'état-major lequel était accompagné par ses chefs de bureau, ainsi que les commandants des services et des bataillons stationnés à Bizerte, Menzel Bourguiba et Medjeb El Bab.

Après un exposé sur la situation et l'étude des diverses hypothèses d'évolution, Si El Behi demanda clairement à son auditoire de répondre avec franchise ce qu'ils pensaient de l'issue, si jamais on entra en conflit franc. Les colonels El Kéfi et Tabib<sup>2</sup> prirent la parole brièvement, et sans se démonter, soutinrent mordicus qu'on était capable d'envoyer la nuit des commandos valeureux armés d'armes blanches et autres scénarios à la James Bond pour nettoyer les casernes françaises et la base navale et qu'en

<sup>1</sup> Arrivé le 18 juillet à Bizerte, il fit parvenir à l'EMAT le message suivant "Tout va bien, tenons situation ". C'était son premier et dernier message.

<sup>2</sup> Désignés par leur sobriquet " *Zina wa Aziza* ", ils sont tous les deux presque analphabètes. En 1952, le capitaine El Kéfi était l'officier d'ordonnance du colonel Durand, assassiné à Sousse, alors qu'il tentait de haranguer des manifestants.

conséquence, la victoire est sûrement de notre côté. Les deux oracles ayant parlé, le reste de l'auditoire semble approuver. Il faut rappeler que, la base était en état d'alerte, et que l'effectif présent (3500 environ) était constitué à 80% de personnel civil.

Nos colonels ne pouvaient prévoir l'arrivée massive de grandes unités aéroportées stationnées en Algérie et pouvant rallier la zone de Bizerte avec une puissance de feu terrible. C'était ubuesque, navrant, affligeant et consternant.

Si El Behi en quittant Bizerte, rassuré après un déjeuner au mess, était convaincu qu'il avait affaire à des braves, et que la victoire militaire était de notre côté. Il se rendit à Carthage pour annoncer au Président ce mirage.

L'état-major n'a défini aucune stratégie ni émis d'instructions précises, ni établi un ordre de bataille. On a essaimé les unités sur le terrain sans coordination, ni plan logistique. Les ordres en bribe sont transmis principalement par téléphone en réaction aux événements.

A cette époque le câble souterrain PTT reliant Tunis et la zone de Bizerte transitait par la base ; toutes les communications étaient donc interceptées, ce qui donnait un avantage à l'adversaire.

La grande erreur de l'état-major est d'avoir engagé les unités de combat d'une manière conventionnelle en masse, alors qu'il aurait dû fractionner nos forces en simples groupes ou équipes pour pouvoir agir en souplesse selon les procédés de la guérilla. L'efficacité aurait été meilleure et nos pertes moindres.

Mais confier de telles tâches à des officiers sortis du rang et non qualifiés conduit à des résultats désastreux. Peut-on faire prendre la place d'un chirurgien dans une salle d'opération par l'ouvrier chargé de nettoyer le parterre ? C'est la même homothétie ! A qui incombe la faute en fin de compte ? C'est sûrement à ceux qui les ont placés dans des postes à hautes responsabilités sans s'assurer auparavant de leurs véritables aptitudes.

C'est cette méprise due à l'ignorance et à l'incompétence qu'il y a lieu de dénoncer. Vouloir camoufler nos faiblesses et nos erreurs, sous réserve de ne pas heurter nos sentiments nationaux et notre fierté, est un mauvais choix qui ne nous permet ni de corriger nos fautes ni d'avancer dans la voie

du progrès<sup>1</sup>. Cette tromperie et la naïveté de nos hommes politiques qui n'ont aucun savoir dans le domaine militaire, sont les causes qui ont amené Bourguiba à continuer à défier Charles de Gaulles ; ces causes de l'échec militaire et la perte de plus de cinq mille tués<sup>2</sup> de nos jeunes lancés dans la fournaise.

Cependant, tout n'était pas noir. Quelques initiatives personnelles ont sauvé l'honneur de notre jeune armée. Le Lt Saïd El Kateb a réussi avec son groupe à cracher tous ses obus de mortier sur la piste d'envol de la base de Sidi Ahmed, et combien d'autres exemples due au courage, au savoir, au sacrifice et au patriotisme.

Aussi, faut-il savoir que la décision de Bourguiba de créer une tension diplomatique avec la France est antérieure au 14 février 1961. En effet, à cette date précise, il réunissait Si El Béhi Ladgham et Si Taïb M'hiri, secrétaire d'Etat à la Défense et secrétaire d'Etat à l'Intérieur, avec leurs collaborateurs les plus proches, soit deux semaines avant la rencontre de Rambouillet, pour leur demander de se préparer et de faire prendre les mesures en prévision de deux pôles de tensions : l'une à Bizerte, et l'autre à la borne 233 au Sud. Que la Défense Nationale prenne en charge la zone Nord, et que l'Intérieur s'occupe du Sud.

Quel était l'état d'esprit de Bourguiba en ce 14 février 1961 ? Il est parti avec son secret.

®

<sup>1</sup> Bourguiba n'hésite pas à nommer des ministres ou des hauts cadres totalement incompetents, n'ayant ni éducation ni instructions, pourvu qu'ils lui soient dévoués. N'a-t-il pas placé un cafetier et un facteur des PTT à des postes ministériels ? N'a-t-il pas nommé un assassin super gouverneur ?

<sup>2</sup> Selon les registres de l'hôpital militaire à Tunis.



## **Pleurs et malheurs d'un Premier ministre de Bourguiba**

Ne suivez pas les passions au détriment  
de l'équité...

*Coran - Les Femmes IV- 135-*

M. Mohamed Mzali, Premier ministre de Bourguiba, du 23 avril 1980 au 8 juillet 1986, a publié en novembre 2004 en France, chez Jean Picollec, éditeur parisien, un volume de 700 pages intitulé "Un Premier ministre de Bourguiba témoigne".

\* \* \*

*"Pleure maintenant comme une femme un royaume que tu n'as pas su  
défendre comme un homme".*

Ce mot fameux prononcé il y a un peu plus de cinq siècles remonta à ma mémoire dès la lecture des premières pages du "témoignage" de M. Mzali. C'était le reproche formulé par la reine Aïcha à l'encontre de son fils, le roi Abou-Abdallah, alias Boabdil, qui s'était pris à "verser des larmes" au moment où, en route pour l'exil, Grenade disparut à leurs yeux pour toujours. L'épisode a été relaté à peu près de la même manière par divers auteurs et, en particulier, par François-René de Chateaubriand dans son récit "*Les Aventures du dernier Abencérage* " [les Banou Essarraj]. Plus près de nous dans un ouvrage intitulé "*1492*" et édité chez Fayard. Jacques Attali évoque à son tour cet événement et le situe au lundi 2 janvier 1492.

<sup>1</sup> Le récit de Chateaubriand a été traduit en arabe par M.Brahim Hamadou, agrégé de l'Université et édité par Amer Saïdane (Sousse) avec le texte français en regard de la traduction arabe.

Les jérémiades de M. Mzali étant de la veine qui fit sangloter le dernier roi andalou, je ne puis résister à la tentation de pasticher la leçon de la reine Aïcha et dire à l'ancien dauphin de Bourguiba: "Pleure maintenant comme une femme une dignité que tu n'as pas su conquérir comme un homme".

On ne peut ne pas compatir au déchirement éprouvé par un homme qui, après avoir été adulé, courtoisé, choyé non seulement dans son propre pays mais un peu partout dans le monde et surtout en France, eu égard à sa qualité de président virtuel de la République tunisienne, voit brutalement disparaître de son horizon le mirage qui l'avait enivré durant six longues années.

Mais la compassion n'implique pas nécessairement une communion dans le domaine des idées. Je voudrais non pas faire la critique systématique de tout l'ouvrage de M. Mzali, mais consigner quelques remarques à propos d'un certain nombre de ses affirmations et noter ce que je sais du personnage.

\* \* \*

## **1 - Les signes avant-coureurs d'une disgrâce:**

Tout d'abord, rafraîchissons-lui la mémoire. En ce mardi 8 juillet 1986, ce n'était pas à 20 heures que le rideau fut levé sur le coup de théâtre de son limogeage mais à 16 heures. Ce n'était pas la télévision qui avait annoncé la première la surprenante nouvelle mais la radio. Le Premier ministre était-il donc resté durant quatre heures dans l'ignorance de son infortune? J'ai du mal à le croire.

En second lieu, M. Mzali affirme page 18 que son limogeage "*à part la manière brutale et grossière adoptée [ . . . ] n'était pas à vrai dire une réelle surprise. Beaucoup de signes avant-coureurs avaient annoncé ce reniement et prédit ce revirement ...* " Plus loin, dans les pages 59 à 63, l'auteur relate longuement l'un de ces signes avant-coureurs. Ce sont des pages intéressantes parce que M. Mzali croit nous donner une information inédite: la goutte qui a fait déborder le vase et qui explique la destitution. Malheureusement la narration est alambiquée. Il m'a fallu la relire à trois reprises pour y voir clair.

Voici donc en quoi consiste le "scoop": M. Mzali nous révèle que durant cinq semaines (juin - juillet 1986) il s'était opposé à la publication d'un projet de décret tendant à attribuer au ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, la présidence de la Commission Supérieure

des marchés ainsi que celle du Conseil Supérieur de la Fonction Publique et à placer sous l'autorité dudit ministre la direction du Contrôle des Dépenses Publiques et l'Inspection Générale de l'Administration.

Bref, il s'agissait d'enlever à M. Mzali quelques-unes de ses attributions au profit de M. Mansour Skhiri.

En juin 1986, ce monsieur cumulait deux fonctions ministérielles. Ministre-directeur du cabinet présidentiel depuis février 1986, il se fit attribuer au mois d'avril suivant, le portefeuille de la Fonction publique et de la Réforme administrative. Quelques semaines plus tard, il ambitionna le renforcement des attributions de sa deuxième charge et soumit au Premier ministre pour publication au JORT un projet de décret préalablement signé par Bourguiba. Pressentant dans l'inélégante initiative de son rival le désir d'amputer au profit du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative une large part des attributions du Premier ministre, Mzali fit traîner les choses. Dans un premier temps, il invoqua l'inconstitutionnalité du projet et, dans un deuxième temps, il promit d'y apporter quelques retouches pour le rendre publiable.

Pendant ce temps, Saïda Sassi, nièce de Bourguiba, agissait avec l'aide de Mahmoud Belhassine<sup>1</sup> à la fois sur le chef de l'Etat et sur Hamed El Abed, conseiller juridique du gouvernement au Premier ministre pour la publication au JORT du projet du décret cher à Mansour Skhiri.

Le mercredi 9 juillet 1986 lors de la passation des pouvoirs, Mzali dit avoir signalé à Rachid Sfar<sup>2</sup>, son successeur, l'existence d'un dossier délicat, celui du projet de décret Skhiri, et ajoute ceci: *"Avec une indifférence totale ou une totale inconscience il [Rachid Sfar] me répondit superbement : "Je compte faire publier ce décret. Le Premier ministre n'a pas à s'occuper de ces détails". #*

<sup>1</sup> Mahmoud Belhassine est l'homme qui a pris la relève de Allala Laouiti.

<sup>2</sup> Dans cette période confuse où la rivalité des clans battait son plein, la nomination de Rachid Sfar a été le signe évident de la dérive de l'ère Bourguibienne. Sans programme et sans vision claire des perspectives du futur, Rachid Sfar se contente de traiter les affaires courantes et d'observer sans réagir les dégradations successives des structures de l'Etat.

Finalement Bourguiba lui exprime son mécontentement, le remplace par Ben Ali et l'envoie présider la chambre des députés.

Le 9 novembre 1987, Rachid Sfar rate une belle occasion d'accéder à la célébrité. Il n'a pas eu le courage de dire : non ! Au lieu de s'opposer à l'illégalité de la destitution de Bourguiba, il s'incline et légalise la situation du putschiste.

Donc, si j'ai bien compris, en ce mercredi 9 juillet, le projet de décret était encore en instance de publication. Il appartenait maintenant à M.Rachid Sfar de lui donner force exécutoire.

Recherchons le Journal Officiel de cette période. C'est le n°39 des 8-11 juillet 1986. Trois décrets y sont publiés dès les premières pages: les décrets 86-650 ; 86-651 et 86-649. Les deux premiers décrets sont datés du 8 juillet 1986 et concernent respectivement la nomination de M.Rachid Sfar, Premier ministre et celle de M. Ismaïl Khlil, ministre du Plan et des Finances. Le troisième est daté du 7 juillet - je dis bien du 7 juillet - et c'est le fameux décret que M. Mzali prétend avoir laissé en instance. Il est bien précisé dans son préambule que le texte est décrété sur proposition du Premier ministre. Or le Premier ministre à la date du 7 juillet était Mohamed Mzali et non pas Rachid Sfar. Alors de deux choses l'une: ou bien Mzali ne nous a pas tout dit; ou bien Rachid Sfar avant qu'il ne prenne ses fonctions a été dindonné par Mansour Skhiri et son clan.

De ces deux propositions, c'est la première qui est vraie. M. Mzali ne nous a pas tout dit. La vérité est tout autre. La voici:

Revenons au début de l'ouvrage. Dans la page 20, l'auteur nous rappelle que trois semaines avant sa déchéance, le XII<sup>ème</sup> Congrès du P.S.D. s'était tenu à Tunis du 19 au 23 juin. Cela est exact. L'auteur ajoute - mais ceci n'est pas du tout exact - qu'au cours de ce congrès, le président de la République l'avait *"désigné solennellement comme dauphin officiel devant la nation tunisienne et l'ensemble des représentants de la communauté internationale accrédités à Tunis"* (fin de citation). L'affirmation de M. Mzali est contraire à la vérité.

Rappelons les faits et remontons à l'année 1984. Le 6 janvier, au lendemain des "émeutes du pain" il est mis fin à la carrière politique de Driss Guiga. Le portefeuille de l'Intérieur est attribué à Mohamed Mzali. Pour mener à bien ce cumul le Premier ministre a eu la mauvaise idée de se faire seconder par M. Zine El Abidine Ben Ali<sup>1</sup> et de lui confier la direction de la Sécurité. Vingt-sept mois plus tard, le 28 avril 1986 le portefeuille de l'Intérieur retiré à Mohamed Mzali, est attribué à M. Zine El Abidine Ben Ali. Le rappel de ces remaniements ministériels est nécessaire à l'intelligence du discours sibyllin prononcé par Bourguiba à l'ouverture du XII<sup>ème</sup> Congrès du P.S.D. Dans sa péroraison après avoir fait l'éloge de son *"fils dévoué, M. Zine El Abidine Ben Ali"* et rendu hommage *"aux efforts méritoires [qu'il] ne cesse de déployer"* le chef de l'Etat dit à l'endroit de

<sup>1</sup> Sous la pression et l'influence de Mezri Chekir et Kamel El Taief. Aussi Ben Ali ne les a-t-il pas comblés de ses bienfaits ?

Mohamed Mzali, des mots dont le sens réel échappa aux profanes mais qui firent battre le cœur des fins observateurs. *"En conclusion, avait-il dit, je me fais un devoir de rendre hommage aux cadres destouriens pour le haut sens de la responsabilité et du devoir. J'adresse un hommage particulier à mon fils Mohamed Mzali auquel j'ai confié sous mon autorité les responsabilités du Premier ministre et du Secrétariat Général du Parti. Il est digne de ma confiance, aussi bien aujourd'hui que pour l'avenir"* (fin de citation).

Il est question, dans cette phrase, de *confiance* mais pas de *succession*. Non seulement les dispositions de l'article 57 de la Constitution tunisienne ne sont pas rappelées, mais au contraire, Bourguiba précise - et c'est nouveau - qu'il n'a pas aliéné son autorité en choisissant Mohamed Mzali comme *"responsable des activités du Premier ministre"*. Ce dernier n'agit donc que par délégation. Le vocable "Premier ministre" n'est pas employé.

Le suspense provoqué dès l'ouverture du XII<sup>ème</sup> Congrès est renforcé le lendemain. Il n'était pas dans le programme de voir revenir le vieux lion au Palais des Congrès. Or il revint. Pour dire quoi ? Il revint pour annoncer qu'il venait de prendre connaissance des résultats forts médiocres du baccalauréat et qu'il a décidé de constituer une commission d'enquête chargée d'examiner la question du retour à la formule d'un baccalauréat en deux parties ... "Et d'ajouter que la France elle-même était revenue à l'ancienne formule!

C'est "Le Monde" qui avait le mieux commenté ces oracles. Le quotidien parisien avait flairé la fin de Mohamed Mzali dès ses livraisons des 20 et 21 juin. Le 10 juillet 1986, au lendemain de la fin du long suspense, son éditorialiste pouvait conclure que *"depuis le congrès du Parti destourien, il y a trois semaines, au cours duquel le chef de l'Etat avait, par un cruel éloge, jleuri d'avanceda tombe politique de son principal collaborateur, on savait celui-ci condamné"*.

## **II - L'immense culture d'un homme d'Etat:**

M. Mzali aime écrire. Il le dit et il le répète. L'écriture est pour lui un plaisir, une récréation, un acte volontaire et non pas *un pensum*. C'est lui-même qui l'affirme et c'est lui-même qui souligne le mot latin. Avec la politique, proclame-t-il au seuil de son ouvrage, l'écriture aura été sa vocation. Pourquoi riez-vous? Ne vous pressez pas. Attendez la suite. Très modestement le politicien et homme de lettres ajoute que les innombrables pages qu'il a écrites tout au long de sa carrière, il les a *"parsemées sur le chemin de sa vie avec le geste du semeur fécondant les labours de l'esprit"*,

"Voilà. Saluez donc tout bas, humbles lecteurs, la fertilité mzalienne. Fatuité ou sottise ou les deux à la fois? Aucun écrivain ne s'est chatouillé de cette manière: même pas Victor Hugo qui, dans un poème célèbre a décrit "*le geste auguste du semeur*".

Soyons sérieux. M. Mzali ne prétend ni au Nobel de littérature ni au fauteuil de Léopold Sédar Senghor. Je doute fort qu'il ait été l'unique rédacteur de ses mémoires. Les divers chapitres ne sont pas d'égale valeur. A côté de pages bien écrites, d'autres sont fort médiocres, avec des redondances, des fautes de style et même de graves incorrections. Quelques exemples? En voici:

Page 21-fin du premier alinéa: "*avec l'assentiment express de Bourguiba*", le responsable de ce bout de phrase peut-il être M. Mzali lui-même? Se peut-il qu'un grand écrivain ne sache pas distinguer l'adjectif *express* (expresse au féminin) de l'autre "express" à la fois adjectif et substantif invariable comme dans "boire un express" ou "prendre le train express" ?

Page 48, ligne 7: il m'est difficile de croire que M. Mzali ne sait pas conjuguer les verbes du troisième groupe. Est-ce lui-même le pondeur de ce disgracieux "*ils conclurent*" ?

Page 282, lignes 1 et 2: M. Mzali, ministre de la Défense nationale estime que la notion de guerre ne devrait se concevoir que comme *une action défensive contre une agression extérieure*. Un bon élève de Seconde aurait mis un point après "action défensive" et supprimé le reste de la phrase qui constitue un double pléonasme. Se peut-il qu'un professeur de philosophie formé à la Faculté des Lettres de Paris ne saisisse pas qu'une agression ne peut venir que de l'extérieur. L'agresseur est toujours autre que soi-même.

Page 291 ligne 23 : M. Mzali, ou son *rewriter*- nous gratifie d'un autre pléonasme. "Ne pas piper" est une expression moderne synonyme de "ne dire aucun mot".

M. Mzali relate brièvement une altercation avec Wassila en présence de Bourguiba, témoin silencieux. "*Le Président ne pipa mot*" écrit-il, ou plutôt, écrit son *rewriter*. M. Mzali eût sûrement écrit "Le président ne pipa pas" ou, mieux, pour éviter la cacophonie. "Le Président ne souffla mot".

Page 352 ligne 23 : De même, il m'est difficile de croire que l'écrivain émérite que M. Mzali prétend être n'ait pas une connaissance parfaite des règles d'accord du participe passé. Est-ce lui-même qui a surchargé d'un "s"

le participe passé du verbe "se succéder" en écrivant: "*les ministres de la santé qui s'étaient succédés*"? Bien sûr que non! Notre Voltaire local, en bon connaisseur de la grammaire française eût écrit: "qui s'étaient succédé". La nature du complément d'objet, indirect ici et non direct, ne lui eût pas échappée.

Page 531 ligne 19 : M. Mzali écrit: "*Je me rappelle d'une réunion présidée par M. Nouira ...* " Qui est donc responsable de la confusion entre les emplois des verbes "se rappeler" et "se souvenir" ? Est-ce M. Mzali lui-même ou un médiocre rewriter? M. Mzali sait sûrement distinguer entre "se rappeler quelque chose" et "se souvenir de quelque chose".

La liste serait longue ... Arrêtons-nous là. Ces quelques échantillons suffisent à donner une idée du niveau linguistique de M. Mzali. Quant à l'immense culture générale dont il prétend être pourvu, jugez-en vous-même d'après l'anecdote suivante:

Page 618, notre auteur évoque une réception organisée en son honneur par Jacques Chirac, maire de Paris, dans la salle des Arcades de l'Hôtel de Ville, le dimanche 17 mars 1985, "en présence d'un grand nombre de personnalités politiques et d'académiciens": "A cette occasion [Jacques Chirac] tint, dans un discours remarqué, à saluer en moi non pas seulement l'homme d'Etat, mais également l'écrivain, le directeur de la revue *Al-Fikr*, le président de l'Union des écrivains tunisiens et le membre du Comité international olympique". Toute cette pommade a été passée par Jacques Chirac, c'est vrai. Le maire de Paris offrit au *président - en - puissance - de - la - République - Tunisienne la plaque commémorant le bimillénaire* de la Ville de Paris: c'est vrai. Mais M.Mzali passe sous silence un deuxième, cadeau fait, je suppose, non pas à "l'homme d'Etat" mais à "l'écrivain". Le maire de Paris honora cette deuxième dimension de son hôte d'une édition rare de l'oeuvre complète de Racine datant du vivant du poète dramatique. En recevant ce trésor de la bibliothèque universelle, M. Mzali jeta un froid dans l'assistance. "Je vais enfin pouvoir lire *les Précieuses ridicules* dans leur édition originale", dit-il, en guise de remerciements<sup>1</sup>.

Qui donc osera douter après ça de "*l'immense culture*" de M. Mzali ?

### **III - Saïda Sassi, militante authentique :**

Mohamed Mzali, né à Monastir le 23 décembre 1925 était néo-destourien dès l'enfance. C'est ce qu'il affirme. Admettons. Seulement, sa façon de le

<sup>1</sup> Abdelwahab Bouhdina était présent à cette réception.

dire est rejetable car il laisse croire que les adolescents de sa génération n'avaient pas la fibre patriotique. Pire: il pousse la fatuité à son comble en faisant étalage de son dévouement à la cause nationale comme s'il était un cas unique en Tunisie. Il ne se rend pas compte que, ce disant, il insulte tout un peuple. Dès lors, il devient vraiment un cas. Quand même! Habib Bourguiba, à Ksar-Hellal, le 2 mars 1934 n'avait pas pour atout l'écolier de neuf ans que Mohamed Mzali était alors!

Saïda Sassi était dit-il, sa "*contemprice zélée*". Soit! Mais qu'a-t-il fait pour la conquérir et la placer dans son camp? Rien, absolument rien! Il parle d'elle comme si Bourguiba ne l'avait à ses côtés qu'en vertu d'un lien de parenté. Il ajoute qu'on la surnommait "Madame Nièce". Il la cite dix-huit fois tout au long de son témoignage mais il ne lui est jamais venu à l'esprit de rappeler son brillant passé de militante. Et il ose se présenter comme disciple de Socrate! J'ai appris, quant à moi, à Sadiki, de mon professeur de philosophie que la première des qualités socratiques était l'honnêteté intellectuelle...

Que faisait Mohamed Mzali le 23 décembre 1938 ? Il ne se le rappelle pas. Il venait de boucler la treizième année de son existence. Seulement, fêter le jour anniversaire d'une naissance n'était pas encore dans nos mœurs.

Et sait-il où était Saïda Sassi, ce jour-là? Elle était son aînée de trois ans environ et elle était en prison. Oui, en prison depuis trente et un jours exactement et elle devait y passer encore cinq jours.

Cinq semaines de geôle à la prison civile de Tunis pour avoir eu l'audace de crier le 22 novembre 1938, devant tous les officiels du pays réunis ce jour-là dans le salon de réception de la Compagnie Mixte de Navigation : "Vive Bourguiba " Vive le Néo-Destour! A bas les privilèges! Vive Son Altesse le Bey ! Vive la France! Vive Eirik Labonne !"

De cette demi-douzaine d'acclamations curieusement mêlées, l'accusation n'en retiendra que trois: les trois premières,

Eirik Labonne, était le nouveau résident général de France en Tunisie. Il succédait à Armand Guillon (17 avril 1936-22 octobre 1938), homme idéaliste et débonnaire. Responsable malgré lui de la tuerie du 9 avril 1938. Il avait récolté la tempête causée par les vents semés par ses deux prédécesseurs: François Manceron (18 février 1929-29 juillet 1933) et Marcel Peyrouton (10 août 1933-21 mars 1936).

En cette fin d'après-midi du mardi 22 novembre 1938, avant-veille cette

année-là de l'Aïd El Fitr, Eirik Labonne<sup>1</sup> était attendu au port de Tunis. Le paquebot "El Biar" à bord duquel il avait pris passage accosta avec une heure de retard, à 17 heures, à peine cinq minutes avant la rupture du jeûne.

Bravant le froid et dominant les fatigues du Ramadan, quatre jeunes filles étaient là, parmi les dignitaires civils, militaires et religieux<sup>2</sup>, les ministres, les hauts fonctionnaires, les consuls alignés dans les abords des quais avec tout le bataclan du Protectorat parmi lesquels les incontournables cliques des confréries maraboutiques reconnaissables à leurs étendards chamarrés.

Chacune des quatre demoiselles était enveloppée d'un sefsari en tissu de soie. Leur élégance trompa la vigilance du service d'ordre. Or elles étaient des militantes du Néo-Destour: Saïda et sa sœur aînée Chadlia, filles de Ali Ben M'hammed Bouzgarrou et de Néjia bent Ali Bourguiba. Les deux nièces de Bourguiba étaient accompagnées de deux demoiselles de leur âge: Zakia et Jamila Fourati, filles de Brahim Fourati.

Au moment où la longue silhouette de l'ambassadeur de France en grand uniforme, parut à la coupée du navire, nos blanches colombes glissèrent avec détermination entre les délégations, arrivèrent au salon de réception de la Compagnie de Navigation et attendirent l'entrée de l'hôte de la Tunisie. Dès qu'il fut disposé à recevoir les hommages qui lui étaient dus les quatre militantes court-circuitèrent le protocole. Avec une étonnante audace, elles s'avancèrent vers le nouveau résident général. Celui-ci tendit une main chaleureuse. Saïda lui souhaita la bienvenue et termina ses compliments par les surprenants vivats mêlant Bourguiba, Labonne et le Bey ainsi que la Tunisie et la France. Repris en chœur par les trois autres militantes, les vivats furent clamés par plusieurs personnes qui attendaient sur les quais et se répandirent jusqu'au centre-ville. Instants héroïques qui prouvent l'existence d'une nation et donnent une âme à un parti politique.

Les quatre jeunes filles furent arrêtées pour cris séditions. Leur incarcération prit fin le mercredi 28 décembre 1938 à l'issue d'un procès plaidé devant la 4<sup>ème</sup> chambre du tribunal correctionnel de Tunis présidé par M. Martinet. Accourus de tous les coins du pays, plusieurs dizaines de militants assistèrent à l'épilogue de cette instance mémorable. La salle d'audience était archicomble. Mon père, cousin germain de Tahar Sfar, était là.

<sup>1</sup> Eirik Labonne n'était pas issu du corps préfectoral comme ses trois prédécesseurs. Il était ambassadeur de France : un homme de la Carrière.

<sup>2</sup> Seul le grand rabbin de Tunis a fait acte de présence. Les dignitaires musulmans ont préféré se rendre à la mosquée pour la rupture du jeûne et la prière du maghreb.

Les prévenues, après avoir fait quelques difficultés pour se dévoiler - "elles sont jolies et charmantes" note le chroniqueur de la "Dépêche Tunisienne" - reconnurent sans hésitation avoir crié "Vive Bourguiba": "Vive le Néo-Destour"; "A bas les privilèges". Aux remontrances du président, elles répliquèrent avec la même assurance qu'elles avaient crié également: "Vive Son Altesse le Bey" : "Vive la France" : "Vive Eirik Labonne": trois cris tronqués dans le rapport de police.

M<sup>e</sup> Berthon, du barreau de Paris arracha l'acquiescement des quatre manifestantes. Il avait eu l'heureuse idée de citer M<sup>e</sup> Habib Bourguiba dans le but de mieux prouver au tribunal l'absence de contradiction entre les deux acclamations simultanées "Vive le Néo-Destour" et "Vive la France".

De l'île de Djerba où il était emprisonné depuis les événements du 9 avril 1938, on fit venir le secrétaire général du Néo-Destour. Flanqué de deux gendarmes, son entrée fut saluée par de vifs applaudissements. L'incident ne fut pas du goût du président. La salle d'audience fut partiellement évacuée.

Maître Bourguiba donna un témoignage lumineux. Il a été facile au Zaïm de convaincre le tribunal de l'absence de contradiction entre le fait de proclamer "Vive la France" et de crier au même moment "Vive le Néo-Destour" comme il n'y a pas de contradiction entre le fait de huer les privilèges et d'affirmer sa confiance dans le nouveau résident général pour y mettre un terme. Enfin, Bourguiba tira profit de la tribune providentielle qui lui était offerte pour souligner avec force son opposition à l'Italie mussolinienne<sup>1</sup>.

Voilà ce qui s'était passé à Tunis entre le 22 novembre et le 28 décembre 1938 : une geste de cinq semaines à inscrire à l'actif de quatre jeunes filles néodestouriennes. Pendant que Mohamed Mzali ànonnait la table de multiplication, quatre adolescentes de son âge, mais d'une autre trempe, défiaient le colonisateur et jetaient les germes de notre délivrance. Quatre musulmanes avaient fait preuve d'héroïsme parmi lesquelles Saïda Bouzgarrou future Saïda Sassi, celle-là même que Mohamed Mzali n'a su ni séduire ni attirer dans son camp.

\* \* \*

<sup>1</sup> On pressentait l'imminence d'une deuxième guerre mondiale. Eirik Labonne avait pour mission de préparer la visite officielle que devait faire début janvier 1939 dans notre pays, Edouard Daladier, président du Conseil français.

## IV - Mohamed Attya et le régime de Vichy:

A cette page oubliée du Néo-Destour, je voudrais mettre sous les yeux du malheureux dauphin une page occultée de l'histoire du Collège Sadiki, page rédigée par Mohamed Attya le 1<sup>er</sup> octobre 1941. Mohamed Mzali avait seize ans. Il était en classe de 5<sup>eme</sup> c'est-à-dire qu'il entamait sa deuxième année sadikienne. Il a donc été témoin de l'épisode que je me propose donc de relater.

L'année 1941 est l'une des années les plus sombres de la Seconde Guerre mondiale. En Tunisie, comme en France, les juifs, les communistes et les francs-maçons étaient mis au pilori. Le régime de Vichy les considérait, en même temps que l'école laïque, comme responsables des malheurs de la France. L'amiral Jean-Pierre Esteva<sup>1</sup>, résident général, travaillait avec zèle pour l'endoctrinement des principes pétainistes.

La rentrée scolaire, cette année-là, fut ouverte par des cérémonies exceptionnelles présidées soit par le résident général en personne<sup>2</sup> soit par un ministre-délégué à la résidence, soit par un représentant du gouvernement. Il, s'agissait dans tous les lycées et collèges d'évoquer, d'expliquer, d'enraciner, dans le cœur des élèves les trois valeurs de la devise de l'Etat français<sup>3</sup>: *Travail, Famille, Patrie*. Dans chaque établissement scolaire deux discours ont été prononcés : celui du représentant de la résidence générale ou du gouvernement et celui du chef d'Etablissement. A Sadiki, il y eut en conséquence trois discours au lieu de deux: celui de M. Binoche, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien : celui de M. Gaston, directeur du Collège et celui de M. Attya, sous-directeur.

M. Mohamed Attya improvisa une allocution en langue arabe. Il traita le sujet imposé sans faire aucune référence *ni* au *maréchal Pétain* ni à la politique de l'Etat français. Il retraça l'histoire du Collège Sadiki créé six ans avant le Protectorat pour la promotion du savoir. Il incita son jeune auditoire à l'amour du travail par le rappel de trois ou quatre versets du Coran et termina en recommandant aux élèves le respect de nos traditions ancestrales et la réalisation des espoirs placés en eux par leurs parents<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Résident Général du 25 juillet 1940 au 15 avril 1943

<sup>2</sup> L'amiral Esteva s'était rendu à Sousse. Le Collège de la "perle du Sahel" fut baptisé ce jour-là "Collège Maréchal Pétain".

<sup>3</sup> Nom officiel donné par le maréchal Pétain au régime de la France après la défaite de juin 1940. La République sera rétablie le 9 août 1944.

<sup>4</sup> Voir les quotidiens locaux du 2 octobre 1941 et, en particulier, "la Dépêche".

Voilà qui illustre les qualités morales réelles de M. Attya. Franc et courageux, il considérait que la recherche du bien de ses élèves, avenir de la nation, était un impératif de l'amour de la patrie. Il ne sacrifiait jamais son credo politique pour adopter les principes d'un puissant du moment. Il n'a été le courtisan d'aucun ministre.

## **V- Ingratitude d'un sadikien, "jebba bleue":**

Mohamed Mzali cite trois fois dans son ouvrage le directeur du Collège Sadiki.

Une première fois, page 145 :

Nous sommes en juin 1947. Mohamed Mzali est bachelier de l'enseignement secondaire. M. Attya le convoque, le félicite, s'enquiert de ses projets mais ne l'encourage pas à entamer immédiatement des études supérieures en France eu égard à l'indigence de sa famille.

Mohamed Mzali ne dit pas qu'il était l'obligé de son directeur. C'est grâce à Mohamed Attya qu'il a pu faire des études secondaires. Il comptait, en effet, au Collège Sadiki, parmi les "jebbas bleues". C'était la tenue des élèves admis à l'internat à titre gratuit par décision du chef d'établissement.

En recommandant au jeune bachelier de solliciter un poste de surveillant ou d'instituteur, M. Attya pensait à l'intérêt de son élève. Mohamed Mzali aurait pu en suivant ce conseil amasser un pécule et s'embarquer pour la France au début de l'année scolaire suivante sans aliéner les 48 pieds d'oliviers du patrimoine familial ni brader le burnous de son défunt père.

Une deuxième fois, page 164 :

Nous voilà en octobre 1950. Mohamed Mzali obtient un poste de professeur d'arabe au Collège Sadiki. Il se formalise du fait que le chef d'établissement "n'hésita pas un jour à enfreindre la coutume et à imposer sa présence, sans s'annoncer, à l'un de [ses] cours pour *vérifier*" la façon du jeune professeur d'expliquer, un texte du philosophe Farabi. "Son espoir de détecter, dans mon cours, quelques éléments de subversion fut déçu", (fin de citation).

Des énormités pareilles sous la plume de quelqu'un qui a été à trois reprises ministre de l'Education Nationale sont absolument ahurissantes. Tous les enseignants de sa génération savent qu'une visite de classe est effectuée à Pimproviste et que le chef d'établissement est tenu d'assister au moins une

fois par an à la leçon d'un stagiaire non pas dans une intention malveillante mais pour le guider sur le plan strictement pédagogique.

Ici aussi se manifeste l'ingratitude de M. Mzali et je témoigne en parfaite connaissance de cause. Au cours de l'année scolaire 1950-51, j'étais à Sadiki, élève de mathématiques élémentaires. Sur recommandations de M. Attya, mes camarades et moi-même avons fourni l'effort nécessaire de nous intéresser à l'enseignement de M. Mzali. Le directeur avait eu la bienveillance de nous présenter le jeune maître. Il nous avait exposé son cas de licencié de philosophie chargé d'enseigner la langue arabe faute de poste vacant dans sa spécialité. Tenant compte de sa qualité d'ancien élève de Sadiki, M. Attya avait pris l'initiative de créer pour lui un programme de philosophie musulmane et nous avait priés de tirer profit d'un cours qui complètera d'une façon heureuse notre formation

Hélas! nous avons vite déchanté. Au bout de la deuxième leçon, personne ne l'écoutait plus. Pendant qu'il pataugeait dans une branche du savoir qu'il ignorait, chacun d'entre nous potassait les mathématiques ou la chimie.

Ce qui est effarant, c'est que le plus sérieusement du monde il s'assimile à Socrate! Chacune de ses leçons était "*un acte de mise au monde d'une conscience*" et "*un acte d'enfantement*". J'ai appris, comme tous mes condisciples, dans une salle de classe autre que la sienne, que la maïeutique socratique était l'art de discuter par demandes de l'enseignant et réponses de l'enseigné. Or, il n'avait jamais dialogué avec personne même pas avec lui-même. Il vasouillait, sans bouger de son bureau de maître.

Il y a plus grave. Dans la même page, il cherche à faire croire au lecteur d'aujourd'hui que le professeur qu'il était en 1950 s'identifiait à Ali Belhaouane ! Tout simplement! " ... *Je ne craignais pas de fortifier la confiance de mes élèves dans l'avenir de leur patrie, lorsque certains enseignants français s 'appliquaient de les éloigner de leur engagement pour le combat libérateur ...* ". Plusieurs de mes condisciples sont encore de ce monde, Je mets M. Mzali au défi de faire contresigner par l'un d'eux ses allégations.

Une troisième fois, page 341 :

Cette troisième et dernière évocation de M. Attya est la meilleure. M. Mzali consacre un alinéa de neuf lignes à une affaire qui appelle un commentaire de plusieurs pages.

M. Mzali, professeur stagiaire, affirme avoir obéi quelques jours après sa

nomination à un ordre de grève lancé pour le *vendredi* 27 octobre 1950. Voulant se faire passer pour un héros, son discours le place à l'extrême limite de l'inconscience. A Sadiki, comme à la Zitouna, comme dans toute administration strictement tuniso-musulmane, le vendredi est le jour du Seigneur. On ne peut ordonner jour de grève un jour non ouvrable.

La grève en question avait été décidée non pas pour le vendredi 27 octobre mais pour le mercredi 25 octobre 1950. Il s'agissait non pas d'une grève des enseignants comme M. Mzali semble vouloir le faire croire mais d'une "grève générale de tous les fonctionnaires tunisiens".

Une autre inexactitude s'est glissée sous la belle plume de M. Mzali : Comment peut-il ignorer que du temps du Protectorat, l'adjectif "national" ne faisait pas parti du vocabulaire administratif en usage? L'ordre de grève avait été lancé non pas par la "Fédération *Nationale* des Fonctionnaires Tunisiens" mais par la "Fédération Générale des Fonctionnaires Tunisiens".

M.Mzali venait donc à peine d'obtenir un poste de professeur d'arabe au Collège Sadiki. Peu avant la fin du premier mois de travail, quoique n'ayant pas encore adhéré à la Centrale Syndicale, nous précise-t-il sans en indiquer la raison - et d'ailleurs, y a-t-il jamais adhéré? - il a cru devoir répondre à un ordre de grève "*au grand dam*" du chef d'établissement. Ce dernier essaya en vain de l'en dissuader. "*Vous n'avez pas encore perçu votre premier traitement*" lui répétait-il dans la salle des professeurs.

M. Mzali omet d'indiquer un certain nombre de détails importants: Tout d'abord, M. Attya aurait pu sans faillir aux exigences de ses fonctions demeurer à son bureau et se contenter de transmettre à l'administration centrale la liste des fonctionnaires absents. Il a préféré mettre en garde l'un de ses anciens élèves qui «venait à peine d'être recruté en qualité de professeur stagiaire, contre d'éventuelles sanctions.

En second lieu, M. Mzali ne prend pas la peine de nous dire dans quelle proportion l'ordre de grève générale a été suivi.

Et puis, il ne précise pas que les revendications ne concernaient nullement les enseignants mais seulement les secrétaires d'administration et les ouvriers permanents.

Enfin, il oublie de rappeler le contexte politique de l'époque. Pour les dirigeants du Néo-Destour l'idée d'une grève générale était inopportune.

Salah Ben Youssef, secrétaire général du parti n'approuvait pas non plus le mot d'ordre de la Fédération Générale des Fonctionnaires Tunisiens. Il était, avec l'accord de Bourguiba, membre du deuxième gouvernement Chenik, suite au fameux discours de Thionville et à la nomination de Louis Perillier, résident général.

En conclusion, M. Attya avait raison. Ce n'était pas le moment de créer des problèmes au ministre de la Justice tunisienne.

M. Mzali, professeur stagiaire passa deux années scolaires à Sadiki au bout desquelles il fut muté à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1952 au Collège Alaoui dirigé à l'époque par M. Brameret. Cinq semaines plus tard, Farhat Hached est abattu par la Main Rouge. On cherchera en vain dans les 700 pages de M. Mzali une trace d'émotion relative à ce crime et nous ne savons pas s'il a cessé le travail au lendemain du 5 décembre 1952; C'est à peine si la date de l'assassinat est mentionnée dans une note au bas de la page 157.

## VI -Mohamed MZALI à la Défense Nationale:

Fort heureusement pour nos armées, M. Mzali n'a détenu le portefeuille de la Défense nationale que durant une courte période. Il en indique le début: 18 mars 1968 ; mais il n'en indique pas la fin. Je la lui rappelle: 7 novembre 1969. Vingt mois à peine.

Ce fut sa première expérience du pouvoir. Un ministère de souveraineté, comme il se plaît à le préciser. Ci-devant directeur général de la Jeunesse et des Sports puis de la Radiodiffusion, il a été parachuté dans le fauteuil de Ahmed Mestiri. Un blanc-bec prenait la relève d'un homme de valeur.

Quinze ans plus tard, en 1984, alors qu'il était Premier ministre depuis quatre années déjà, M. Mzali pondit une noix d'honneur qui eût pu être sélectionnée par le Canard enchaîné. Répondant à Xavière Ulysse, il avait proclamé le plus sérieusement du monde : *"L'intellectuel que je suis n'a pas vécu l'expérience du ministère de la Défense nationale comme un **exil** mais plutôt comme un **royaume**"<sup>1</sup>*. C'est lui-même qui souligne les deux termes *exil* et *royaume*. Il les a empruntés au titre d'un recueil de nouvelles de Camus paru en 1957. Mais a-t-il réellement lu l'ouvrage auquel il fait allusion? J'ai peur de penser qu'il n'en connaît que le nom. Est-il capable de nous dire ce que le prix Nobel (1956) entendait par *exil* et ce qu'il entendait par *royaume*?

<sup>1</sup> Voir "La Parole de l'Action" - Interview de Mohamed Mzali par Xavière Ulysse — page 146.

Et puis, M. Mzali se qualifie *d'intellectuel*. Le mot écrivain ne lui suffit pas. J'ai appris, quant à moi, à la fois de mes maîtres et de mes lectures que, pour mériter le titre *d'intellectuel*, un écrivain doit être reconnu comme la conscience de son époque: sa pensée doit traduire les aspirations d'une génération, d'une nation ou d'une communauté de peuples: il doit avoir le courage de prendre la position qui s'impose quand les circonstances nationales ou internationales soulèvent une grande question morale. Une telle envergure n'appartient pas à l'esprit de M. Mzali. A moins que je ne me trompe et qu'il n'utilise le vocable "intellectuel" au sens où on oppose les "travailleurs intellectuels" aux "travailleurs manuels"...

Mais je ne me trompe pas. Dix-huit ans après son éjection définitive des affaires, M. Mzali persiste et signe. Abordant dans son "témoignage" sa gestion de la Défense nationale - gestion à laquelle il réserve tout juste quinze pages sur 700 - il écrit ceci, page 280: "*Ni l'écrivain, ni le pédagogue en moi ne se trouvaient dépassés par mes nouvelles fonctions*". Avec l'abandon du terme "intellectuel", *l'exil* et *le royaume* sont exprimés d'une façon plus simple. Mais la nouvelle version de la *noix d'honneur* termine un alinéa que le *Canard Enchaîné* pourrait, cette fois, insérer dans sa fameuse rubrique *le mur du çon est dépassé*. C'est que Mzali, dans sa naïveté, nous laisse le soin de conclure que Bourguiba a fait le bon choix en lui confiant la responsabilité de la défense de nos frontières. Quelles étaient donc les qualités par lesquelles M. Mzali se distinguait de tout autre concurrent ? Oyez plutôt :

"Je ne partageais pas la rhétorique de certains, ni l'antimilitarisme primaire d'autres. Je ne pensais pas que par essence, la plume devait être opposée à l'épée. Et je me remémorais des exemples célèbres, lointains ou proches qui surent marier *magistralement* les deux arts. De Jules César, dont j'avais traduit du latin, en classe de quatrième les *Commentaires de la guerre des Gaules* à Charles de Gaulle et son *magistral "Au fil de l'épée"*. J'ai beaucoup appris en lisant le *magistral* traité de Carl Von Clausewitz "*De la guerre*" (fin de citation).

Je le répète encore une fois, M. Mzali ne sait pas l'art d'écrire. L'adverbe "*magistralement*" et la répétition de l'adjectif "*magistral*" sont trois mots inutiles. Leur suppression aurait allégé sa phrase. Et puis, un peu de réflexion, l'aurait conduit à éviter la cacophonie provoquée par la rencontre des "deux arts" avec "César" et par celle de la guerre des Gaules et de Charles de Gaulle. Enfin la nuance est de taille entre "au fil de ..." et "le fil

de ...". L'essai que M. Mzali prétend avoir lu est intitulé "*Le Fil de l'épée*" et non pas "*Au Fil de l'épée*".

Passons sur le style. Le ridicule est ailleurs. M. Mzali donne trois raisons pour expliquer son aptitude à veiller sur nos soldats et à la protection de nos frontières. Tout d'abord, la prédestination! N'a-t-il pas traduit du latin au français, du temps où il était un jeune collégien de quatrième une demi-page d'une œuvre volumineuse de Jules César? Ensuite il a lu "*Le Fil de l'épée*" de Charles de Gaulle ainsi que "*De la guerre*" de Carl Von Clausewitz. Il ne nous dit rien des contenus des trois ouvrages. Il ne les a jamais lus. Comment peut-on prétendre avoir lu et apprécié "*Le Fil de l'épée*" sans éprouver le besoin de lire "*Vers l'armée de métier*" qui lui fait suite? Négligence inadmissible quand on est devenu ministre de la Défense nationale.

Charles de Gaulle, nous le connaissons tous. Qui ne connaît pas le plus illustre des Français du XX<sup>ème</sup> siècle? Ses ouvrages techniques sont encore d'actualité. Mais Carl Von Clausewitz, qui est-ce ? Un spécialiste des blindés ? des sous-marins ? des combats aériens? - Nenni.

M. Mzali sait-il que l'auteur dont il prétend avoir lu l'ouvrage intitulé "*De la guerre*" est un général prussien contemporain de Napoléon Bonaparte ? Ce qu'un stratège du début du 18<sup>ème</sup> siècle peut dire des plans de bataille pourrait intéresser un historien mais pas un ministre de 1968. Waterloo est dépassé.

M. Mzali étale sa culture et récidive. Il met en exergue à son verbiage sur la Défense nationale une phrase de Lajos Kossuth. Qui est ce monsieur ? M. Mzali ne répond pas à cette question. Eh bien! il s'agit d'un homme politique hongrois un peu moins antique que le général prussien: il est contemporain de Napoléon III.

Je reconnais cependant que l'épigraphe choisie exprime une grande vérité: "*Le patriotisme est la source du sacrifice par cette seule raison qu'il ne compte sur aucune reconnaissance quant il fait son devoir*". Bravo. Mais pourquoi donc M. Mzali est-il allé chercher si loin une telle sentence? La même idée a été exprimée d'une façon claire et émouvante par Bourguiba dans la lettre adressée par la voie clandestine, en novembre 1934, de Bordj-le-Bœuf, au fin fond du Sud où il était en déportation, à Marcel Peyrouton, en réponse à une déclaration faite devant le Grand Conseil<sup>1</sup>, déclaration dans laquelle le résident général expliquait aux représentants élus de la

<sup>1</sup> Grand Conseil de Tunisie: assemblée consultative présidée par le résident général et composée de deux sections: une section dite "indigène" et une section française. Seuls les Français étaient élus.

Colonie française qu'en "*mettant à terre*" les leaders du Néo-Destour il avait agi par devoir d'une part, et dans laquelle il indiquait d'autre part les conditions d'un éventuel pardon. Au satrape<sup>1</sup> qui exigeait "des engagements et des preuves de rémission", Bourguiba termina sa longue réponse par ces lignes immortelles: "*Brefsi vous avez fait ce que vous avez cru être votre devoir, vous m'accorderez, je pense, que j'ai fait de mon côté ce que je crois encore être le mien. Or le devoir a cette particularité qu'il trouve sa récompense en lui-même et n'attend de personne sa rémunération. Aussi, n'attendez de moi ni soumission ni rémission car c'est alors que je perdrais l'estime de mon adversaire à laquelle je tiens*"<sup>1</sup>

\* \* \*

M. Mzali renvoie le lecteur qui voudrait en savoir plus sur sa gestion de la Défense nationale à son autre ouvrage "*La parole de l'action*", édité en 1984. Je dis que le lecteur perdrait son temps. A vingt ans de distance le bla-bla-bla est le même. Sauf que, l'ouvrage antérieur au "témoignage" de 2004 est bien rédigé car il est le résultat d'une interview accordée à Xavière Ulysse et donc étranger à la plume de Mohamed Mzali.

Pour terminer, j'en viens à ce qui me tient à cœur. Deux ou trois choses que je sais de notre héros.

Donc, le 12 avril 1968, Mohamed Mzali, vrai monastirien, prend la relève de Ahmed Mestiri éponyme de Monastir. Pour la plupart des officiers, c'est une journée triste. Un ministre<sup>3</sup> intelligent et capable s'en va<sup>4</sup>. Que fera son successeur? Nous attendons. Une semaine se passe, puis deux, puis trois, puis un mois ... Le temps file et il ne se produit rien. Absolument rien. Sauf que le nouveau venu snobe les jeunes officiers, patriotes et compétents, et place à ses côtés deux ou trois attachés de cabinet d'un niveau d'instruction primaire, à peine apte au grade de sergent d'infanterie. Quelles tâches vont être confiées à ces vassaux qui bénéficient d'avantages à faire rêver un officier supérieur? La réponse ne tarde pas à venir. M. Mzali se sachant inapte lui-même à sa nouvelle fonction, faute de pouvoir *servir* va s'évertuer à *se faire servir*.

<sup>1</sup> Satrape: c'est par ce sobriquet que les néodestouriens désignaient le plus souvent le résident général Marcel Peyrouton.

<sup>2</sup> Le texte intégral de la lettre en question se trouve dans l'ouvrage de Bourguiba. "La Tunisie et la France - vingt-cinq ans de lutte pour une coopération libre". Chap. III pages 71 à 74.

<sup>3</sup> Pour des raisons de commodités nous employons le vocable "ministre" quelle que soit la date de nomination étant bien entendu que du 29 juillet 1957 au 6 novembre 1969 Bourguiba, président de la République s'était fait assister non pas de "ministres" mais de secrétaires d'Etat et de sous-secrétaires d'Etat

<sup>4</sup> Ahmed Mestiri avait reçu le portefeuille de la Défense nationale le 24 juin 1966.

Il commence par faire placer, dans sa propriété de la Soukra, plusieurs sapeurs du génie de diverses spécialités. Ensuite il commande du fumier pour ses orangers. Les contenus de vingt camions lui ont été livrés. Le service de la comptabilité de l'escadron à cheval lui fait parvenir la facture. Elle ne sera pas honorée.

\* \* \*

Le Service géographique de l'Armée dispose d'une imprimerie. Le commandant Meïmoun Somrani, de la "promotion Bourguiba", en assure la direction. Officier de valeur, il avait complété à l'Ecole d'artillerie de Châlons-sur-Marne la formation qu'il avait reçue à Saint-Cyr. C'était un homme intègre. Un jour, un certain Béchir Ben Slama se présente à lui de la part du ministre et lui demande de lui faire assurer l'édition des prochaines livraisons de la revue AI-Fikr. Gentiment mais fermement Somrani prie le quémandeur d'aller voir ailleurs.

\* \* \*

Enfin, après nous avoir fait subir une longue expectative, M. Mzali, une fois réglés les problèmes de la vie domestique semble vouloir se mettre au travail. Le commandant directeur du Génie reçoit un coup de fil. On lui fait savoir que monsieur le ministre le convoque pour le lendemain à 10 heures. L'intéressé passe toute la soirée à préparer les documents relatifs à des questions urgentes. Le lendemain, à l'heure prescrite, les bras chargés de plusieurs dossiers, il se fait annoncer. Il entre. Il découvre qu'il est en présence d'un personnage courtelinesque. En effet l'entrevue est brève. D'un geste de la main, le ministre fait comprendre à l'officier que ce n'est pas le moment d'examiner de tels dossiers. *"Je vous ai convoqué, lui dit-il, sur le ton de la confiance et le sourire aux lèvres, pour vous demander la construction d'un poulailler de 51 m<sup>2</sup> répondant aux normes, en ma résidence à la Soukra"*.

Le commandant est décontenancé mais il obéit.

\* \* \*

Quelques temps après, les trois chefs d'état-major ainsi que les directeurs des armes et des services du département sont convoqués. La préparation du budget 1969 est annoncée comme ordre du jour de la réunion. En préambule. M. Mzali s'est défoulé en croyant nous montrer qu'il était apte

à assurer un service que l'Instruction publique n'a pas cru devoir lui confier dans les années cinquante: l'enseignement de la philosophie en langue française. Pendant plus de dix minutes, il nous fit un cours de morale ennuyeux et stupide. Il nous demanda de mettre fin à la vieille pratique du soldat d'ordonnance, en vertu du principe de la valeur de l'homme. A la fin, de son laïus, monsieur le ministre, voulut savoir s'il y avait des objections. La rage froide qui nous rongeaient l'âme depuis plusieurs mois éclata par la bouche du général Habib Essoussi, chef d'état-major de l'armée de terre. La discipline militaire veut qu'en pareilles circonstances, c'est l'officier supérieur le plus élevé en grade qui prend la parole au nom de l'ensemble des présents. "Monsieur le Ministre déclara le général, nous vous remercions pour cette leçon de morale. Mais puisque vous nous demandez de renoncer aux soldats d'ordonnance commencez vous-même à donner l'exemple. Vous avez mis à votre service, chez vous, toute une section de sapeurs et d'ouvriers de diverses spécialités : maçons, électriciens, jardiniers etc... ". Rouge de colère, M. Mzali leva la séance, quitta son bureau et s'en alla cacher sa honte ailleurs.

\* \* \*

Au cours du printemps 1969, de graves inondations avaient rendu impraticables de nombreuses routes du pays, en particulier le GP1 au niveau de Sidi Bou Ali. M. Mzali se faisait construire, à cette époque, une villa à Skanès et il était devenu difficile de livrer les matériaux de construction nécessaires à partir de Tunis.

Qu'à cela ne tienne! Le transport aérien, à quoi sert-il? Sitôt pensé, sitôt exécuté. Les hélicoptères - aussi bien ceux de l'armée de l'Air que les six ou sept autres appareils venus en assistance de la R.F.A. avec leurs pilotes pour une durée limitée, furent utilisés avec la plus complète effronterie pour le transport de la faïence, et de je ne sais quoi encore afin que le chantier ne s'arrête pas. Nos amis allemands furent scandalisés par tant de sans-gêne. Quand je pense que M. Mzali prétend être un pédagogue, je ne peux m'empêcher de lui dire que la première leçon de cet art consiste à savoir apprendre à un enfant à distinguer entre *le mien et le tien*.

\* \* \*

Le 7 novembre 1969, est une date importante dans l'histoire de notre pays. Faste pour l'ensemble des Tunisiens, ce jour-là - c'était un vendredi - le président de la République entérine la fin de la politique de collectivisation

et confirme la disgrâce de Ahmed Ben Salah en l'écartant du gouvernement et du Bureau Politique.

Dans un premier mouvement, le 8 septembre précédent Bourguiba dessaisit le superministre de tous les portefeuilles économiques qui lui avait été attribués depuis 1964: Plan - Finances - Agriculture - Industrie et Commerce. En ce 7 novembre 1969, un deuxième mouvement lui retire le dernier portefeuille: celui de l'Education nationale qu'il ne détenait d'ailleurs que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1968. Ahmed Ben Salah n'est plus rien désormais. Le pays respire. Dans la nouvelle équipe ministérielle, présidée par Bahi Ladgham, le portefeuille de la Défense nationale change de mains. Mohamed Mzali perd un ministère de souveraineté et se retrouve à la Jeunesse et aux Sports. En regagnant sa propriété de la Soukra en début de soirée il y reçoit un choc violent : coqs et poules cherchent où se percher. Qui donc a ouvert le poulailler? Hélas! - et c'est le deuxième choc - le poulailler n'a pas été ouvert: il a disparu! Eh ! oui, dès qu'ils avaient appris la nouvelle par le bulletin d'informations de midi, ordonnances et sapeurs, sans en référer à personne, démontèrent le précieux abri et le transportèrent à la direction du Genie. M. Mzali avala la pilule.

En conclusion. M. Mzali aurait mieux fait de se taire. Plusieurs journalistes et plusieurs ministres lui avaient conseillé dès 1987 de se faire oublier. Libre à lui de persévérer dans l'entêtement, Ce qu'il dit dans les 700 pages de ses mémoires ne plaide pas en sa faveur. Ce qu'il ne dit pas est encore plus grave. A-t-il fait le compte de ce qu'il a coûté au Trésor public? A-t-il fait le compte des sommes gaspillées pour ses plaisirs non seulement en Tunisie mais aussi et surtout à l'étranger? A-t-il fait le compte de ce que le décès de sa mère, le 1<sup>er</sup> janvier 1986, a coûté à l'Etat? Je ne parle pas des frais d'inhumation mais des déplacements à Monastir, à deux reprises, d'abord le jour des funérailles et ensuite le jour du *fark*, de tout ce que la Tunisie comptait comme cadres du P.S.D. ministres, dignitaires religieux, gouverneurs, magistrats, hauts fonctionnaires et agents de la Sûreté nationale. A-t-il une idée de ce que coûte au pays un seul gouverneur qui s'octroie un congé et fait des centaines de kilomètres dans la Mercédès de fonction pour lui présenter ses condoléances ?'

Je l'invite à réfléchir à tout cela et à méditer sur ceci:

Il prétend avoir lu un ouvrage de Charles de Gaulle. Admettons. Qu'en a-t-il retenu? A-t-il eu entre les mains un ouvrage sur de Gaulle? Sait-il que,

<sup>1</sup> Nos traditions nous recommandent de présenter nos condoléances et de partager la peine lors d'un décès. C'est une démarche privée. Il ne faut pas que ce soit au détriment des intérêts de l'administration et au frais de l'Etat. C'est cela le bon comportement d'un citoyen responsable.

devenu président de la République, l'homme du 18 juin 1940, tel un disciple du Calife Omar, payait au service comptable de l'Elysée le repas de son fils quand il lui arrivait de l'inviter à sa table? Et-sait-il que pour se rendre à Colombey-les-deux-Eglises, le général utilisait, certes, l'automobile de l'Etat mais prenait soin de payer de ses deniers la consommation d'essence?

M. Mzali connaît bien la Suisse. Il ne lui est donc pas échappé que le président de la Confédération helvétique conduit lui-même sa voiture - quand il en a une-qu'il s'arrête aux feux rouges, et qu'il paye le parking comme tout le monde<sup>1</sup>.

M. Mzali pratiquait l'inverse de ces austérités. L'ouverture de route est l'une de ses inventions. A-t-il fait le compte de ce qu'elle coûte à l'Etat et au bon peuple? Quatre fois par jour ouvrable, une centaine de policiers bloquent la circulation entre la Soukra et la Kasbah. Pour gagner quinze minutes sur son trajet maison-boulot, boulot-maison il en fait perdre autant à des milliers d'automobilistes obligés de lui céder le passage, moteur en marche. La République, l'a-t-il oublié, c'est essentiellement, l'abolition des privilèges.

Enfin, une dernière méditation à laquelle je l'invite: Socrate dont il prétend être le disciple aurait-il approuvé sa fuite en Europe via l'Algérie? Son devoir était d'affronter le tribunal pénal. Un philosophe ne peut marcher que dans les chemins du courage. Contrairement à ce qu'il écrit page 378, Socrate n'a pas été obligé de boire la ciguë. Il a préféré laisser le bourreau exécuter la sentence plutôt que d'accéder au désir de ses amis venus lui rendre visite dans sa prison pour lui proposer l'évasion. Ce fut la dernière leçon du maître à penser athénien: "obéir à la loi de son pays même si elle est injuste".

## VII - Le Jeudi Noir:

Pour eh venir à ce que l'on appelle communément le "Jeudi Noir", je me demande si M. Mzali connaît tous les éléments du puzzle dont plusieurs pièces sont curieusement éparpillées dans son livre ou si, tout simplement, il a peur de dire la vérité.

<sup>1</sup> Le Président de la Confédération Helvétique, élu pour un an, reçoit une indemnité forfaitaire conséquente destinée à couvrir l'ensemble de ses dépenses (en 1980.300 mille FS exactement). Il ne reçoit absolument rien en nature, ni logement, ni domesticité. Libre à lui de s'offrir une voiture automobile de luxe ou une bicyclette pour ses déplacements.

Ainsi, page 392, notre auteur affirme que dès sa nomination, il a essayé *"d'effacer les séquelles de la répression qui a suivi les événements du 26 janvier 1978 et de prendre quelques initiatives pour décrier l'atmosphère à l'Université et panser les plaies dans les milieux estudiantins"*.

Mais au lieu d'exposer les causes qui firent de cette journée, une journée sanglante, il se contente d'indiquer dans une note de bas de page que *"ce jour-là, appelé "Jeudi Noir", l'U. G. T. déclencha une grève générale qui se termina en émeute, violemment réprimée par l'armée. Les principaux responsables du syndicat furent arrêtés et Habib Achour fut condamné à 10 ans de travaux forcés"*.

Un peu plus loin, page 461 deux nouvelles pièces du puzzle sont données: Tahar Belkhodja et Wassila Ben Ammar. Evoquant les graves événements que nous avons vécus de décembre 1983 à janvier 1984, événements connus sous le nom: d'*"émeutes du pain"*. M. Mzali rectifie à juste titre et dit qu'il s'agissait d'un *"complot du pain"* et non d'une *"révolte du pain"*. A six ans de distance, ajoute-t-il *"le scénario était identique à celui du 26 janvier 1978, jour de la grève générale"*. Ce scénario consistait à *"discréditer le Premier ministre en provoquant un mécontentement populaire, des troubles, voir, des émeutes et de convaincre le chef de l'Etat que le pays n'était pas tenu et que, le Premier ministre était impopulaire"*.

Ainsi, en 1984, la cible était Mohamed Mzali alors qu'en 1978, on visait Hédi Nouira. Les auteurs du scénario étaient les mêmes: l'épouse de Bourguiba laquelle était à la recherche d'un Premier ministre docile ; le ministre de l'Intérieur, candidat au portefeuille et disposé à se montrer malléable: le secrétaire général de l'U.G.T.T. à qui l'on a fait croire que lui seul serait capable de diriger le pays. De ces trois scénaristes seul le ministre de l'Intérieur a changé de nom. De Tahar Belkhodja en 1977-78 à Driss Guiga en 1983-84, le rôle est demeuré constant: être à la dévotion de la Majda.

Plus loin encore page 533, un quatrième acteur est nommé: Mohamed Masmoudi. *"Dopé par Wassila, par Tahar Belkhodja et surtout par Mohamed Masmoudi, Achour a cru à son destin national et plus rien, ni personne, ne devaient lui barrer la route menant au Palais de Carthage"*.

Tout cela est juste. Quatre comploteurs se partagent les responsabilités du *Jeudi Noir*. Mais il manque une pièce au puzzle: le nom d'un cinquième

personnage. En effet, quelqu'un a vendu la mèche et fait avorter le projet diabolique. Qui était-il ?... ou qui était-elle ? Et quelle était sa motivation ?

### **1- Les événements de décembre 1977 :**

Pour saisir la chaîne des événements il nous faut les reprendre à leur début. Remontons donc à la mi-décembre 1977.

Du côté des syndicats, des remous qui ne semblent pas spontanés entraînent les travailleurs. Un peu partout on exige une augmentation des salaires. La hausse subite du coût de la vie, depuis le début de l'été, a rendu caduc le "Pacte Social" solennellement signé par tous les partenaires économiques et par le Premier ministre le 19 janvier 1977. A la S.N.C.F.T. on menace d'observer une grève d'avertissement de 24 heures au cas où on ferait la sourde oreille. Par ailleurs, comme chaque année à pareille époque, à l'Assemblée Nationale, c'est les discussions budgétaires.

Tahar Belkhodja se présente le 18 devant les députés pour défendre le budget de son département. Deux jours auparavant il avait été réélu à l'unanimité pour deux ans, président de l'Association Tunisie-France. Il paraît à la fois comme l'homme fort et le sage du gouvernement. *"Nous ne tolérerons jamais que s'installe le pouvoir de la rue, sans pour autant recourir à la répression"* dit-il à l'Assemblée Nationale. Ce qui signifie qu'il faut montrer sa force et ne pas s'en servir. Le lendemain 19, Abdallah Farhat, ministre de la Défense Nationale, montre au contraire ses griffes et proclame *qu'"aucun régime si démocratique soit-il, ne peut tolérer la gabegie et le désordre"*.

Le même jour, le ministre des Transports et des Communications, M. Abdelhamid Sassi, publie une mise au point à l'usage des cheminots dans laquelle il souligne que les 2/3 des recettes de la S.N.C.F.T. sont absorbés par les salaires et qu'aucune augmentation n'est actuellement possible car le bilan de la société fait ressortir un déficit de 4.300.000 dinars.

Le même jour également Bourguiba reçoit, en présence de Tahar Belkhodja, le commandant Khouildi, de la Jamahiria.

Le 20 décembre, le directeur du P.S.D. réunit le Comité de la cellule destourienne de la S.N.C.F.T. De son côté, le ministre de l'Intérieur accueille dans son département la délégation de la municipalité de Tripoli. Tripoli de Lybie, bien sûr.

Tahar Belkhodja a le vent en poupe. Le jeudi 22, il s'envole pour Nice. Il

fait annoncer qu'il est en mission. Le lendemain, vendredi 23 décembre 1977, à 11h30, comme si on craignait une invasion d'extraterrestres, le Premier ministre et le ministre de la Défense Nationale, accompagnés d'un officier supérieur de l'Armée font irruption au ministère de l'Intérieur. Le Premier ministre demande qu'on lui ouvre le bureau de M. Tahar Belkhodja. - La porte est verrouillée. - Qu'on la défonce, ordonne-t-il.

En présence de quatre ou cinq hauts cadres de la maison, le chef du gouvernement prononce une allocution dans laquelle il dit qu'*"en application de la règle d'alternance dans l'exercice des responsabilités administratives"* le président Bourguiba lui a donné mission d'annoncer qu'il vient de décider que M. Tahar Belkhodja est appelé à de nouvelles fonctions et que la relève sera assurée momentanément par M. Abdallah Farhat, ministre de la Défense Nationale. Il est chargé également d'annoncer que M. Zine El Abidine Ben Ali est nommé directeur général de la Sûreté Nationale en remplacement de M. Abdelmajid Bouslama.

Enfin, le Premier ministre précise que le chef de l'Etat l'a chargé de témoigner sa reconnaissance à M. Tahar Belkhodja et à M. Abdelmajid Bouslama le premier *"pour les services louables qu'il a rendus au département de l'Intérieur en en faisant au vrai sens du terme, un département de sécurité"*, le second *"pour la compétence dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions à telle enseigne que la direction de la Sûreté Nationale a pris valeur d'exemple en matière d'assouplissement des procédures administratives"*. A ce baume, M. Nouira ajoute que, personnellement il a la plus grande estime pour les hautes qualités morales de M. Bouslama. Mais le baume ne trompe personne d'autant plus que M. Nouira termine son improvisation par une définition qui laisse perplexe l'auditoire restreint invité à la cérémonie d'investiture : *"le ministère de l'Intérieur, dit-il, est une maison de verre où il ne doit y avoir ni arrière-pensées ni complaisances"*.

Que s'était-il donc produit? A qui sont attribuées les arrière-pensées? Qui a montré de la complaisance et à qui? Est-ce celui-là même qui a fait du ministère de l'Intérieur *"un département de sécurité au vrai sens du terme"* qui est mis en cause?

Le lendemain, samedi 24 décembre, l'ambassadeur d'un pays ami, demande audience au président de la République. Immédiatement reçu, le diplomate attire l'attention du chef de l'Etat sur l'imprudence qui consiste à mettre l'Armée et la Police sous l'autorité du même ministre. Bourguiba ne demande aucune explication. Il est d'autant plus convaincu qu'il s'est

souvenu qu'en 1973 déjà, à un moment où il était gravement malade, le même Abdallah Farhat, étant à l'époque à sa première expérience de la Défense Nationale, avait essayé de mettre au point un plan qui lui permettrait de s'installer au palais présidentiel de Carthage en cas de vacance du pouvoir.

Sans perdre de temps, Bourguiba convoque Hédi Nouira. Tous deux procèdent à un profond remaniement ministériel. Onze nouveaux membres font désormais partie du gouvernement. Le portefeuille de l'Intérieur, en particulier, est confié au Docteur Dhaoui Hannablia.

L'intérim de Abdallah Farhat n'aura duré que quelques heures ... quelques heures qui lui auront suffi pour mettre fin aux fonctions du directeur des transmissions.

Rentré en catastrophe, Belkhodja demande audience à Bourguiba. Il attendra jusqu'au vendredi 30 décembre pour obtenir satisfaction. L'entretien dure quarante minutes. Dans son livre édité en 2010, "Les trois décennies Bourguiba", Tahar Belkhodja dévoile à la page 149 l'objet de cet entretien.

## **2- Le cinquième personnage:**

C'est une femme! Kmar épouse de Tahar Belkhodja. Elle est professeur d'Histoire dans l'un des lycées de Tunis.

Son mari est en mission à Nice. Il n'est pas seul. Une petite amie l'accompagne pour un long week-end. Madame Belkhodja apprend son infortune et ne trouve pas mieux pour se venger d'un mari infidèle que d'aller se plaindre au Premier ministre. Ils se connaissent de longue date et elle a eu le plaisir de le recevoir chez elle à de multiples occasions. Deux ou trois fois, courant décembre, venu à l'improviste, il trouve Tahar Belkhodja en discussion avec des Lybiens ou avec des syndicalistes. *"On est en train d'ourdir contre vous un vilain complot"*, lui dit-elle. Et elle lui dévoile le hideux dessein de son mari et de Habib Achour tous deux au service de Wassila Ben Ammar, cerveau de la machination. Elle ne s'arrête pas là. Emportée par le mouvement de sa pensée, elle dépasse les limites du devoir et se met à fabuler. Elle invente un mensonge abominable. Elle dit qu'un réseau d'écoutes téléphoniques a été placé à la direction des transmissions au Ministère de l'Intérieur et fait croire à Hédi Nouira que tout ce qui se dit dans son bureau et dans le bureau du président de la République est immédiatement porté à la connaissance de Tahar Belkhodja et que ce dernier en informe à son tour Wassila, Habib Achour et les Lybiens.

Voilà qui explique non seulement la singulière et stupéfiante irruption de Hédi Nouira escorté de Abdallah Farhat et du colonel Ben Ali le vendredi 23 décembre au ministère de l'Intérieur, mais aussi la journée sanglante du jeudi 26 janvier 1978 ou "Jeudi Noir".

En dénonçant injustement son mari de comploter contre le régime, elle a permis à ses rivaux Mohamed Sayah et Abdallah Farhat d'avoir raison des réticences du premier ministre Hédi Nouira quant à l'adoption d'une ligne dure et de mater les grévistes.

Ce jour-là, ce "Jeudi Noir", les responsables et les cadres de la Centrale Syndicale sont demeurés chez eux pour atténuer la tension ; par contre la milice du Parti (PSD) aux ordres de Mohamed Sayah était omniprésente et épiait les manifestants C'est elle qui a pris l'initiative d'ouvrir le feu sur la foule et sur la police vite débordée, et vite secourue par l'armée, et d'entretenir néanmoins les tirs pour créer davantage de confusion et d'alourdir le bilan.

Autrement dit, le ministre de la Défense Nationale et le directeur du parti n'hésitaient pas à s'adonner délibérément à un véritable carnage pour pouvoir parvenir à leurs sombres desseins.

## **VIII - EPILOGUE:**

L'ouvrage de M. Mzali est décevant. Son témoignage ne colle pas toujours à ce que nous avons vécu au cours du dernier épisode du proconsulat du Combattant Suprême, épisode à la fois long et pénible.

L'ancien Premier ministre de Bourguiba nous apitoie, certes, sur le sort qui lui a été réservé et sur les mauvais traitements subis par plusieurs membres de sa famille après sa disgrâce. En face du malheur qui l'a frappé, M. Mzali n'a pas su adopter un comportement digne de l'homme exceptionnel qu'il prétend être.

L'histoire fourmille d'exemples. Le comportement de grands capitaines devant les vicissitudes de leur vie aurait-il pu inspirer la victime de Wassila Ben Ammar? Je crains que non. Il n'avait ni la carrure ni les prédispositions morales nécessaires ni même la parfaite intelligence des événements qui l'ont brûlé. Durant de longues années, il s'est laissé pervertir par la recherche de ce qui est incompatible avec l'amour de la

vertu, c'est-à-dire avec ce qui est contraire aux principes socratiques qu'il prétend connaître.

Tout au long de ces 700 pages, son témoignage n'en est pas un, mais plutôt un panégyrique de sa propre personne. Au lieu de fournir l'effort nécessaire pour élever le débat et pour nous éclairer sur notre temps, il ne fait que balancer l'encensoir autour de sa fatuité. Il a été durant de longues années le président de l'Union des écrivains tunisiens. Il le dit et il le répète. Il s'en gargarise. Qu'a-t-il fait pour donner de l'éclat à cette société littéraire? A-t-il réellement cherché à attirer les jeunes talents, à les encourager à la pensée juste et à la liberté d'écrire en toute sécurité? A-t-il jamais tenté de créer une loi qui mettrait à l'abri de l'arbitraire et du bon vouloir du prince non seulement les écrivains mais tout citoyen quel qu'il soit ? Rien. Absolument rien!

Aveuglé par l'illusion qu'il ne pouvait pas en être lui-même frappé, il a fini par être la proie d'un système à la mise au point duquel il a participé.

Que de personnes innocentes ont pâti de ses passions sans freins, de sa déraison, de ses manières hautaines ou de sa libido ! Interrogez, les sages de Ras-Djebel. Ils vous diront qu'un homme de leur pays directeur de leur lycée, fonctionnaire chevronné, compétent et honnête a été invité, sans explications, à reprendre son cartable, sur ordre de M. Mzali. Le Premier ministre voulait le faire remplacer, pour des raisons inavouables, par un professeur stagiaire!

Si vous êtes liés avec d'anciens syndicalistes, un vétéran de l'U.G.T.T. pourra vous dévoiler que, paradoxalement, Mohamed Mzali est et demeure l'obligé de Habib Achour. Le premier doit une fière chandelle au second; Celui-ci n'a-t-il pas évité à celui-là la honte et le déshonneur, à Genève, en le protégeant discrètement-des griffes d'une belle de nuit laquelle avait autant d'étoiles que l'hôtel où il était descendu du temps où, ministre de la Santé publique il conduisait la délégation tunisienne à une assemblée générale de l'O.M.S.

\* \* \*

Sur le plan historique, outre les omissions et les erreurs de dates, Mohamed Mzali éparpille, le plus souvent les faits au lieu de les enchaîner. Sur l'essentiel, il ne nous explique rien.

L'essentiel, c'est la répudiation de Wassila Ben Ammar. Répudiation et non pas divorce. Répudiation dont le Premier ministre Mzali connaît les circonstances mais sur lesquelles il pose l'épaisse égide du silence.

L'essentiel, c'est également le panier de crabes qu'était devenu l'entourage immédiat du chef de l'Etat à partir du 8 avril 1976 soit à partir du jour où le Premier ministre était devenu le successeur automatique du président de la République en cas d'empêchement de ce dernier.

Or, vérité et pusillanimité ne font pas bon ménage.



## Deux ou trois choses que je connais d'Elle

Le gouvernement des femmes est  
d'ordinaire le malheur des Etats.

*Richelieu*

Wassila Ben Ammar, dame réservée et discrète, possède un don éminent en matière de renseignements et d'espionnage, don qu'elle mit à profit dès sa prime jeunesse. Jeune fille, elle résidait à Bab Mnara. Elle se rendait souvent accompagnée de sa sœur, drapées dans leurs sefsaris blancs à la Résidence Générale. Pour pallier à sa pauvreté, elle glanait des informations particulièrement celles relatives au parti destourien, dans bon nombre de milieux qu'elle fréquentait, pour les transmettre à ses interlocuteurs français. Plus tard, elle émargeait sur des reçus à la direction de la sûreté en dévoilant les confidences qu'elle extirpait en fréquentant son amoureux Habib Bourguiba. Lors de la tunisification des forces de sécurité le 18 avril 1956, elle assigna à Taïeb Mhiri, maître des lieux, la mission de lui remettre illico et subrepticement son dossier. Ce qui fût fait. Après son mariage avec Bourguiba, sa collaboration s'étend à d'autres réseaux étrangers au fur et à mesure de l'extension de ses "propres antennes". Finalement elle tombe dans le piège, cause de sa répudiation.

Les historiographes; de Bourguiba prétendent que Wassila participait à des manifestations antifrançaises durant le protectorat. Ils citent en particulier une manifestation conduite par elle-même à Bèjâ le 15 janvier 1952. C'est du bluff, fondé sur des mensonges et appuyé de photographies truquées.

Elle avait hérité de son premier mariage une grande propriété agricole à Ain Ghelal, dans la région de Mateur. Elle avait profité de sa situation d'épouse du président pour y apporter de grands aménagements aux frais de l'Etat : routes asphaltées, éclairage, équipements divers et matériels avicoles. Le délégué de la Manouba, un certain Zarrouk l'aïda à réaliser ses exigences. Le zèle de cet agent fut récompensé par deux lots de terrain dans un lotissement réservé à ses proches et ayant appartenu aux héritiers

de Hassine Bey. Le dit lotissement, sis à Sidi Bou Saïd, avait fait l'objet d'une expropriation, au profit de l'Etat en 1968, Ahmed Ben Salah étant super ministre.

Wassila touchait des commissions conséquentes sur les grands marchés de l'Etat II arrive que nos ambassadeurs soient chargés, dans la discrétion, de traiter en son nom et de tirer chemin faisant un profit pour eux-mêmes.

Au début des années 80, elle avait parrainé le mariage d'une fille de Foued Mbazâa, née d'un premier lit. La fête eut lieu dans un château historique à Coppet dans le canton de Vaud, près de Genève, sur le lac Léman, où avaient vécu le ministre Jacques Necker et sa fille Madame de Staël. Pour cet événement, la Mejda fit réquisitionner trois avions de Tunis-Air pour le transport des dames de compagnie. La fête dura trois jours. Hôteliers et commerçants suisses étaient très satisfaits, mais au même moment scandalisés par l'étalage de tant de dépenses voluptuaires.

Tirons le voile de la pudeur sur les dégâts occasionnés au sein de l'Union Nationale de la Femme Tunisienne. Nombreuses sont les épouses détournées de leurs devoirs afin de pouvoir fournir à la Mejda des confidences recueillies sur l'oreiller. Elles y étaient forcées parce qu'on les faisait soumettre à un odieux chantage.

## Un revenant folklorique

Lui conseille-t-on de redouter Allah,  
il affiche un orgueil criminel ; la géhenne  
lui suffira [comme rétribution]  
et quel affreux séjour !  
*Le coran - La Vache (v. 206)*

On le croyait retirer de la vie publique et décidé à se faire oublier. Gracié par Ben Ali, il jouit d'une retraite dorée mais solitaire à Radès depuis plus de dix ans. Or, voilà qu'au lendemain du 14 janvier 2011, Ahmed Ben Salah se manifeste de nouveau. On l'a vu à deux ou trois reprises à la télévision. Il est vrai aussi que bien avant la fuite du général-dictateur, Ahmed Ben Salah nous avait abreuvés, d'une part, d'une biographie-fleuve parue dans un quotidien local et, d'autre part, il nous avait gratifiés d'un pavé de 300 pages intitulé : "Pour rétablir la vérité" et sous-titré "Réformes et développement en Tunisie. 1961-1969". J'y ai trouvé un modèle parfait de falsification de l'histoire. Les contrevérités y pullulent jusque dans la 4<sup>ème</sup> page de la couverture et, glissées in fine, dans la "biographie succincte" de notre auteur ; un curriculum vitae établi par la belle plume de deux panégyristes. Il faut bien être deux pour faire l'apologie d'un tyranneau politique.®

Je vous invite à goûter un alinéa extrait de la 4<sup>ème</sup> page de la couverture :  
*"Ce jour-là, l'on identifiera en Ben Salah, le grand auteur, à la plume sûre et acérée, au verbe subtil et serré, un des plus importants tunisiens accomplissant dans la théorie politique ce qu'un Messaâdi a donné à la prose ou un Chabbi à la poésie. Bref, ce visionnaire est un philosophe accompli qui a reconduit pour son propre compte ce geste inhérent en toute pensée engagée : l'ambition de transformer la cité".*

Cela signifie que le ministère de l'Education nationale doit se dépêcher d'introduire Ahmed Ben Salah, "théoricien politique", dans la liste des

auteurs à étudier. Bacheliers de demain, préparez-vous à dissenter sur un texte de Ahmed Ben Salah !

\* \* \*

Un adage bien de chez nous, nous met en garde : "donner des coups d'épingle à un cadavre, c'est commettre un péché ". Il ne convient donc pas de polémiquer avec Ahmed Ben Salah. Laissons-le monologuer. Cependant, un certain nombre de choses doivent être rappelées à son sujet parce que les Tunisiens nés en 1961 avaient huit ans en 1969. Aujourd'hui, en septembre 2011 ils sont dans la force de l'âge mais ils ne savent rien de ce monsieur. Ahmed Ben Salah n'est pas logé dans leur mémoire.

Les aînés, c'est-à-dire ceux qui avaient entre quinze et vingt ans en 1969 et à plus forte raison, les aïeux, doivent dire à leurs enfants et à leurs petits-enfants ce que fut la journée du 8 septembre 1969. Il y a quarante-deux ans, Ahmed Ben Salah fut limogé. Ce jour-là, la joie était visible sur les visages des Tunisiens. Une joie réelle et unanime. Agriculteurs et commerçants aspiraient à pleins poumons. Ils se sentaient revivre et ne cachaient pas leur bonheur. Finies les coopératives ; fini l'asservissement ; finie la confiscation des terres. L'enchantement éprouvé ce jour-là par le peuple était comparable à celui que ce même peuple avait éprouvé le 1<sup>er</sup> juin 1955. Mais les causes n'étaient pas les mêmes. En ce début de l'été 55 nous fêtions le retour d'un héros, au début de l'automne 69 nous fêtions l'éloignement d'un fantôme.

Plusieurs fellahs, dépossédés de leurs biens ont été emportés dans la tombe à la suite d'une crise cardiaque. Des oléiculteurs ont été ruinés parce que leur huilerie a été détruite. Des milliers d'oliviers ont été marqués à la peinture rouge, signe de leur condamnation à l'abattage. Des tonnes et des tonnes d'huile de soja ont été importées des U.S.A. C'est que notre "visionnaire" et "théoricien politique" voulait transformer les goûts culinaires du peuple tunisien. Ces aberrations ont provoqué des émeutes dans plusieurs localités du Sahel et, en particulier à Msaken. Plusieurs propriétaires d'oliveraies ont été jetés en prison, en plein mois de Ramadan.

Secrétaire général adjoint du Néo-Destour (P.S.D, depuis le 19 octobre 1964), membre du Comité Central et du Bureau Politique, ministre omnipotent, détenteur de 1961 à 1967 des quatre portefeuilles du Plan, des Finances, de l'Economie nationale et de l'Agriculture, Ahmed Ben Salah finit par détrôner Mahmoud Messaâdi et par s'emparer en 1968 d'un

cinquième portefeuille, celui de l'Education nationale. En fait, Ahmed Ben Salah était à la fois le Parti et l'Etat. Selon le mot d'Edgar Faure, il était "*ministre de tout*".

Malheur à qui osait, dans un meeting, murmurer une objection. Ce superministre était une grande gueule au don d'ubiquité, en ce sens qu'on l'entendait discourir le même jour dans deux ou même trois régions éloignées l'une de l'autre. Il ne se gênait pas pour interpellier du haut de la tribune un cadre du parti pas très chaud pour la politique d'asservissement.

\* \* \*

Ecoutons M. Ben Salah :

*"Il y a trente ans, presque jour pour jour, je terminais ma première année universitaire."* Telle est la première phrase du "discours de thèse prononcé en Sorbonne en juin 1976", discours reproduit par l'impétrant au seuil de l'ouvrage ci-dessus cité. Cela nous ramène donc à l'année universitaire 1945 - 1946. L'affirmation est exacte mais elle est bizarroïde. En effet, elle soulève plusieurs questions. D'ordinaire, on se réfère à la fin et non pas au début de ses études. Et puis ce monsieur ne nous dit pas quel a été l'objet et quelle a été la sanction de cette première année universitaire. Ce qui m'a également intrigué, c'est l'indication donnée par ses deux biographes. Ils nous rappellent que Ahmed Ben Salah a été recruté en qualité de professeur (sic) en octobre 1948 et que, affecté au Lycée de Sousse il a enseigné jusqu'en juin 1951, la philosophie (resic) et la langue arabe. Soit ! Faut-il en déduire que notre génial "visionnaire" n'avait mis que trois années universitaires pour obtenir à la fois une maîtrise de philosophie et une maîtrise d'arabe ? Théoriquement, la chose n'est pas impossible. En fait, nous sommes très loin de la vérité. Ahmed Ben Salah prend les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages. En ce temps-là, la philosophie s'enseignait exclusivement en langue française. Renseignements pris auprès de quelques-uns de ses anciens élèves. Ahmed Ben Salah enseignait essentiellement la langue arabe et complétait son service hebdomadaire de 22 heures par une heure et demie de "pensée islamique", matière nouvelle introduite dans les programmes officiels.

Subtil exemple de falsification que cette première phrase du discours de thèse. Qu'avait-il au juste comme certificats d'études supérieures ? A cette question, Ahmed Ben Salah évite de répondre. Ne poussons pas l'indiscrétion jusqu'à la consultation de son dossier administratif dans les archives de l'Education Nationale. J'ai peur de penser que sa fameuse "première année universitaire" fut également sa dernière et unique année positive de Sorbonne. Le président Bourguiba nous l'avait bien dit dans

l'un de ses savoureux discours : *"Ahmed Ben Salah, fieffé menteur, n'est pas le technicien supérieur que je croyais mais un simple professeur-adjoint d'arabe"*.

Fieffé menteur, Ahmed Ben Salah l'était dès l'enfance. Voici un canular monté par ce diabolique metteur en scène alors qu'il n'était âgé que de 18 ans. Il veut nous faire croire qu'en 1944, Moncef Bey l'avait choisi comme "officier de liaison [...] avec les principaux dirigeants du Néo-Destour à Tunis et à l'étranger". Tout simplement ! Quel homme de bon sens pourrait se laisser canuler et prendre à la sérieuse pareille baliverne ? Un potache, "jebba bleue" au Collège Sadiki, ambassadeur d'un célèbre monarque en exil à Pau ! La rumeur se répand très vite. Irrité, le brave Jellouli Farès, représentant à Paris du Néo-Destour et ancien surveillant général au Collège Sadiki dépêche Taïeb Sahbani à Pau avec mission de mettre en garde le bien-aimé souverain contre les supercheries du jeune élève.

La vérité vraie éclatera rapidement. Derrière ce cinéma, une affaire intime se cachait. Ahmed Ben Salah était épris d'une princesse de son âge, petite-fille de Sidi El Moncef et fille du prince Raouf.

Problème : comment faire pour se présenter à la jouvencelle ? Un éphèbe, certes, mais rural du Sahel tunisien, issu d'une famille honorable mais ruinée, peut-il frapper à la porte des husseïnites et demander sans autre forme de procès, la main d'une princesse ? Il lui faut préalablement découvrir un parapluie...

Terminons. Notre "visionnaire et philosophe accompli" soutient qu'il est le seul de sa génération à avoir porté un projet de société... D'accord. Mais ce que vous oubliez de dire, monsieur Ahmed Ben Salah c'est que derrière ce projet, il y a avait M. De Bernis, inspirateur honnête de toute votre politique collectiviste. Votre mentor et maître à penser a fini par se brouiller avec vous parce qu'au lieu de rechercher à convaincre les élites, les cadres et les masses, vous avez préféré nous imposer votre socialisme par une bureaucratisation systématique, méthode dictatoriale que même le parti communiste avait dénoncée.

Déguisé en femme voilée d'un sefsari, vous avez fui de la prison civile de Tunis et quitté votre patrie. Ce faisant vous vous êtes déshonoré. Errant de pays en pays, vivant de la générosité de politiciens étrangers, vous vous êtes dégradé. C'était triste. Le courage consistait pour vous à reconnaître vos fautes, à assumer pleinement les aberrations de votre politique, à dire

vosre méa-culpa, et à demander pardon aux milliers de citoyens que avez dépossédés et ruinés.

Faut-il conclure ? On ne peut trouver mieux que le rappel de la gifle retentissante que vous a flanquée du plat de sa main une dame allemande, jeune et belle, à Sfax en 1959, invitée comme vous, à un grand mariage. Bonne leçon publique pour vous apprendre le respect du bien d'autrui.



SECRET

MINISTERE DES ARMEES

COMMANDEMENT SUPERIEUR DE LA  
BASE STRATEGIQUE DE BIZERTE

EXEMPLAIRE N°5 / 20

N° 114 /C.B.S.B. / 3

## **COMPTE - RENDU**

### **DES EVENEMENTS SURVENUS A BIZERTE DE JUIN A OCTOBRE 1961**

BIZERTE Le 20 Novembre 1961  
Le Vice - Amiral d'Escadre AMMAN<sup>1</sup>  
Commandant Supérieur de la Base Stratégique de BIZERTE

#### **DESTINATAIRES :**

E.M.C. /D.N. (2)  
E.M.I.A. (2)  
B.M.A. (2)  
E.M.G./M. (2)  
E.M.A. (2)

#### **COPIES :**

Archives (10)

<sup>1</sup> Après Bizerte, cet officier prendra le commandement de la Base de Brest ; puis retraité il fut désigné PDG des « chantiers de l'Atlantique ». Ainsi en 1981, il a veillé à la construction des 3 combattantes de notre Marine.

## SOMMAIRE

**CHAPITRE A** - Aperçu de la situation au moment de l'ouverture de la crise

- I - Description de la Base Stratégique
- II - Ordre de bataille et plan de défense français
- III - Ordre de bataille et possibilités d'action adverses
- IV - Facteurs favorables et défavorables

**CHAPITRE B** - Chronologie des principaux événements survenus entre le mois de Juin 1961 et le 19 Juillet

**CHAPITRE C** - La journée du 19 Juillet

**CHAPITRE D** - L'attaque et le dégagement des enceintes militaires au cours de la journée du 20 Juillet.

- I - Attaque et dégagement de la Zone A
- II - Attaque et dégagement de la Zone B

**CHAPITRE E** - Le dégagement du Goulet

- I - Les préliminaires
- II - Les opérations militaires au cours de la journée du 21 juillet

**CHAPITRE F** - L'élargissement du périmètre contrôlé par nos forces au cours de la journée du 22 Juillet et le cessez-le-feu

»

**CHAPITRE G** - Epilogue - Du cessez-le-feu au retour dans les enceintes le 10 Octobre

## ANNEXE II

### Bilan des pertes et prises

#### I- Pertes Françaises

##### 1- PERSONNEL

27 tués (dont un ouvrier de la D.C.A.N)

128 blessés.

49 prisonniers (dont 22 civils dépendant du Ministère des Armées) faits par les Tunisiens le 19 juillet avant l'ouverture des hostilités.

##### 2- MATERIEL

1 Nord 2501 détruit au sol.

10 avions de types divers endommagés au sol.

15 véhicules (dont 6 camions) saisis avant ou après les hostilités.

#### II- Pertes tunisiennes

##### 1- PERSONNEL

Au moins 700 tués (dont 191 jeunesses destouriennes, d'après la presse tunisienne du 15 Novembre)

714 prisonniers dont :

. 4 officiers,

. 389 militaires,

. 321 civils appartenant à des formations paramilitaires.

##### 2- MATERIEL (détruit ou pris)

12 canons de 105	- 11 camions
14 canons de 76	- 4 camionnettes
4 canons de 57 sans recul	- 3 sanitaires
2 canons de 20	- 25 voitures de brousse
29 lance-roquettes	- 1 camion citerne de 8000 litres
21 mortiers	- 15 jeeps
65 mitrailleuses	- 4 land rover
721 fusils de types divers	- 8 voitures légères
99 pistolets mitrailleurs	- 4 motocyclettes
120 tonnes de munitions	
- L'avis "DUSTUR"	
- La vedette "ISTIKLA"	

### III

## L'ORDRE DE BATAILLE ET POSSIBILITES D'ACTION ADVERSES A LA VEILLE DE L'OUVERTURE DES HOSTILITES

- 1- L'Armée Tunisienne dispose des forces suivantes :
  - 12 Bataillons d'Infanterie (dont 3 sont au Congo) sensiblement organisés sur le Type Inf. 107.
  - 1 Groupe d'Artillerie à 950 hommes possédant 12, 105 HM2, 4, 105 LFH, 16 pièces de 17 livres anti-chars,
  - 1 Groupe de transport du train et 1 bataillon de transmissions,
  - 1 Escadron mixte d'ABC à 450 hommes armant 5 chars M 24, 5 obusiers M 8, 14 AM et 22 half-tracks.Des éléments de service, d'une façon générale peu efficaces et manquant de moyens.
- 2- La Marine et l'Armée de l'Air Tunisiennes sont en cours de création ; elles n'ont pour l'instant qu'une valeur symbolique.
- 3- Le Haut Commandement de l'Armée Tunisienne composé de vieux officiers n'ayant eu qu'une formation militaire sommaire mais pas à la hauteur de sa tâche. L'Etat-major, par contre, dispose de quelques officiers de réelle valeur, mais cependant incapables d'imposer leur point de vue aussi bien au Commandant en Chef qu'au Secrétaire d'Etat à la Défense Nationale. De plus, ils n'ont aucune expérience pratique du combat.

Les différentes formations sont presque toujours très nettement sous encadrées en officiers et sous-officiers. Dépassés par les tâches administratives qui leur incombent, les jeunes officiers n'ont pas le temps matériels de se consacrer à l'instruction de la troupe. Celle-ci est confiée aux sous-officiers.

- 4- La troupe est composée pour la plus grande part d'appelés et pour le reliquat d'engagés et de rengagés. En raison de son recrutement à base de fellahs, elle n'a que peu de valeur, car son ancienneté en

service n'est pas assez grande et son instruction est mal faite. La troupe a cependant les qualités de rusticité foncière du tunisien.

- 5- Le matériel est abondant et de bonne qualité. L'armement est d'origine française, anglaise, américaine et yougoslave. Les munitions sont largement approvisionnées. Le matériel de transmissions est moderne et de très bonne qualité.

Le matériel auto est lui aussi de fabrication récente et provient des livraisons américaines et d'achats effectués en Allemagne et en France. Par contre le service du matériel est largement débordé par l'entretien et la réparation.

Dans les corps eux-mêmes, l'entretien du matériel laisse généralement à désirer par suite du manque de surveillance et de l'absence de personnel qualifié.

- 6- Le 18 Juillet, d'après les informations en notre possession, l'ordre de bataille des forces tunisiennes dans la zone de Bizerte est le suivant :

- à Bizerte et aux alentours immédiats de la Base :

- le 5<sup>o</sup> Bataillon d'Infanterie (moins 2 compagnies)
- la B.C.S. est une batterie du Groupe d'Artillerie,
- 3 Compagnies de marche venues de Tunis,
- 1 Compagnie du 7<sup>ème</sup> Bataillon

- à Menzel Bourguiba :

- 1 Compagnie du 5<sup>ème</sup> Bataillon
- 2 Compagnies de marche

- à Medjez El Bab (à 2 heures de Bizerte)

- le 6<sup>o</sup> Bataillon d'Infanterie renforcé d'éléments du 3<sup>o</sup> Bataillon,
- le 7<sup>o</sup> Bataillon (moins 2 compagnies),
- 3 Batteries du Groupe d'artillerie,
- 1 Bataillon de réserve en cours de formation

- 7- Par ailleurs ont été progressivement acheminés vers Bizerte ou Menzel Bourguiba au cours des jours précédents, environ :

- 6000 volontaires appartenant aux Jeunes Destouriennes sur lesquels 1000 ont reçu des armes. Ces "civils militarisés" viennent de toutes les régions de la Tunisie, "chauffés à blanc" en vue de chasser les Français de Bizerte.

200 gardes nationaux, pour la plupart anciens fellagahs, susceptibles de constituer des commandos de choc.

- 8- Dès le 6 Juillet des chômeurs des chantiers de travail ont commencé à creuser des tranchées à proximité des installations militaires françaises de la base particulièrement aux alentours du terrain d'aviation de Sidi Ahmedet du parking de l'oued Mérazig. Plusieurs centaines de travailleurs participent à ces travaux. A partir du 15 Juillet de nouveaux chantiers s'ouvrent où ultérieurement des barrages seront mis en place, des tranchées sont creusés et des épaulements d'armes automatiques aménagés.
- 9- Avec les moyens ci-dessus, le Commandement Tunisien, qui dispose de l'initiative, est en mesure :
- de réaliser un blocus serré de la Base,
  - de créer n'importe quel incident sanglant, de submerger, à son choix, l'une quelconque de nos enceintes, d'infliger de sévères destructions aux installations, comme aux moyens de la Base.

## IV

### FACTEURS FAVORABLES ET DEFAVORABLES

#### DE LA SITUATION

1- Les effectifs et moyens de toute nature à la disposition du Commandement Supérieur de la Base, pour assurer sa défense, peuvent paraître importants.

En fait, comme il est facile de le constater en passant en revue les facteurs favorables et défavorables de la situation, la partie est loin d'être jouée à l'aube du 19 Juillet.

2- Facteurs défavorables :

a) - inhérents à la Base :

- Installations réparties entre de multiples enceintes difficilement défendables et souvent dangereusement implantées à l'intérieur de ces enceintes (ex: front terrestre à défendre : 30 kms - voie ferrée "Tunis - Bizerte" appartenant à la SNCFT traversant la base de Sidi Ahmed - P.C. de commandement et de transmissions à portée de grenades de l'adversaire), Extrême sensibilité de ses accès : les collines dominant le terrain d'aviation et les rives du goulet ne sont pas sous notre contrôle. Le terrain de Sidi Ahmed est d'entrée de jeu sous le feu de l'ennemi, Organisations défensives faibles : essentiellement des réseaux de barbelés, quelques champs de mines éclairantes, des blockhaus constitués avec des sacs de terre.

b) - valeur des troupes :

- Les unités opérationnelles sont peu nombreuses (2.000 hommes au plus) encore la quasi-totalité n'est pas aguerrie et n'a jamais vu le feu. Leur instruction, à l'intérieur d'enceintes, n'a pu se faire dans des conditions favorables,
- Les unités de marche qui les complètent (de l'ordre de 1.500 hommes) sont constituées par des personnels à vocation technique ou administrative, sans formation

militaire sérieuse, tout juste capables de remplir des missions statiques.

c) - d'origine politique :

Le souci constant d'éviter tout acte qui pourrait être interprété comme une provocation a contraint le Commandement à laisser les "mains libres" aux Tunisiens en dehors des enceintes. Ceux-ci ont pu s'organiser à loisir, creuser des tranchées et mettre des pièces en batterie à proximité immédiate de nos barbelés, construire des barrages à tous les carrefours, mettre en place un dispositif susceptible de tronçonner la zone Sud en trois et de bloquer toutes nos enceintes en quelques instants.

d) - d'ordre psychologique :

- présence de nombreuses familles françaises en territoire Tunisien, en particulier à Bizerte et Sidi Abdallah.
- incertitude des intentions adverses à leur égard. Inquiétude sur les risques courus en cas de combat.

3- Facteurs favorables :

Le meilleur parti possible a été tiré de ce qui existait, en particulier :

- le plan de défense est à jour : il a été expérimenté au cours d'un grand exercice de cadres le 30 Juin,
- les réseaux de transmissions sont nombreux et bien adaptés aux besoins,
- les moyens de transport sont importants et variés.

4- Mais il est certain que les cartes maîtresses de la défense sont la qualité et l'importance :

des moyens aériens à la disposition du commandement de la Base, dont l'efficacité seraient toutefois réduits dans le cas où le terrain de Sidi Ahmed cesserait d'être utilisable du fait de l'ennemi.

des renforts terrestres prévus pour être acheminés vers Bizerte, dans la mesure où des considérations politiques ou techniques ne conduiraient pas à ajourner outre mesure leur acheminement.

## CHAPITRE B

### Chronologie succincte des principaux événements survenus sur le plan local avant l'ouverture des hostilités

Dernière quinzaine de Juin : des rumeurs incontrôlées commencent à courir concernant une prochaine relance possible de la Bataille de l'Evacuation de Bizerte.

Ces rumeurs trouvent apparemment leur fondement dans la situation difficile dans laquelle risque de se trouver prochainement Bourguiba : mauvaise récolte, conflit avec le F.L.N., position en "porte à faux" dans le monde arabe etc....

13 Juin : premier incident à Sidi Ahmed où se poursuivent, en extrémité de piste depuis le 15 Avril, des travaux dont le détail a été porté à la connaissance du Gouverneur de Bizerte par une lettre officielle du 4 Mai.

Des Gardes Nationaux menacent d'ouvrir le feu sur des ouvriers tunisiens participant à ces travaux, accusés de s'approcher de trop près du réseau de barbelés couvrant la Base dans l'axe de la piste.

- 15 Juin : deuxième incident à Sidi Ahmed. Les ouvriers tunisiens ayant été remplacés pour l'exécution des travaux par des militaires sans armes, une Section de la Garde Nationale prend position sur la route qui borde la Base en extrémité de piste et sonne les militaires de s'éloigner sous menace d'ouvrir le feu.
- Au cours **des** jours suivants, des militaires se rendant à Tunis en permission régulière sont avisés que très prochainement aucun militaire ne sera autorisé à franchir les limites du Gouvernorat de Bizerte sans un laissez-passer signé du Gouverneur.
- 22 Juin : premier incident au Nador : des militaires français effectuant un exercice de routine sur le terrain militaire de Nadorsont invités par la Garde Nationale, sous menace d'ouvrir le feu, à quitter les lieux.

- 24 Juin : la menace concernant l'interdiction de sortir des limites du Gouvernorat sans autorisation du Gouverneur se concrétise, l'Amiral se rendant à Tunis est lui-même refoulé vers Bizerte.
- 26 Juin : l'Amiral ayant proposé au Gouverneur de se "mettre d'accord" avec lui sur les suites à donner au malentendu à Sidi Ahmed, celui-ci répond qu'il "n'entend pas s'opposer à quelques travaux que ce soient pourvu qu'ils soient entrepris à l'intérieur de la Base".
- 28 Juin : deuxième incident au Nador, analogue à celui du 22 Juin, mais à la suite de discussions sur place un Officier de la Garde Nationale reconnaît notre bon droit et l'exercice peut être repris.  
Le Secrétaire d'Etat à la Défense reçoit notre Ministre à Tunis et soulève sur un ton parfois violent "l'ensemble des problèmes de la Base Stratégique" en prenant prétexte de l'exécution des travaux en cours à Sidi Ahmed qui violent selon lui le statu quo.  
A la suite de cet entretien, sur la demande de notre Ministre à Tunis, l'Amiral suspend l'exécution de tous les travaux en cours à Sidi Ahmed.
- 29 Juin : Les Tunisiens entreprennent la construction d'un mur en pierres à la limite des barbelés dans l'axe de la piste de Sidi Ahmed.
- 30 Juin : le Gouverneur proteste contre les survols de Bizerte à basse altitude "qui mettent en émoi la population".
- 1<sup>er</sup> Juillet : le Gouverneur interdit aux entreprises privées de continuer à travailler pour la Base.
- 3 Juillet : le Secrétaire d'Etat à la Défense visite Bizerte et Menzel Bourguiba accompagné d'une nombreuse suite ; il se rend dans les casernes ; va examiner le "mur" construit dans l'axe de la piste ; se fait applaudir par les militants du "Destour" qui scandent : "évacuation - des armes".
- 4 Juillet : le Secrétaire à la Défense reçoit notre Ministre à Tunis et lui déclare avec solennité que "si nous refusions plus longtemps d'ouvrir un dialogue sur le fond du problème de Bizerte, nous allions à une crise d'une extrême gravité".

1.500 "Volontaires tunisiens" commencent à creuser des tranchées à quelques mètres de nos barbelés le long de la route qui suit la limite ouest de la Base de Sidi Ahmed.

L'Amiral décide de réduire le nombre des permissionnaires pour renforcer discrètement la garde et la surveillance des installations de la Base.

5 Juillet : la Section du Néo-Destour de Bizerte appelle "les hommes, femmes, vieillards et enfants à se lever d'un seul bloc pour participer à la lutte pour l'évacuation".

6 Juillet : manifestations dans Bizerte pour "réclamer l'évacuation", groupant quelques 4.000 personnes acheminées pour la plupart par cars des environs. Aucun incident. Les manifestants manquent indiscutablement d'enthousiasme.

7 Juillet : nombreux mouvements de troupes tunisiennes aux alentours des divers ouvrages de la Base.

L'Amiral décide de consigner les deux tiers des effectifs, de faire prendre leur commandement aux Commandants désignés des Zones et Sous-Zones et de mettre la Base en état de supporter sur le plan logistique un "siège" de longue durée.

Le Chef de Cabinet<sup>1</sup> de Bourguiba remet au Général de Gaulle une lettre personnelle de Bourguiba.

8 Juillet : le creusement des tranchées autour de la Base se poursuit. L'Armée met ouvertement en batterie un mortier à proximité de la Gare de Sidi Ahmed.

9 Juillet : manifestations dans Bizerte groupant quelques 6.000 personnes venues pour la plupart, comme le 6 Juillet, de l'extérieur. 400 se montrent "excités", le reste suit sans passion.

L'Amiral demande l'envoi d'avions de reconnaissance et sur préavis celui d'hélicoptères.

10 Juillet : Le Gouverneur fait part à l'Amiral de l'arrivée prochaine à Bizerte de "Jeunesses Destouriennes" venant de toutes les régions de Tunisie et lui demande, pour éviter tout incident, de prohiber le port de l'uniforme jusqu'à nouvel ordre à Bizerte. L'Amiral refuse de s'engager pour une longue durée."

<sup>1</sup> Note de l'auteur : Abdallah Farhat accompagné de Tahar Belkhdouja.

Dans l'après-midi, par le train, par la route, à pied, en camions, en cars ne cessent d'arriver des groupes encadrés de "Jeunesses Destouriennes".

Dans le même temps, l'Année Tunisienne poursuit le "marquage de nos positions" ; les hôpitaux ainsi que les cliniques de Bizerte sont évacués par ordre du Gouverneur qui demande à la population de "donner généreusement son sang" pour soigner les futurs blessés de la Bataille de Bizerte.

"L'envahissement" de Bizerte se poursuivant dans une atmosphère de plus en plus belliqueuse, l'Amiral décide à 21 heures, de faire rallier tous les personnels et de placer la Base dans le stade de vigilance défini dans le plan de défense de la Base.

11 Juillet : au matin les "Jeunesses Destouriennes" qui ont passé la nuit dans les casernes de Bizerte sont de l'ordre de 4.000.

Les manœuvres effectuées à Kasserine par des éléments de l'Armée Tunisienne étant terminées, il apparaît que celle-ci est en état de rassembler, en une nuit, de l'ordre de 6.000 hommes aux abords de la Base, autour de laquelle les travaux d'aménagement du terrain, commencés le 4 Juillet, se poursuivent activement.

Estimant que la Base commence à courir un danger certain, l'Amiral demande l'envoi en renfort d'un régiment de parachutistes et la mise à sa disposition d'un porte-avions.

12 Juillet : les jeunesses destouriennes qui paraissent subir un entraînement militaire sont de l'ordre de 4.500.

Dans l'après-midi, sur ordre du Premier Ministre, l'Amiral remet au Gouverneur une lettre l'avertissant "qu'il ne saurait rester passif dans le cas où une action de force serait tentée contre la Base".

Vers 17 heures deux groupes de Jeunesses Destouriennes, l'un d'environ 1.000 manifestants, l'autre de 1.500 défilent le long de nos barbelés, en scandant des slogans.

La tension croît. L'Amiral rend compte "qu'étant donné la surexcitation dans laquelle se trouvent les Jeunesses Destouriennes qui affluent à Bizerte, des opérations très sérieuses, comportant l'emploi des armes, lui paraissent inévitables à bref délai, dans le cas où aucune négociation n'aurait lieu".

A 20 heures, l'Amiral décide de mettre sur pied toutes les Unités de défense prévues à l'alerte.

13 Juillet : notre Attaché Militaire à Tunis rend compte qu'à son avis "les préparatifs tunisiens pour la Bataille de Bizerte sont vraisemblablement terminés et que sauf *éléments* nouveaux des incidents graves sont à prévoir".

Les Jeunesses Destouriennes sont au moins 5.000 ; les travaux d'organisation du terrain se poursuivent ; l'atmosphère est de plus en plus lourde.

Dans l'après-midi, notre Ministre à Tunis remet au Secrétaire de la Défense une "communication" destinée à M. Bourguiba, en réponse à la lettre que celui-ci a fait remettre au Général de Gaulles par son Chef de Cabinet le 7 Juillet.

A minuit, l'Armée Tunisienne est mise en état d'alerte renforcée.

14 Juillet : l'Amiral rend compte :

- que les Tunisiens sont prêts à passer à l'action progressivement ou brutalement,
- que la situation est foncièrement différente de celle de Février 1960.
- qu'à son avis Bourguiba ne peut absolument plus "reculer" si une satisfaction, qui lui permette de sauver la face, ne lui est pas donnée.

Dans l'après-midi, sur la demande du Gouvernement Tunisien, l'Aviso Tunisien "Destour", en réparation dans l'Arsenal, est remorqué dans le Port de Commerce.

15 Juillet : l'Amiral estimant qu'il existe un risque de guerre à proche échéance entre la France et la Tunisie, décide d'envoyer à Paris le Contre-Amiral Picard-Destelan, Major Général et Commandant en Second de la Base, "pour envisager les dispositions à prendre".

Dans la matinée, notre Ministre à Tunis est convoqué par le Secrétaire d'Etat de la Défense qui proteste contre des provocations imaginaires de nos troupes à Bizerte, puis attire son attention sur la gravité de la situation.

Le Capitaine de Vaisseau Landrin de l'Etat-Major particulier du Premier Ministre vient faire une courte mission d'information à Bizerte où il constate la parfaite identité de vue de toutes les autorités diplomatiques ou militaires sur place, concernant la gravité de la situation.

A 20 heures l'Amiral est informé à toutes fins utiles qu'en cas de crise ouverte, les forces terrestres susceptibles d'être mise à sa disposition sont :

- le 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma et une section du Génie 1<sup>er</sup> échelon en alerte à 7 heures à Blida - 2<sup>ème</sup> échelon en alerte à 12 heures à Bossuet,
- le 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma en alerte à 24 heures à Zeralda,
- le 3<sup>ème</sup> R.E.I. et 2 escadrons du 8<sup>ème</sup> Hussard en alerte à Bône et Medea, à transporter par mer.

16 Juillet : l'Amiral O'Neill, Chef d'Etat-Major de la Défense Nationale et le Colonel Lalande, appelé à exercer le Commandement des Forces Terrestres de renfort, effectuent une mission de liaison et d'information à Bizerte au cours de laquelle ils rencontrent chez l'Amiral des représentants de l'Ambassade. La parfaite identité de vue de toutes les autorités locales est à nouveau confirmée.

Dans la matinée, manifestation à Bizerte analogues aux précédentes.

6.000 Destouriens "chauffés à blanc" sont désormais cantonnés dans les casernes à Bizerte et au Zarour, tandis que l'Armée Tunisienne dispose en plus des éléments qui marquent la Base à -Medjez-El Bab, c'est-à-dire à deux heures de Bizerte, d'un groupement d'intervention comprenant 4 bataillons, un groupe d'artillerie et des éléments blindés.

Notre Ministre à Tunis effectue sur ordre du Gouvernement une nouvelle démarche auprès du Secrétaire de la Défense ; celui-ci après avoir pris l'avis de Bourguiba, fait connaître que cette démarche n'apporte pas d'éléments suffisants pour modifier le programme arrêté par le Gouvernement Tunisien.

17 Juillet : Arrivée à 7 heures du premier renfort mis à la disposition de l'Amiral : une section du Génie pour parfaire l'aménagement des installations défensives de la base.

Le 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma est mis en alerte à 1 heure à partir du même moment.

Dans la matinée, Bourguiba prononce devant l'Assemblée Nationale Tunisienne un discours dans lequel il annonce :

- que la Tunisie reprendra à partir du 19 Juillet 00 h. 00 la lutte avec les procédés qui avaient été mis en œuvre, jusqu'au 17 Juin 1958, après l'incident de Sakiet.
- que des patrouilles tunisiennes seront envoyées vers Gaaret El Hamel pour planter le drapeau tunisien sur la Borne 233.

L'Amiral Picard-Destelan revient de sa mission à Paris.

Dans l'après-midi étant donné la modicité des effectifs dont il dispose et l'extrême tension de la situation, l'Amiral demande l'envoi discret, de nuit, d'au moins une compagnie de troupes aguerries en renfort.

18 Juillet : Autour de la Base, dès la première heure, importants mouvements de troupes tunisiennes, des tranchées, des trous *d'hommes*, des postes de tir et des barrages à tous les carrefours importants sont aménagés de plus en plus fébrilement ; la circulation reste libre, mais sévèrement contrôlée.

Nouvelle démarche de "mise en garde" de notre Ministre à Tunis auprès du Secrétaire à la Défense qui reçoit le même accueil que la précédente.

L'Amiral est informé :

- a) - qu'à partir du lendemain un task group (253-2) composé du Croiseur de Grasse et des Escorteurs Chevalier Paul et La Bourdonnais, croisera à sa disposition au large de Bizerte ainsi que le P.A. Arromanches.
  - b) - que le 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma et le 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma susceptibles d'être parachutés ou aérotransportés sont en alerte, respectivement à 6 heures à Sidi Ferruch, ainsi que le Commandement et l'Etat-Major de la 2<sup>ème</sup> Brigade.
  - c) - que le 3<sup>ème</sup> R.E.I. et 2 escadrons du 8<sup>ème</sup> Hussard se tiennent prêts à Bône à rallier Bizerte par voie maritime.
- En fin de soirée, il est clair que les dés de fer sont à la veille d'être jetés.

## CHAPITRE C

### La Journée du 19 juillet

- 1- Le sursis qu'avait bien voulu nous accorder le Président Bourguiba expirant à 00 h. 00, il était à prévoir qu'à partir de cet instant les dispositions commenceraient à être prises par les autorités tunisiennes pour asphyxier progressivement la Base.
- 2- En effet, dès le début de la nuit, les Tunisiens déploient une activité fébrile pour achever les barrages et mettre en place les postes de contrôle destinés à interdire toute circulation entre les enceintes militaires.  
Au jour, des camions apportent des blocs de pierre pour élever des barrages, d'un mètre cinquante de hauteur sur un de largeur, principalement à Menzel Abderrahmane, au carrefour du R'Mel, à Zarzouna, à la porte de Mateur, sur la route côtière à hauteur du Cap de Bizerte et autour de Sidi Abdallah.  
Ces barrages sont prolongés par des tranchées creusées sur les bas-côtés des routes et sont tenus par des groupes de 20 à 50 hommes armés (policiers, Gardes Nationaux, soldats réguliers, "volontaires" civils).
- 3- Au cours de la nuit, huit véhicules militaires français sont saisis aux postes et aux barrages, tandis que les personnels qui étaient à bord sont emprisonnés ; une ambulance transportant deux malades graves de Sidi Ahmed à l'hôpital de Sidi Abdallah est refoulée. En fin de matinée, 30 militaires des 3 armes et 2 civils appartenant au personnel des Forces Armées auront été emprisonnés pour être internés ensuite au Camp de Soussé.  
Les employés civils sont empêchés de se rendre à leur travail sur les installations de la Zone Nord ; les ouvriers de l'Arsenal de Sidi Abdallah peuvent seuls passer librement.
- 4- Pendant ce temps, l'Armée Tunisienne qui "marquait" nos installations depuis plusieurs jours, par la mise en place discrète et camouflée, mais à bonne distance, de plusieurs de ses unités, prend ses positions de combat en occupant les tranchées creusées sans arrêt depuis le 5 Juillet et en mettant en batterie des armes lourdes, des pièces d'artillerie et des pièces antichars.

5- L'Amiral rend compte de cette situation au Gouvernement et demande à notre Ministre à Tunis d'attirer l'attention des Autorités Tunisiennes sur les conséquences extrêmement graves qu'aurait un blocus de l'hôpital de Sidi Abdallah.

Il semble que les Tunisiens, contrairement à ce qui avait été fait à *Sakiet et* annoncés par Bourguiba, veulent, en multipliant les provocations de toutes natures, "battre le fer tant qu'il est chaud", brutalement sans aucune progressivité.

6- Réalisant la grave annonce qui pèse sur la Base, le Gouvernement Français décide :

- à 10 h. 30 de ramener le délai d'alerte du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma à 1 heure (message 471 d'E.M.G./D.N.)

- à 11 h. 12, de maintenir le groupe Colbert qui venait d'être relevé par le Groupe De Grasse, sous les ordres de Constrabi.

- A 11 h. 14, de placer l'Arromanches sous les ordres de Comstrabi.

- A 11 h. 50, d'ordonner l'acheminement vers Bizerte dans les meilleurs délais du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma (message 475 d'E.M.G/D.N.).

7- L'Amiral, à 11 h. 00, prescrit au groupe Colbert- De Grasse (CTG. 253-1-et-2) ainsi qu'à l'Arromanches de faire route de façon à croiser à partir de 17 h. 00 à la limite des eaux territoriales "sans prendre allure menaçante".

Dans le même temps, pour assurer en toute hypothèse le recueil du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma, dont l'arrivée aura lieu vraisemblablement en fin d'après-midi, un ordre d'opération est établi et diffusé sous le numéro 46 CBSE/3.

L'opération® prévue, qui reçoit l'appellation conventionnelle "Bouledogue" repose sur l'idée de manœuvre suivante :

- si aucun dispositif adverse menaçant directement la piste de Sidi Ahmed n'est mis en place, éviter de donner l'alerte par des mesures indiscretes avant l'heure A d'arrivée des paras au-dessus de la piste,

- à partir de l'heure A être en mesure de résister à toute attaque et de neutraliser toute arme lourde tirant sur le terrain ou sur les avions,

- utiliser éventuellement les premiers renforts débarqués ou parachutés pour renforcer la défense du terrain.

Aux fins ci-dessus, il est prévu qu'à partir de 30 minutes avant l'heure A :

- un hélicoptère de reconnaissance ainsi qu'une patrouille de Corsairs seront en vol au-dessus de Sidi Ahmed.
- deux mistral seront au sol en alerte renforcée et tout avion disponible en alerte à temps.
- La batterie de 105 de Karouba se tiendra prête à intervenir.

8- Prenant pour prétexte l'annonce de l'envoi de renforts faite par le Ministre de l'Information français, le Gouvernement Tunisien fait diffuser à 14 heures par radio la note suivante :

"Le survol de la région de Bizerte et du Sud Tunisien à partir de Gabès est interdit à tout aéronef. Il est précisé que cette mesure vise tout particulièrement les avions militaires français qui de l'aveu du Ministre Français de l'Information ont opéré et opéreront encore des transports de parachutistes à la Base de Bizerte. Les forces tunisiennes ont reçu l'ordre d'ouvrir le feu sur tout avion militaire français violent l'espace aérien tunisien".

De fait, à 15 heures 25 (locales) un hélicoptère Alouette assurant un transport de documents entre Sidi Ahmed et le Fort du Kébir, est pris à partie par des armes automatiques tunisiennes.

9- Des renseignements arrivent peu après confirmant :

- la mise en batterie :
  - d'un canon antichar de 77 et d'une mitrailleuse lourde à environ 300 m. de l'extrémité ouest de la grande piste de Sidi Ahmed,
  - d'un canon à la ferme Vittoz au nord du terrain et sensiblement dans l'axe de la petite piste de Sidi Ahmed,
  - de mortiers à la gare de Sidi Ahmed et sur les collines au nord de la base,
- l'occupation de points importants aux abords immédiats de la Base ou du Goulet : ferme Domange, Cimenterie, Parc à Fourrage, Club Nautique, Anse du Palmier, etc...

10- Les événements vont désormais se dérouler avec une extrême rapidité dans l'ordre chronologique ci-après (toutes heures locales) :

- 15 h. 40 - Pour réduire au minimum les risques d'incident l'Amiral interdit tous les vols non opérationnels.

- 16 h. 00 - Une première vague de 14 Nord 2501 décolle de Blida avec une partie de la C.C.S. et 3 compagnies du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma, soit 414 hommes aux ordres du Chef de Bataillons de Mollo, Commandant le 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma. L'intention de l'Amiral est de faire parachuter au moins 2 de ces compagnies : il est à craindre en effet que la piste ne soit l'objet de tirs d'interdiction dès l'arrivée des Nord.
- 16 h. 35 - L'Amiral décide de faire couvrir le terrain de Sidi Ahmed au moment de l'arrivée du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma, par 4 Corsairs au lieu de 2.
- 16h. 40 - Une deuxième vague de 10 Nord 2501 décolle d'ORAN avec le reste de la C.C.S. et 3 compagnies du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma dont la compagnie d'appui et la compagnie portée aux ordres du Commandant en second.
- 17 h. 00 - Les Tunisiens paraissent être en mesure "de tirer" dangereusement sur les pistes de Sidi Ahmed, l'Amiral confirme que les 2 premières compagnies du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma devront être parachutées.

17 h. 05 - La patrouille de Corsairs prévue dans l'ordre concernant le recueil du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma est mise en l'air. Les équipages reçoivent de COMSTRABI "l'ordre impératif de ne pas riposter sur les positions tunisiennes avant d'avoir pris l'accord du PCA. "

Effectivement les Corsairs sont pris à partie aussitôt après leur décollage, par des mitrailleuses installées à la cimenterie ; ils ne réagissent pas.

17 h. 30 - Le Groupe Colbert-De Grâce arrive au grand large de Bizerte, tandis qu'une vedette tunisienne sort du port et va croiser à la limite des eaux territoriales, apparemment pour les "marquer".

- 17 h. 40 - Dans le cadre de l'opération "Bouledogue" un hélicoptère décolle pour observer les réactions tunisiennes au moment de l'arrivée prochaine des paras.

- 18 h. 00 - Les 2 Mistral en alerte sur le terrain reçoivent l'ordre de se joindre au Corsair.

Dans le même temps, l'Amiral reçoit du Ministre des Armées, l'autorisation qu'il avait sollicitée de riposter par le feu à tout tir adverse destiné à empêcher l'arrivée du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma.

18 h. 10 - Un premier groupe de 7 Nord 2501 en provenance d'Algérie se présente au dessus de Sidi Ahmed et parachutent directement et en un seul passage deux compagnies du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma qui touchent terre entre les deux pistes d'atterrissage.

Des mitrailleuses tunisiennes ouvrent le feu sur les parachutistes en cours de descente, ainsi que sur les postes de garde de la Base qui ripostent. Après avoir largué leurs passagers les Nord passant au dessus de la cimenterie sont pris à partie par des armes automatiques situées dans les environs.

- 18 h. 25 - Le Deuxième groupe de 7 Nord 2501 devant déposer le reliquat des éléments du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma embarqués à Blida fait une approche basse par le sud du terrain au dessus du lac pour éviter le plus possible les armes automatiques repérées au cours du largage des premiers éléments.

Les chasseurs se mettent en protection rapprochée des Nord 2501 dans leur approche finale, prêts à intervenir.

- 18 h. 30 - L'Amiral téléphone au Consul pour lui demander d'intervenir une dernière fois auprès du Gouverneur et de notre Ministre à Tunis pour essayer d'éviter l'irréparable ; depuis des heures il estime avoir fait preuve de la plus extrême patience. Si les Tunisiens continuent à tirer, il trahirait sa mission en ne réagissant pas comme il convient.

- 18 h. 35 - Les Nord 2501 du dernier groupe se posent. Dès que le premier avion est posé les armes automatiques et des canons antichars tunisiens ouvrent le feu sur les appareils ; l'un d'eux est touché. Dans le même temps, les terre-pleins et hangars de Sidi Ahmed et de Karouba sont soumis à des

tirs de mortiers. Sidi Ahmed signale 2 morts et 23 blessés. Un avion est touché à Karouba.

- 18 h. 40 - 2 Mistral et 2 Corsairs supplémentaires décollent. Les éléments de défense terrestre de la Base répondent aux coups qui leur sont portés. Les avions en l'air reçoivent l'ordre de neutraliser les armes *qui tirent sur la Base*. Le canon antichar placé dans l'axe de la grande piste est touché par la première roquette tirée par les corsairs. Un deuxième canon, posté à la Ferme Vittoz, à 1 km dans l'axe de la petite piste est repéré au sol et détruit par les Mistral. Un mortier dans l'ouest de la Base est mis hors usage ; la gare de Sidi Ahmed et les tranchées les plus proches sont mitraillées.
- 19 h. 00 - la deuxième et dernière vague des N. 2501, venue d'Oran avec les derniers éléments du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma se pose sans encombre sur la petite piste de Sidi Ahmed.
- A 20 h. 00 - tous les N. 2501 ont redécollé, à l'exception de celui qui a été touché par un obus antichar. L'opération "charrue courte" est terminée. Le feu est arrêté.

11 - La nuit petit à petit se fait. Une nuit sans lune au cours de laquelle chacun s'apprête à veiller l'arme au pied, dans l'attente d'une très probable attaque tunisienne.

12- Le 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma dont les derniers éléments sont arrivés au crépuscule se regroupe et "prend contact" avec la Base ; ses formations ne rejoignent dans les véhicules mis à leur disposition, les cantonnements qui les attendent :

- PiC et 2 Compagnies en Baie Ponty,
- 2 Compagnies à la B.A.H. de Karouba
- 2 Compagnies à la Base Aérienne de Sidi Ahmed.

13 - En raison de la gravité de la situation l'Amiral :

- a demandé :

- " à 18 heures 56 l'envoi d'extrême urgence des renforts prévus au plan "Charrue Longue",
- à 19 heures 26 l'autorisation - qui lui est accordée - de sortir des enceintes pour neutraliser si nécessaire les pièces repérées susceptibles de harceler la Base pendant la nuit,

- ordonne à 20 h. 34 au groupe Colbert de croiser toute la nuit à 5 milles au large de Bizerte.
- fait appel à 21 heures à des avions basés en Algérie pour assurer une couverture de la Base dès le lever du jour (Skyraiders et B. 26 de Bône - Corsairs de Téliérgha), en prévision d'une possible neutralisation du terrain pendant la nuit par le groupe d'Artillerie adverse qui a dû logiquement faire mouvement vers les Djebels qui entourent la Base, décide enfin de tenir en alerte, en vol, toute la nuit un avion lucioleur (soit N. 2501 spécialisé, basé en Algérie, soit C. 47 de l'E.L.A. 47, soit Junker 52 équipés pour la circonstance) ainsi qu'un Aquilon, armé en roquettes apte à intervenir au sol sur des objectifs éclairés.

14 - Mais il est clair que si nous laissons l'initiative à l'adversaire, la Base enserrée et dominée de tous côtés risque de se trouver demain, sinon cette nuit dans une situation critique.

Dès l'aube, il faut donc être prêt à passer à l'attaque et dégager au moins le terrain de Sidi Ahmed en occupant les collines qui le ceinturent.

15 - A cette fin l'Amiral fait diffuser à 21 h. 25 un ordre d'opération n° 2 inspiré du plan " Collins " (cf. P. 9), prescrivant :

- au 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma d'être prêt à sortir des enceintes sur ordre, à partir de l'aube, pour s'emparer au nord des crêtes des Djebels Bou Halloufa et Zergoum - l'ouest de la Colline de Sidi Zid - au sud de la Ferme Domange.
- aux S/Groupements blindés du Nador et de Menzel Djemil de " flanquer " les opérations ci-dessus par des mouvements de va et vient autour de leurs enceintes.

A 21 h. 36 l'Amiral demande " liberté de manœuvre " pour exécuter l'ordre précédent.

16 - De tous côtés parviennent des nouvelles inquiétantes de mouvement de troupe autour des enceintes qui sont harcelées. Une grenade est lancée par-dessus le mur de la Pêcherie en direction de la P.C.I.A.

A 22 h. 38 un escorteur d'Escadre est détaché en protection du Cap de Bizerte autour duquel des mouvements suspects sont décelés. Il se confirme que les Tunisiens mettent en place des câbles en travers du canal ainsi que des canons et des armes automatiques sur les berges.

17 - A 00 h. 30, l'amiral reçoit du Gouvernement un télégramme l'avisant :

- qu'une nouvelle démarche de notre Ministre à Tunis aura lieu le 20 Juillet pour essayer "d'arranger les choses".
- qu'en conséquence, l'exécution de l'opération "Charrue longue" est différée et qu'aucune opération "d'encagement" ne doit être effectuée pour le moment.

Confirmant le télégramme précédent, un nouveau télégramme reçu à 01 h. 30 porte le délai d'alerte des premiers éléments de "Charrue longue" de 1 à 6 heures.

18 - Dans ces conditions l'Amiral estime qu'il n'a pas le droit d'exécuter comme il l'avait envisagé, dès l'aube, son plan d'opération n°2.

A 02 h. 30, répondant à une question de l'E.M.G./D.M., il confirme qu'étant donné les moyens mis en place par les Tunisiens l'exécution du plan "Ficelle" de dégagement du Goulet ne pourra être envisagée qu'après l'arrivée des renforts prévus dans le plan "Charrue longue" .

19 - Mais toutes ces dispositions deviennent bientôt caduques. Rompant la trêve approximative de fait qui s'était instaurée au crépuscule, les Tunisiens reprennent l'initiative des combats :

- en lançant à partir des premières heures du 20 une série d'attaques sur l'Arsenal de Sidi Abdallah.
- En bombardant à coups de mortier, à partir de 4 heures, le terrain de Sidi Ahmed.

#

## CHAPITRE D

### I

#### Attaque et dégagement de la Zone A (Sidi Abdallah)

- 1- Dans la journée du 19 Juillet, à Sidi Abdallah, les Tunisiens ont achevé de mettre en place une série de barrages : autour de la porte de Bizerte de l'Arsenal, de l'hôpital et des voies d'accès à la colline de Sidi Yaya. Des éléments paramilitaires se sont rassemblés, un peu partout, à proximité immédiate de nos enceintes. En fait, à la nuit, "l'îlot Marine" de Sidi Abdallah, qui constitue la Zone A ou Sud de la Base, est scindée en 4 tronçons entre lesquels la circulation est pratiquement interdite :
  - L'Arsenal proprement dit,
  - Le Dépôt,
  - L'ensemble hôpital-colline de Sidi Yaya,
  - La Pyrotechnie.
  
- 2- Pour réaliser cette opération, les Tunisiens ont profité du "droit de passage" qui leur était reconnu depuis de nombreuses années sur la route nous appartenant, qui traverse l'ensemble de l'îlot Marine en passant devant la Pyrotechnie, le Dépôt et l'enceinte de l'Arsenal.

Il aurait été facile quand les premiers barrages ont été mis en place sur cette route de "couper l'herbe sous le pied" aux Tunisiens en bloquant les différentes issues de l'îlot Marine - mais cet acte de force n'aurait pas manqué d'être présenté comme un "acte de provocation" à un moment particulièrement inopportun. Le Commandement Supérieur de la Base a donc pris le risque de "laisser faire".
  
- 3- Quand la nuit arrive, la situation est donc sérieuse, d'autant plus que les effectifs, dispersés sur plus de 3 km<sup>2</sup>, dont le Contre-Amiral Piacard - Destelan dispose sont très légers et, pour la plupart, de valeur militaire modeste.

La nouvelle de l'arrivée en fin d'après-midi du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma à Sidi Ahmed, et la réaction de nos forces en face de l'agression tunisienne ont eu heureusement les meilleurs effets sur le moral des personnels, mais chacun se rend compte que l'ennemi ne va pas tarder à attaquer.

- 4- Effectivement, vers 18 heures 30 un hélicoptère qui transportait des blessés de Sidi Ahmed à l'hôpital de Sidi Abdallah est pris à partie : enfin à 1 h 15, le 20 juillet, la porte de "Bizerte" est attaquée à coups de pierres, de grenades incendiaires et de charges explosives par 300 à 400 personnes ; quelques rafales de P.M. et grenades les dispersent.

Simultanément, au Nord-Ouest de la Pyrotechnie, au lieu dit "Guengla" et vers la porte de "Tunis" de l'Arsenal, des coups de feu d'armes individuelles, et des rafales d'armes automatiques sont échangés entre les Tunisiens et des éléments de la 12<sup>o</sup> Compagnie du 8<sup>ème</sup> R.I.A.

Le Commandant Supérieur prévenu, donne aussitôt "liberté de manœuvre" au Commandant de la Zone A pour "faire sauter", par quelque moyen que ce soit, les barrages situés à l'intérieur de l'îlot Marine : la provocation tunisienne étant dûment établie ; dans le même temps, il ordonne à "L'Effronté" amarré à S'Rira, d'appareiller, dans les meilleurs délais, pour Sidi Abdallah où il arrive à 2 h. 15.

- 5- A 4 h. 30, la fusillade, qui avait cessé, reprend et se généralise dans toute la zone ; elle est particulièrement dense autour de l'Arsenal. L'effort principal adverse se situe autour de la porte de "Bizerte", tenue par une section de la Direction du Port, renforcée d'une Section de la 12<sup>ème</sup> Compagnie du 8<sup>ème</sup> R.I.A. et autour de la porte de "TuniS".

Par le feu d'amies automatiques et celui d'au moins un bazooka, les Tunisiens cherchent à démolir méthodiquement les panneaux métalliques de la porte de "Bizerte". La menace d'une intrusion en masse dans l'arsenal d'une foule fanatisée se précise. L'Amiral Picard-Destelan rameute tous les éléments dont il dispose pour s'y opposer, et demande au Commandant Supérieur le concours, sinon le secours, de l'aviation, pour redresser une situation apparemment critique.

- 6- Le concours est immédiatement accordé : entre 5 h. 30 et 5 h. 50. la désorganisation des barrages tunisiens est effectuée à coups de roquettes et de tirs de mitrailleuses par 2 corsairs de la 17 F guidés par un L.19. La précision du tir est extrême : les maisons d'habitation situées à proximité des barrages du dépôt ne sont pas touchées.
- Dans le même temps, le Commandant Supérieur décide de distraire, au profit de la Zone Sud, une des Compagnies du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma prévu pour attaquer, sur la rive sud du Goulet, le ferme Domange. Celle-ci embarque en Baie Ponty, sur l'E.D.I.C. 9096 qui appareille à 06 h. 30.
- 7- L'Amiral Picard-Destelan donne alors à tous les éléments susceptibles d'intervenir contre les barricades sur la route reliant la porte de "Bizerte", la Gendarmerie, Sidi Yaya et les bois avoisinants, l'ordre d'exploiter le succès des Corsairs.
- Cette action est en cours, quand à 07 h. 15, débarque la "Compagnie Bleue" du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma mise à sa disposition. Celle-ci reçoit pour mission :
- dans un premier temps, de dégager complètement les abords de la porte de "Bizerte" où l'ennemi s'est retranché,
  - ensuite, d'explorer rapidement le terrain en direction du Nord-Ouest et de rejoindre la Pyrotechnie toujours isolée.
  - Enfin, de nettoyer les îlots de résistance dans les zones boisées.
- 8- - A 09 h. 45, la liaison est rétablie avec la Pyrotechnie,  
 - Entre 10 et 12 heures, la partie Nord du littoral est nettoyée,  
 - En fin d'après-midi, le ratissage en direction du Nord-Ouest, de la bande de terrain comprise entre le mur Nord de l'Arsenal et le Lac de Bizerte est terminé.  
 - A 19 h.15, l'intervention de 2 Aquilons qui mitraillent des emplacements d'armes lourdes dans le sud de la porte de "Tunis", met fin aux principaux combats.
- 9- Les journées du 21 et 22 Juillet seront consacrées à consolider les positions acquises, à rétablir le périmètre français de l'"Ilot Marine" en réunissant, dans une même enceinte de barbelés, des installations jusque là séparées et à mettre au point un nouveau dispositif de défense.

De nombreux tirs de harcèlement auront encore lieu au cours de chaque nuit, ainsi qu'une tentative infructueuse d'incendie d'un réservoir de combustible, au parc de Bir Tachour.

Le bilan total des pertes ennemies n'a pu être établi avec exactitude car le Croissant Rouge a été autorisé à enlever les *cadavres tunisiens dès les premières heures du cessez-le-feu*, intervenu le 25 Juillet à 8heures ; on peut les évaluer cependant à environ 130 tués.

De notre côté, nous avons eu à déplorer 3 tués et 7 blessés et avons fait 56 prisonniers.

## CHAPITRE D

### II

#### Attaque et dégagement de la Zone B

- 1- Au moment où la nuit du 19 Juillet s'achève et où des combats se déroulent à Sidi Abdallah dans les conditions indiquées au chapitre précédent, l'ennemi déclenche à partir de 4 heures un violent tir de mortier sur Sidi Ahmed.

Le Nord 2501 immobilisé la veille est incendié, 5 avions de liaison sont endommagés. Les avions de combat de l'E.C. 7 abrités dans des hangars en béton armé ne sont heureusement pas atteints.

Si les Tunisiens poursuivent et intensifient, comme il est probable, leur action, avec les moyens du groupe d'artillerie, dont ils disposent dans les environs de la Base, la situation peut devenir très vite critique.

Il importe de réagir violemment, sans délai.

L'Amiral qui avait prescrit conformément aux directives du Gouvernement de suspendre l'exécution de son ordre d'opération n°2 préparée et diffusée pendant la nuit, décide en conséquence, de revenir sur cette prescription : ordre est donné d'exécuter l'ordre d'opération n°2 dans les conditions prévues.

- 2- Mais une menace grave et immédiate pèse sur le terrain de Sidi Ahmed ; il est vital que les avions d'appui puissent décoller et que les abords ouest du terrain soient dégagés en priorité.

L'Aquilon en protection du terrain ayant repéré des lueurs de départ de mortier près de la gare de Sidi Ahmed, intervient à la roquette. Le Commandant de la Base de Sidi Ahmed demande avec insistance l'intervention de la batterie de Karouba pour faire taire les mortiers dont le tir risque de détruire au sol nos appareils. La 2<sup>ème</sup> Compagnie du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma prévue pour opérer dans l'ouest du terrain en direction de Sidi Zid accélère son mouvement. Dans les premières lueurs de l'aube, tandis que les coups tombent un peu partout, chacun fait pour le mieux.

- 3- A 04 heures 45 les premières patrouilles de Corsairs et de Mistral peuvent décoller - sous le feu ; elles partent aussitôt à l'attaque de positions adverses repérées.
- Dans le même temps la 2<sup>ème</sup> Compagnie du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma sort des enceintes par une brèche ouverte dans les barbelés à l'extrémité ouest de la piste principale. Mais à 200 mètres de la brèche, malgré la protection d'un tir de 83 obus effectués par la batterie de 105 de Karouba, au voisinage de la gare de Sidi Ahmed à 05 h. 05 la compagnie est stoppée et doit demander l'appui de l'aviation. Celle-ci attaque alors à la roquette et au canon les Tunisiens retranchés avec des armes lourdes aux alentours de la gare de Sidi Ahmed.*
- Faisant preuve de beaucoup de mordant ceux-ci ne peuvent être réduits que par des Corsairs qui les attaquent à la bombe de 500 livres à 300 mètres des parachutistes. Ceux-ci reprennent leur progression.
- 4- Dans le même temps une batterie de 4 canons de 105 est repérée, se dirigeant vers Bizerte avec ses camions d'accompagnement. Le convoi est pris à partie par la défense au sol de Sidi Ahmed, puis attaqué à la roquette et au canon par les Corsairs, Mystral et Aquilons ; ses derniers éléments sont détruits au carrefour de Béchateur.
- 5- A 05 h. 30 l'Amiral rend compte à Paris des graves événements qui viennent de se dérouler.
- A 05 h. 32 il demande l'envoi d'urgence d'avions d'observation L19 qui font cruellement défaut - puis à 05 h. 34 des renforts prévus au plan "charrue longue" ; il prit enfin le Commandant du C.I.O.A. de venir le voir au plus tôt pour régler les conditions d'acheminement par voie maritime des renforts demandés : le goulet est en effet barré - les hommes pourront vraisemblablement venir par avion si nous réussissons à dégager à temps les abords de la base ; de toute façon des décisions sont à prendre d'urgence.
- 6- A 06 h. 00 comme prévu, tandis que la 2<sup>ème</sup> Compagnie du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma poursuit sa progression vers Sidi Zid, dans l'ouest de Sidi Ahmed, les mouvements prévus par l'ordre d'opération n°2 s'exécutent :
- La 3<sup>ème</sup> Cie du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma sort des enceintes et part à l'attaque du Djebel Chellouf au nord de la Base. Soutenue

par l'aviation elle atteint assez facilement son objectif, puis se rabat vers le nord-ouest en direction de la cote 79 du Djebel Zergoum.

La 4<sup>ème</sup> Cie et la Compagnie portée du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma formant sous groupement, quitte Kharouba mais se heurtent immédiatement à une formation ennemie camouflée dans les bois d'oliviers qui s'étendent au sud de la route stratégique vers l'est en direction de la Baie de Sebra. Les deux Compagnies piétinent.

- 7- Un peu plus tard à 6 h. 30, le Commandant de la Base de Sidi Ahmed, décide de réduire le poste de la Garde Nationale installé dans une ancienne maison cantonnière située en enclave dans nos positions à 200 m. de l'entrée de la Base. Retranchés dans cette maison les Gardes Nationaux tiennent sous leur feu le centre de la Base.

L'attaque menée par surprise par la section du Génie aéroportée à la veille des événements est terminée au bout d'une heure. La maison est détruite au Bazouka et sa garnison annihilée.

- 8- A 7 heures, les formations chargées de la défense de la sous-zone de Karouba, en liaison avec les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Compagnies du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma sortent des enceintes en direction de la route de Tindja-Bizerte afin de donner de l'air à la Base. Ces formations qui avancent sur un front de 1200 m. entre le Chellouf et le passage à niveau de Karouba, comprennent la 11<sup>ème</sup> Compagnie du 8<sup>ème</sup> R.I.A. , 3 sections de marche mises sur pied par la Base ainsi qu'un peloton d'A.M. et le commando Hubert. Elles se heurtent à une vive résistance de l'ennemi.

- 9- Dans le même temps, comme prévu dans le plan d'opération n° 2, des éléments blindés et portés du Nador et de Menzel Djemil sortent de leurs camps pour les opérations de flanquement envisagées.

- 10- A 08 heures, l'Amiral rend compte de la situation en ces termes "Sorties que j'ai fait effectuer sur objectifs très limités et menaçant immédiatement Base par feux d'armes automatiques et lourdes montrent celle-ci encerclée au plus près par troupes résolues et nombreuses ; accrochages généralisés immédiatement au débouché enceintes".

Dans un télégramme adressé à 07H48 il avait déclaré avoir absolument besoin avant le soir des premiers éléments de "Charrue Longue" c'est-à-dire du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma. les troupes sous ses ordres, en alerte depuis 8 jours commençant à donner des signes de fatigue.

Précédant l'envoi de cette demande pressante, à 07H36 était parti de la Defnat à destination de Minarmée l'ordre d'exécuter "Charrue Longue". Satisfaction est donc donnée, avant la lettre, à la demande de l'Amiral.

- 11- L'annonce de cette décision parvient au P.C.I.A à 08H22, à un moment particulièrement tragique : des renseignements sûrs annoncent en effet qu'une foule composée de jeunes gens, dont certains armés, de femmes et d'enfants, encadrés par des soldats, se rassemble à Bizerte en vue d'aller "manifeste" devant les enceintes de la Baie Ponty.

Il apparait d'autre part que la garnison de la cimenterie distante d'à peine 600 mètres des installations les plus vitales de la Base, se renforce, que des armes lourdes y sont amenées, et que des éléments ennemis occupent le village de LA Pêcherie ainsi que les abords immédiats de Sidi Salah. De tous côtés autour du P.C. de Commandement Interarmées de la Base et des centraux de transmissions, des coups de feu crépitent.

Pour réduire la grave menace qui pèse sur cette région de la Base une "sortie" s'imposerait, mais les effectifs dont dispose l'amiral sont trop justes : le dégagement du terrain de Sidi Ahmed, seul "poumon" de la Base est indiscutablement prioritaire. En attendant l'arrivée des premiers "éléments de "Charrue Longue" il faudra dans cette région, courber le dos et s'organiser défensivement.

La première Compagnie du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma. , seule réserve valable disponible, est déployée à cette fin, à proximité du P.C.I.A.

- 12- A 09H20, situation s'aggravant, l'Amiral rend compte, en raison des incidences politiques et économiques d'une telle action, qu'il sera sans doute amené à détruire sous peu, à coup de bombes d'aviation, la cimenterie.

Dans le même temps arrivent aux abords de la porte principale de la Baie Ponty les "manifestants" venant de Bizerte. En tête se trouvent des "hommes armés de fusils", vraisemblablement des jeunes destouriennes, mais aussi, comme annoncé, des femmes

et des enfants ; des militaires en armes sont sur les bas côtés de la route.

Les éléments qui protègent la porte et ses abords, soumis au feu adverse pour ne pas être submergés, sont contraints de riposter. Les manifestants se dispersent et fuient en désordre, mais les plus virulents se réfugient dans les maisons du village d'où ils dirigent un feu nourri sur nos enceintes.

- 13- Le Gouverneur fait alors demander à l'Amiral, par l'intermédiaire du Consul une trêve pour ramasser sur les lieux de combats les morts et les blessés.  
L'Amiral ayant subordonné son agrément au départ des femmes et des enfants des lieux en question, le Gouverneur refuse : la trêve n'aura donc pas lieu.
- 14- A 11H10, le Général Dodelier, Chef de l'Etat-Major Particulier du Président de la République et le Capitaine Vaisseau Brasseur, se posent à Sidi Ahmed venant de PARIS. Ils repartiront au début de l'après midi après avoir examiné la situation avec l'Amiral et ses principaux collaborateurs.
- 15- Celle-ci est loin encore d'être "claire" mais la conduite à tenir n'appelle pas d'hésitation :
  - a) Poursuivre jusqu'à son terme l'opération offensive déclenchée à 6 heures pour dégager Sidi Ahmed.
  - b) Tenir partout ailleurs jusqu'à l'arrivée du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma. prévue dans le courant de l'après midi.
  - c) Au fur et à mesure de l'arrivée des éléments de ce régiment,
    - . Donner de l'air à la Baie Ponty et libérer le P.C.I.A. de la menace que fait peser sur lui la cimenterie,
    - . Compléter le dégagement de Sidi Ahmed et de l'ensemble de la zone B en s'emparant des hauteurs que domine la Base au sud du goulet.
- 16- Les événements vont en fait se dérouler dans les différents secteurs dans les conditions exposés ci-après :
- 17- Dans l'ouest de Sidi Ahmed la 2<sup>ème</sup> Compagnie du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma. après avoir été durement accrochée près de la Gare de Sidi Ahmed reprend en progression vers le marabout de Sidi Zid qu'elle attaque avec l'aide de l'aviation, à 08H20.

Après des combats allant jusqu'à corps à corps, la position est nettoyée à 10 heures.

La 2<sup>ème</sup> Compagnie se porte alors vers le village de Djaffeur où des actions très violentes sont engagées entre 12 et 16 heures contre le 6<sup>ème</sup> Bataillon de l'Armée Tunisienne composé de C.C.A.S. et de 4 compagnies d'infanterie. Deux sections de parachutistes, menacées d'encerclement pendant une heure, réussissent à se dégager avec l'aide de l'aviation après avoir été ravitaillées en vivre et munitions par hélicoptère.

L'ennemi finit par décrocher vers le sud-ouest tandis que la 2<sup>ème</sup> Compagnie du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma. qui s'est posé à Sidi Ahmed à 15H 15 est poussé sur les lieux d'où elle gagne, en combattant vers 17 heures les rives de l'oued el Haïma.

Dans le même temps la 4<sup>ème</sup> Compagnie du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma. dès son arrivée sur la Base est dirigée vers la gare de Sidi Ahmed que les Tunisiens ont réoccupée après les combats du matin. A 17H30 la gare est définitivement prise.

Les abords ouest du terrain de Sidi Ahmed peuvent être considérés dès lors comme convenablement dégagés.

- 18- Dans le nord du terrain, la 3<sup>ème</sup> Compagnie du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma. après avoir occupé le Djebel Chellouf s'attaque au début de la matinée au Zergoum ; mais elle se heurte dans un terrain difficile, couvert de vignes, à 2 compagnies du 10<sup>ème</sup> Bataillon de l'Armée Tunisienne arrivé récemment du Congo qui font preuve de mordant.

Appuyée par l'aviation, dont l'intervention est gênée par le manque d'avions de reconnaissance, la 3<sup>ème</sup> Compagnie du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma. oblige finalement l'ennemi à décrocher vers le nord après lui avoir infligé de lourdes pertes.

En fin d'après midi, les crêtes du Djebel Zergoum sont entre nos mains et par voie de conséquence les abords Nord du terrain de Sidi Ahmed dégagés.

- 19- Plus à l'est, au nord de Karouba, le Sous-Groupement constitué par la 4<sup>ème</sup> Compagnie et la Compagnie portée du 2 R.P.I.Ma. sorti des enceintes comme indiqué ci-dessus, à 6 heures n'a avancé que lentement.

La résistance opposée par l'ennemi qui dispose d'abris et des tranchées disposés à l'avance, tenus par des éléments de l'ordre d'un bataillon, est très vive.

Un hélicoptère Pirate mis à la disposition de la Compagnie portée est touché et doit se poser dans les lignes ennemies, à 300 mètres au nord de la Pêcherie : des éléments de la 4<sup>ème</sup> Compagnie se portent aussitôt à son secours et réussissent à assurer sa sécurité après avoir "nettoyé" les îlots ennemis qui l'entourent.

Faute d'avions d'observation en nombre suffisant, eu égard aux missions à assurer dans tous les secteurs du champ de bataille, l'appui feu n'a malheureusement pas toute l'ampleur souhaitée - quoiqu'il en soit, soutenu par l'aviation et la batterie de Karouba qui effectue deux tirs sur des emplacements situés au nord de la route Bizerte - Sidi Abdallah, le sous-groupement franchit celle-ci vers midi.

Une fois la route franchie, la progression s'accélère ; le sous-groupement pourra atteindre vers 20 heures les crêtes du Djebel Halloufa, bien qu'il ait été réduit sensiblement de moitié à 17 heures par suite du départ de la 4<sup>ème</sup> Compagnie, acheminée vers le sud du Goulet pour parer à une grave menace qui se précise dans cette direction.

- 20- Comme il était en effet à prévoir la garnison de la Ferme Domange qui aurait dû être attaquée dès le matin si les forces chargées de l'opération n'avaient été déroutées sur Sidi Abdallah pour rétablir une situation critique, s'est renforcée au cours de l'après-midi ; de cette ferme et des crêtes qui l'entourent, avec des armes lourdes, on "tient" la Baie Ponty et menace gravement les installations de la Baie des Carrières, vitales du point de vue logistique pour la Base. Avant la nuit il faut réduire ce danger.
- 21- A 17 heures, comme il est indiqué ci-dessus la 4<sup>ème</sup> Compagnie du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma est donc retirée du sous-groupement chargé de s'emparer du Djebel Bon Halloufa. puis transporté à bord d'un EDIC en baie des Carrières pour y renforcer la défense et dégager la ferme Domange.

La ferme est soumise à partir de 18 heures à deux attaques de Corsairs, à la bombe de 500 livres et aux roquettes. Les Tunisiens qui l'occupent se retirent tandis que la 4<sup>ème</sup> Compagnie du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma entreprend le nettoyage des crêtes de la presqu'île de CIL.

La ferme désormais neutralisée ne sera occupée que le lendemain.

- 1- Reste la cimenterie, d'où les Tunisiens "tirent" nos avions et

"arrosent" Sidi Salah. En prévision de l'action à engager pour la réduire, un détachement du Sous-Groupement d'Intervention n°2 du 8<sup>ème</sup> R.I.A. stationné au Nador reçoit l'ordre à 14 heures de faire mouvement vers la Zone B. Ce détachement composé d'un peloton de chars M. 24, d'un obusier, d'un groupe de protection et d'un peloton porté, arrêté dans son avance par deux barrages bouscule les résistances qui lui sont opposées et rallie La Pêcherie.

L'Amiral aurait bien voulu monter une opération purement terrestre pour éviter de détruire un établissement industriel d'une importance certaine pour l'économie tunisienne et la ville de Bizerte, mais il apparaît que l'ennemi y amène des armes lourdes et que l'opération risque d'être "chère". Renonçant à son projet l'Amiral décide, quand le moment sera venu, de faire traiter la cimenterie par l'aviation avant de l'attaquer.

Mais la situation ne cesse de s'aggraver ; il est clair que si les Tunisiens sont laissés libres d'agir à leur gré, dans quelques heures Sidi Salah, le P.C.I.A., la Baie Ponty risquent d'être bombardés et attaqués dangereusement la nuit faite ; l'ennemi est à quelques dizaines de mètres de nos enceintes ; de tous côtés on tire.

Dès son arrivée à Sidi Ahmed, la compagnie du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma. est acheminée vers la Baie Ponty où elle libère la 1<sup>ère</sup> compagnie du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma. de sa mission de défense rapprochée du P.C.I.A.

A 16H 48, l'Amiral rend compte à Paris qu'il ne peut plus différer l'attaque de la cimenterie ; un quart d'heure après la cimenterie est attaquée d'abord à la bombe de 500 livres par les Corsairs puis à la roquette et aux armes de bord encore par les Corsairs et les T. 28.

La dernière passe achevée l'assaut est donnée par la 1<sup>ère</sup> Compagnie du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma. soutenue par le Détachement Blindé du 8<sup>ème</sup> R.I.A. parti du Nador à 14 h comme indiqué ci-dessus. Une brèche est ouverte au canon de 75, élargie par les chars. La cimenterie est "nettoyée" mais les éléments de tête de la 1<sup>ère</sup> compagnie qui débouche au nord à la poursuite des Tunisiens qui se replient sont violemment pris à partie par des tirs venant du camp du Caroubier et du Parc à fourrage.

N'ayant ni les moyens, ni la mission de manœuvrer ces nouvelles résistances qui paraissent installées en profondeur il est décidé de regrouper le dispositif pour la nuit, dans la cimenterie.

L'opération est terminée à 20 heures, non sans difficultés ni pertes.

- 24- Tandis que les actions ci-dessus se sont déroulées aux abords de la Zone B, plus au nord, en Zone C et de l'autre côté du Goulet en Zone D des combats plus ou moins liés à celle-ci ont eulieu.
- 25- En Zone C, comme il a été dit plus haut, une partie du groupement blindé d'intervention a effectué des ratissages autour des enceintes à partir de 7 heures avant de rallier la Pêcherie à 14 heures.  
Les tunisiens qui avaient installé une batterie à la cote 217, non loin du Kebir, n'ont pas réagi : ils se sont contentés de marquer et de harceler nos enceintes, sans les attaquer.  
Il en est résulté de notre part des tirs de mortier de 60 ainsi qu'un tir de 57 effectué par l'Escorteur d'Escadre La Bourdonnais, en protection rapprochée du Cap Bizerte sur des éléments tunisiens rassemblés entre le Demna et le Rahra qui s'apprêtaient, semble-t-il, à l'attaquer.
- 26- En Zone D, par contre, nos éléments faisant preuve de mordant ont procédé à une série d'opérations qui permettent d'établir dès le lendemain matin des barrages tenus par nos troupes sur les routes conduisant de Tunis ou Menzel Djémil aux abords de la Zone B :
- Vers 08 H 00 , un détachement blindé du groupe d'escadron n°1, comprenant 1 peloton du 1<sup>er</sup> escadron, 1 peloton de commandement, 2 pelotons de chars, 1 peloton porté du 2<sup>eme</sup> escadron, après avoir effectué une liaison avec Roumadia, en direction du Nord-Ouest occupe les hauteurs de Ben Negro.  
Dans le même temps, un L. 29 d'observation repère une très forte implantation tunisienne dans la région nord de Menzel Djémil où sont installés trois barrages : l'aviation d'appui intervient aussitôt à plusieurs reprises sur ces objectifs avec des Mistrals, Corsairs et Skyraiders.  
A 08 H 45 le détachement blindé reçoit l'ordre de faire demi-tour et d'aller exploiter à terre l'intervention aérienne.  
Le détachement se fractionne alors en deux éléments mixtes :
    - . Le premier, va nettoyer les barricades au nord de Menzel Djémil, sur les routes de Menzel Abderrahman et Tunis, puis pousse une direction de la route de TUNIS et au Nord-Est de Menzel Djémil. Le second couvre le premier élément, face au nord, en direction du Fort du Chreck.
  - Les combats, appuyés à plusieurs reprises par les interventions aériennes, se poursuivront jusqu'à 13 H 00;

les Forces Tunisiennes après une vive résistance se replient : le champ est libre pour l'établissement, par nos soins, de barrages sur les routes d'accès à la Zone B par l'isthme de Menzel Djémil.

27- Plus à l'est,

- A 09H45 le R'Mel, gardienné par une équipe de 6 hommes, ayant pour mission de "neutraliser" le fort, soumis à un tir de mortiers, demande l'intervention de l'aviation qui mitraille les environs du Fort à 10H32.
- A 10H 42, le Roumadia ouvre le feu sur la zone située entre le Chreck et le R'Mel où les mortiers tunisiens paraissent implantés.
- A 11H00, l'aviation intervient de nouveau au profit du R'Mel dans les environs duquel sont signalées deux compagnies ennemis. Celle-ci durement mitraillée se replie : le R'Mel ne sera plus menacé.

28- A la nuit la Zone B, attaquée à l'aube, se trouve donc entièrement dégagée : le terrain de Sidi Ahmed et les installations les plus vitales de la Base ne sont plus sous le feu immédiat des armes lourdes ennemies.

La plupart des forces stationnées dans la Base ont participé, à des degrés différents, aux actions menées, mais la part du lion revient au 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma. commandé par le Chef de Bataillon Mollo, dont tous les éléments ont été engagés à la pointe du combat. Grâce à lui l'étau adverse qui encerclait la Base a sauté, les premiers renforts ont pu arriver.

29- La situation est ainsi retournée en notre faveur, mais rien n'est terminé.

## CHAPITRE E

### Le dégagement du Goulet

#### I- Les préliminaires

1- Au soir du 20 juillet, si les avions peuvent de nouveau après les combats de la journée, se poser et partir du terrain de Sidi Ahmed sans courir pratiquement de risques, si les centres vitaux sont convenablement dégagés, par contre des câbles en acier tendus depuis la nuit précédente, en travers du Goulet, par les tunisiens, interdisent tout mouvement de bâtiment entre le port de guerre et le large. La base navale est et demeure bloquée.

2- Il en avait été ainsi au cours des événements de Sakiét. A leur issue, une étude avait été faite pour voir comment on pourrait, avec des équipes de nageurs de combat et de marins de la D.P. soutenus et protégés par des L.C.M. , couper de tels câbles sans être amené à "tirer les premiers" .

Mais il est bien évident qu'une telle opération dite "opération ficelle" ne pouvait avoir de sens qu'à un moment où nos troupes, occupant les casernes de Bizerte, avait le moyens sans coup férir, au moindre prix, d'acquérir puis de conserver le contrôle des rives du goulet.

Depuis Octobre 1960 malheureusement, les casernes en question sont entre les mains des troupes tunisiennes. Le 20 Juillet celles-ci occupent solidement avec des armes lourdes toute la ville de Bizerte et les rives du goulet, où se trouvent de nombreux immeubles modernes très "peuplés". Bombarder cette zone est humainement impossible ; pour la neutraliser d'une façon durable et permettre aux bâtiments de franchir le goulet sans courir de risques excessifs, il faut la prendre de vive force puis l'occuper en venant de l'extérieur.

3- Il apparait donc inéluctable d'envisager pour le lendemain une "bataille de Bizerte" ; mais tout laisse présager que la bataille sera

rude ; il est impossible en outre de l'engager sans être convenablement couvert, vers l'Est, le Sud et l'Ouest. Il faut donc des renforts et très vite pour ne pas laisser le temps à l'ennemi de se ressaisir, ni aux instances internationales d'intervenir à l'encontre de nos intérêts.

A cette fin, dès 16H30, après avoir vu le commandant du C.I.O.A. et fait le point des possibilités, extrêmement modestes, du débarquement à la plage qui existent aux alentours de Bizerte, l'amiral décide de ne tenter aucun débarquement à la plage et de demander à la Defnat de faire acheminer sur Bizerte par aérotransport le 3<sup>ème</sup> R.E.I.

Une fois le goulet dégagé, il sera facile de débarquer dans le port le reliquat des personnels et matériels non encore livrés figurant dans le plan charrue longue.

Si l'opération "train", on avisera.

- 4- A 17H45, le Colonel Lalande, Commandant la 1<sup>ère</sup> brigade de réserve générale, qui s'est posé quelques instants auparavant sur le terrain de Sidi Ahmed avec son Etat-Major et ses éléments de Q.G., arrive au P.C.I.A et prend le commandant des Forces Terrestres d'Intervention de Bizerte.

Dès 18H02, après avoir examiné la situation avec lui, l'amiral télégraphie à nouveau à la Defnat pour demander instamment que le 3<sup>ème</sup> R.E.I. soit transporté par avion à Bizerte, non plus dans les meilleurs délais, mais dès le lendemain, aucun instant ne devant être perdu.

Par un télégramme reçu à 20H30 l'Amiral apprend que sa demande a été agréée et que les ordres nécessaires ont été donnés pour que le 3<sup>ème</sup> R.E.I. fasse mouvement le lendemain dès le lever du jour par rotations successives.

- 5- La nuit commence, moins angoissante que la précédente mais dans une atmosphère tout aussi tragique ; les combattants s'installent dans leurs positions ; nos pertes ne paraissent pas avoir été aussi sévères qu'on aurait pu le craindre, mais du côté tunisien le bilan semble extrêmement lourd du fait en particulier de l'intervention massive de l'aviation et de l'inexpérience des soldats tunisiens comme des jeunes destouriens.

Au dessus de la base, nos avions assurent à nouveau la veille nocturne, larguant des lucioles à la demande des unités au sol.

Le T.G. comprenant les Croiseurs "Colbert" et "de Grasse", les escorteurs d'Escadre "Maillé-Brézé", "Kirsaint", "Chevalier-Paul", croise à 8 nautiques au large, tandis que l'Escorteur d'Escadre "La Bourdonnais" reste en appui directe du Cap Bizerte. "L'Arromanches" qui s'est joint au T.G patrouille avec lui.

6- Tandis que le Commandant des Forces Terrestres d'Intervention prépare les opérations du lendemain :

- A 20H45, l'Ambassade de France à Tunis fait connaître que le Croissant Rouge souhaiterait envoyer vers Bizerte par Menzel Djemil et Sidi Ahmed par Sidi Abdallah deux colonnes d'ambulances pour aller chercher les blessés qui encombrant les services sanitaires tunisiens.

Bien que les accès de Bizerte risquent d'être demain l'objet de nouveaux combats, l'Amiral accepte sous réserve d'être prévenu 2 heures à l'avance du départ des convois afin de pouvoir organiser leur escorte et les arrêter en chemin si nécessaire.

- 21H45, le Consul Général de France réussit à assurer une liaison avec La Pêcherie. L'aspect de Bizerte est évidemment sinistre, mais d'après lui, jusqu'à présent aucune atteinte n'a été portée à la vie comme aux biens des Européens.

- Vers 22H00, des renseignements arrivent selon lesquels le Gouverneur Mohamed Ben Lamine aurait quitté précipitamment la ville tandis que les services publics et la police seraient en pleine désagrégation.

L'amiral pense que s'il en était bien ainsi, peut être pourrait-il acquérir le contrôle des rives du goulet sans effusion de sang : il demande dans cet esprit au Consul de contacter les autorités tunisiennes les plus qualifiées, encore à Bizerte pour leur dire qu'il est prêt à assurer la subsistance et la sécurité élémentaire des populations civiles dans une situation difficile, sous réserve bien entendu qu'aucune action de force ne soit entreprise dans le même temps par les troupes tunisiennes.

- 22H10, l'Amiral reçoit un télégramme envoyé par la Defnat à 20H46 lui faisant connaître "qu'il importait qu'il puisse

occuper le plus tôt possible la localité de Bizerte" et le priant d'indiquer d'extrême urgence à cette fin ses possibilités d'action et les moyens supplémentaires nécessaires pour l'occupation totale de la ville.

- 22H30, l'Amiral reçoit un nouveau message de la Defnat, antérieur d'une heure au précédent, précisant dans les termes ci-après la mission qui lui est confiée :
  - Assurer l'intégrité de vos installations
  - Maintenir ou *rétablir* votre liberté de commandement et d'action et en particulier garantir la libre utilisation de Sidi Ahmed, la liberté de circulation dans le goulet, la liberté de circulation entre les différentes parties de votre dispositif.
  - Pour l'exécution de cette mission, vous pourrez être appelé à faire occuper des emplacements situés hors de vos installations.
  - Vous disposez des moyens prévus par les plans "Charrue Courte et Longue" ainsi que des appuis aériens et maritimes qui vous ont été donnés.
  - Le procédé des Tunisiens qui consiste à mêler systématiquement des femmes et des enfants aux éléments combattants pose un problème ; chaque fois que la chose sera possible, vous tenterez de la résoudre en exigeant le retrait des non combattants par des mises en demeure adressées aux autorités civiles ou aux chefs militaires tunisiens et, s'il le faut, par des sommations destinées aux agents civils militaires qui s'opposeraient directement à l'exécution de votre mission.
  - Mais quel que soit le résultat de ces démarches, c'est dernière analyse l'exécution de votre mission qui prime sur toute autre considération.
  - Enfin, il ne faut pas exclure l'hypothèse d'un prolongement des combats qui peuvent conduire à l'occupation de la ville de Bizerte.
  
- 23H05, le Consul Général fait connaître que le délégué du Gouverneur d'ordre de son gouvernement repousse "l'ultimatum" que je lui aurais adressé.

Aucune hésitation n'est plus permise, il importe demain d'agir pour "rétablir la liberté de circulation dans le goulet".

- 23H36, l'Amiral attire une fois encore l'attention du Commandant Supérieur en Algérie et de Paris sur l'urgence du mouvement du 3<sup>ème</sup> R.E.I. dont l'arrivée en temps voulu conditionne le succès de la manœuvre.
  
- 23H38, l'Amiral rend compte à la Defnat que sous réserve de cette arrivée "il compte entrer dans Bizerte dans la journée du 21 juillet" pour dégager le goulet.  
Les seuls moyens excédant ceux actuellement prévus, nécessaires en première analyse pour l'occupation totale de la ville seraient un régiment de para en alerte ainsi qu'un escadron de gendarmerie sur place.

## CHAPITRE E

### II

#### Les opérations militaires de dégagement du Goulet

Les premiers renforts du 3<sup>ème</sup> R.E.I. étant annoncés pour le 21 à partir de 12 heures, le Colonel Commandant les F.T.I.B. décide d'entreprendre les opérations de dégagement du goulet dès le début de la matinée du 21.

Dans un premier temps, laissant le minimum de moyens indispensables à la garde des positions conquises la veille, son intention est de regrouper toutes les unités disponibles des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma et de les engager en direction de Bizerte pour s'assurer au minimum d'une base de départ favorable.

Il compte ensuite, dans un deuxième temps, renforcer le groupement initial par les unités paras relevées par le 3<sup>ème</sup> R.E.I. afin d'accroître la puissance et la portée de l'attaque.

En vue de ménager dans toute la mesure du possible, la population civile et la ville elle-même, l'Amiral a décidé que les unités ne pourraient disposer d'aucun appui feu artillerie ou aérien dans l'agglomération elle-même.

Les forces appelées à effectuer l'opération sont articulées à l'origine en deux sous-groupements :

- le sous-groupement "Indigo" chargé de l'action principale sur la rive nord du goulet - commandé par le Commandant en Second du R.P.I.Ma - comprenant :
  - 3 compagnies (3, 5 et C.P.) et le commando du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma ;
  - la 1<sup>ère</sup> compagnie du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma ;

- 2 Sections de mortiers de 81 et 120 de la C.A. du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma ;
  - le peloton de chars M.24 du 8<sup>ème</sup> R.I.A qui a participé la veille à l'attaque de la cimenterie, renforcé en fin d'après-midi par un deuxième peloton de chars du 8<sup>ème</sup> R.I.A. venu du Cap de Bizerte où il était stationné.
- le sous-groupement "Patrimoine Gris" chargé du dégagement de la rive sud du goulet - commandé par le Commandant de la 4<sup>ème</sup> Compagnie du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma-comprenant :
- la 4<sup>ème</sup> Compagnie du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma ;
  - un peloton de chars M.24 et un peloton porté du 1<sup>er</sup> groupe d'escadron du 8<sup>ème</sup> R.I.A.

Pour soutenir l'action de ces deux sous-groupements, 4 LCM sont prévus, navigant dans le goulet.

- 3- A 10H. 20, le Sous-Groupement "Indigo" part à l'attaque, 2 Compagnies sur l'axe routier en direction de la porte de Mateur couvertes au nord par les autres unités.

Vers 12 H. 30, le premier contact est pris au Parc à Fourrages par la compagnie de tête avec une section tunisienne qui est annihilée. Un deuxième accrochage a lieu sur les pentes Est de l'ancien hôpital avec une section tunisienne qui se replie. Poussant toujours vers l'Est, cette compagnie est stoppée par une forte résistance retranchée aux abords de la Porte de Mateur. La compagnie qui progresse parallèlement au nord est arrêtée à son tour en face du cimetière musulman et du mur d'enceinte par un tir nourri d'armes automatiques.

Dans le même temps, le commando envoyé vers le nord en flanc garde occupe, après un straffing de l'aviation d'appui, la cote 38 où il se maintient en dépit d'un feu violent provenant d'éléments retranchés dans la région de Der El Kouidia.

Sur la ville des tracts sont lancés par hélicoptères, appelant la population au calme et lui précisant les buts limités que nous poursuivions. L'opération sera renouvelée plusieurs fois au cours de l'après-midi.

- 4- A 10 H. 45, la première vague de Nord amenant le 3<sup>ème</sup> R.E.I se pose à Sidi Ahmed. Trois autres vagues se poseront successivement à 12H.00, 15 H. 15 et 16H.00.

La relève des unités paras s'organise aussitôt. Celles-ci libérées de leur mission de protection aux abords de la Base viendront comme prévu, renforcer progressivement l'attaque entre 14H.30 et 17H00.

- 5- A 14 H. 00, le bouchon principal de la porte de Mateur est enlevé avec l'appui des chars du 8<sup>erac</sup> R.I.A.  
Entre 14 H. 30 et 15 H. 30 arrivent successivement sur les lieux, en renfort, la 2<sup>ème</sup> puis les 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> Compagnies du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma relevées par le 3<sup>ème</sup> R.E.I.  
Avec tous ces moyens le sous-groupement reçoit mission de pousser vers la mer par la ville européenne et de s'emparer du groupe des casernes LAMBERT, FARRE, JAPY et du collège technique pour assurer sa couverture sur sa gauche.  
Dans le même temps, sur la rive sud du goulet, le sous-groupement "Patrimoine Gris", reçoit l'ordre de démarrer sa progression vers Zarzouna avec l'appui des L.C.M.
- 6- Depuis le matin les événements de veille et ceux qui se déroulent dans Bizerte n'ont évidemment pas manqué de susciter des réactions.
- 7- Le Gouvernement Tunisien, à 12 H. 00, menace de prendre des mesures de rétorsion très graves à l'encontre des civils français sur l'ensemble du territoire tunisien si les entraves apportées à la circulation des populations ne sont pas levées et les combats arrêtés.  
D'un point de vue militaire, il est évidemment impossible de céder à un tel chantage : la sécurité des troupes engagées est enjeu.  
Mais l'Amiral ne s'oppose pas au départ, demandé la veille, des convois de la Croix Rouge composés de 25 véhicules chacun qui doivent -venir prendre des blessés dans la région de Bizerte ; celui empruntant la route de Sidi Abdallah pourra remplir sa mission : 16 blessés lui sont remis par l'Hôpital Maritime de Sidi Abdallah à 18 H. 45.  
L'autre convoi, par contre, sera arrêté à Menzel Djémil et prié de faire demi-tour en raison des dangers qu'il courrait à son arrivée à Bizerte où des combats sont en cours.
- 8- Quoiqu'il en soit, tandis que le Général Commandant Supérieur en Algérie fait connaître à 08 H. 15 qu'il " fait le maximum pour accélérer le transport du 3<sup>ème</sup> R.E.I. " :

- Minarmées ordonne à 11 H. 20 l'aérotransport à Bizerte dans les meilleurs délais d'un escadron de Gendarmerie Mobile.
- La Defnat fait placer à 12 heures en alerte un des régiments Para de la 11<sup>ème</sup> D.L.I. en vue de son envoi éventuel à Bizerte à 18 H. 00.
- Marine Paris donne délégation à 15 H. 06 à l'Amiral pour activer, quand il le jugera opportun, en vue d'un débarquement éventuel à la plage, un T.G. 253/6 comprenant tous les ordres du Commandant du C.I.O.A., à bord du "Magache", les L.S.T. "Laita" et "Chelief", les B.D.C. "Dives", "Blavet", "Bidassoa", les EDIC 9092 - 93 - 94.  
Ce T.G. qui se rassemble à Bône est chargé, avec les reliquats en personnel et en matériel, du plan charrue.

9- Mais une certaine ambiguïté semble exister sur le but des combats engagés à Bizerte.

Par un Tg. Adressé à 16 H. 16, l'Amiral demande à Defnat de bien vouloir lui préciser ses intentions, en raison des "décisions extrêmement graves qu'il est appelé à prendre à tout instant qui peuvent engager l'Avenir".

En tout état de cause, le succès des combats en cours conditionne l'ouverture du goulet dont la nécessité est confirmée par un Tg. De la Defnat n°10 817 reçu à 16 H. 46 : leur poursuite ne prête donc pas à discussion. Il sera toujours temps une fois le goulet ouvert d'une façon permanente, d'aviser sur la conduite à tenir pour la suite des opérations.

10- Effectivement les combats continuent : chacun sent qu'il faut emporter la décision avant la nuit.

11- Le sous-groupement "Indigo" qui est au centre du dispositif accélère sa progression :

- en vue de la conquête des casernes ;
- pour atteindre la mer par la ville européenne.

12- Dans les casernes qui sont fortement tenues, des combats extrêmement violents se déroulent. La 2<sup>ème</sup> Compagnie du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma pénètre par surprise dans la caserne FARRE après escalade de ses murs d'enceinte Ouest très élevés, puis étend son action à la caserne Lambert qui lui est contigue. Les Tunisiens

surpris s'efforcent, en combattant, de se replier vers l'Est ; un détachement tient, sans esprit de recul, jusqu'au dernier homme.

Vers 18 H. 00 la caserne Japy tombe à son tour à la suite d'une manœuvre audacieuse et rapide de la C.P., appuyée par le peloton de chars du 8<sup>ème</sup> R.I.A. venu du Cap de Bizerte.

Enfin, avant la nuit, le collègue Pichon, siège de plusieurs nids de résistance, est saisi par la 1<sup>ère</sup> Compagnie à la suite d'un mouvement en pince du même type que les actions précédentes.

- 13- En ville européenne dans le même temps, couvertes sur leur gauche, les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Compagnies du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma peuvent progresser vers la Médina le long de l'Avenue Bourguiba.

L'avance au début est assez rapide, la 4<sup>ème</sup> Compagnie nettoyant derrière la 3<sup>ème</sup> les nids de résistance qui se décèlent dans les rues parallèles et transversales.

A partir du Boulevard Hassan Nouri, la 3<sup>ème</sup> Compagnie est arrêtée par un tir en écharpe ; soutenue par les chars du 8<sup>ème</sup> R.I.A. elle finit par passer et arrive à 20 H. 00, à bout de souffle au bord de la mer, à hauteur du cercle Interarmées.

- 14- A droite, enfin, la 1<sup>ère</sup> Compagnie du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma progresse suivant le même rythme le long du Goulet, faisant sauter successivement un certain nombre de bouchons. Elle s'empare en passant, sans rencontrer de résistance, de l'Escorte Tunisien DUSTUR et d'une vedette de la Marine Tunisienne l'Istiklal amarrés dans le port de commerce.

A 19 H. 30, elle arrive à l'extrémité Nord-Ouest du goulet, à proximité du Gouvernorat et du dispositif d'amarrage et de tension nord des câbles barrant le goulet.

- 15- Sur la îjve sud du goulet, le sous-groupement "Patrimoine Gris" s'est heurté dès le début de sa progression à une Compagnie Tunisienne qui lui oppose une vive résistance.

Le combat est long et difficile, l'aviation ne pouvant intervenir tant le contact est serré. Finalement avec le soutien des blindés du 1<sup>er</sup> G.E. du 8<sup>ème</sup> R.I.A. venus de Menzel Djémil, le sous-groupement réussit, après 2 heures de combat, à détruire pratiquement la compagnie tunisienne.

A 19 H. 00, il reprend son mouvement en avant et atteint Zarzouna puis la côte, à proximité de l'extrémité Nord-Est du goulet, où se trouve le dispositif d'amarrage et de tension sud des câbles barrant le goulet.

16- En fin de journée, les 2 sous-groupements ont ainsi atteint, faisant preuve d'une rare maîtrise, non sans difficultés ni pertes, les objectifs qui leur étaient assignés.

Les équipes spécialisées vont pouvoir, à priori sans difficulté, "ouvrir le goulet" mais il est clair que le goulet ne sera vraiment libre qu'à partir du moment où les formations qui en tiennent les rives seront couvertes sans discussion contre les attaques venant des zones encore occupées de Bizerte et de la région de Menzel Djémil.

Des opérations sont donc à prévoir à cette fin pour le lendemain.

17- D'ici là, en prévision de cette éventualité un "sous-groupement Amarante" a été créé au début de l'après-midi. Placé sous les ordres du Capitaine adjoint au Commandement du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma, ce sous-groupement est constitué par :

- 3 compagnies du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma (4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et CP) ;
- 1 peloton d'A.M. fourni par la Base d'Aéronautique Navale de Karouba.

Sa mission est de déborder la ville de Bizerte par le Nord et de s'assurer au Nord de la Médina, du Fort d'Espagne qui domine le goulet et le commande.

18- Dès son départ de Karouba, le sous-groupement "Amarante" doit faire face à 2 embuscades successives : l'une à 17 H. 15 au sud de la cote 100, à hauteur des Carrières, dont il se dégage avec l'appui d'une patrouille de corsairs accrochés par radio en vol ; l'autre à 17 H. 45 sur la face nord de la cote 100, dans le col de Djebel Abiod.

A son arrivée au voisinage du Fort d'Espagne, le sous-groupement est stoppé par des feux puissants. La nuit étant proche, il s'installe à proximité de ce dernier dans l'attente du lendemain.

19- Une nouvelle nuit commence, mais la situation cette fois est bien en main :

- le 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma en entier, et le 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma, moins une compagnie envoyée la veille à Sidi Abdallah, occupent d'une part les rives du goulet, d'autre part les environs du Fort d'Espagne et de la prison civile qu'ils ont débordés par le Nord ;
- le 3<sup>ème</sup> R.E.I., arrivé en entier, a disposé une partie de ses unités en couverture Ouest et Sud-Ouest de la base et le reste en réserve à Sidi Ahmed ;

- le 1/5 escadron de Gendarmerie Mobile, arrivé par avion d'Algérie en début de soirée et équipé en half tracks par les moyens de la base, est placé en réserve à La Pêcherie ;
  - le Groupe "Colbert" (TG 253/2) croise toujours au large de Bizerte;
  - le T.G. 253/6 a été constitué à Bône et placé sous le commandement du Capitaine de Vaisseau Commandant le C.I.O.A. à bord du "Malgache ".
- Le T.G. 253/6 reçoit l'ordre d'appareiller de Bône dans la nuit avec en particulier deux escadrons du 8<sup>ème</sup> Hussards, de manière à se présenter à l'entrée du goulet le samedi 22 vers midi.

20- Du côté Tunisien, d'après les informations qui parviennent :

- les éléments du 6<sup>ème</sup> Bataillon, sévèrement malmenés dans la région de Sidi Zid, et du douar Djaffeur, se replieraient vers l'Ouest et vers le Sud en direction de Tindja.
- les éléments du 7<sup>ème</sup> Bataillon et les unités de marche, stationnés dans l'isthme de Menzel Djémil, entameraient un mouvement de retraite en direction de la Médina ;
- le Chef d'Escadron Béjaoui commandant le Groupe d'artillerie a été tué au cours de l'après-midi ;
- les éléments de l'A.T. engagés sont désorganisés et les résistances rencontrées par nos forces sont plus le fait de gradés s'accrochant désespérément à certains points du terrain, que d'ordres du Gouvernement.

21- A 21 H. 19, l'Amiral reçoit de la Defnat un Tg. Expédié à 17 H. 38 précisant que :

- notre action militaire a pour objet exclusif de réaliser les conditions nécessaires à l'utilisation de la Base de Bizerte ;
- qu'en ce qui concerne la ville de Bizerte nos seuls objectifs militaires doivent être les lieux d'où l'on peut tirer sur la base aérienne et le goulet ;
- qu'une fois ces conditions réalisées, à moins d'une nouvelle attaque Tunisienne, notre action militaire sera terminée.

22- La réalisation dans la journée du 22 du programme ainsi limité ne semble pas devoir présenter de grandes difficultés.

Toutefois à 23 H. 35 l'Amiral est informé par le Defnat que selon des informations dignes de foi, d'après notre consul à Tunis,

l'A.L.N. s'apprêterait à intervenir incessamment aux côtés des Tunisiens.

L'Amiral répond à 00 H. 20 qu'en raison de la très grave menace que ferait peser sur la Base une telle intervention, l'envoi à Bizerte du régiment de parachutistes en alerte, à toutes fins utiles, lui paraissait indispensable.

## CHAPITRE F

### L'élargissement du périmètre contrôlé par nos forces au cours de la journée du 22 Juillet et le cessez-le-feu

- 1- Le but à atteindre est désormais d'élargir le périmètre contrôlé par nos forces de façon à mettre les installations et communications terrestres, aériennes et maritimes à l'abri de toute surprise.  
A cette fin, ont lieu dès la première heure du 22 Juillet les opérations suivantes :
  
- 2- Dans le nord de la ville de Bizerte le sous-groupement "Amarante" attaque dès l'aube le Fort du Koudia qui se rend à 8 H. 00. La prise du Fort d'Espagne s'avère plus difficile ; d'importantes forces ennemies retranchées dans la Médina prennent les abords du fort sous leur feu et en interdisent les approches. Le fort finira par tomber à 16 Heures.  
Entre temps, les casernes Philebert, de l'Ouest et Maurand qui couvrent la ville européenne du côté de la Médina ont été prises dans la matinée sans difficultés majeures.  
Dans la partie européenne de Bizerte, le nettoyage et la réduction des derniers nids de résistance se poursuivent en une succession de combats sporadiques, parfois très durs.  
Finalement on peut dire qu'en fin de journée toute la partie de la ville de Bizerte, nécessaire à l'exécution de notre mission, est entre nos mains.
  
- 3- Les câbles barrant le canal ayant été "largués" au début de la matinée, en attendant d'être relevés et récupérés à l'aide d'un ponton-grue dans le courant de la journée, à 12 h 30 l'Escorteur d'Escadre "Maille Breze" franchit le goulet et vient s'amarrer au Pentagone ; la base communique désormais librement de nouveau avec le large.  
A 14 H. 30, le TG 253/6 entre à son tour dans le port de guerre avec le reliquat des personnels et matériels prévus à charrie longue ; en particulier les échelons lourds de la 1<sup>re</sup> B.R.G. et 2 escadrons du 8<sup>ème</sup> Hussard. Dès 16 H. 30, le 1<sup>er</sup> escadron d'E.B.R. de ce régiment était mis à la disposition du 3<sup>ème</sup> R.E.I.

- 4- Le 3<sup>ème</sup> R.E.I. qui la veille a relevé les éléments du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma occupant des positions défensives autour de la Base, a reçu mission d'aérer largement le dispositif par des reconnaissances défensives à l'Ouest, au Sud et à l'Est.
- A 5 H. 30, le groupement tactique n°2 du 3<sup>ème</sup> R.E.I. débarque à la Baie des Carrières et commence la fouille de la partie Ouest de la presqu'île de Menzel Djémil. A 09 H. 00 la jonction est faite avec la 4<sup>ème</sup> Compagnie du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma qui occupe Zarzouna - des accrochages multiples ont lieu - les Tunisiens se replient ; ils seront poursuivis jusqu'au Sud d'El Azid. A 19 H. 00 la presqu'île "utile" peut être considérée comme nettoyée.
  - Dans le même temps le groupement tactique n°1 "reconnait" la zone située dans le Nord-Ouest de Sidi Ahmed : il dégage l'installation de pompage de Mérazig, installe un bouchon à Sidi Bou Hatid, avance le long de la route de Mateur.  
Vers le sud, en direction de Menzel Bourguiba, il reconnaît les douars Manchara et Ain El Faroua, occupe la ligne de crête autour de Béni Oussel puis la cote 78 du Djebel Tindja. Quand la nuit arrive le contact n'a pu encore être pris avec la Zone A : la seule route praticable traverse en effet les faubourgs des agglomérations de Tindja et de Menzel Bourguiba qui paraissent encore tenus par les troupes tunisiennes. La prise et l'occupation de ces deux agglomérations très peuplées posent un problème politique et un problème militaire.
- 5- Dans le Nord, enfin, de la Zone B un sous-groupement motorisé, aux ordres du Commandant Adjoint du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma a été constitué avec deux compagnies du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma (la C.A. et la C.P.) renforcées dans l'après-midi par le commando retiré de Bizerte et un peloton de chars du 8<sup>ème</sup> R.I.A.  
Au cours de la journée il reconnaît les lignes de crêtes du Bou Halloufa, du Hammel, et du Djebel Abiod, puis celles du Béni Meslem et du Kébir. Il "nettoie" ensuite les zones qui les entourent et rétablit la liberté des communications entre la Base et les installations fixes du Meslem, du Kébir et du Nador.
- 6- Pendant que ces opérations se poursuivent, à 13 H. 00 la Defnat demande à l'Amiral de lui faire connaître à quelle heure les combats sont susceptibles de se terminer.

L'Amiral répond à 14 H. 21 que "la cessation des combats dans la ville de Bizerte ne dépend pas de nos forces qui occupent toutes les positions qui commandent le goulet, mais d'éléments Tunisiens qui poursuivent de multiples actions de rues et d'embuscades".

- 7- A 14 H. 28, l'Amiral est avisé que l'envoi des renforts, dont il avait suggéré l'acheminement pour faire face à une éventuelle menace de l'A.L.N., n'aura pas lieu étant donné l'évolution de la conjoncture.

A 16 H. 50, un Tg. de la Defnat lui prescrit d'annoncer officiellement, dès qu'il aura mené à leur terme les dernières opérations destinées à assurer la sécurité de la Base, la sécurité des troupes et la liberté des communications, "que les opérations militaires sont terminées et que l'armée française n'entrera désormais en action que si elle est attaquée" .

A 18 H. 23, l'Amiral reçoit un nouveau Tg. de la Defnat lui précisant que ses interventions, dans la vie quotidienne des populations habitant les quartiers contrôlés par nos troupes, devront être limitées à ce qu'il estimera nécessaire pour assurer la sécurité des troupes et qu'en conséquence toute apparence et si possible toute réalité d'administration directe devra être évitée.

- 8- Bien que des actions limitées continuent à avoir lieu du fait de l'attitude hostile de nombreux éléments dans les localités ou sur les voies de communication, l'Amiral fait connaître à 19 H. 20 à la Defnat qu'il estime possible de faire sans plus attendre la communication souhaitée concernant la fin des hostilités par les troupes françaises.

Les dernières résistances pourront être réduites par de simples opérations de police, d'autant plus que tous les renseignements qui parviennent indiquent que la majeure partie des troupes tunisiennes et des "volontaires" se replient de tous côtés, le plus souvent en désordre. Dans la Médina, Bizerte devant rester une ville tunisienne, administrée par des autorités tunisiennes dans laquelle nous ne devons occuper et contrôler que les seuls quartiers "commandant " le goulet.

Pour les mêmes raisons, il n'est pas question également d'entrer dans les villes de Tindja et de Menzel Bourguiba.

- 9- A 20 H. 00 la "communication" concernant la fin des combats, est faite par les soins du Gouvernement Français.

A 20 H. 15 l'Amiral reçoit l'ordre d'entrer en contact avec l'autorité tunisienne pour négocier un cessez-le-feu.

La négociation a lieu "par téléphone" Entre L'Amiral et M. Hédi Mokadem, Gouverneur par intérim en l'absence du Gouverneur en titre Mohamed Ben Lamine, parti de Bizerte deux jours avant, pour des raisons officiellement inconnues.

Après 3 heures de discussions courtoises, mais âpres et difficiles, l'accord finalement est conclu.

A 02 H. 30, le 23 Juillet l'Amiral en réponse à une lettre qu'il a fait porter à 1 H. 00 au siège du Gouvernorat, reçoit du Gouverneur la lettre ci-après qui scelle l'accord :

"Amiral, je vous accuse réception de votre lettre du 23 Juillet ainsi conçue - Citation - A la suite de notre conversation téléphonique je donne les instructions nécessaires pour que, sous réserve de réciprocité de la part des Troupes placées sous mon commandement "cessent le feu" au plus tard :

- à 1 heure locale, le 23 Juillet 1961, à l'intérieur de la ville de Bizerte (limité approximativement à l'Ouest par une ligne allant de la Porte de Mateur au Fort d'Espagne) ;
- à 8 heures locales, le 23 Juillet 1961, à l'intérieur du Gouvernorat de Bizerte (au lieu de 10 heures comme indiqué dans une lettre précédente).

Je vous confirme par ailleurs :

- que des instructions ont été données pour que des émissaires du Gouvernement Tunisien puissent se déplacer à leur convenance à partir de 6 heures locales dans des voitures portant un fanion aux couleurs tunisiennes, pour faire parvenir l'ordre de cesser les combats ;
- que je suis prêt à entrer en relation avec vous dans les meilleurs délais possibles, en principe à partir de 14 heures le 23 Juillet, pour discuter des problèmes consécutifs à la cessation des combats. Je vous demande de bien vouloir m'accuser réception de cette lettre et d'agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance de ma considération distinguée" - Fin de citation -

J'ai l'honneur de vous confirmer mon accord sur sa teneur.

Veillez agréer, Amiral, l'expression de ma considération distinguée.

Signé: MOKADDEM

## CHAPITRE G

### Epilogue - Du cessez-le-feu au retour dans les enceintes le 10 Octobre

Conformément à l'accord conclu le cessez-le-feu est effectif dans Bizerte intra-muros à partir de 1 heure le 23 ; partout ailleurs à partir de 8 heures.

Il s'agit désormais de s'organiser pour :

- défendre le terrain occupé par nos troupes contre toute menace, qu'elle vienne de l'extérieur ou de l'intérieur ;
- assurer le maintien de l'ordre, la liberté des communications et la protection de nos installations militaires ;
- se tenir prêt à reprendre les hostilités.

L'organisation territoriale des quatre "zones A, B, C et D" est maintenue ; quatre secteurs de défense sont en outre créés sous l'autorité du Commandant des F.T.I.B.

- a) un secteur Est ou de Menzel Djémil aux ordres du Commandant du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma, disposant du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma moins 2 compagnies et du 2<sup>ème</sup> groupe d'escadrons du 8<sup>ème</sup> R.I.A.

Le Commandant de ce secteur, a pour mission de couvrir les abords sud du goulet, en barrant solidement l'isthme de Menzel Djémil suivant une ligne laissant dans l'ouest le Fort du Rmel, et dans l'est l'agglomération de Menzel Djémil ;

- b) un secteur Nord ou de Bizerte aux ordres du Commandant du 3<sup>ème</sup> R.P.I.Ma disposant de ce régiment et du 1<sup>er</sup> groupe d'escadrons du 8<sup>ème</sup> R.I.A.

Le Commandant de ce secteur a pour mission :

- de contrôler les quartiers européens de Bizerte et de marquer étroitement la Médina ;
- d'assurer la sécurité de la zone située dans le Nord du goulet en dehors de Bizerte, à l'Est d'une ligne suivant le cours de l'Oued Mérazig, jusqu'à la

station de pompage, puis de là, sensiblement droit vers le Nord jusqu'à la côte,

- c) Un secteur Ouest ou de Sidi Ahmed aux ordres du Commandant du 3<sup>ème</sup> R.E.I. à deux E.M.T. et du groupe d'E.B.R. du 8<sup>ème</sup> Hussard.

Le Commandant de ce secteur a pour mission de contrôler la zone s'étendant à l'ouest de l'Oued Mérazig jusqu'à la station de pompage, puis de là, à l'Oued Tindja en passant par Sidi Bou Hadid, le Douar Ben Nour et le Djebel Tindja.

- d) Un secteur Sud ou de Sidi Aabdallah aux ordres du Commandant en second du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma dans le même temps adjoint "Terre" du Commandant de la Zone A, chargé d'assurer la coordination de la défense de cette zone en disposant de la 12<sup>ème</sup> Compagnie du 8<sup>ème</sup> R.I.A., de la compagnie de défense Marine et de 2 Compagnies du 2<sup>ème</sup> R.P.I.Ma.

- 4- Au moment du cessez-le-feu nous disposons ainsi autour des installations de la Base Stratégique, communiquant librement avec l'extérieur par mer et par terre, d'un large périmètre de défense dans lequel nous avons retrouvé toute notre liberté d'action.

Il est malheureusement certain que nous ne tarderons pas à être "gênés" par :

- la présence dans l'intérieur de la Médina, au centre de notre dispositif, de nombreuses formations paramilitaires et militaires ;
- l'impossibilité de communiquer par voie de terre entre les zones A et B ;
- la dualité d'autorité dans les quartiers européens de Bizerte : autorité de droit tunisienne, de fait française.

- 5- La suite des événements jusqu'au retour dans les enceintes du 18 Juillet, échappe en partie à l'objet du présent compte-rendu.

Une chronologie sommaire en est seulement donnée ci-après :

- 23 Juillet : le cessez-le-feu est partout effectif à partir de 08H.00.

La rencontre, prévue dans l'accord, qui devait avoir lieu entre l'Amiral et le Gouverneur à partir de 14H.00 pour régler les conditions d'application pratiques du cessez-le-feu, est ajournée sine die, le Gouverneur exigeant que cette réunion ait lieu au siège du Gouvernement. Dans un but d'apaisement l'Amiral avait suggéré, sans succès, que cette

réunion ait lieu dans un immeuble de Bizerte, même public, tel que la Capitainerie du Port.

- 24 Juillet : Chacun s'organise sur ses positions. Monsieur H.<sup>1</sup> est à Tunis ; il est prescrit à l'Amiral de ne pas le recevoir et de lui interdire toute entrée dans le domaine militaire français, dans le cas où il se rendrait à Bizerte, "étant donné qu'il n'a pas demandé d'autorisation au Gouvernement Français".

La Croix Rouge visite les camps de prisonniers tunisiens ; son délégué est reçu par l'Amiral.

Le "Colbert" appareille pour Toulon avec 350 femmes et enfants habitant des quartiers sinistrés dont l'évacuation apparaît nécessaire.

25 Juillet : Contacts avec le Gouverneur par l'intermédiaire du Consul Général. Retour à une vie plus normale à Bizerte. Reprise des vols d'entraînement.

Le Président de la République prie l'Amiral de transmettre aux forces des trois Armées "le témoignage de sa confiance et de son affection".

- 26 Juillet : La Médina tenue par les Tunisiens se transforme petit à petit en forteresse. Le dispositif mis en place pour la neutraliser le cas échéant, est le suivant : aux abords immédiats 4 compagnies et 1 L.C.M. tenant sous leur feu toutes les issues.

Aux portes de la ville et sur les grands axes routiers, des barrages de gendarmes pour empêcher tout trafic d'armes. En réserve, à proximité de la Médina, 2 compagnies de para et 1 peloton de chars.

Vers 16 H. Mr. H. arrive avec une nombreuse suite à Bizerte après avoir été "contrôlé" par notre poste de surveillance au bac. Bien que le contrôle ait été courtois et rapide, M. H. proteste ; il se rend au Gouvernorat d'où il fait demander par son adjoint M. Spinelli une entrevue à l'Amiral. Celui-ci conformément aux instructions reçues décline courtoisement.

M. H. quitte Bizerte en fin d'après-midi après avoir fait un rapide "tour de ville".

<sup>1</sup> Note de l'auteur : Il s'agit de Dag HAMMARSKJÖLD, secrétaire général de l'ONU.

La DEFNAT précise les conditions dans lesquelles la Base serait renforcée en cas de reprise des hostilités.

- 27 Juillet : Mise au point du plan de renforcement. La Ville D'Oran embarque, dans le port de commerce, à destination de Marseille, 497 réfugiés.
  
- 30 Juillet : Pour la première fois le De Grasse vient s'amarrer pour la journée dans le port de guerre. Pour éviter toute action susceptible d'être interprétée comme une provocation, l'Amiral interdit toute reconnaissance à vue au moyen d'avion à réaction au-dessus de la Tunisie. La Base s'organise pour durer et faire face à des actes de terrorisme ou de guérilla, comme à une reprise plus ou moins brutale des hostilités. Aucun mouvement suspect n'est décelé depuis plusieurs jours, aux abords immédiats de la Base. Les conditions d'existence s'améliorent, mais le "Destour "empêche toute collaboration sérieuse entre nous et les Tunisiens. Dans la soirée, 3 soldats du 3<sup>eme</sup> R.P.I.Ma regagnant leurs cantonnements avec un camion de dépannage se trompent d'itinéraire et entrent dans la Médina. Les factionnaires Tunisiens les laissent passer puis les font prisonniers. Auparavant, trois civils de Bizerte ayant été faire des achats dans la Médina avaient été arrêtés dans des conditions analogues.

31 Juillet: A la suite des arrestations ci-dessus, l'Amiral décide de "boucler" la Médina avec des barbelés, de limiter à quatre les lieux de passage entre quartiers européen et musulman, avec contrôle obligatoire des personnes entrant ou sortant.

La mise en place des barrages soulève une vive agitation ; le Gouverneur proteste, mais l'Amiral subordonne toute atténuation à la restitution des militaires et civils arrêtés illégalement la veille. En fin de journée, les barrages sont en place et le resteront jusqu'à la fin de "l'occupation" de Bizerte.

Le Président de Gazalet quitte Bizerte avec 1239 réfugiés à destination de la France.

- 1<sup>er</sup> Août : Depuis quelque temps, chaque jour, des légionnaires du 3<sup>eme</sup> R.E.I. désertent. La Defnat s'en inquiète et envisage une relève de ce régiment par une autre formation.

Nombreuses protestations Tunisiennes contre les exactions que commettraient nos troupes ; les enquêtes effectuées montrent que les faits signalés sont inventés ou notoirement grossis.

- 3 Août : Les Tunisiens s'intéressent particulièrement au sort de leurs prisonniers : nous sommes accusés de les faire "travailler" contrairement aux prescriptions de la convention de Genève.

- 6 Août : Il est précisé que seuls les militaires tunisiens prisonniers de guerre sont astreints à "des corvées d'entretien et de manutention entrant dans le cadre des Conventions de Genève".

Dans la journée, à la suite de longues tractations, sont échangés sans incident les trois parachutistes et deux marins faits prisonniers par les Tunisiens après le cessez-le-feu, contre 12 soldats Tunisiens qui s'étaient rendus à nos troupes également après le cessez-le-feu ; mais les trois civils arrêtés restent détenus : les barrages autour de la Médina restent donc en place.

- 8 Août : L'Amiral quitte Bizerte dans l'après-midi pour se rendre à Paris où il est convoqué par le Chef d'Etat-Major Général de la Défense Nationale.

9 Août : Il est décidé que le 3<sup>eme</sup> R.E.I., qui a perdu de l'ordre de 70 déserteurs, sera relevé dans les meilleurs délais. La situation s'étant stabilisée, la relève sera seulement de 500 hommes fournis par le 8<sup>eme</sup> Hussard et la D.B.F.M.

Les Tunisiens ayant décidé d'infliger un traitement inhumain aux français civils et militaires appréhendés pour servir d'otages, au cours des événements de Juillet, dans le cas où nous continuerons à faire travailler même dans le cadre de la Convention de Genève, les militaires prisonniers de guerre que nous détenons, il est prescrit de faire cesser à ceux-ci tout travail.

- 10 Août : Il semble que l'Armée Tunisienne accentue le renforcement de son dispositif en Médina ainsi qu'autour de Bizerte et d'une façon plus particulière dans la région de Tindja et sur la face Ouest de notre périmètre.
- 13 Août : A 03 H.30, une patrouille du 3<sup>ème</sup> R.E.I. dans la région de Béchateur se heurte à des "volontaires" Tunisiens qui ouvrent le feu. Deux légionnaires sont tués - Des renforts ayant été envoyés, les "volontaires" décrochent en abandonnant sur le terrain trois morts.
- 14 Août : A 01 H. 30, deux compagnies de la D.B.F.M. débarquent au titre de la relève du 3<sup>ème</sup> R.E.I.  
A partir de 16 H. 00 la "Dives", "Le Trieux" et le "Blavet" appareillent pour Alger avec le 3<sup>ème</sup> R.E.I.
- 15 Août : "l'Argens" débarque dans la nuit les éléments du 8<sup>ème</sup> Hussard destinés à compléter la relève du 3<sup>ème</sup> R.E.I.  
Les Tunisiens procèdent ostensiblement à des travaux d'organisation du terrain à proximité de nos lignes dans l'isthme de Menzel Djémil. D'une façon générale, le climat s'alourdit.  
A la suite du départ du 3<sup>ème</sup> R.E.I. et de sa relève partielle, notre dispositif est remanié.
- 16 Août : il se confirme que le 18 Août, à la veille de l'ouverture d'une session spéciale de l'O.N.U. convoquée pour examiner les suites de l'affaire de Bizerte, de grandes manifestations doivent avoir lieu un peu partout en Tunisie, en particulier et surtout à Bizerte. Des incidents sont à craindre pour ce jour là.  
Le "De Grasse" regagne Toulon ; deux Escorteurs d'Escadre restent désormais seuls à Bizerte à la disposition du Commandant de la Base.
- 17 Août : le Gouverneur confirme à 11 H. 00 à notre Consul que des manifestations susceptibles d'être violentes étaient possibles à partir du 18 à Bizerte et Menzel Bourguiba.  
Pour parer à toute éventualité, un régiment para est mis en France en alerte à 12 Heures, un Porte-Avions à 6 Heures.

L'Amiral notifie par écrit au Gouverneur "qu'il n'admettra aucune manifestation aux issues de la Médina de Bizerte, dans les quartiers que nous contrôlons, ainsi d'une manière générale qu'à proximité des périmètres tenus par nos troupes, en particulier à La Pêcherie et à Menzel Bourguiba".

A partir de 18 Heures, tous les personnels sont consignés à la Base mise en état d'alerte.

- 18 Août : le Général Puget, Chef d'Etat-Major Général de la Défense Nationale p.i. passe la journée à Bizerte.

Celle-ci se déroule sans incident, mais en fin d'après-midi :

- à Menzel Bourguiba, une première manifestation, apparemment ordonnée, groupant environ 600 personnes, a lieu à bonne distance de nos enceintes : nous n'intervenons évidemment pas ;
- à Bizerte, par contre, à partir de 18 Heures 400 manifestants environ se rassemblent à une issue de la Médina en vue de se rendre en cortège à travers la ville au siège du Gouvernorat pour y déposer une motion exigeant notre départ.

Pour essayer d'éviter des incidents majeurs, l'Amiral accepte de laisser passer une délégation d'une quinzaine de personnes, mais cette offre d'abord acceptée est finalement refusée. "Tous ou Rien". Ordre est donné dans ces conditions d'interdire toute tentative de franchissement des barbelés. Jusqu'à 19 Heures les manifestants se contentent de "crier" puis se dispersent.

19 Août : A partir de 0 H. 00, les manifestants se regroupent et tentent cette fois de franchir par la force les barbelés. Les paras et les marins de la D.B.F.M. qui gardent les issues, lapidés à coups de pierre et de tessons de bouteilles amenés par camions entiers de l'intérieur de la Médina, rendent coup pour coup ; ils réussissent à tenir sans tirer, aidés par les pompiers qui déversent des tonnes d'eau sur les manifestants.

A 6 Heures, le calme revient mais la nuit a été rude.

La Médina est "bouclée" ; les contrôles sur les routes sont renforcés, bien que le Gouverneur ait affirmé au Consul qu'aucune manifestation n'était envisagée.

- 20 Août : la nuit ayant été effectivement calme, l'Amiral dans la matinée prescrit de reprendre progressivement le régime de circulation qui était en vigueur avant le 18 Août. Vers 10 H. 30, nouvel incident au voisinage de Bécheateur : des gardes nationaux prennent position à l'intérieur de notre dispositif. L'arrivée d'un peloton d'E.B.R. les amène à se replier.

- 23 Août : Fête du Mouloud, célébrée sans incident en ville comme dans les camps de prisonniers.

La circulation entre la Médina et la ville européenne se fait désormais à travers 4 issues : 3 pour les piétons, 1 pour les véhicules de moins de 2 tonnes. A chaque issue, le contrôle a essentiellement pour but de déceler tout trafic d'armes. Les véhicules de plus de 2 tonnes ne sont pas admis en raison des difficultés pratiques de contrôle.

Incidents mineurs habituels.

25 Août : l'Amiral demande la constitution d'un tribunal militaire à l'intérieur de la Base pour juger tous les auteurs d'actes délictueux commis en ville depuis les événements.

On reparle de manifestations. L'Armée Tunisienne poursuit l'organisation du terrain et se renforce autour du périmètre que nous tenons.

- 27 Août : les ouvriers tunisiens qui travaillaient dans la Base avant les événements n'ont évidemment pas été réembauchés ; il en résulte de très grosses difficultés de "main d'œuvre" dont l'Amiral rend compte.

Le renforcement de l'adversaire sur le périmètre de la zone de Bizerte se confirme.

28 Août : Des renseignements indiquent que les éléments les plus "durs" du Destour envisageraient de créer prochainement un incident au cours duquel nous serions obligés de tirer, afin de démontrer que notre présence constitue un danger permanent et d'obliger Bourguiba à reprendre les hostilités.

- 29 Août : Il est confirmé que le Gouvernement Tunisien a demandé officiellement l'ouverture d'une enquête

internationale sur les soi-disant atrocités commises par nos troupes.

On parle de plus en plus d'un prochain "clash" au cours duquel les Tunisiens s'efforceraient de pénétrer dans les quartiers européens.

- 2 Septembre : Activité accrue de l'adversaire aux abords du périmètre.

D'excellente source on apprend que des armes sont amenées dans les bâtiments administratifs de la ville, des cisailles en Médina.

L'atmosphère se tend : il est manifeste que "quelque chose" se prépare.

- 4 Septembre : Profitant du séjour de Bourguiba à Belgrade, où il s'est rendu pour assister à la conférence des pays non engagés, les "durs" du Destour s'apprêtent au pire.

Activité intense de l'Armée Tunisienne. Arrivée progressive à Bizerte de volontaires destouriens. Il semble que nos adversaires aient l'intention de déclencher des manifestations, simultanément en Médina et en ville européenne. Nos troupes seraient prises entre deux feux.

Dans la soirée, la menace se précise : l'Amiral fait renforcer le dispositif dans Bizerte, en prélevant les moyens nécessaires sur les formations qui assurent la protection extérieure de la Base. Des barrages barbelés sont en outre disposés dans la ville européenne pour la cloisonner.

- 5 Septembre : les manifestations annoncées se déclenchent effectivement à 11 H. 45 : des manifestations sortent des édifices publics et se précipitent vers la Médina et les barrages établis par nos troupes. De dures bagarres éclatent partout.

Un de nos groupes encerclé doit tirer pour se dégager. Des coups de feu sont également tirés par les Tunisiens. Finalement l'ordre est rétabli en début d'après-midi.

Les Tunisiens ont 3 morts et de très nombreux blessés. Nous, une dizaine de blessés. 34 manifestants ont été appréhendés.

A 16 heures l'Amiral interdit l'accès de l'agglomération de Bizerte, sauf aux femmes et aux enfants, ainsi que toute circulation entre la Médina et la ville européenne. Tous les

véhicules qui se présentent sont refoulés. A partir de 20H.00 le couvre feu est établi.

- 6 Septembre : La nuit ayant été calme, l'Amiral allège quelque peu le dispositif de bouclage et de contrôle mis en place, mais l'atmosphère reste lourde.

Des déclarations faites par le Président de la République au cours d'une conférence de presse la veille, sont présentées dans la presse comme fermant la porte à toute négociation. Les manifestants de la veille se regroupent dans les bâtiments publics et la Médina où l'Armée Tunisienne semble poursuivre fiévreusement des préparatifs belliqueux. Tout semble indiquer que nous sommes à la veille d'événements extrêmement graves.

Pour gagner du temps et éviter des mesures de rétorsion contre la colonie française en Tunisie, l'Amiral fait libérer les manifestants arrêtés la veille, envers qui aucun fait positif n'est retenu.

Au début de la soirée parvient la nouvelle d'une déclaration conciliante faite par Bourguiba à Belgrade. Cette nouvelle fait l'effet d'une bombe : les "durs du Néo-Destour" s'interrogent et la soirée qui s'annonçait indiscutablement sanglante, s'achève dans un calme angoissé.

- 7 Septembre : Il se confirme que Bourguiba est décidé à engager des négociations.

La très vive tension des jours précédents décroît. Petit à petit la circulation et les contacts redeviennent ce qu'ils étaient avant le 5 Septembre.

L'Amiral est informé que pour accélérer la détente recherchée, les Gouvernements Français et Tunisiens ont convenu de procéder dans les meilleurs délais à l'échange des prisonniers que nous avons fait au cours des combats, contre les otages appréhendés par les Tunisiens.

Malheureusement dans le même temps, se réunit à Tunis une "commission d'enquête", nommée par la Commission Internationale des Juristes pour "investiguer sur les allégations du Gouvernement Tunisien concernant des violations prétendues des droits de l'homme par les forces armées françaises". Les membres de cette Commission demandent à l'Amiral l'autorisation d'aller à Bizerte, d'interroger des témoins et d'avoir un entretien avec lui.

- 8 Septembre : D'ordre du Gouvernement, l'Amiral répond aux membres de la commission d'Enquête sur les "crimes de guerre français" que l'enquête en question faisant l'objet de pourparlers diplomatiques entre gouvernements, il ne lui est possible de donner suite à leur requête. La Commission poursuit ses réunions à Tunis dans une atmosphère hostile à notre Pays.  
A Bizerte, la détente par contre s'accroît : manifestement les destouriens sont désarmés.
- 9 Septembre : Les négociations entre les gouvernements français et tunisien paraissent évoluer favorablement. Les servitudes du plan de renforcement de la Base sont allégées.
- 10 Septembre : L'échange des prisonniers tunisiens et des otages français a lieu à Menzel Djémil au cours de la journée, sans incident, dans les conditions prévues par les deux Gouvernements.
- 11 Septembre : Répondant à une question qui lui est posée, l'Amiral fait connaître qu'à son avis, dans le cas où le Gouvernement français estimerait opportun de prescrire le repli de nos troupes dans les installations constituant la Base Stratégique de Bizerte, il serait indispensable d'un point de vue militaire :
  - que la Médina, comme la ville européenne soient préalablement démantelées ;
  - que les limites des enceintes de repli ne soient plus les limites incohérentes et dangereuses du 18 Juillet, mais des limites dessinées en fonction de la domanialité, pour assurer un minimum de sécurité aux installations les plus vitales de la Base et faciliter son existence courante ;
  - que les forces françaises puissent circuler librement, en armes avec leurs matériels, entre les différentes enceintes et les polygones d'exercices définis à l'occasion de l'établissement des nouvelles limites de la Base.

- 13 Septembre : L'Amiral est avisé que le Gouvernement Français a fait connaître au gouvernement Tunisien que l'Aviso "Dustur" et les 2 vedettes prises par nos forces au cours des opérations de Bizerte seraient restitués aussitôt la situation normalisée.

Les négociations se poursuivent entre Gouvernements ; les intermédiaires français sont en Tunisie, M. Royere Consul Général de France à Tunis et M. Jeannot Consul Général de France à Bizerte.

L'Amiral est régulièrement avisé du déroulement de ces négociations. A Bizerte, la détente s'accroît et l'existence reprend petit à petit un rythme plus normal ; mais une certaine méfiance subsiste de part et d'autre : notre dispositif reste en place.

- 16 Septembre: L'Amiral confirme son avis exprimé le 11 sur les conditions minima d'un retrait de nos troupes autour des installations militaires de la Base.

- 17 Septembre : On parle toujours de manifestations : il est certain que les Destouriens s'agitent, mais sans grande conviction. En tout état de cause, les négociations entre Gouvernements étant estimées de part et d'autre suffisamment avancées, une première réunion, en vue d'établir un projet de modus vivendi, a lieu au Siège du Gouvernorat entre une délégation tunisienne présidée par M. Essebssi, haut fonctionnaire Tunisien, assisté d'officiers et une délégation française présidée par M. Jeannot assisté d'Officiers désignés par l'Amiral pour régler les problèmes techniques qui pourraient résulter d'un accord conclu par les chefs de délégation.

- Du 17 Septembre au 29 Septembre les négociations se poursuivent avec des alternatives diverses.

Aucun incident sérieux n'est à signaler pendant cette période. Finalement le 29 Septembre, l'accord suivant est signé :

"Une délégation française présidée par Monsieur Jeannot, Consul Général de France à Bizerte et une délégation tunisienne présidée par M. Béji Caid Essebssi, Directeur de l'Administration Régionale et Communale, se sont rencontrées à Bizerte du 17 au 29 Septembre 1961.

Elles sont convenues des dispositions suivantes :

- 1) Les Forces Françaises et les Forces *Tunisiennes* feront mouvement conformément au calendrier annexe.
  - 2) Les obstacles à la circulation seront levés dans les conditions également prévues au dit calendrier".
- Le 2 Octobre commencent les mouvements prévus dans le calendrier joint à l'accord ci-dessus, établi par les experts militaires des deux délégations.
  - Le 10 Octobre, les troupes françaises achèvent de regagner les enceintes qu'elles occupaient le 18 Juillet : une page de l'histoire de Bizerte est tournée.

## Annexe I

### CONTRIBUTION EN HOMMES FOURNIE PAR LA TUNISIE AU COURS DE LA GUERRE 1914 – 1918

Appelés des classes : 1911, 1912, 1913, engagés et rengagés présents sous les drapeaux en août 1914	11 989		
		} 26 071	
Réservistes des classes 1901 à 1911	14 082		
Classes appelées	Classe 1914 .....	2 825	} 31 757
	Classe 1915 .....	2 423	
	Classe 1916 .....	2 611	
	Classe 1917 .....	10 696	
	Classe 1918 .....	13 202	
engagés de toutes Catégories	1914 à partir du 1 <sup>er</sup> août 11	1 041	} 4 633
	Classe 1915 .....	1 490	
	Classe 1916 .....	1 087	
	Classe 1917 .....	664	
	Classe 1918 jusqu'au 30 novembre	351	
TOTAL DE L'EFFECTIF ARME .....	62 461		
Travailleurs coloniaux réquisitionnés	Classe 1917 .....	10 532	
	Classe 1918 .....	3 784	
Travailleurs coloniaux Engagés	Classe 1916 .....	4 843	
	Classe 1917 .....	3 995	
Classe 1918 .....	1 288		
TOTAL DES TRAVAILLEURS COLONIAUX .....	24 442		
Effectif total fourni par la Tunisie .....	86 903		
Population musulmane du territoire de recrutement (Recensement de 1921) .....	1 686 533		
Pour cent de la contribution en hommes .....	5,27%		

Ce tableau est extrait d'un article intitulé "Le recrutement des Troupes Tunisiennes" par M. André Souyris - Roland<sup>1</sup>, édité par la revue "Carnet de la Sabretache"<sup>2</sup> en 1991.

On se demande aujourd'hui de quel droit la France, pays ayant imposé son Protectorat à la Tunisie par les armes, a pu disposer pratiquement du quart de la population masculine valide en âge de production (de 20 à 45 ans), certes analphabètes et ne parlant pas la langue de Voltaire, pour les transférer en Métropole et alimenter les divers champs de bataille de la Première Grande Guerre d'une part et d'autre part pour ses usines en imposant une réquisition en ce qui concerne "les travailleurs coloniaux".

Le général Jacques Humbert, dans un article intitulé "A la Gloire des Tunisiens au Service de la France" écrit :

*" ... je médite sur la fierté que doit inspirer à la France l'élan sans réserve avec lequel trente ans à peine après le début du protectorat, les Tunisiens ont répondu à son appel et se sont sacrifiés pour son salut ; au point de s'affirmer, à l'Armistice, en titre de gloire, en tête des régiments français et d'avoir laissé sur les champs de bataille 10 500 hommes sur 50 mille combattants. 10500 tués et davantage de blessés et de mutilés, c'est trop cher payé cette contribution".* Le discours est redondant, mais la réalité est crasseuse.

Certains autres témoignages d'officiers n'hésitent pas à désigner le transport de troupes d'indigènes par "Cargaison de singes" ou à décrire comment lors d'accrochages ou de scènes de combat on tue froidement par balles leurs blessés par pur sadisme.

Le protectorat a été établi pour épargner à la Tunisie tout danger éventuel. Sournisement il s'est transformé en pourvoyeur en chair à canon.

Durant la campagne de France (1939 - 1940), le 8<sup>ème</sup> R.T.T. embarque le 25 mai à Bizerte. Il débarque le 26 à Marseille, lequel port subi un bombardement de la part de l'aviation allemande visant les bateaux ayant transporté la 84<sup>ème</sup> D.I.A. et ce suite à une information diffusée par la radio de Stuttgart annonçant l'arrivée d'"une division de singes".

Que nos historiens et nos avocats se penchent aujourd'hui sur cette question et étudient comment nos protecteurs ont spoliés nos terres, nos mines, toutes nos richesses et fait peu de cas de la vie des Tunisiens.

<sup>1</sup> M. André Souyris - Roland fut en 1952 capitaine, aide de camp du Résident général à Tunis.

<sup>2</sup> C'est un bulletin élaboré par les anciens militaires nostalgiques, ayant servi dans les unités indigènes d'Afrique et du Levant.



## Annexe II

Extrait d'un article intitulé : **le 8<sup>ème</sup> Régiment de Tirailleurs Tunisiens (1955 - 57) par le Colonel Jean Bergue.**

*BREVE HISTOIRE VECUE DU 1/8 - 1955 - 1956*

### **31. La mission - Le climat opérationnel en Tunisie en 1955 - 1956**

*Le 1/8 s'est montré bien inspiré de retrouver sans tarder son moral, son souffle et la précision de son tir. Le 23 août, en effet, il est mis en alerte. Le 28 il se trouve dans la région de Feriana, dans la haute steppe, à proximité de la frontière algérienne. Le 31 il participe à une opération de bouclage et de fouille du Djebel Zaega. Un groupe de fellagha' échappe de justesse à l'encerclement...*

*C'est pour le Bataillon la première de ces opérations "de maintien de l'ordre" qui vont devenir la "routine" pour les troupes de Tunisie. Leur mission naturelle est de couvrir le flanc de l'Armée d'Algérie en interdisant la transformation du territoire tunisien en "sanctuaire" rebelle, en interceptant les convois d'armes et de personnel en provenance d'Egypte ou de Libye, en intervenant enfin directement en Algérie, parfois en profondeur.*

*Cette activité se déroule dans un climat initialement assez neutre, en 1955, mais qui deviendra progressivement de plus en plus hostile après l'accession de la Tunisie à l'indépendance (20 mars 1956), l'arrivée de Bourguiba et du Néo-Destour au pouvoir, un mois après, avec 95% des suffrages, la formation immédiate d'une "Garde Nationale" assez bien équipée, formée d'anciens "résistants".*

*Il y aura aussi, dès juin 1956, la création d'une Armée Tunisienne "régulière". Bourguiba tient beaucoup à ce symbole d'indépendance et de souveraineté. Cette Armée est mise sur pied par l'Armée Française, avec une parfaite loyauté (et gratuitement, matériel compris). Le 21 juin, le 1<sup>er</sup> Régiment Interarmes de l'Armée Tunisienne est remis à M. Chalbi, secrétaire général à la Défense du Gouvernement Tunisien, à Bou-Ficha, par le général Baillif Commandant Supérieur. Le personnel, officiers et troupe, a été prélevé sur les unités françaises de toutes armes (tirailleurs,*

<sup>1</sup> Par ce mot, on désignait les yousséfistes.

spahis, artillerie, génie...). Le 1<sup>er</sup> octobre, cent jeunes Tunisiens partiront pour Saint-Cyr-Coëtquidan<sup>1</sup>. Mais, à la différence de la Garde Nationale, hargneuse et agressive, l'Armée Tunisienne entretiendra longtemps des rapports courtois avec l'Armée Française. Le Gouvernement Tunisien évitera d'ailleurs de son mieux, pour bien des raisons, tout affrontement entre unités des deux armées.

La capture de Ben Bella (octobre 1956) donnera aux autorités tunisiennes une occasion et un prétexte pour faire monter la tension. Elles vont désormais, utilisant la Garde Nationale et souvent la population, bien encadrée par le Parti, mettre ouvertement toutes les entraves et tous les obstacles possibles à la liberté de manœuvre des troupes françaises. Les incidents se multiplieront, quelquefois sanglants.

Dans cette ambiance, les Bataillons de Tirailleurs maintiendront sans concession leurs activités opérationnelles. Les tirailleurs tunisiens resteront fidèles, non sans mérite. Mais chaque degré dans la dégradation politique marquera une étape vers la disparition de leurs régiments.

### **32. Le "baptême du feu" du 1/8 - Djurf**

A l'automne 1955, la liberté de mouvement de l'Armée Française n'est pas encore contestée. Le 1/8, après le bouclage du Djebel Zaega, le 31 août, participe à deux opérations d'une certaine envergure, dans les régions de Bekkaria et d'El Ma et Abiod, puis est mis au bivouac dans la région de Thelepte.

Le 16 septembre, il est incorporé à une Division de Marche de Tunisie, commandée par le Général de Sainte-Opportune, adjoint au général C.S.T.T., constituée pour participer dans le sud constantinois à une opération importante visant à reprendre, nettoyer et occuper les Nementcha (massif montagneux lunaire situé entre les Aurès, à l'ouest, et les monts de Tébessa, au nord-est), devenus un fief rebelle, implacablement tenu par "Si" Messaoud.

Le 1/8 est affecté au G.M.3 (colonel de Widerspach-Thor commandant le 23<sup>ème</sup> R.I.). C'est ce groupement qui foncera sur Djurf, "capitale" et forteresse des rebelles. Le Bataillon en constitue le fer de lance. Il est renforcé, en particulier, par un excellent escadron de spahis tunisiens à cheval (capitaine Dumont Saint-Priest).

Le contact est pris à Djurf même, le 23 septembre au soir, rude. Les mechtas de Djurf, au flanc d'une abrupte falaise de 150m de haut<sup>2</sup>, forment l'arrière-plan d'un amphithéâtre colossal, encombré d'éboulis

<sup>1</sup> Plus cinq à l'Ecole d'Administration Militaire de Montpellier, 2 à l'Ecole de l'Air à Salon et, un peu plus tard, cinq à l'Ecole de Santé Militaire de Lyon.

<sup>2</sup> "Djurf" signifie d'ailleurs "falaise". L'intérêt militaire du site est souligné par la présence des ruines d'un poste militaire romain du III<sup>ème</sup> siècle.

cyclo péens, à l'entrée des gorges profondes de l'oued Hallaïl, repaire des rebelles. Pendant la journée du 24, le 1/8 maintient le contact tandis que le G.M. serre sur la tête. Un sous-groupement d'attaque étoffé est constitué autour du 1/8, aux ordres de son commandant<sup>1</sup>. Il disposera de crédits de feux importants, par exemple milles coups de canon pour la préparation d'artillerie, quatre missions de bombardement d'aviation etc.

Le 25 septembre à 9h le 1/8 attaque. Il va mener le combat toute la journée, progressant avec difficulté au pied des falaises, dans un terrain chaotique, contre un ennemi invisible, fortifié dans de nombreuses grottes, qui se croit inexpugnable, se bat farouchement et tire avec précision.

La lente progression du Bataillon est arrêtée à la nuit. A la faveur de l'obscurité Messaoud et le gros des rebelles décrochent vers minuit, laissant en contact quelques hommes qui tireront et insulteront nos tirailleurs toutes la nuit — malédictions et anathèmes ! - La bande surprendra le 1<sup>er</sup> Tabor marocain, qui boucle les gorges à leur débouché sud, à dix kilomètres de là, et forcera le passage (21 tués de chaque côté).

Le 26 au matin le 1/8 reprend sa progression, puis est relevé pour le nettoyage par un bataillon du 6<sup>ème</sup> Etranger. Il restera en soutien, en participant au nettoyage, jusqu'au 29, avant de regagner son bivouac de Thelepte, à la dissolution de la Division de Marche.

Le général de Sainte-Opportune proposera le Bataillon pour une citation collective. Cette proposition n'aboutit pas. **La Croix à la Valeur Militaire**, décoration créée spécialement "**pour les opérations de sécurité et de maintien de l'ordre**" - et la seule attribuée pendant la guerre d'Algérie - **ne pouvait pas être décernée à des unités, mais seulement à des individus.** La citation, assez longue, commençait ainsi :

**"Bataillon solide et plein d'allant, qui a conservé toute son agressivité..."** et continuait, plus loin : **"... toute la journée ... a lancé attaques sur attaques contre un ennemi mordant persuadé qu'il occupait une position imprenable et se défendant avec rage. A infligé des pertes considérables aux rebelles..."**.

Ce texte exprimait à la fois les objectifs que s'était fixé le commandant du Bataillon à la fin des combats en Indochine et il sanctionnait les résultats. Or pendant cette année d'efforts, dans cette optique, le respect témoigné aux fanions des unités, la mise à l'honneur constante de ces emblèmes

<sup>1</sup> Sous-groupement Bergue : 1/8<sup>ème</sup> R.T.T., deux C<sup>ies</sup> du 4<sup>ème</sup> R.T.T., une C<sup>ie</sup> du 01/23<sup>TM</sup> R.I., deux C<sup>ies</sup> du 2<sup>TM</sup> R.E.I., un escadron de spahis à cheval, un escadron d'A.M. du 4<sup>ème</sup> R.C.A., un peloton d'E.B.R. du 8<sup>ème</sup> Hussards, plusieurs canons de 75 sans recul. En appui-feu : deux batteries du 62<sup>ème</sup> R.A., une batterie du 1/28<sup>ème</sup> R.A., quatre patrouilles de chasse. S'y ajouteront, en cours de journée, plusieurs groupes de lance-flammes du 10<sup>ème</sup> Para.

avaient revêtu une importance certaine pour le moral des tirailleurs, leur fierté, leur combativité<sup>1</sup>.

C'est pourquoi (dans un article qui traite de ses fanions) nous avons cru devoir développer un peu, bien que le présent historique du 1/8 se veuille bref, l'action du Bataillon à Djeurf

**33. Après Djeurf, et quelques opérations dans les Djebel de la région de Gafsa, le Bataillon rentre à Bizerte, le 28 octobre. Il y restera trois mois environ, au cours desquels il sera enfin présenté au drapeau du 8<sup>ème</sup> Tirailleurs, le 11 novembre. Son nouveau commandant, à compter du 21 novembre, le chef de Bataillon Régis Marchand, le maintiendra en haleine pendant cette période par de nouvelles opérations "Tigre" en Kroumirie.**

En janvier 1956 le Bataillon reprend les opérations de "maintien de l'ordre" sur la frontière algérienne, dans les régions de Ghardimaou, du Djebel Driss, puis de Feriana (opération "Epiphanie"). Ensuite, début février, il relève le II/8 R. T. T. à Redeyef région minière du Sud Tunisien. Il y mène, pendant six mois, une activité opérationnelle soutenue, avec plusieurs accrochages sérieux, en particulier le 8 juin. Il perd ce jour-là quatre tués et treize blessés, mais relève trente-quatre cadavres fellagha<sup>2</sup>, ramasse dix-neuf armes, dont un mortier...

Il subit le 1<sup>er</sup> juin la première ponction de personnels tunisiens destinés à l'Armée Tunisienne. Ces hommes défilèrent le 21 à Bou-Ficha au sein du 1<sup>er</sup> Régiment Interarmes Tunisien. Le 1<sup>er</sup> Bataillon est remplacé en juillet à Redeyef par le 2<sup>ème</sup> et rentre se refaire à Bizerte. Il reviendra en octobre relever à son tour le 11/8 et tenir le secteur. Arrivé le 13, il "accroche" le 16 un groupe de fellagha, lui tue soixante-quatre hommes, capture trois prisonniers, ramasse des armes, perd lui-même quatre blessés, dont un officier. Mais octobre 1956 est le mois où Ben Bella est capturé. La tension croît en Tunisie. Des incidents éclatent à Redeyef avec la population de mineurs, télécommandée par le "Délégué"<sup>3</sup>, et se multiplient. Grâce à la diplomatie et à l'habileté du commandant Marchand les opérations peuvent cependant continuer. Le Délégué acceptera même de fêter le 11 novembre au sein du 1/8.

Les jours du 8<sup>ème</sup> Tirailleurs sont malgré tout comptés.

<sup>1</sup> Autre résultat de cette " politique ", aussi significatif : le 1/8 fournira à lui seul le quart des effectifs tunisiens volontaires pour continuer à servir dans l'Armée Française après le retrait et la disparition de tous les Tunisiens des unités françaises (voir §§ 31 et 33).

<sup>2</sup> Note de l'auteur : par fellagas, cela signifie youssefistes.

<sup>3</sup> "Délégué" du Gouvernement Tunisien : sorte de sous-préfet à pouvoirs discrétionnaires. Ces fonctionnaires avaient été choisis par Bourguiba parmi les militants confirmés du Néo-Destour. Ils disposaient de la Garde Nationale et de l'organisation du Parti. Ils étaient en général complexes et agressifs. Celui-là était particulièrement revêche.

## LES ETAPES VERS LA DISPARITION DES TIRAILLEURS TUNISIENS

### 41. La dissolution du 8<sup>ème</sup> R. T. T.

a) Fin décembre, le 1<sup>er</sup> Bataillon est réorganisé en trois compagnies :

- la 1<sup>ère</sup> rassemble tous les tunisiens et part pour Bizerte (caserne Japy, le Nador a été évacué) ;
- la 2<sup>ème</sup> est "mise en sommeil" ;
- la 3<sup>ème</sup> réunit tous les Français, reste à Redeyef, et y poursuit tant bien que mal ses activités opérationnelles.

b) A la mi-janvier 1957, le choix est donné à tous les Tunisiens de l'Armée Française entre<sup>1</sup> :

- le départ en France au sein d'un Bataillon de Tirailleurs Tunisiens qu'on va former et qui rassemblera tous les personnels tunisiens de toutes armes ;
- l'incorporation dans l'Armée Tunisienne ;
- le licenciement.

c) On sait déjà que le 8<sup>ème</sup> Tirailleurs sera dissous à la date du 28 février, 24 h<sup>2</sup>. Dès lors :

- le 19 janvier, le 1/8 rend une dernière fois les honneurs à ses fanions ;
- le 5 février, le 8<sup>ème</sup> Tirailleurs dit adieu à son drapeau. Celui-ci sera solennellement remis à la Garde du 4<sup>ème</sup> R.T.T. le 25 mars, à Sfax ;
- le 16 février, les sous-officiers et hommes de troupe tunisiens volontaires sont rassemblés par le II/8<sup>ème</sup> R. T. T. <sup>3</sup>. Ils constituent la 1<sup>ère</sup> Compagnie du 8<sup>ème</sup> B.T.T., destiné à servir en France. Ils décollent de Tunis - El Aouina le 22 pour Toulouse, d'où ils

<sup>1</sup> Note 900 CSTT/1/0 du 14 janvier 1957

<sup>2</sup> La dissolution du 8<sup>ème</sup> R.T.T. ne semble pas avoir été prescrite par une D.M. - Elle a fait l'objet de réunions de chefs de corps à l'EM/CSTT les 14, 17, 21 et 22 janvier. Elle a été connue au 8<sup>ème</sup> par les notes 1498/CSTT/1/0 du 24 janvier et 3072/CSTT/1/0 du 18 février 1957.

<sup>3</sup> Rapatrié d'Indochine en avril 1955, l'Rapatrié d'Indochine en avril 1955, l'ancien II/4, devenu 2<sup>ème</sup> Bataillon de 8<sup>ème</sup> Tirailleurs, a été installé - précieusement - à El Oudiane et Oum Douil, dans le cap Bon, dans les bâtiments désaffectés d'une exploitation de lignites abandonnée. Redevenu opérationnel après congés de fin de campagne, refonte et réorganisation, il est envoyé à Redeyef en octobre 1955. Il y reste quatre mois, en " maintien de l'ordre ". En six accrochages, il perdra deux tués et sept blessés mais relèvera quarante-quatre fellagha tués, fera douze prisonniers, récupérera des armes et des munitions. Relevé par le 1<sup>er</sup> Bataillon en février 1956, rentré dans le cap Bon, il en repartira dès le 11 mars pour des opérations dans le massif des Matmata, à l'autre extrémité de la Tunisie. Là au cours de plusieurs affaires, il perdra trois tués et sept blessés, mais les rebelles laisseront sur le terrain quarante et un tués, vingt-trois prisonniers, de l'armement. Rentré à El Oudiane -Oum Douil, il en repartira en juillet, pour relever le 1/8 dans la région minière de Gafsa, sous le commandement désormais du Chef de Bataillon Desbordes de Cepoy, jusque là commandant adjoint. Il rentrera à la base en octobre 1956 et vivra les derniers mois de son existence dans les mêmes conditions que le I<sup>er</sup> Bataillon.

gagneront Castelnaudary, leur garnison définitive. (Ils auront le réconfort d'y être inspectés le 26 par le général Miquel, commandant la Vème Région, qui leur parlera **en arabe**, puis s'entretiendra familièrement avec eux, leur promettant qu'ils seraient ses "enfants chéris"...) ;

- le 28 février, à 24 h, le 8<sup>ème</sup> Tirailleurs cesse d'exister, le 4<sup>ème</sup> Spahis à Cheval disparaît à la même heure.

#### **42. Les vicissitudes et la fin du 4<sup>ème</sup> R. T. T.**

a) Le 1<sup>er</sup> mars 1957, l'ensemble des Bataillons de Tirailleurs Tunisiens - ce qu'il en reste - est réorganisé comme suit, en un seul 4<sup>ème</sup> Régiment de Tirailleurs (4<sup>ème</sup> R.T.) :

- Le 1/8 rassemble tous les personnels français du 8<sup>ème</sup> R.T.T. dissous et devient le II/4<sup>ème</sup> R. T., basé à Sfax ;

- Les Bataillons du 4<sup>ème</sup> R.T. sont de même contractés en un seul I/4<sup>ème</sup> R. T. ; stationné à Mareth.

b) Le 1<sup>er</sup> mai, le régiment redevient 4<sup>ème</sup> R.T.T., mais le sigle signifie désormais Régiment de Tirailleurs de Tunisie'. Le Régiment conserve toujours le drapeau, la fourragère, l'insigne, les traditions du 4<sup>ème</sup> de Tunisiens. - Les Bataillons reprennent leurs noms de I/ et II/4<sup>ème</sup> R. T. T.

(Outre ses deux bataillons, le 4<sup>ème</sup> compte une 9<sup>ème</sup> C<sup>re</sup>, stationnée à Mareth, qui fonctionne comme dépôt du 8<sup>ème</sup> B.T.T. de Castelnaudary.)

c) Le 2<sup>ème</sup> Bataillon du 4<sup>ème</sup> Régiment de Tirailleurs de Tunisie (les anciens du 8<sup>ème</sup>) stationnera à Gabès (où le commandant Desbordes de Cepoy succédera à sa tête au commandant Marchand), puis retournera à Gafsa.

La situation ne cesse de s'aggraver pour les troupes françaises en Tunisie. Bourguiba a bien éliminé son rival extrémiste Salah Ben Youssef mais il a dû reprendre à son compte une partie de ses objectifs. Il a ensuite, le 25 juillet 1957, déposé Lamine Bey - ce qui ne change pas grand-chose - et l'a placé en résidence surveillée à Kairouan... ce qui libère le poste de "Possesseur du royaume de Tunis" suivant la formule utilisée dans les actes administratifs... Il devient, dès lors, à cinquante-deux-ans, le 1<sup>er</sup> président de la République Tunisienne, au pouvoir absolu. Habile, énergique, tenace, il a méthodiquement entrepris la paralysie et l'élimination totale de l'Armée Française de Tunisie. Face aux gouvernements débiles de la France, il va en franchir les étapes à son gré et à son rythme, grâce à un schéma de crise artificielle simple et sûr".

<sup>1</sup> D.M. 6483 EMA/10S du 801.57

<sup>2</sup> Mécanisme : quand il veut obtenir telle ou telle concession nouvelle, Bourguiba proclame en avoir reçu la promesse. Il l'a " applique " de son côté et en réclame l'exécution par la France. En cas de refus, il crie à la trahison. " révoltée par la mauvaise foi des français ", la population se soulève " spontanément " contre eux : barrages, désordres, incidents. Interpellation à la Chambre des Députés en France. Chute du Gouvernement. Le nouveau président du conseil s'empresse de tenir la " promesse " de son prédécesseur. Bourguiba n'a plus qu'à recommencer... Et il le fait.

d) L'affaire de Sakiet Sidi Youssef et le retentissement international qui lui est donné par les médias lui facilitent encore les choses et les accélèrent. En Tunisie, les autorités tunisiennes multiplient et accentuent les entraves à la liberté d'action des troupes françaises. Pour la première fois, le taxiway de la base aérienne militaire d'El Aouina est bloqué "symboliquement" (mais efficacement) par un véhicule de la Garde Nationale.

A Paris le Gouvernement Félix Gaillard tombe le 15 avril. S'ensuivent une crise politique, l'insurrection française d'Alger, l'arrivée de de Gaulle au pouvoir le 1<sup>er</sup> juin (le 4 juin : "Je vous ai compris ! "). En Tunisie, en écho au sursaut français du 13 mai en Algérie, des incidents délibérément provoqués éclatent un peu partout. Le II/4<sup>ème</sup> R.T.T. est pris à partie à Gafsa. - Le 13 juin intervient la déclaration d'intention du général de Gaulle : "Etablir sur la base de la coopération nos rapports avec le Maroc, la Tunisie, les Etats d'Indochine. Elle est suivie, **quatre jours plus tard**, d'un accord clair et simple, sur "le stationnement des troupes françaises de Tunisie" : évacuation totale et immédiate de toutes les unités françaises de Tunisie, à l'exception de la base stratégique de Bizerte et de sa garnison.

En juillet 1958, le 4<sup>ème</sup> R.T.T. doit donc évacuer "sa" Tunisie...



## *Table des matières*

> Avant-propos.....	5
> Radioscopie de la genèse d'une république.....	7
> Justice et vengeance mêlées.....	45
> Réflexions et témoignage sur les événements de Bizerte en 1961.....	77
> Pleurs et malheurs d'un premier ministre de Bourguiba.....	83
> Deux ou trois choses que je connais d'Elle.....	113
> Un revenant folklorique.....	115
> Compte rendu des événements survenus à Bizerte de juin à octobre 1961 par le Vice-Amiral d'Escadre Amman.....	121
> Annexe I.....	188
> Annexe II.....	191

**T**out régime politique est le reflet de l'état d'esprit et du comportement à la fois des gouvernants et des gouvernés. Si les uns et les autres sont vertueux-au sens que Montesquieu donnait à ce terme- nous aurons une république, c'est-à-dire, un régime fondé non pas sur la crainte mais sur le sens civique, un régime où les lois, expression non pas de la volonté d'un seul mais de tous les citoyens, seraient respectées; un régime où seraient bannis les privilèges et les passe-droits et enfin un régime tourné vers le progrès et permettant à chaque génération de critiquer la génération précédente et de faire mieux. Que notre "deuxième république" se représente cet idéal. Que nos enfants soient capables de nous dépasser.

**L'auteur :**

Ancien Sadikien (1944-1951), il poursuit ses études supérieures à Paris au Lycée Janson de Sailly, puis à Cœtquidan à l'Ecole Spéciale Militaire Interarmes (Saint-Cyr), puis à Montargis à l'Ecole d'Application des Transmissions, puis à Pontoise à l'Ecole Supérieure Technique des Transmissions, et à Paris à l'Ecole d'Etat Major.

Ingénieur en détection électromagnétique (radar), il fut chargé de la Direction des Transmissions de la Défense Nationale, puis celle du Ministère de l'Intérieur.

Exilé volontaire à Genève en 1978, il exerça le «consulting» en matière de sécurité et guerre électronique au profit de plusieurs gouvernements.



ISBN : 978-9973-02-701-6

Prix : 15 D.T